



Annuaire



# ANNUAIRE

# DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

# DE LOUVAIN.

# ANNUAIRE

DE

# L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

## de Louvain.

## 1859.

---

VINGT TROISIÈME ANNÉE.

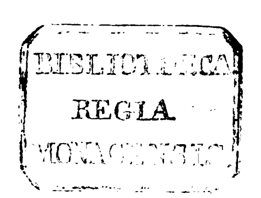
---

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.





## CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde . . . . . . . . . 5865
de la période julienne . . . . . . . . . . . 6572
depuis le déluge universel . . . . . . . . . 4207
de la fondation de Rome, selon Varron . 2612
de l'ère de Nabonassar . . . . . . . . . . . 2606
de l'ère chrétienne . . . . . . . . . . . . . 1859

L'année 2635 des Olympiades, ou la 3e année de la 659e Olympiade, commence en juillet 1859.

L'année 1275 des Turcs, commencée le 10 août 1858, finit le 29 juillet 1859, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1859 du calendrier julien commence le 13 janvier 1859.

## ÉCLIPSES EN 1859.

Le 3 *février*, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

Le 17 *février*, éclipse totale de lune, invisible à Louvain.

Le 4 *mars*, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

Le 29 *juillet*, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

Le 13 *août*, éclipse totale de lune, invisible à Louvain.

Le 28 *août*, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

## COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

| | |
|---|---|
| Nombre d'or . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 17. |
| Epacte . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | XXVI. |
| Cycle solaire . . . . . . . . . . . . . . . . . | 20. |
| Indiction romaine. . . . . . . . . . . . . . . | 2. |
| Lettre dominicale. . . . . . . . . . . . . . . | B. |

## FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 20 février.
Les Cendres, 9 mars.
Pâques, 24 avril.
Les Rogations, 30 et 31 mai et 1 juin.
L'Ascension, 2 juin.
La Pentecôte, 12 juin.
La Ste.-Trinité, 19 juin.
La Fête-Dieu, 23 juin.
Le premier dimanche de l'Avent, 27 novembre.

## FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office

de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

## JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la Fête des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

## QUATRE-TEMPS.

Les 16, 18 et 19 mars. — Les 15, 17 et 18 juin. — Les 21, 23 et 24 septembre et les 14, 16 et 17 décembre.

## INDULGENCES.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après

s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la Sainte Vierge invoquée à l'église de St.-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la Sainte Vierge, à l'église de St.-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du St.-Esprit le 7 mars (fête de St. Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

---

# Janvier.

*Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 11 minutes.*

● N. L. le 4, à 5 heures 44 minutes du matin.
☽ P. Q. le 12, à 7 heures 41 minutes du matin.
☺ P. L. le 19, à 0 heures 7 minutes du matin.
☾ D. Q. le 25, à 9 heures 3 minutes du soir.

---

1 Sam. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR *.
2 DIM. s. Adalard, abbé de Corbie.
3 Lund. ste. Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. ste. Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ÉPIPHANIE *.
7 Vend. ste. Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. ste. Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. s. Marcellin, év.
10 Lund. s. Agathon, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Hygin, pape.
12 Merc. s. Arcade, martyr.
13 Jeud. ste. Véronique.

14 Vend. s. Hilaire, év. de Poitiers.
15 Sam. s. Paul, ermite.
16 **Dim.** s. Marcel, pape. *Saint Nom de Jésus.*
17 Lund. s. Antoine, abbé.
18 Mard. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Merc. s. Canut, roi de Danemark.
20 Jeud. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Vend. ste. Agnès, vierge et martyre.
22 Sam. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 **Dim.** Epousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Lund. s. Timothée, év. d'Éphèse.
25 Mard. Conversion de s. Paul.
26 Merc. s. Polycarpe, év. et martyr.
27 Jeud. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Vend. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Sam. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 **Dim.** ste. Martine, vierge et martyre.
31 Lund. s. Pierre Nolasque.

—

## Février.

*Le soleil entre dans les Poissons le 18. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.*

● N. L. le 3, à 1 heure 23 minutes du matin.
☽ P. Q. le 10, à 7 heures 58 minutes du soir.
☺ P. L. le 17, à 11 heures 0 minute du matin.
☾ D. Q. le 24, à 2 heures 40 minutes du soir.

---

1 Mard. s. Ignace, év. et martyr.
2 Merc. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Jeud. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Vend. s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine.
5 Sam. ste. Agathe, vierge et martyre.
6 DIM. ste. Dorothée, vierge et mart. s. Amand, év.
7 Lund. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. ste. Apollonie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. ste. Scholastique, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Séverin, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. ste. Eulalie, vierge et martyre.
13 **Dim.** ste. Euphrosine, vierge.
14 Lund. s. Valentin, prêtre et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Merc. ste. Julienne, vierge.
17 Jeud. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Vend. s. Siméon, év. et martyr.
19 Sam. s. Boniface de Lausanne.
20 **Dim.** *Septuagésime.* s. Eleuthère, év. de Tournai.
21 Lund. le B. Pépin de Landen.
22 Mard. Chaire de St.-Pierre à Antioche.
23 Merc. s. Pierre Damien, év. et docteur.
24 Jeud. s. Mathias, apôtre. s. Modeste, évêque.
25 Vend. ste. Walburge, vierge.
26 Sam. ste. Aldetrude, abbesse de Maubeuge.
27 **Dim.** *Sexagésime.* s. Alexandre, év. d'Alexandrie.
28 Lund. ss. Julien, Chronion et Besas, martyrs.

—

# Mars.

*Le soleil entre dans le Bélier; commencement du Printemps le 21 à 3 heures 38 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 59 minutes.*

● N. L. le 4, à 7 heures 29 minutes du soir.
☽ P. Q. le 12, à 4 heures 58 minutes du matin.
☺ P. L. le 18, à 10 heures 4 minutes du soir.
☾ D. Q. le 26, à 9 heures 46 minutes du matin.

---

1 Mard. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Merc. s. Simplice, pape.
3 Jeud. ste. Cunégonde, impératrice.
4 Vend. s. Casimir, roi.
5 Sam. s. Théophile.
6 Dim. *Quinquagésime. Indulgence plénière.—Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de Belgique la collecte pour l'Université.* — ste. Colette, vierge.
7 Lund. s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du St.-Sacrement à la chapelle du collége du St.-Esprit. — Commencement du Semestre d'été de l'année académique* 1858—1859. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
8 Mard. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

9 Merc. *Les Cendres.* ste. Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Vindicien, év. d'Arras. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 DIM. *Quadragésime.* ste. Euphrasie, vierge.
14 Lund. ste. Mathilde, reine. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Longin, soldat.
16 Merc. *Quatre-temps.* ste. Eusébie, vierge.
17 Jeud. ste. Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Vend. *Quatre-temps.* s. Gabriël, archange.
19 Sam. *Quatre-temps.* s. Joseph, patron de la Belgique.
20 DIM. *Reminiscere.* s. Wulfran, év. de Sens.
21 Lund. s. Benoît, abbé.
22 Mard. s. Basile, Martyr.
23 Merc. s. Victorien, martyr.
24 Jeud. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Vend. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. s. Humbert, évêque.
26 Sam. s. Ludger, év. de Munster.
27 DIM. *Oculi.* s. Rupert, év. de Worms.
28 Lund. s. Sixte III, pape.
29 Mard. s. Eustase, abbé.
30 Merc. s. Véron, abbé.
31 Jeud. s. Benjamin, mart.

—

## Avril.

*Le soleil entre dans le Taureau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 50 minutes.*

● N. L. le 3, à 10 heures 36 minutes du matin.
☽ P. Q. le 10, à 11 heures 39 minutes du matin.
☺ P. L. le 17, à 9 heures 24 minutes du matin.
☾ D. Q. le 25, à 5 heures 4 minutes du matin.

---

1 Vend. s. Hugues, abbé.
2 Sam. s. François de Paule.
3 Dim. *Lætare*. s. Richard, év. de Chicester.
4 Lund. s. Isidore de Séville. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Vincent Ferrier. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Célestin, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Albert, ermite. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. s. Perpétue, év. de Tours. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ste. Vaudru, abbesse.
10 Dim. *La Passion*. s. Macaire, évêque.
11 Lund. s. Léon-le-Grand, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Jules I, pape.
13 Merc. s. Herménégilde, m.

14 Jeud. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Vend. N.-D. des Sept-Douleurs. ss. Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Sam. s. Drogon, ermite.
17 DIM. *Les Rameaux*. s. Anicet, pape et martyr.
18 Lund. s. Ursmar, év. abbé de Lobes.
19 Mard. s. Léon IX, pape.
20 Merc. ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge. — *Commencement des Vacances académiques.*
21 Jeud. *Jeudi-Saint*. s. Anselme, arch. de Cantorbéry.
22 Vend. *Vendredi-Saint*. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Sam. s. Georges, martyr.
24 DIM. PAQUES. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES.
26 Mard. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.— *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
27 Merc. s. Antime, évêque et martyr.
28 Jeud. s. Vital, martyr.—*Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du St.-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel, à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
29 Vend. s. Pierre de Milan, martyr.
30 Sam. ste. Catherine de Sienne, vierge.

# Mai.

*Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 26 minutes.*

● N. L. le 2, à 10 heures 23 minutes du soir.
☽ P. Q. le 9, à 5 heures 17 minutes du soir.
🌕 P. L. le 16, à 9 heures 25 minutes du soir.
☾ D. Q. le 24, à 11 heures 8 minutes du soir.

---

1 Dim. *Quasimodo.* ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Lund. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Mard. Invention de la Ste. Croix. — *Fin des Vacances académiques.*
4 Merc. *Rogations.* s. Marc, évangéliste. Ste. Monique, veuve.
5 Jeud. s. Pie V, pape.
6 Vend. s. Jean devant la Porte Latine.
7 Sam. s. Stanislas, évêque et martyr.
8 Dim. *Misericordia.* Apparition de s. Michel.
9 Lund. s. Grégoire de Naziance, docteur.
10 Mard. s. Antonin, archev. de Florence.
11 Merc. s. François de Hiéronymo.
12 Jeud. ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Vend. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Sam. s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Dim. *Jubilate.* ste. Dymphne, vierge et martyre.
16 Lund. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Mard. s. Pascal Baylon.

18 Merc. s. Venance, martyr.
19 Jeud. s. Pierre Célestin, pape.
20 Vend. s. Bernardin de Sienne.
21 Sam. ste. Itisberge, vierge.
22 DIM. *Cantate*. ste. Julie, vierge et mart.
23 Lund. s. Guibert.
24 Mard. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Merc. s. Grégoire VII, pape.
26 Jeud. s. Philippe de Néri.
27 Vend. s. Jean I, pape.
28 Sam. s. Germain, év. de Paris.
29 DIM. *Vocem*. s. Maximin, év. de Trèves.
30 Lund. *Rogations*. s. Ferdinand III, roi.
31 Mard. *Rogations*. ste. Petronille.

## Juin.

*Le soleil entre dans l'Ecrevisse; commencement de l'Eté le 22 à 0 heure 15 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent jusqu'au 23 de 19 minutes, et décroissent ensuite de 4 minutes jusqu'au 30.*

● N. L. le 1, à 7 heures 28 minutes du matin.
☽ P. Q. le 7, à 11 heures 6 minutes du soir.
☺ P. L. le 15, à 10 heures 36 minutes du matin.
☾ D. Q. le 23, à 2 heures 50 minutes du soir.
● N. L. le 30, à 2 heures 59 minutes du soir.

—

1 Merc. *Rogations*. s. Pamphile, m.
2 Jeud. ASCENSION DE N.-S. J.-C. ss. Marcelin, Pierre et Erasme, martyrs.
3 Vend. ste. Clotilde, reine.
4 Sam. s. Optat, év. de Milève.
5 DIM. *Exaudi*. s. Boniface, év. et martyr.
6 Lund. s. Norbert, év. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
7 Mard. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Médard, év. de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ss. Prime et Félicien, mart. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. ste. Marguerite, reine. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. s. Barnabé, apôtre. *Jeûne.*
12 DIM. PENTECOTE. *Indulgence plénière.* s. Jean de Sahagun.
13 Lund. *Second jour de Pentecôte.* s. Antoine de Padoue.
14 Mard. s. Basile-le-Grand, arch. de Césarée. —*Réunion du Conseil rectoral.*
15 Merc. *Quatre-temps.* ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.
16 Jeud. ste. Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Vend. *Quatre-temps.* ste. Alène, vierge et martyre.
18 Sam. *Quatre-temps.* ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 DIM. LA SAINTE-TRINITÉ. ste. Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Lund. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Mard. s. Louis de Gonzague.
22 Merc. s. Paulin, év. de Nole.
23 Jeud. LA FÊTE-DIEU. B. Marie d'Oignies.
24 Vend. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Sam. s. Guillaume, abbé.
26 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. ss. Jean et Paul, martyrs. *Procession générale.*
27 Lund. s. Ladislas, roi d'Hongrie.
28 Mard. s. Léon II, pape.
29 Merc. SS. PIERRE et PAUL *, apôtres.
30 Jeud. ste. Adile, vierge.

—

# Juillet.

*Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 6 minutes.*

☽ P. Q. le 7, à 6 heures 12 minutes du matin.
🌕 P. L. le 15, à 1 heures 11 minutes du matin.
☾ D. Q. le 23, à 3 heures 44 minutes du matin.
🌑 N. L. le 29, à 10 heures 2 minutes du soir.

---

1 Vend. s. Rombaut, év., patron de Malines.
2 Sam. Visitation de la Sainte-Vierge. *Jeûne.*
3 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. *Indulgence plénière.* — Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain. s. Euloge, martyr.
4 Lund. s. Théodore, év. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Pierre de Luxembourg, cardinal év. de Metz. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. ste. Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. ste. Elisabeth, reine de Portugal. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ss. Martyrs de Gorcum.
10 DIM. Les sept Frères Martyrs.

11 Lund. s. Pie I, pape.— *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Jean Gualbert, abbé. — *Ouverture de la seconde Session des Jurys d'examen.*
13 Merc. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Jeud. s. Bonaventure, év. et docteur.
15 Vend. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Sam. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde.
17 DIM. s. Alexis, conf. Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.
18 Lund. s. Camille de Lellis.
19 Mard. s. Vincent de Paul.
20 Merc. s. Jérôme Emilien.
21 Jeud. ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. LÉOPOLD I, *Roi des Belges.*
22 Vend. ste. Marie-Madeleine.
23 Sam. s. Apollinaire, év. de Ravenne.
24 DIM. ste. Christine, vierge et martyre.
25 Lund. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Mard. ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Merc. s. Pantaléon, martyr.
28 Jeud. s. Victor, martyr.
29 Vend. ste. Marthe, vierge.
30 Sam. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 DIM. s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.

—

## Août.

*Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 46 minutes.*

☽ P. Q. le 5, à 3 heures 40 minutes du soir.
☺ P. L. le 13, à 4 heures 53 minutes du soir.
☾ D. Q. le 21, à 2 heures 4 minutes du soir.
● N. L. le 28, à 5 heures 32 minutes du matin.

---

1 Lund. s. Pierre-ès-Liens.
2 Mard. *Portioncule.* s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Merc. Invention de s. Étienne.
4 Jeud. s. Dominique, confesseur.
5 Vend. Notre-Dame-aux-Neiges.— *Commencement des Vacances académiques.*
6 Sam. Transfiguration de N.-S. J.-C.
7 DIM. s. Donat, év. et martyr.
8 Lund. s. Cyriac, martyr.
9 Mard. s. Romain, martyr.
10 Merc. s. Laurent, martyr.
11 Jeud. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Vend. ste. Claire, vierge.
13 Sam. s. Hippolyte, martyr. *Jeûne.*
14 DIM. s. Eusèbe, martyr.
15 Lund. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.

16 Mard. s. Roch, confesseur.
17 Merc. s. Libérat, abbé.
18 Jeud. ste. Hélène, impératrice.
19 Vend. s. Jules, martyr.
20 Sam. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 DIM. ste. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Lund. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. s. Timothée, martyr.
23 Mard. s. Philippe Béniti.
24 Merc. s. Barthélemi, apôtre.
25 Jeud. s. Louis, roi de France.
26 Vend. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Sam. s. Joseph Calasance.
28 DIM. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Lund. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Mard. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Merc. s. Raymond Nonnat.

---

## Septembre.

*Le soleil entre dans la Balance; commencement de l'Automne le 23 à 2 heures 28 minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 53 minutes.*

☽ P. Q. le 4, à 4 heures 23 minutes du matin.
🌕 P. L. le 12, à 8 heures 50 minutes du matin.
☾ D. Q. le 19, à 10 heures 32 minutes du soir.
🌑 N. L. le 26, à 2 heures 14 minutes du soir.

---

1 Jeud. s. Gilles, abbé.
2 Vend. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 Sam. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 DIM. ss. Anges gardiens. ste. Rosalie, vierge.
5 Lund. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Mard. s. Donatien, martyr.
7 Merc. ste. Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *Décembre* 1425).
8 Jeud. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. s. Adrien, martyr.
9 Vend. s. Gorgone, martyr.
10 Sam. s. Nicolas de Tolentino.
11 DIM. s. Nom de Marie. ss. Prote et Hyacinthe, mart.
12 Lund. s. Guy d'Anderlecht.
13 Mard. s. Amé, év. de Sion en Valais.
14 Merc. Exaltation de la sainte Croix.

15 Jeud. s. Nicomède, martyr.
16 Vend. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Sam. s. Lambert, év. de Maestricht.
18 DIM. s. Joseph de Cupertino.
19 Lund. s. Janvier, martyr.
20 Mard. s. Eustache, martyr.
21 Merc. *Quatre-temps.* s. Mathieu, apôtre.
22 Jeud. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Vend. *Quatre-temps.* ste. Thècle, vierge et mart. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Sam. *Quatre-temps.* Notre-Dame de Merci.
25 DIM. s. Firmin.
26 Lund. ss. Cyprien et Justine, martyrs.
27 Mard. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Merc. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Jeud. s. Michel, archange.
30 Vend. s. Jérôme, docteur.

—

# Octobre.

*Le soleil entre dans le Scorpion le* 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 54 *minutes.*

☽ P. Q. le 3, à 8 heures 50 minutes du soir.
🌕 P. L. le 12, à 0 heures 10 minutes du matin.
☾ D. Q. le 19, à 6 heures 1 minute du matin.
🌑 N. L. le 26, à 0 heures 31 minutes du matin.

---

1 Sam. s. Rémi. s. Bavon, patron de Gand.
2 **Dim.** Solennité du saint Rosaire. s. Léodegaire, év. d'Autun.
3 Lund. s. Gérard, abbé. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour jusqu'au samedi* 15 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à une heure.*
4 Mard. s. François d'Assise. — *Fin des Vacances académiques. — Commencement du semestre d'hiver de l'année acad.* 1859-60.
5 Merc. s. Placide, martyr. — *Messe solennelle du Saint-Esprit, pour l'ouverture des Cours académiques, à l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
6 Jeud. s. Brunon, confesseur.
7 Vend. s. Marc, pape.
8 Sam. ste. Brigitte, veuve.
9 **Dim.** s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du règl. gén. doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*

10 Lund. s. François de Borgia. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

11 Mard. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

12 Merc. s. Wilfrid, év. d'Yorck. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

13 Jeud. s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

14 Vend. s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

15 Sam. ste. Thérèse, vierge. — *Clôture des inscriptions et recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.* Règl. gén. art. 6.

16 Dim. s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai.

17 Lund. ste. Hedwige, veuve. — *Réunion du Conseil rectoral.*

18 Mard. s. Luc, évangéliste.

19 Merc. s. Pierre d'Alcantara.

20 Jeud. s. Jean de Kenti.

21 Vend. ste. Ursule et ses comp., martyres.

22 Sam. s. Mellon, évêque.

23 Dim. s. Jean de Capistran.

24 Lund. s. Raphaël, archange.

25 Mard. ss. Crépin et Crépinien, ste. Chrysante, ste. Darie, mart.

26 Merc. s. Evariste, pape et martyr.

27 Jeud. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.

28 Vend. ss. Simon et Jude, apôtres.

29 Sam. ste. Ermelinde, vierge.

30 Dim. s. Foillan, martyr.

31 Lund. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

## Novembre.

*Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 26 minutes.*

☽ P. Q. le 2, à 4 heures 37 minutes du soir.
🌕 P. L. le 10, à 2 heures 23 minutes du soir.
☾ D. Q. le 17, à 1 heure 24 minutes du soir.
🌑 N. L. le 24, à 2 heures 1 minute du soir.

---

1 Mard. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Merc. Les Fidèles Trépassés.
3 Jeud. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, à l'église primaire de St.-Pierre, à onze heures.*
4 Vend. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*
5 Sam. s. Zacharie et ste. Elisabeth, parents de saint Jean-Baptiste.
6 DIM. Patronage de la Sainte-Vierge. s. Winoc, abbé.
7 Lund. s. Willebrord, év. d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. s. Godefroi, év. d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

10 Jeud. s. André Avellin. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Vend. s. Martin, év. de Tours. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. s. Liévin, év. et martyr.

13 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Stanislas Kostka.

14 Lund. s. Albéric, év. d'Utrecht. — *Réunion du Conseil rectoral.*

15 Mard. s. Léopold, confesseur.

16 Merc. s. Edmond, arch. de Cantorbéry.

17 Jeud. s. Grégoire Thaumaturge.

18 Vend. Dédicace des basiliques de St.-Pierre et de St.-Paul à Rome.

19 Sam. ste. Elisabeth, duchesse de Thuringe.

20 DIM. s. Félix de Valois.

21 Lund. Présentation de la très-sainte Vierge.

22 Mard. ste. Cécile, vierge et martyre.

23 Merc. s. Clément I, pape et martyr.

24 Jeud. s. Jean de la Croix.

25 Vend. ste. Catherine, vierge et martyre.

26 Sam. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.

27 DIM. *Avent.* s. Acaire, év. de Noyon.

28 Lund. s. Rufe, martyr.

29 Mard. s. Saturnin, martyr.

30 Merc. s. André, apôtre.

---

## Décembre.

*Le soleil entre dans le Capricorne; commencement de l'Hiver le 22 à 8 heures 20 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent jusqu'au 22 de 22 minutes, puis ils croissent de 5 minutes jusqu'au 31.*

☽ P. Q. le 2, à 2 heures 8 minutes du soir.
🌕 P. L. le 10, à 3 heures 31 minutes du matin.
☾ D. Q. le 16, à 9 heures 34 minutes du soir.
● N. L. le 24, à 6 heures 5 minutes du matin.

---

1 Jeud. s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Vend. ste. Bibienne, vierge et martyre.
3 Sam. s. François Xavier.
4 DIM. ste. Barbe, mart. s. Pierre Chrysologue.
5 Lund. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Nicolas, év. de Myre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Ambroise, év. et docteur. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*
9 Vend. ste. Léocadie, vierge et mart. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 DIM. s. Damase, pape.
12 Lund. s. Valery, abbé en Picardie. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste. Lucie, vierge et martyre.
14 Merc. *Quatre-temps.* MESSE D'OR. s. Spiridion, év.
15 Jeud. s. Adon, arch. de Vienne.
16 Vend. *Quatre-temps.* s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* Sa Majesté LÉOPOLD I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *Décembre* 1790.
17 Sam. *Quatre-temps.* ste. Begge, veuve.
18 DIM. Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Lund. s. Némésion, martyr.
20 Mard. s. Philogone, évêque.
21 Merc. s. Thomas, apôtre.
22 Jeud. s. Hungère, év. d'Utrecht.
23 Vend. ste. Victoire, vierge et mart.
24 Sam. s. Lucien. *Jeûne.*
25 DIM. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Lund. SECOND JOUR DE NOËL*. s. ÉTIENNE, premier martyr.
27 Mard. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Merc. ss. Innocents.
29 Jeud. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Vend. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Sam. s. Silvestre, pape.

---

# NOTICE SUR QUELQUES ANCIENNES ÈRES CHRONOLOGIQUES (1).

## §. I.

### *De l'Ère d'Abraham.*

L'ère d'Abraham, qui commence à la vocation de ce patriarche, précède l'Incarnation de 2015 ans, et commence au 1 octobre; de manière que le 1 octobre, qui devance immédiatement notre ère vulgaire, est le commencement de l'an 2016 d'Abraham. C'est l'ère d'où part Eusèbe dans sa Chronique, et que suit Idacius dans la sienne.

## §. II.

### *De l'Ère de Nabonassar.*

Rien n'est plus fameux, dans les Tables des anciens astronomes, que l'ère de Nabonassar, fondateur du royaume des Babyloniens. Ptolémée est celui qui en a fait le plus d'usage. Ses observations sont ap-

(1) Extr. de l'*Art de vérifier les dates*; voyez les Annuaires de 1851, p. XXXII, de 1852, p. XXXII, de 1853, p. XXXII, de 1854, p. XXXII, de 1855, p. XXXII, de 1856, p. XXXIII, de 1857, p. XXXIII, et de 1858, p. XXXIII.



puyées, pour la plupart, sur cette époque; et ceux qui l'ont bien examinée remarquent qu'elle a dû commencer un mercredi (ou férie 4), 26 février de l'an 747 avant Jésus-Christ. Les années, dont elle est composée, sont des années vagues de 365 jours, sans intercalation à la quatrième année, de même que celles des anciens Egyptiens; ce qui produit une année de plus sur 1460 années juliennes. Delà vient que Censorin compte, à l'an 238 de l'ère chrétienne, 986 ans de l'ère de Nabonassar, quoiqu'il n'y ait que 985 années juliennes. Nous n'en dirons pas davantage sur cette époque, parce qu'elle est moins d'usage, en chronologie, pour les années qui ont suivi Jésus-Christ, que pour celles qui l'ont précédé.

## §. III.

### *De l'Ère de Tyr.*

L'ère de Tyr commence 125 ans avant Jésus-Christ, l'an de Rome 628, et 186 de l'ère des Séleucides, dont les Tyriens s'étaient servis jusqu'alors. Ce qui les engagea à établir une nouvelle époque en cette année fut la reconnaissance envers Bala, roi de Syrie, qui, à son avènement au trône, leur accorda l'autonomie, ou la liberté de se gouverner par leurs propres lois. Le 19 octobre était le premier jour de l'année tyrienne, qui s'ouvrait par le mois hyperbérétæus. Ainsi, la première année de notre ère vulgaire tombe en l'an 126 de l'ère tyrienne, commencée

le 19 octobre, deux mois et treize jours avant notre 1 janvier. On voit plusieurs médailles, sur lesquelles est marquée l'ère de Tyr. Le cardinal Noris (*de Epocha Syro-Maced.*, diss. 4, c. 3) en rapporte six : l'une, de l'an 219 de Tyr, qui concourt avec l'an 94 de Jésus-Christ; une autre, de l'an 237, qui tombe en notre année 112; une troisième, de l'an 256, qui répond à l'an 131 de l'Incarnation; une quatrième, de l'an 279, qui est notre année 153; deux autres, de l'an 263, qui revient à l'an de Jésus-Christ 138. Quelques conciles sont aussi datés de la même ère. M. l'abbé Bellei prétend que Tyr reprit l'ère des Séleucides, sous Elagabale. Mais, il faut qu'elle l'ait ensuite abandonnée de nouveau, puisque les conciles, où cette ère de Tyr, proprement dite, est employée, sont postérieurs au règne de ce prince.

## §. IV.

### *De l'Ère Actiaque, et de l'Ère des Augustes.*

L'ère actiaque tire son origine et son nom de la bataille d'Actium, qui rendit Auguste maître de l'Egypte et de tout l'empire romain. Cet événement est du 2, ou plutôt du 3 septembre de l'an 15 de l'ère julienne, 723 de Rome. L'ère actiaque commença, chez les Romains, avec la 16e année de l'ère julienne, c'est-à-dire au 1 janvier de l'an 724 de Rome. En Egypte, où elle prit naissance, l'année même de la bataille, et se maintint jusqu'au règne de Dioclétien,

elle commença avec le mois thoth, ou le 29 août ; et deux jours après, ou le 1 septembre, chez les Grecs d'Antioche. Ceux-ci la nommaient aussi l'ère d'Antioche, et nous voyons qu'elle était encore en usage, parmi eux, au neuvième siècle. C'est à cette ère qu'on doit rapporter les dates de plusieurs médailles que la ville d'Antioche fit frapper en l'honneur d'Auguste. Telle est, entr'autres, celle-ci, rapportée par Morel (*Specim. univers. rei num. Tab. IV*, *n.* 1), et mal-à-propos appliquée, par le P. Faure, à l'ère des Augustes, dont nous parlerons à la fin de ce paragraphe. Ce monument porte en face : ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ, *Cæsaris Augusti*, et au revers : ΕΤΟΥΣ ≈ Κ ΝΙΚΗΣ ΥΠΑ Ι Β, *anno XXVI victoriæ*, *cons. XII*. Or, le douzième consulat d'Auguste, suivant les fastes consulaires, tombe l'an 41 de l'ère julienne, qui est précisément le 26^e^ depuis la bataille d'Actium. C'est donc à l'ère actiaque que se rapportent les dates exprimées sur cette médaille. En Syrie, on la nommait aussi l'ère d'Antioche. C'est ce qu'atteste le patriarche Nicéphore, dans sa Chronographie. *Μετὰ Ἰούλιον*, dit-il, *Ῥωμαίων ἐβασίλευσεν Καῖσαρ Σεβαστὸς Ὀκταυιὸς Αὔγουστος ἔτη νϛ´ καὶ μῆνας ἕξ. Ἐντεῦθεν οἱ Ἀντιοχεῖς τοὺς χρόνους αὐτῶν ἀριθμοῦσι. Post Julium, Romanis imperavit Cæsar Octavianus Augustus annis* 56 *et mensibus sex. Hinc Antiocheni annos suos numerant.* On voit, par là, que le cardinal Noris s'est mépris, lorsqu'il a prétendu, qu'on a cessé de compter par l'ère d'Auguste, peu de temps après la

mort de ce prince. Cependant, il est vrai de dire, qu'elle n'éclipsa pas l'ère césaréenne d'Antioche.

Outre l'ère actiaque, qui servit d'époque à l'extinction totale du gouvernement républicain à Rome, il faut encore, avec le P. Pétau, reconnaître une ère des Augustes, plus tardive de 4 ans; laquelle commence à l'an 727 de Rome, 27 ans avant l'ère de l'Incarnation, c'est-à-dire, à l'année, où César Octave, feignant de vouloir abdiquer la souveraine autorité, dont il s'était emparé de force et contre le gré des citoyens, vint à bout de se la faire confirmer par le sénat et le peuple romain. Ce fut alors, en effet, que, par un décret public, on lui décerna l'Empire avec le titre d'Auguste, et qu'il donna, par les arrangements qu'il prit avec le sénat, une vraie consistance à ce nouveau genre de gouvernement.

---

# CHRONIQUE

## *depuis le* 1 *octobre* 1857 *jusqu'au* 30 *septembre* 1858.

---

### *Octobre.*

4. La reine d'Espagne accepte la démission du ministère Narvaez ; néanmoins les ministres actuels restent en fonction jusqu'à la formation du nouveau cabinet.

7. Jour de jeûne, d'humiliation et de prière, par ordre de la reine, dans toute l'Angleterre, à l'occasion des malheurs que la nation a éprouvés dans l'Indostan.

8. L'empereur Napoléon, accompagné de l'impératrice, passe la revue d'honneur au camp de Châlons.

9. Communication au sénat de Serbie : une conjuration ourdie contre la vie du Prince a été découverte ; par suite de cet événement les anciens ministres Radovan Damjanowits et Paul Jankowits ont été arrêtés.

14. Le prince-régent dissout le 15e storthing de la Norwége. — Traité d'union douairière entre l'Autriche et Modène ; le 24 novembre, les ratifications du traité sont échangées à Vienne.

16. Signature et échange des ratifications du traité de commerce conclu le 30 janvier 1856, entre la Hollande et le Japon ; article additionnel : les ports de Nangasaki et d'Hakodadi sont ouverts aux Hollandais, qui pourront exercer librement leur culte.

17. Le lieut.-général russe prince Orbelian emporte d'assaut le fort Neu-Bartunai, un des points les plus importants occupés par Schamyl dans la Psalatavia.



19. Déclaration du divan de Moldavie : les vœux généraux du pays sont : 1° respect des droits des principautés, et surtout de leur autonomie d'après la teneur des antiques capitulations conclues avec la Porte en 1393, 1460, 1511 et 1634 ; 2° réunion des principautés en un seul Etat sous le nom de Roumanie; 3° un prince étranger héréditaire, choisi parmi les dynasties régnantes en Europe et dont le successeur serait élevé dans la religion du pays; 4° neutralité du territoire des principautés ; 5° un pouvoir législatif confié à une assemblée générale dans laquelle seraient représentés tous les intérêts du pays. Enfin tous ces droits devraient être placés sous la garantie commune des puissances signataires du traité de Paris. — Le Dr Luther, directeur de l'observatoire de Bilk, découvre la 58e planète. — La Diète commence la discussion concernant la liberté de religion.

21. Le divan de Valachie adopte à l'unanimité (dans la Moldavie par 82 voix contre 2) la résolution suivante : reconnaissance de l'indépendance des principautés conformément aux anciennes capitulations conclues avec la Porte ; neutralité perpétuelle du pays ; réunion des deux principautés sous un prince héréditaire étranger dont les descendants seront élevés dans la religion grecque; constitution représentative.

23. Ordonnance de l'empereur d'Autriche portant modification de la loi du 6 septembre 1850, concernant les feuilles d'annonces et les écrits périodiques ; les feuilles périodiques publiées dans l'empire ou à l'étranger sont soumises à l'impôt du timbre.

25. Le gouvernement du roi de Prusse enjoint à son représentant près la Confédération germanique d'invoquer le concours immédiat de la Diète en faveur des duchés et de demander que le représentant de l'Autriche appuie cette

démarche. En même temps communication au cabinet de Vienne par laquelle on invite le gouvernement impérial à se joindre à la Prusse. Toutefois dans le cas d'un refus de la part de l'Autriche, la Prusse est décidée à agir seule. — Le cabinet autrichien répond qu'il est prêt à appuyer les propositions de la Prusse. — Une ordonnance royale dissout les chambres de Sardaigne et convoque les colléges électoraux pour le 15 novembre et les nouvelles chambres pour le 14 décembre.

26. Fin de la crise ministérielle en Espagne et formation d'un nouveau cabinet. L'amiral et capitaine général de la flotte, don François Armero y Penaranda, est nommé président du conseil et ministre de la guerre, et Alexandre Mon, ministre des finances.

27. Le nouveau commandant en chef des troupes anglaises dans l'Inde, le général sir Colin Campbell, quitte avec son état-major la ville de Calcutta pour se rendre à Cawnpore. — Conclusion d'un traité de commerce et de navigation entre la Belgique et les Pays-Bas. — Un ordre de l'empereur d'Autriche prescrit une réduction de l'armée.— Le général Louis-Eugène Cavaignac, né à Paris le 15 octobre 1802, ancien président de la république, meurt à sa campagne d'Ourne, département de la Sarthe. — Elections communales en Belgique. Elles sont généralement favorables au parti libéral.

29. Le comte Joseph Siccardi, vice-président du sénat et président de la cour de cassation, ancien ministre de la justice, meurt à Turin à l'âge de 53 ans.

31. Le projet de loi présenté par le gouvernement de Suède, concernant l'extension à donner à la liberté des cultes, est repoussé par l'ordre de la noblesse et par l'ordre équestre; renvoyé ensuite par l'ordre ecclésiastique et par celui des paysans au comité législatif, il n'est adopté que par l'ordre des bourgeois.

*Novembre.*

4. Les cortès portugaises sont ouvertes par le président du conseil des ministres. — Le congrès du Mexique adopte par 72 voix contre 31 les propositions des commissions. Les garanties assurées par la nouvelle constitution sont supprimées. Le président Comonfort reçoit les pouvoirs extraordinaires qu'il avait demandés.

7. Signature à Vienne de l'acte réglant la libre navigation du Danube par les représentants des Etats riverains.

9. La démission donnée le 31 par le ministère de Decker est acceptée. Sont nommés Charles Rogier, ministre de l'intérieur ; baron de Vrière, ministre des affaires étrangères ; Frère-Orban, ministre des finances ; Tesch, ministre de la justice. — Le lendemain réunion des chambres dont les séances sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. — Le général en chef, dans les Indes orientales, sir C. Campbell, évacue Cawnpore et, après avoir fait sa jonction avec plusieurs autres corps de troupes, marche le 12 contre Alumbagh.

10. Mme la duchesse de Nemours meurt subitement au château de Claremont en Angleterre. Elle était princesse de Saxe-Cobourg-Gotha.

11. Convention entre la Prusse, tant en son nom qu'au nom des Etats de l'union douanière allemande d'une part, et la Grande-Bretagne de l'autre, au sujet des rapports commerciaux avec les îles ioniennes. — Le sénateur Abbatucci, garde des sceaux et ministre de la justice, né en Corse en 1792, meurt à Paris.

12. La chambre des représentants belges est dissoute ; les colléges électoraux se réuniront le 10 décembre, et les chambres sont convoquées pour le 15 du même mois. — Ouverture des chambres grecques par le président du conseil des ministres.

15. Elections générales dans les Etats sardes.

16. Le roi de Saxe ouvre la neuvième diète ordinaire.

18. Une partie de la ville haute à Mayence est détruite par l'explosion d'un magasin à poudre.

19. Modifications à la dernière loi électorale dans le grand-duché de Luxembourg : les élections directes de district, ainsi que les colléges électoraux sont abolis ; le roi se réserve le droit de décréter la publicité des élections primaires. La loi d'élection communale est supprimée. — Le grand-duc régent de Bade ouvre la Diète.

25. Le général anglais sir Henry Havelock meurt à Alumbagh.

28. Ouverture de la session du corps législatif par le ministre d'état Fould. — Le vieux fort de Vincennes près de Paris s'écroule avec un grand fracas.

30. Le prince-gouverneur de Luxembourg ouvre l'assemblée des Etats ; le lendemain, les nouveaux directeurs-généraux et le nouveau conseil d'Etat prêtent serment.

## *Décembre.*

1. Le général Ignace Comonfort est proclamé président constitutionnel de la république du Mexique. Ouverture du congrès.

2. Rescrit de l'empereur de Russie aux gouverneurs-généraux de Grodno et de Kowno, ainsi qu'au gouverneur militaire de Wilna, l'aide de camp gén. et lieut.-gén. Nazimoff Ier, concernant l'amélioration de la position des paysans de l'empire.

3. Ouverture du parlement anglais par la reine. Discours du trône : les intérêts commerciaux du pays ont nécessité une session extraordinaire du parlement, attendu que, l'acte de la banque ayant été suspendu, un bill d'indemnité

est devenu nécessaire. — Mort du comte Robert Berando di Pralormo, ancien chargé d'affaires de Sardaigne à Berlin et à Francfort s./m. et en dernier lieu, ministre résident près le St-Siége. — Le statuaire Daniël Rauch, de Berlin, né à Arolsen en 1777, meurt à Dresde.

7. Ouverture du conseil national suisse et du conseil des Etats. — Le trente-cinquième congrès s'ouvre à Washington. Le message du président des Etats-Unis est conciliant vis-à-vis de l'étranger, mais s'exprime en termes sévères contre les flibustiers.

9. Réunion des cortès portugaises.

10. Le traité de commerce conclu entre la Belgique et la Sardaigne le 24 janvier 1851 est renouvelé.—Lord J. Russell présente à la chambre des communes un bill, d'après lequel les membres israélites seront dispensés, dans leur serment d'introduction à la chambre, de prononcer la formule : « sur la vraie foi d'un chrétien. » — La rivière et le port de Canton sont déclarés en état de blocus par le contre-amiral français Rigault de Genouilly, de concert avec les forces anglaises.

11. La Porte publie, avec l'agrément des puissances signataires du traité de Paris, un firman prescrivant la dissolution des divans des principautés danubiennes.

14. Ouverture des chambres à Turin.

15. Les français et les anglais réunis occupent l'île de Honan en Chine.

16. Les provinces de la Basilicata, de Bari, Principato citeriore et Principato ullériore, mais surtout les villes de Nocera, Matera, Salerne, Polla, Potenza, Montemurro, Vigiano, Sapenara etc. sont ravagées par un tremblement de terre ; 40 bourgades sont presque entièrement détruites. Des rapports officiels portent le nombre des morts à dix mille.

17. Rescrit de l'empereur de Russie adressé au gouverneur-général militaire de St-Pétersbourg : la noblesse du gouvernement de St-Pétersbourg est autorisée à améliorer la position des paysans serfs et à nommer un comité chargé de préparer des propositions dans ce but. — Convocation des deux chambres de la Diète de Prusse pour le 12 janvier 1858.

22. Clôture de la diète de Danemark.

26. Quatre mille anglais et neuf cents français, sous les ordres des contre-amiraux sir Michel Seymour et Rigault de Genouilly, ainsi que du général-major de Straubenzée débarquent à Canton ; le 28, le bombardement commence ; le 29, l'escalade est donnée à la ville qui est prise ainsi que le fort Goughs qu'on fait sauter.

31. Echange à Paris des ratifications du traité conclu le 29 juin dernier, entre la France et la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et la Porte Ottomane, relativement à la fixation des frontières entre la Turquie et la Bessarabie, ainsi qu'au Delta du Danube et à l'île des Serpents, deux territoires qui rentrent sous la souveraineté immédiate de la Porte.

## *Janvier.*

4. Mort de Mlle Rachel, née le 24 février 1820, dans le canton d'Argovie.

5. Entrée des troupes anglaises et françaises à Canton et prise du commissaire impérial Yek. — Le feld-maréchal Joseph Wenzel, comte Radetzky de Radetz, né le 2 novembre 1766 à Trzebnitz en Bohême, meurt à Milan.

6. Un ordre du cabinet charge de nouveau le prince de Prusse de continuer à remplacer le roi pendant trois autres mois, à partir du 23 courant.

7. Le grand-vizir Reschid-pacha meurt subitement à Constantinople.

10. Ouverture des cortès espagnoles par la reine : discours du trône ; le lendemain, Bravo Murillo est élu président des Cortès par 126 voix ; le ministère donne sa démission. Le 14, formation d'un nouveau cabinet. Xavier d'Isturitz est nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères.

11. Soulèvement à Mexico. Les troupes insurgées conduites par le général Zuloaga s'emparent de plusieurs des points fortifiés de la ville; Comonfort, président de la république, remet provisoirement les rênes du gouvernement à Benito Juarez, président du tribunal suprême, et se met à la tête de l'armée ; les généraux Osollo et Miramon prennent d'assaut le monastère d'Acordada défendu par Comonfort ; dans la matinée du 21, toute la ville tombe au pouvoir des Pronunciados. Comonfort quitte Mexico en fugitif.

12. Le président du conseil des ministres, baron de Manteuffel, fait l'ouverture des deux chambres de la Diète de Prusse.

14. Ouverture du conseil de la couronne par le roi de Danemark. — Tentative d'assassinat sur la personne de l'empereur Napoléon. Les conjurés Félix Orsini, Charles de Rudio, Joseph André Pierri et Antoine Gomez sont arrêtés à Paris, et plus tard (le 26 février), Simon François Bernard à Londres. Les trois premiers sont condamnés à la peine des parricides, et Gomez aux travaux forcés à perpétuité. Félix Orsini et Joseph André Pierri sont exécutés le 13 mars. La peine de Rudio est commuée en celle de travaux forcés à perpétuité.

15. Ukase russe : il est établi, sous la direction immédiate et sous la présidence de l'empereur, un comité spécial,





chargé d'examiner les dispositions et les plans relatifs au servage. — Modification du ministère sarde ; le roi accepte la démission du ministre de l'intérieur, Urbain Ratazzi ; le ministre des affaires étrangères comte Camille Cavour est chargé provisoirement du portefeuille de l'intérieur, et le ministre de l'instruction publique G. Lanza de celui des finances. — Tremblement de terre en Moravie, en Silésie, en Hongrié et en Galicie. — Mort du comte d'Argout, sénateur et gouverneur de la banque de France.

17. Le maréchal Victor Amédée comte Sallier della Torre meurt à Turin.

18. L'empereur Napoléon ouvre la session législative de 1858; discours du trône : la France concourra à la guerre de l'Angleterre contre la Chine, pour obtenir le redressement de griefs communs et pour venger le sang de nos missionnaires cruellement massacrés. — Un décret impérial supprime la Revue de Paris et le Spectateur.

19. Présentation aux chambres belges d'un projet de loi relatif à la police des étrangers : la durée de la loi du 22 septembre 1835, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 25 décembre 1841, est prolongée jusqu'au 1er mars 1861.

20. Dépêche du comte Walewski au comte Persigny : le gouvernement impérial rappelle que le nouvel attentat a été, ainsi que les attentats précédents, préparé en Angleterre; il respecte le droit d'asile pratiqué par l'Angleterre, mais il espère que le cabinet de Londres prendra des mesures contre les assassins.

22. La 51e astéroïde est découverte à Nimes par N. Laurent.

27. Décret impérial : les troupes de ligne stationnées dans l'intérieur de l'empire français sont réparties en cinq grands commandements. Ces cinq grands commandements sont confiés à des maréchaux de l'empire qui reçoivent le titre

de commandant supérieur. Quartiers généraux des cinq commandements : Paris, Nancy, Lyon, Toulouse et Tours. — Le comité législatif présente à la diète de Suède son nouveau rapport concernant la proposition relative à l'extension de la liberté des cultes, proposition que la diète avait repoussée dans sa première forme. Le 3 février, l'ordre des prêtres repousse la proposition sans voter; l'ordre de la noblesse et l'ordre équestre la rejettent à une majorité de 2 voix, mais les paysans l'adoptent à une majorité de 6 et les bourgeois à une majorité de 3 voix.

28. M. Emile Augier est reçu à l'académie française. — Jean Pierre baron de Wilmar, lieutenant-général, aide-de-camp du roi des Belges, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Belgique à la cour de La Haye, meurt à l'âge de 69 ans, dans la ville d'Amsterdam.

## *Février.*

1. Message de l'empereur Napoléon au sénat et au corps législatif : l'impératrice est nommée régente dans le cas où le prince impérial parviendrait au trône avant sa majorité. Il est institué un conseil privé qui se réunira sous la présidence de l'empereur. Le conseil privé deviendra, avec l'adjonction des deux princes français les plus proches dans l'ordre d'hérédité, conseil de régence, dans le cas où l'empereur n'en aurait pas désigné un autre par acte public. — Le président du conseil d'état, Baroche, présente au corps législatif un projet de loi relatif à des mesures de sûreté publique.

2. Ouverture des chambres du Hanovre.

4. L'astronome Goldschmid découvre à Paris la 52e astéroïde.

6. Dépêche du comte Walewski au comte Persigny, à

l'occasion des représentations faites par lord Cowley, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris, au sujet des adresses de l'armée imprimées dans le Moniteur. L'empereur regrette que parmi ces adresses on en ait publié deux ou trois renfermant des expressions violentes.

7. L'empereur Napoléon accepte la démission donnée le 5 par le ministre de l'intérieur, Billaut; le général de division Espinasse est nommé ministre de l'intérieur et de la sûreté publique.

8. Lord Palmerston présente à la chambre des communes un bill relatif à la répression des conspirations ayant l'assassinat pour but.

9. Le comte Alphonse de Rayneval, ambassadeur nommé près la cour de St-Pétersbourg, meurt à Paris à l'âge de 44 ans.

10. Le conseiller privé baron de Krudener, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie, meurt à Berne.

12. Lord Palmerston présente à la chambre des communes un bill tendant à enlever le gouvernement des possessions anglaises de l'Inde à la compagnie des Indes, pour le confier à la couronne.

13. Décret impérial, portant création de cinq commandants supérieurs (v. 27 janv.) : Maréchal Magnan, commandant supérieur des divisions du nord (quartier-général : Paris); maréchal Canrobert, commandant supérieur des divisions de l'ouest (quartier-général : Nancy); maréchal Castellane, commandant supérieur des divisions du sud-ouest (quartier-général : Lyon); maréchal Bosquet, commandant supérieur des divisions du sud-est (quartier-général : Toulouse); maréchal Baraguay d'Hillers, commandant supérieur des divisions de l'est (quartier-général : Tours).

14. Note du cabinet impérial à la confédération helvétique :

le gouvernement français insiste de nouveau sur l'éloignement des réfugiés italiens des cantons frontières et sur leur internement en des lieux éloignés. — Combat entre les Mormons et les troupes de l'Union, près du détroit de Eeo-Cannians. Les premiers sont défaits.

16. Le dr Frédéric de Creuzer, né à Marbourg en 1771, meurt à Heidelberg.

17. Le serment est imposé aux candidats pour les élections au corps législatif.

18. Naissance de la princesse Louise Marie Amélie, premier enfant de LL. AA. le duc et la duchesse de Brabant.

19. Lord Palmerston déclare dans la chambre des communes que le droit d'asile ne sera blessé en rien par le bill contre les conspirations. A ce sujet, un membre de la chambre, Gibson, présente l'amendement suivant : la chambre a eu horreur de l'attentat du 14 du mois dernier et sera toujours disposée à punir des tentatives aussi criminelles, dès qu'elles auront été prouvées. Cependant, elle regrette que le gouvernement n'ait pas répondu à la dépêche du cabinet français du 20 et n'ait point communiqué cette réponse au parlement, avant d'avoir soumis le bill actuel aux délibérations de la chambre. — L'amendement est adopté par 234 voix contre 215. Par suite de ce vote, le ministère donne sa démission le lendemain ; lord Derby est chargé par la reine de la formation du nouveau cabinet.

21. Corinthe est détruite par un trèmblement de terre.

25. Le nouveau ministère anglais prête serment. Premier lord trésorier : Charles de Derby ; chancelier de l'échiquier : Benjamin Disraëli ; lord chancelier : sir Frédéric Thesiger, sous le titre de lord Chelmsford ; secrétaire des affaires étrangères : comte de Malmesbury. — Mort du révérend père de Ravignan, de la compagnie de Jésus, né à Bayonne en 1793.

28. Mort du chanoine et curé de la ville de Francfort s./m.

Beda Weber, né le 26 octobre 1798 à Linz dans le Pusterthal (Tyrol).

## *Mars.*

1. Lord Derby déclare dans la chambre des communes que le nouveau cabinet entretiendra des relations d'amitié avec tous les gouvernements, mais surtout avec celui de la France. — Le Moniteur universel annonce que les généraux Bedeau et Changarnier ont reçu l'autorisation de rentrer en France. — Crise ministérielle en Hollande : le ministre de la justice, J. L. de Brughen, et le ministre des finances, le dr A. Vrolik, donnent leur démission.

4. Dépêche du secrétaire des affaires étrangères de la Grande-Bretagne à lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris : le gouvernement de la reine veut le maintien de l'alliance entre les deux pays.

5. Le sénat belge adopte par 30 voix contre 4 le projet de loi relatif à la poursuite des offenses faites aux souverains étrangers.

9. Les républicains tentent, à Châlons sur Saône, une émeute qui est aussitôt étouffée.

10. Le prince-régent de Suède clôt la diète ouverte depuis le 23 octobre 1856. — Le projet relatif aux fortifications de Copenhague est adopté à la seconde lecture, dans le conseil du royaume de Danemark.

12. Nouveau ministère en Hollande : colonies : le ministre d'état Rochussen ; finances : de Bosse ; affaires étrangères : baron de Goltstein ; intérieur : de Tets de Goudriaan ; justice : C. H. B. Boot ; les ministres de la marine, de la guerre et du culte conservent leur portefeuille.

18. Prise de Lucknow par les anglais.

20. Le tribunal de Gênes condamne à mort par contumace

Mazzini et cinq autres des 63 accusés comme auteurs et complices du soulèvement tenté à Gênes le 29 juin 1857.

22. Le bill relatif aux israélites, présenté le 10 décembre dernier par lord John Russel, est adopté dans la chambre des communes par 297 voix contre 146.

23. Décret impérial qui nomme le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, ambassadeur près S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en remplacement de M. le comte de Persigny, dont la démission est acceptée.

26. Le chancelier de l'échiquier Disraëli présente à la chambre des communes un nouveau bill concernant les Indes, d'après lequel la compagnie des Indes serait remplacée par un ministre de la couronne (secrétaire d'état), un vice-président et une chambre du conseil composée de 18 membres, dont 9 seraient nommés par la couronne, 4 par les officiers ou par les employés ayant 10 ans de service aux Indes, ou bien par des propriétaires fonciers indiens, et 5 par les électeurs de Londres, de Liverpool, de Manchester, de Glasgow et de Belfast. Les conseillers n'ont aucun droit de vote; leurs fonctions durent 6 ans. — Un décret royal dissout la chambre des députés portugais.

30. Le chemin de fer de dom Pedro au Brésil est livré à la circulation jusqu'à Gueimados.

31. Ordonnance dans le grand-duché de Luxembourg : il est créé un ordre pour les deux lignes de la maison de Nassau, sous le nom d'ordre du Lion d'or de la maison de Nassau. Le nouvel ordre sera conféré seulement aux souverains et aux princes des maisons souveraines, ainsi qu'aux personnes ayant le titre d'excellence et le rang d'ambassadeur, d'archevêque, de ministre d'état, de lieutenant-général, ou occupant une autre charge à la cour.

*Avril.*

4. Le dr Luther découvre à l'observatoire de Bilk la 53e astéroïde.

9. Une déclaration du roi de Prusse adressée au prince de Prusse le charge de continuer à diriger les affaires de l'état pendant trois nouveaux mois.

12. Un décret impérial proroge la session du corps législatif jusqu'au 1er mai prochain.

13. Grand incendie qui dévore une partie du centre de la ville de Christiania, capitale de la Norwège.

17. L'accusé Bernard (v. 14 janv.) est acquitté par le jury de Londres du crime de félonie, et le 20, à l'occasion de l'accusation de complicité du complot, il est mis en liberté sous caution par la cour du banc de la reine.

19. Dépêche du cabinet à lord Canning : le gouvernement désapprouve la proclamation de l'Oude et exprime la crainte que ce décret, qui déshérite tout un peuple, ne crée des obstacles insurmontables au rétablissement de la paix.

21. Combat des Baschi Boujouk avec les insurgés et les monténégrins près de Zaragviza.

23. La chambre des députés sardes adopte, par 129 voix contre 29, le premier article du projet de loi de Deforesta concernant les complots contre la vie des souverains étrangers, et le 29, la loi entière relative à la presse et au jury, par 110 voix contre 42.

26. Le gouvernement espagnol présente aux cortès un projet de loi, d'après lequel les biens de l'Eglise non encore vendus seront rendus au clergé.

27. Un décret impérial proroge de nouveau la session du corps législatif jusqu'au 8 mai prochain. — Le président du conseil clôt les chambres de la diète prussienne.

28. Tremblement de terre sur plusiers points des provinces

de Terra di Lavoro, de la Basilicata et de la Principato citeriore; le 30, la secousse se fait sentir de nouveau. — Le conseiller privé dr Jean Muller, physiologue et anatomiste, meurt à Berlin, à l'âge de 57 ans.

## *Mai.*

3. L'empereur fait l'ouverture de la session des chambres brésiliennes.

4. Clôture des états du grand-duché de Bade par le grand-duc. — Continuation de la guerre civile au Mexique. Victoire du général Vidaurri sur les troupes de Zuloaga.

5. Un décret de la reine d'Espagne ajourne les séances des cortès; un autre décret déclare que la démission du ministre de l'intérieur, Ventura Diaz, est acceptée.

6. La Prusse demande que la diète fédérale de Francfort livre les discussions de ses séances à la publicité.

8. Clôture de la session du corps législatif en France, après l'adoption, par 221 voix contre 21, de la loi relative aux titres de noblesse. — Décret du duc de Nassau : création d'un ordre commun aux deux branches de la maison de Nassau et qui portera le nom d'ordre du Lion d'or de la maison de Nassau.

10. La proposition faite dans la chambre des communes par lord John Russell de rejeter l'amendement de la chambre des lords, relatif à la prestation du serment des israëlites, est adoptée par 263 voix contre 150. Lord J. Russell propose alors la formation d'un comité composé de membres des deux chambres et auquel, sur la demande de T. Duncombe, le baron Lionel-Nathan Rothschild serait adjoint. Le lendemain, la nomination du baron Rothschild, comme membre du comité, est autorisée par 251 voix contre 196. — Lord Ellenborough, président du bureau des affaires

des Indes, annonce à la chambre des lords qu'il se retire et que sur lui seul retombe la responsabilité de la réponse à la proclamation de lord Canning. — Le cinquième storthing extraordinaire se réunit à Christiania.

11. Combat très-vif près de Grahowo, entre les troupes ottomanes d'une part, les monténégrins et les bayahs réunis de l'autre. — Grahowo est incendié quelques jours plus tard par les habitants, sur l'ordre du prince Danilo. Le 13, les monténégrins commandés par Mirko, frère du prince Danilo, attaquent les turcs qui sont défaits complétement; Hussein Ferik-pacha se retire à Tébinié. — Clôture des chambres grecques. — Entrevue du pape et du roi de Naples à Porto d'Antio.

13. Un décret royal prononce la dissolution des cortès en Espagne.

15. Ahmet-pacha, neveu et héritier présomptif du vice-roi d'Egypte, périt malheureusement dans le Nil avec les personnes de sa suite.

16. Un mouvement insurrectionnel éclate dans quelques villages du district de la Canée dans l'île de Candie, contre le gouverneur-général Veli-pacha; un mémoire contenant les réclamations des habitants est envoyé à la Porte-Ottomane et remis aux consuls des grandes puissances; le mouvement se propage dans la campagne; les commissaires envoyés par la Porte promettent de prendre en considération les plaintes des habitants.

20. Les troupes anglo-françaises s'emparent des forts chinois situés au nord et au sud de l'embouchure du Peïho et défendus par 138 canons; le 22, les escadres alliées remontent le fleuve dans la direction de Péking.

22. Ouverture à Paris des nouvelles conférences pour le règlement de l'organisation des principautés danubiennes.

27. Éruption du Vésuve.

28. Traité concernant les frontières entre la Russie et la Chine conclu à Aïhun par le gouverneur-général russe Mirawiew. Le fleuve de l'Amour, à partir du point où la Schelka se réunit à l'Argun jusqu'à celui ou l'Ussuri se jette dans l'Amour, forme la frontière entre les deux états. Les deux rives de l'Amour au bas de l'embouchure de l'Ussuri sont concédées à la Russie. La libre navigation de Ssungari et de l'Ussuri est réservée aux russes, et celle du bas Amour aux chinois.

31. Horrible catastrophe sur le chemin de fer de Mons à Manage. Huit personnes sont tuées sur les lieux; deux autres meurent le lendemain.

## *Juin.*

2. Le sénat sarde adopte, par 80 voix contre 5, la loi relative aux conspirations, ainsi qu'à l'assassinat politique et aux modifications à apporter au jury.

5. La diète germanique approuve le traité conclu entre la France et le grand-duché de Bade et ayant le pont de Kehl pour objet.

6. Entrevue officielle entre le baron Gros, plénipotentiaire de la France et les deux mandarins arrivés le 2 de Péking, en qualité de commissaires de l'empereur de Chine.

7. Proclamation du commissaire de la Porte-Ottomane, Ahmed-pacha, ainsi que du gouverneur-général de l'île de Candie, Vely-pacha : le droit de port d'armes est accordé aux chrétiens comme aux turcs; maintien du Hatti-Humayoun concernant la liberté de religion.

8. Le roi de Portugal fait l'ouverture des cortès; discours du trône.

9. Traité de commerce et de navigation entre la Belgique et la Russie. — Après avoir approuvé le projet d'un em-

prunt de 3,600,000 écus d'espèce, le storthing extraordinaire est clos par le prince régent, à Christiania.

13. Traité de paix et d'amitié entre la Chine et la Russie, et quelques jours plus tard avec les États-Unis; les ports chinois sont ouverts aux étrangers; les chrétiens ont le droit d'exercer librement leur culte; établissement de consulats en Chine et envoi d'agents diplomatiques à Péking; le commerce américain en Chine jouira des avantages accordés aux nations les plus favorisées; tous les droits accordés aux autres nations sont également accordés aux États-Unis.

14. Un décret impérial nomme le sénateur Delangle ministre de l'intérieur en France.

15. Mort du peintre Ary Scheffer. Émeute contre les chrétiens à Djeddah, ville d'Arabie sur la mer rouge. La population musulmane massacre le consul d'Angleterre, le consul de France et sa femme et dix-huit autres européens.

17. Combat de Gwalior dans l'Inde; le 19, après un combat de 5 heures, sir Hughes Rose s'empare de la ville et du palais de Gwalior.

19. Tremblement de terre à Mexico et dans les environs situés au sud et à l'ouest des hauts plateaux de Mexico et de Morelia; ce tremblement cause de grands ravages.

25. Ordonnance du roi de Prusse : le prince de Prusse est chargé de remplacer le roi dans la direction des affaires du royaume pendant trois autres mois.

26. L'armée américaine fait son entrée à Utah, capitale des Mormons; ceux-ci se retirent à Provo.—Traité entre la Chine et la Grande-Bretagne, et le lendemain avec la France: le christianisme sera librement exercé dans tout l'empire; les missionnaires seront protégés par les autorités chinoises; des agents diplomatiques résideront à Péking; le tarif sera soumis à une révision; de nouveaux ports seront ouverts au commerce; la navigation de Yang-Tze-Kiang

est déclarée libre ; les étrangers munis d'un passeport de leur gouvernement pourront voyager dans l'intérieur du royaume; des indemnités sont accordées à ceux qui ont fait des pertes à Canton. — Le 3 juillet, le traité franco-chinois est ratifié par l'empereur de Chine.

## *Juillet.*

12. Le bill relatif à l'admission des israélites au parlement est définitivement adopté par la chambre des lords.

15. La chambre des communes adopte à la troisième lecture le bill relatif au gouvernement des Indes, bill en vertu duquel le gouvernement de la reine succède à la compagnie des Indes.

17. Conclusion d'un traité de commerce et de navigation entre la Belgique et les Etats-Unis.

19. Grand tremblement de terre à Mexico. Les dégâts sont considérables.

21. Combat près de Kostajnua dans la Bosnie entre les chrétiens insurgés et les turcs. Les premiers sont défaits et forcés de chercher un refuge sur le territoire autrichien. Les turcs dévastent et brûlent vingt-six villages chrétiens.

23. La frégate anglaise, le Cyclops, arrive devant Djeddah et exige, de la part de l'autorité, la punition des coupables.

24. L'assemblée fédérale helvétique procède à l'élection du président et du vice-président du conseil fédéral. M. Slaempfli est élu président, et M. Knusel vice-président.

## *Août.*

1. Prorogation du parlement anglais. Dans le discours de la reine, lu par commission, le gouvernement parle avec une entière confiance du maintien de la paix générale.

3. L'empereur et l'impératrice des Français arrivent à Cherbourg, pour assister à l'inauguration du bassin de ce port de mer.

4. La chambre des représentants belges rejette, par 83 voix contre 39 et 9 abstentions, le paragraphe relatif à la défense et à l'agrandissement d'Anvers. — Arrivée à Cherbourg de la reine d'Angleterre et du prince conjoint.

5. Le ministère belge retire tout entier le projet de loi sur les travaux publics. Un arrêté royal prononce la clôture de la session législative de 1857-1858.

6. La reine d'Angleterre et le prince conjoint retournent de Cherbourg à Osborne. — L'autorité turque de Djeddah accorde aux anglais la satisfaction qu'ils demandent.

7. Inauguration solennelle et immersion du grand bassin de Cherbourg.

8. Inauguration de la statue équestre de Napoléon Ier sur la place Napoléon à Cherbourg.

17. Réception de la première dépêche complète et directe des États-Unis en Europe, par le télégraphe transatlantique. Cette dépêche était ainsi conçue : « Gloire à Dieu dans le ciel et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » La transmission a duré 35 minutes.

23. La jeune impératrice d'Autriche accouche heureusement d'un prince, qui reçoit les noms de Rodolphe-François-Charles-Joseph.

25. Les membres de la conférence ouverte à Paris pour terminer les affaires qui restent à régler en Orient conviennent d'accorder à M. Morse, l'inventeur du télégraphe électrique, une indemnité de 400,000 frs.

## *Septembre.*

14. Révolte militaire à Tripoli.



15. S. A. I. l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, femme de S. A. I. l'archiduc Charles-Louis, lieutenant du Tyrol, frère de l'empereur, meurt du typhus à la villa royale de Monza, entre les bras de son mari, auprès de son frère l'archiduc Maximilien et de sa belle-sœur l'archiduchesse Charlotte. Née princesse de Saxe, fille du roi, elle n'était âgée que de 18 ans.

20. Ouverture de la session des états-généraux dans les Pays-Bas.

30. Passage au périhélie à 6 heures du matin de la comète qui a été découverte vers le milieu du mois de juin par M. Donati, astronome attaché à l'observatoire de Florence, et qui, pour cette raison, a reçu le nom de ce savant. — Elections générales en Espagne pour la nomination des députés aux cortès. — La nouvelle chambre des députés de Bavière, à peine assemblée, est dissoute par un décret royal.

—

# PREMIÈRE PARTIE.

## CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, son Éminence Révérendissime Mgr ENGELBERT STERCKX, né à Ophem le 2 novembre 1792, sacré à Malines le 8 avril 1832, cardinal-prêtre de la Sainte-Église Romaine le 13 septembre 1838, grand-cordon de l'ordre de Léopold de Belgique et de l'ordre de Léopold d'Autriche.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr GASPAR LABIS, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournai le 10 mai 1835, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr NICOLAS JOSEPH DEHESSELLE, né à Charneux le 4 juillet 1789, sacré à Namur le 13 mars 1836, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr LOUIS JOSEPH DELEBECQUE, né à Warneton-Sud en 1798, sacré à Gand le 4 novembre 1838, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr JEAN BAPTISTE MALOU, né à Ypres le 30 juin 1809, docteur en théologie, sacré à Bruges le 1 mai 1849, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Liége, S. G. Mgr THÉODORE ALEXIS JOSEPH DE MONTPELLIER, né au château de Vedrin le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852.

## PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie! ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

(1) Nosseigneurs les Cardinal Archevêque et Évêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.



## PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

### RECTEUR MAGNIFIQUE.

*P. F. X. de Ram*, prélat-protonotaire apostolique *ad instar Participantium*, consulteur de la sacrée Congrégation de l'Index, chanoine hon. des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe, de l'Aigle Rouge de la 3e classe de Prusse et de Guillaume de Hesse, commandeur de l'ordre du Christ et d'Isabelle-la-Catholique, membre de l'académie théologique et de l'académie de la religion catholique de Rome, des académies royales des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de Munich, de la commission royale d'histoire, de la société historique de l'Allemagne, de l'académie pontificale d'Archéologie de Rome, etc. Montagne du Collége, n° 3.

### VICE-RECTEUR.

*A. J. Namèche*, docteur en théologie, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place de l'Université, n° 4.

### SECRÉTAIRE.

*F. N. J. G. Baguet*, docteur en philosophie et let-



tres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de saint Grégoire-le-Grand et de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place du Peuple, nº 14.

### ASSESSEUR DU VICE-RECTEUR.

*N. J. Laforet*, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége du pape Adrien VI, prof. ord. à la fac. de philosophie et lettres.

### CONSEIL RECTORAL.

*A. J. Namèche*, vice-recteur.
*J. B. Lefebve*, doyen de la faculté de théologie.
*A. Thimus*, doyen de la faculté de droit.
*V. J. François*, doyen de la faculté de médecine.
*L. J. Hallard*, doyen de la faculté de philosophie et lettres.
*P. J. Van Beneden*, doyen de la faculté des sciences.
*F. N. J. G. Baguet*, secrétaire de l'Université.

---

### FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

*Doyen*, J. B. Lefebve.
*Secrétaire*, P. Vandenbroeck.

*P. F. X. de Ram*, recteur de l'Université, prof. ord.; le droit ecclésiastique public et privé.

*H. G. Wouters*, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue Sainte-Anne, nº 3.

*J. T. Beelen*, prof. ord., camérier d'honneur de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture Sainte et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

*J. F. D'Hollander*, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, président du collége du St.-Esprit; la théologie morale.

*H. J. Feye*, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St.-Esprit.

*J. B. Lefebve*, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St.-Esprit.

*P. Vandenbroeck*, prof. ord., docteur en théologie; la théologie dogmatique générale. Collége du St.-Esprit.

*T. J. Lamy*, professeur agrégé, licencié en théologie; les cours élémentaires des langues orientales. Collége du Pape.

---

## FACULTÉ DE DROIT.

*Doyen*, A. Thimus.
*Secrétaire*, T. J. C. Smolders.

*L. B. De Bruyn*, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, nº 186A.

*J. J. A. Quirini*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Rue de l'Aigle, n° 2.

*L. J. H. Ernst*, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place-St.-Jacques, n° 1.

*T. J. C. Smolders*, prof. ord., membre du conseil provincial de Brabant; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

*C. Delcour*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et des SS. Maurice et Lazare; le droit civil moderne approfondi. Rue de Tirlemont, n° 109.

*L. J. N. M. Rutgeerts*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; les institutes du droit romain et le droit notarial. Place du Manége.

*J. J. Thonissen*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, correspondant de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; le droit criminel, la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, n° 30.

*C. T. A. Torné*, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Montagne du Collége, n° 4.

*E. E. A. Dejaer*, prof. ord.; le droit civil élémentaire. Place du Peuple, n° 12.

*C. H. X. Périn*, prof. ord.; le droit public interne et externe et le droit administratif. Rue des Récollets, n° 21.

*A. Thimus*, prof. ord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Rue des Chats, nº 11.

---

FACULTÉ DE MÉDECINE.

*Doyen*, V. J. François.
*Secrétaire*, F. Hairion.

*P. J. E. Craninx*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, nº 1.

*A. L. Van Biervliet*, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Rue de Tirlemont, nº 94.

*V. J. François*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux, etc.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, nº 64.

*M. R. Michaux*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, correspondant de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, nº 15.

*L. J. Hubert*, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine, etc.; le cours théori-

que et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 20.

*F. Hairion*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, médecin de bataillon, attaché à l'hôpital militaire, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie, à l'hôpital militaire. Rue Léopold, n° 16.

*J. B. Vrancken*, prof. ord., correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Place du Manége, n° 2.

*P. J. Haan*, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 121.

*E. M. Van Kempen*, prof. ord.; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, n° 170.

*F. J. M. Lefebvre*, prof. ord.; la médecine opératoire et les maladies mentales. Rue des Chats, n° 34.

---

## FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

*Doyen*, L. J. Hallard.
*Secrétaire*, J. Moeller.

*G. C. Ubaghs*, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'introduction à

la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie philosophique. Rue Vleminckx, n° 45.

*F. N. J. G. Baguet*, prof. ord., secrétaire de l'Université; les littératures grecque et latine.

*N. Moeller*, prof. hon., docteur en philosophie; l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

*J. Moeller*, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Munich; l'histoire générale. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

*G. A. Arendt*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Branche Ernestine de Saxe, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; les antiquités grecques et romaines et l'histoire politique moderne. Rue des Récollets, n° 31.

*J. B. David*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et du lion néerlandais, docteur en philosophie et lettres, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la société litt. de Leyde, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande. Rue Marie-Thérèse.

*L. J. Hallard*, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Rue de Tirlemont, n° 71A.

*F. J. B. J. Nève*, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris et correspondant de celle de Londres, correspondant de

la société impériale des sciences de Lille, etc.; l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Orphelins, n° 40.

*C. H. X. Périn*, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, n° 21.

*N. J. Laforet*, prof. ord., docteur en théologie, président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la philosophie morale, l'histoire de la philosophie et l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion.

*E. J. Delfortrie*, prof. ord., président du collége de Marie-Thérèse; les littératures anglaise et allemande.

*E. Nève*, prof. ord. hon., bibliothécaire de l'Université.

*A. J. Namèche*, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la littérature ancienne, la pédagogie et la méthodologie.

---

## FACULTÉ DES SCIENCES.

*Doyen*, P. J. Van Beneden.
*Secrétaire*, P. L. Gilbert.

*H. J. Kumps*, prof. ord., docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, n° 193.

*M. Martens*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre

des académies royales de médecine et des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue des Orphelins, n° 32.

*P. J. Van Beneden*, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie royale des sciences de Berlin, de la société Linnéenne, de la société des sciences naturelles de Batavia, etc.; la zoologie et l'anatomie comparée. Collége du Roi, rue de Namur.

*J. H. Van Oyen*, prof. ord., docteur en sciences; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, n° 89.

*P. L. Gilbert*, prof. extraord., docteur en sciences; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique analytique et céleste, etc. Rue de Tirlemont, n° 64.

*A. Docq*, prof. extraord., docteur en sciences; la minéralogie et la géologie. Collége du St.-Esprit.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

*C. J. Staes*. Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

*Vanlinthout et Cie*. Rue de Diest, n° 42.

## APPARITEURS.

*J. Berlanger*. Rue de Namur, n° 89.
*J. Vincx*. Kraeke-straet, n° 2.
*J. H. Augustinus*. Place de l'Université, n° 2.

## CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

*J. Vincx*. Kraeke-straet, n° 2.

---

# COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

## COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

*Président*, J. F. D'Hollander, prof. à la faculté de théologie.

*Sous-régent*, M. A. Liagre, licencié en théologie.

## COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

*Président*, N. J. Laforet, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

*Sous-régents*, T. J. Lamy et A. C. M. Van Gameren, licenciés en théologie.

(1) Le collége du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de Marie-Thérèse aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique

## COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

*Président*, E. J. Delfortrie, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

*Sous-régent*, J. B. Feyens, candidat en philosophie et lettres.

## BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

*Bibliothécaire*, E. Nève, docteur en philosophie et lettres, prof. ord. hon. à la fac. de phil. et lettres. Rue dite Smey-straet, n° 3.

*Sous-bibliothécaire*, C. F. Reusens, licencié en théologie. Collége du St.-Esprit.

*Aide-bibliothécaire*, H. Pironet. Rue de Diest, n° 73.

*Concierge*, J. Vincx. Kraeke-straet, n° 2.

---

est de 550 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.



## INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

*Commission directrice.* A. J. Namèche, président; F. J. B. J. Nève, secrétaire; F. N. J. G. Baguet, J. Moeller, professeurs à la faculté de philosophie et lettres.

## CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE (2).

(*Rue St.-Michel.*)

*Directeur*, M. Martens, prof. à la fac. des sciences.
*Préparateur*, C. De Brou. Rue de Paris, n° 44.
*Concierge*, C. De Weerdt.

## CABINET DE PHYSIQUE (3).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

*Directeur*, J. H. Van Oyen, prof. à la fac. des sciences.
*Préparateur*, J. B. Wets. Rue de Paris, n° 96.
*Concierge*, J. Berlanger.

## JARDIN BOTANIQUE (4).

(*Voer des Capucins.*)

*Directeur*, M. Martens, prof. à la fac. des sciences.
*Jardinier en chef*, C. Sterckmans.

---

(1) Voir le règlement organique dans l'*Annuaire* de 1855, p. 147.
(2) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.
(3) Voyez ibid., p. 241.
(4) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les

## CABINET DE MINÉRALOGIE (1).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

*Directeur*, A. Docq, prof. à la faculté des sciences.
*Préparateur*, J. B. Wets. Rue de Paris, nº 96.
*Concierge*, J. Berlanger.

## CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (2).

(*Collége du Roi, rue de Namur.*)

*Directeur*, P. J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.
*Concierge*, A. Fenendael.

## CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (3).

(*Rue des Récollets.*)

*Directeur*, E. M. Van Kempen, prof. à la faculté de médecine.

---

mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 29 juin 1838, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

(2) Voyez ibid., p. 267.

(3) Voyez ibid., p. 253.

*Préparateurs*, J. Heinen et B. Antheunis, candidats en médecine.

*Concierge*, J. De Leuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (1).

(*Aux Halles, Kraeke-straet, n° 2.*)

*Directeur*, A. L. Van Biervliet, prof. à la faculté de médecine.

*Concierge*, J. Vincx.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

*Professeurs*, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.

*Chef de clinique*, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Voer des Capucins, n° 6bis.

*Élèves internes*, C. Wouters, F. J. Planquart et J. Van Winckel, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

(*A l'Hôpital militaire, rue de Tirlemont.*)

*Professeur*, F. Hairion.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (2).

(*Rue des Dominicains.*)

*Professeur*, L. J. Hubert.

*Directrice*, J. B. Rogge.

*Élève interne*, P. Deneubourg, docteur en médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 250.

(2) Voyez ibid., p. 266.



## PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1858—1859.

### FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : *M. Lefebve.* — Secrétaire : *M. Vandenbroeck.*

*Cours élémentaires.*

*J. B. Lefebve*, prof. ord.; les traités *de Sacramentis in genere et in specie*, aux jours et heures à déterminer.

*P. Vandenbroeck*, prof. ord.: les traités *de Actibus humanis*, *de Legibus* et *de Peccatis*, aux jours et heures à déterminer.

*J. F. D'Hollander*, prof. ord. et président du collége du St.-Esprit, dirigera les élèves dans l'étude des livres historiques de l'Écriture Sainte.

Les élèves inscrits pour les cours élémentaires peuvent être autorisés à suivre l'un ou l'autre des cours approfondis.

*Cours approfondis.*

*J. T. Beelen*, prof. ord.; sur le Grec des livres sacrés du nouveau Testament, questions choisies d'après sa *Grammatica Græcitatis N. T.*, lundi à 8 heures. — Continuation de l'Épître aux Romains et ensuite l'Évangile de S. Luc, mardi à 8 heures, jeudi à 11 heures.

Dans le cours supérieur d'Hébreu, explication de la prophétie de Malachie, mercredi et vendredi à 11 heures.

*H. G. Wouters*, prof. ord.; l'histoire ecclésiastique depuis le commencement de l'Église jusqu'à Charlemagne, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

*J. F. D'Hollander*, prof. ord. et président du collége du St.-Esprit; la théologie morale, 2a 2æ *de la Somme de St. Thomas*, lundi, mardi et mercredi à 9 heures.

*H. J. Feye*, prof. ord.; le livre III des Décrétales, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

*J. B. Lefebve*, prof. ord.; le traité *de Deo Creatore*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

*P. Vandenbroeck*, prof. ord.; la Démonstration chrétienne, mercredi et vendredi à midi, samedi à 9 heures.

*T. J. Lamy*, prof. agr.; cours élémentaire d'Hébreu, mardi et samedi à 11 heures.

## FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : *M. Thimus*. — Secrétaire : *M. Smolders*.

### *Examen de Candidat.*

*T. J. C. Smolders*, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain, lundi, mardi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

*L. J. N. M. Rutgeerts*, prof. ord.; les institutes du

droit romain, lundi, mardi et vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

*E. E. A. Dejaer*, prof. ord.; l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil, mardi et samedi à 11 heures, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; les mêmes jours à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

*C. T. A. Torné*, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, mercredi et jeudi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

*G. A. Arendt*, prof. ord. de la faculté de philosophie; l'histoire politique moderne, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

*Premier examen de Docteur.*

*L. B. De Bruyn*, prof. ord.; les pandectes, mercredi, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

*J. J. A. Quirini*, prof. ord.; le code civil, lundi, mardi et vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

*C. H. X. Périn*, prof. ord.; le droit public, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le premier semestre.—L'économie politique, mardi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures.

*Deuxième examen de Docteur.*

*C. Delcour*, prof. ord.; le code civil, lundi, mardi et jeudi, de 11 heures à midi et demi.

*L. J. H. Ernst*, prof. ord.; le code civil, aux jours et heures à déterminer.

*J. J. Thonissen*, prof. ord.; le droit criminel, lundi et jeudi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi et jeudi, de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi, de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — La procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires, vendredi et samedi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

*C. T. A. Torné*, prof. ord.; le droit commercial, mardi, de 8 à 9 heures et demie, vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

*Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.*

*C. H. X. Périn*, prof. ord.; le droit public et l'économie politique, comme ci-dessus; le droit administratif, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

*Examen de Candidat Notaire.*

*L. J. N. M. Rutgeerts*, prof. ord.; les lois organiques du notariat et les lois financières qui s'y rattachent, mercredi et jeudi, de 8 à 9 heures et demie.

*A. Thimus*, prof. ord.; cours spécial de droit civil,

mercredi, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

*E. E. A. Dejaer*, prof. ord.; le cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au notariat doivent en outre suivre les cours de droit civil du doctorat.

## FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : *M. François*. — Secrétaire : *M. Hairion*.

### *Examen de Candidat.*

*A. L. Van Biervliet*, prof. ord.; la physiologie (humaine, comparée et expérimentale), mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures et demie, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre, mercredi et vendredi à midi, pendant le second semestre.

*E. M. Van Kempen*, prof. ord.; pendant le premier semestre : l'anatomie humaine (générale, descriptive et topographique), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, mercredi à 3 heures.—Il dirigera les élèves dans les dissections, tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures. Pendant le second semestre : l'anatomie humaine (générale, spéciale, topographique) et l'embryologie, lundi, mardi et jeudi à 8 heures, mercredi à 8 heures et à 4 heures.

*J. B. Vrancken*, prof. ord.; la pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie, lundi et mardi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier

semestre, lundi, mardi, jeudi et samedi, de 10 à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

*P. J. Van Beneden*, prof. ord.; le cours d'anatomie comparée, indiqué di-dessous.

*Premier examen de Docteur.*

*V. J. François*, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes, tous les jours, le samedi excepté, à midi, pendant le premier semestre, lundi, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

*A. L. Van Biervliet*, prof. ord.; la pathologie générale, mardi à 11 heures, jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre, jeudi à 11 heures, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

*J. B. Francken*, prof. ord.; la thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamie, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

*E. M. Van Kempen*, prof. ord.; l'anatomie pathologique, mardi et jeudi à 4 heures, pendant le second semestre.

*Deuxième examen de Docteur.*

*V. J. François*, prof. ord.; la médecine légale, mardi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

*L. J. Hubert*, prof. ord.; la théorie des accouchements et les maladies des femmes et des enfants,

lundi et vendredi à 11 heures, samedi à midi et à 4 heures, pendant le premier semestre, lundi à 11 heures, vendredi à midi, samedi à midi et à 4 heures, pendant le second semestre.

*F. Hairion*, prof. ord.; l'hygiène publique et privée, mardi et vendredi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

*P. J. Haan*, prof. ord.; la pathologie chirurgicale, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre, mercredi et vendredi à 7 heures, jeudi à midi, samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

*F. J. M. Lefebvre*, prof. ord.; leçons théoriques et cliniques sur les maladies mentales, samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

*Troisième examen de Docteur.*

*P. J. E. Craninx*, prof. ord.; la clinique interne et consultations gratuites, lundi, mercredi et vendredi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre, de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

*M. R. Michaux*, prof. ord.; la clinique chirurgicale et consultations gratuites, mardi, jeudi et samedi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre, de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

*F. J. M. Lefebvre*, prof. ord.; la médecine opératoire, lundi, mercredi et samedi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre, lundi, mercredi et vendredi à 2 heures et demie, pendant le second semes-

tre. — Il dirigera le élèves dans le manuel des opérations chirurgicales.

*L. J. Hubert*, prof. ord.; la clinique des accouchements, aux jours et heures à déterminer.

*F. Hairion*, prof. ord.; la clinique de l'ophthalmologie, des maladies syphilitiques et des maladies cutanées, à l'hôpital militaire, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre, à 7 heures, pendant le second semestre; la théorie des mêmes maladies, mardi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Exercices ophthalmologiques, aux jours et heures à déterminer.

—

Un cours de manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques est donné pendant le second semestre.

## FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET LETTRES ET DES SCIENCES.

Doyen de la Faculté de Philosophie : *M. Hallard.* — Secrétaire : *M. Moeller.*

Doyen de la Faculté des Sciences : *M. Van Beneden.* — Secrétaire : *M. Gilbert.*

### *Examen de candidat en Philosophie et Lettres.*

*G. C. Ubaghs*, prof. ord.; l'introduction à la philosophie et la logique, lundi et mardi à 9 heures, samedi à 10 heures, pendant le premier semestre; la psycho-

logie, lundi et mardi à 9 heures, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

*N. J. Laforet*, prof. ord. et président du collége du Pape; la philosophie morale, jeudi à 9 heures, vendredi à 10 heures, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.—L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion, mercredi à 9 heures, pendant le premier semestre, vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

*F. N. J. G. Baguet*, prof. ord. et secrétaire de l'Université; exercices philologiques et littéraires sur la langue latine, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

*A. J. Namèche*, prof. ord. et vice-recteur de l'Université; exercices de traduction sur les auteurs latins, lundi à 11 heures.

*L. J. Hallard*, prof. ord.; l'histoire de la littérature française, lundi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

*J. Moeller*, prof. ord.; l'histoire politique de l'antiquité, tous les jours, le lundi excepté, à 8 heures, pendant le premier semestre; l'histoire politique du moyen âge, lundi et jeudi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

*J. B. David*, prof. ord.; l'histoire politique de la Belgique, lundi et samedi à 8 heures, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

*G. A. Arendt*, prof. ord.; les antiquités romaines, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre.

*Examen de candidat en Sciences naturelles.*

*M. Martens*, prof. ord.; la chimie générale, inorganique et organique, et ses principales applications aux arts et à la médecine, de 11 heures et demie à 1 heure, lundi, mardi, mercredi et jeudi, pendant le premier semestre, lundi, mardi et mercredi, pendant le second semestre. — L'anatomie et la physiologie des plantes, vendredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; la botanique, jeudi et vendredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre. — Des herborisations seront faites aux jours et heures à déterminer.

*J. H. Van Oyen*, prof. ord.; la physique expérimentale, lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 10 à 11 heures et demie.

*P. J. Van Beneden*, prof. ord.; la zoologie, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

*A. Docq*, prof. extraord.; la minéralogie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

*G. C. Ubaghs*, prof. ord.; le cours de psychologie, indiqué ci-dessus.

*N. J. Laforet*, prof. ord. et président du collége du Pape; le cours de religion, indiqué ci-dessus.

*Examen de candidat en Sciences physiques et mathématiques.*

*H. J. Kumps*, prof. ord.; la haute algèbre, jeudi,

vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre, mercredi, jeudi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre. — La géométrie descriptive, mardi et mercredi à 9 heures, pendant le premier semestre, mardi et vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

*P. L. Gilbert*, prof. extraord.; le calcul différentiel et le calcul intégral, et la géométrie analytique, aux jours et heures à déterminer.

*J. H. Van Oyen*, prof. ord.; le cours de physique, indiqué ci-dessus.

*M. Martens*, prof. ord.; le cours de chimie, indiqué ci-dessus.

*A. Docq*, prof. extraord.; le cours de minéralogie, indiqué ci-dessus.

*G. C. Ubaghs*, prof. ord.; le cours de psychologie, indiqué ci-dessus.

*N. J. Laforet*, prof. ord. et président du collége du Pape; le cours de religion, indiqué ci-dessus.

*Cours spéciaux pour les élèves qui se préparent à l'examen de Docteur en Philosophie ou en Sciences.*

*G. C. Ubaghs*, prof. ord.; la métaphysique, mercredi et jeudi à 10 heures.

*N. J. Laforet*, prof. ord. et président du collége du Pape; l'histoire de la philosophie ancienne, mercredi, jeudi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

*F. J. B. J. Nève*, prof. ord.; l'histoire de la littéra-

ture latine, lundi, mardi et vendredi à 10 heures, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

*F. N. J. G. Baguet*, prof. ord. et secrét. de l'Univ.; la littérature grecque, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre. — La littérature latine, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le second semestre.

*G. A. Arendt*, prof. ord.; les antiquités grecques, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

*A. J. Namèche*, prof. ord. et vice-recteur de l'Université; la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, vendredi à 9 heures.

*L. J. Hallard*, prof. ord.; exercices de composition et d'analyse littéraire, vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

*P. J. Van Beneden*, prof. ord.; l'anatomie comparée, lundi, mardi, jeudi et samedi à midi, pendant le second semestre.

*J. H. Van Oyen*, prof. ord.; l'astronomie physique, vendredi, de 10 à 11 heures et demie, pendant le premier semestre.

*P. L. Gilbert*, prof. extraord.; le calcul intégral, 2e partie, lundi et mardi à midi. — La mécanique analytique, mercredi et jeudi à midi.

*A. Docq*, prof. extraord.; la géologie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

*Cours facultatifs.*

*J. T. Beelen*, prof. ord.; le cours supérieur d'Hébreu, indiqué ci-dessus.

*T. J. Lamy*, prof. agr.; le cours indiqué ci-dessus et un cours de Syriaque, aux jours et heures à déterminer.

*F. J. B. J. Nève*, prof. ord.; les éléments de la langue sanscrite, mardi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

*J. B. David*, prof. ord.; la littérature flamande, mardi et jeudi à 3 heures, pendant le premier semestre.

*E. J. Delfortrie*, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse; les littératures allemande et anglaise, mercredi à 3 heures; étude comparée sur les langues d'origine germanique, vendredi à la même heure, pendant le premier semestre.

*Institut Philologique, pour les élèves qui se préparent à l'Enseignement moyen.*

Outre les cours et les exercices indiqués ci-dessus pour les élèves qui se préparent à l'examen de Docteur en philosophie, des exercices littéraires, historiques et philosophiques ont lieu aux heures déterminées dans un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

*Le Secrétaire*, BAGUET.

## SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

*Protecteur*, S. G. Mgr Malou, évêque de Bruges, ancien membre de la Société à Louvain.
*Président d'honneur*, Mgr P. F. X. de Ram, recteur magnifique de l'Université.

### *Conseil particulier de Louvain.*

*Président*, J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.
*Vice-président*, H. de Kerchove, ancien représentant.
*Secrétaire*, Ch. Baguet, avocat.
*Trésorier*, Ch. Ernst, rentier.
*Membres*. Les présidents et vice-présidents de Conférence.

### *Conseil de la Conférence Notre-Dame.*

*Président*, J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.
*Vice-président*, E. Hubert, étud. en sciences.
*Secrétaire*, F. Planquart, étud. en médecine.
*Trésorier*, F. Quintin, étud. en médecine.
*Gardien du vestiaire*, V. Bruyr, étud. en médecine.

### *Conseil de la Conférence Saint-Jacques.*

*Président*, F. Lefebvre, prof. à la faculté de médecine.
*Vice-président*, A. Surmont, étud. en droit.
*Secrétaire*, J. Maeterlinck, étud. en droit.

*Trésorier*, A. M. De Belie, étud. en médecine.
*Gardien du vestiaire*, R. O'Reilly, étud. en sciences.

*Conseil de la Conférence Saint-Pierre.*

*Président*, H. de Kerchove, ancien représentant.
*Vice-président*, Ch. Delcour, prof. à la faculté de droit.
*Secrétaire*, Ch. Baguet, avocat.
*Trésorier*, Ch. Ernst, rentier.
*Gardien du vestiaire*, F. J. Marguery, chef de bureau.

*Conférence Saint-Lambert (Héverlé-lez-Louvain).*

*Dame protectrice d'honneur*, S. A. S. Madame la Duchesse d'Arenberg.

*Conseil de la Conférence.*

*Président*, Marrshall, industriel, à Héverlé.
*Vice-président*, P. Vanmeerbeek, propriétaire, à Héverlé.
*Secrétaire-trésorier*, X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Héverlé.
*Gardien du vestiaire*, J. Feron, propriétaire, à Héverlé.

---

## RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉRENCES, LE 5 DÉCEMBRE 1858.

---

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Réunis encore une fois en assemblée générale pour jeter ensemble un coup d'œil sur l'état de notre œuvre pendant l'année qui vient de s'écouler, c'est avec joie que nous nous acquittons du devoir de venir vous rendre compte du résultat de nos travaux, persuadés que dans la faible mesure de nos moyens nous avons pu réaliser quelque bien.

Sans doute, en parcourant cette route jalonnée de douleurs et de misères où sa belle mission l'appelle, le visiteur du pauvre est heureux d'avoir pu faire renaître l'espérance dans le cœur de l'indigent qui souffre et de relever son courage abattu. Mais son bonheur augmente encore lorsqu'il peut, avec ses compagnons de charité, s'arrêter un moment dans sa route, se retourner pour voir le chemin qu'il a parcouru et trouver dans ce regard une consolation pour le présent et un immense encouragement pour l'avenir.

Cependant à la vue de ce que nous avons fait, que notre joie reste toujours humble ; élevons les yeux au ciel pour remercier la Providence ; adressons-lui

avec nos actions de grâces une ardente prière pour qu'elle continue à étendre sur les conférences de Louvain sa puissante et indispensable protection.

Au commencement de cette année des vides nombreux s'étaient faits dans nos rangs. Un départ surtout nous causa bien des regrets ; c'est celui de Monsieur Delsaux, membre de la conférence St.-Pierre; quoique étranger à la ville, il nous a toujours donné l'exemple du plus grand dévouement à notre œuvre et de la plus stricte exactitude. La mort aussi est venue nous enlever quelques-uns de nos amis; mais que l'expression de nos regrets ne soit pas stérile; souvenons-nous de leurs âmes dans nos prières, surtout maintenant que votre conseil a décidé que le saint sacrifice serait célébré chaque année pour le repos de ceux de nos bienfaiteurs que nous aurions eu le malheur de perdre.

Heureusement les pertes que nous avons subies ne sont pas restées sans compensation. De nouveaux compagnons sont venus comme toujours s'adjoindre à nous, et le nombre des membres actifs de nos conférences s'est élevé à un chiffre que nous n'avions jamais atteint; ce qui nous a permis d'ajouter quelques familles à celles que nous protégions déjà. Ainsi 152 confrères ont secouru 210 ménages, c'est-à-dire plus de 1200 personnes.

Il ne nous est pas permis, MM., comme à tant d'autres conférences, d'épuiser chaque année toutes nos ressources. Il nous faut conserver au contraire un encaisse assez considérable pour faire face aux

premiers besoins. Nous avons commencé l'exercice courant avec un reliquat de frs. 864-67. Ces ressources furent épuisées au bout de quelque temps; mais de généreux habitants de cette ville, où nous avons rencontré tant de sympathies, se sont chargés de remplir notre caisse en nous envoyant des dons nombreux. Nous saisissons cette occasion pour leur renouveler l'expression de notre reconnaissance.

De son côté Monseigneur de Ram nous a donné des marques de sa persévérante générosité.

Un sermon de charité est aussi venu grandement à notre secours. Chaque année, MM., votre conseil a l'habitude d'appeler à Louvain un missionnaire zélé pour venir plaider la cause de nos pauvres auprès des habitants de cette ville et augmenter nos moyens de secourir tant de malheureux. Cette fois, Monsieur De Haerne, doyen de Ninove, a répondu à notre appel. Sa voix éloquente a su profondément émouvoir le cœur des assistants, et la collecte faite après le sermon a rapporté la somme de 436 francs. Lui adresser ici nos sincères remerciments pour l'appui qu'il nous a prêté, c'est aller, croyons-nous, au devant de vos vœux.

Si nous ajoutons à ces ressources le produit des quêtes ordinaires et extraordinaires et celui des souscriptions, nous arrivons à une recette totale de frs. 3938-88.

Cette somme est sans doute inférieure à celle que nous avons réunie dans notre précédent exercice, bien que nous ayons commencé l'année courante

avec un encaisse très-élevé. Mais la différence s'explique aisément, si l'on veut se rappeler que l'année dernière un concert organisé par MM. les étudiants de l'Université nous avait rapporté la somme de 1080 francs; ressource avantageuse et qui cette fois nous a fait défaut (1).

Mais si nos recettes ont été moindres, les secours apportés à la classe nécessiteuse sont restés à peu de chose près au même taux que l'année dernière. Nous avons même pu augmenter encore quelques-unes de nos dépenses. Le vestiaire entre autres, — cette branche si importante de nos secours, car le pauvre ne souffre pas seulement de la faim, il est encore plus victime du froid, de l'humidité et de toutes les maladies qui en sont la suite, — le vestiaire a fourni des objets pour une somme de 930 francs,

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

| RECETTES. | |
|---|---|
| Reliquat de l'année précédente : | frs. 864 67 |
| Quêtes ordinaires : | 069 50 |
| Quêtes extraordinaires : | 125 00 |
| Sermon : | 436 28 |
| Souscriptions : | 1122 00 |
| Dons particuliers : | 421 43 |
| Total des recettes : | 3938 88 |
| Total des dépenses : | 3504 96 |
| En caisse : | 433 92 |

| DÉPENSES. | |
|---|---|
| Pain : | frs. 1801 00 |
| Coke : | 269 10 |
| Vêtements : | 930 26 |
| Paille : | 223 13 |
| Poêles : | 39 85 |
| Soupes : | 13 80 |
| Secours en argent : | 14 00 |
| Dépenses diverses : | 213 82 |
| Total des dépenses : | 3504 96 |

c'est-à-dire 424 francs de plus que l'année dernière. En outre nous avons distribué une assez grande quantité de vieux vêtements que plusieurs d'entre vous avaient eu la bonté de nous envoyer.

C'est là, MM., un exemple bon à suivre, et qui nous mettra d'autant plus à même de soulager bien des misères. Que chacun de vous continue à nous gratifier ainsi des vêtements qu'il dépose, sans même en excepter ses chaussures, et nous aurons bientôt un dépôt d'objets où nous pourrons largement puiser pendant les rigueurs de l'hiver. Les bénédictions du Ciel attirées sur nos têtes par les prières des pauvres seront pour nous la récompense de notre charité.

Il importe cependant de faire ici une recommandation essentielle. Quelques membres, voulant soulager plus efficacement l'indigence de leurs familles, se laissent entraîner à faire des demandes que l'étendue fort restreinte de nos ressources financières ne permet pas d'affranchir de tout reproche d'exagération. Cet abus, que le rapport de l'année dernière vous signalait déjà, ne peut continuer à exister. On ne doit pas oublier que nos recettes se montent à un chiffre peu élevé, et que la prudence nous fait un devoir de mesurer les secours non pas tant sur les besoins du pauvre que sur nos ressources présentes.

Le pain, qui fait la partie principale de nos distributions, a été donné aussi en plus grande quantité. Le coke seul a subi une diminution que l'arrivée rapide de la bonne saison explique suffisamment.

Pour les secours en argent, ils se sont réduits cette

3.

fois à une somme bien minime et n'ont été accordés que dans des circonstances entièrement exceptionnelles.

Quant à la vente à prix réduit des pommes de terre, l'exiguité de nos ressources nous a forcé de l'abandonner pendant deux années consécutives. Mais cette espèce de commerce, dont les joies du pauvre forment tous les bénéfices, est une mesure trop féconde en avantages réels, pour que nous la laissions de côté sans espoir de pouvoir la reprendre un jour.

Voilà, MM., l'emploi que nous avons fait des sommes que la charité nous avait confiées.

Il nous reste encore à payer un juste tribut d'éloges à nos confrères d'Heverlé. Cette conférence rentrant dans le ressort du conseil de Louvain, il est de notre devoir de vous exposer le bien considérable qu'elle a déjà réalisé dans le passé, ainsi que les légitimes espérances qu'elle fait concevoir pour l'avenir. Les vœux que nous formions l'année dernière pour l'extension de la Société de St-Vincent de Paul dans les campagnes sont exaucés. Déjà les membres sont en pourparlers avec MM. les chanoines réguliers de l'abbaye de Parc pour étendre les bienfaits de notre œuvre sur ce hameau si riche en pauvres et en malheureux, et tout nous fait espérer que le succès viendra couronner leurs efforts.

La conférence St-Lambert, quoique instituée au mois de mars 1837, n'a cependant commencé ses opérations que l'hiver suivant. Jusque là elle s'était bornée à distribuer quelques secours, surtout en argent,

à des familles tombées momentanément dans le malheur. Les secours en argent, il est vrai, MM., ne rentrent pas dans l'esprit qui anime la Société de St-Vincent de Paul; le pauvre peut trop facilement en abuser. Il est des cas cependant où cette espèce de secours est un vrai bien. Ainsi il existe dans les campagnes un grand nombre de petits métayers. Le malheur frappe souvent à leur porte; une maladie vient enlever l'unique bête de somme qui forme le principal lot de leur fortune. Ces pauvres gens n'ont jamais devant eux les ressources nécessaires pour la remplacer. La conférence vient alors à leur secours, leur alloue un subside assez considérable, et au moyen de quelques sacrifices devenus plus faciles, ils parviennent bientôt à réunir l'argent suffisant pour acquérir le bétail qui leur manque.

La conférence a cru devoir étendre aussi cette espèce de secours à des pauvres trop éloignés du centre du village et que pour cette raison on ne pouvait visiter aussi souvent. Nos confrères se sont encore occupés de donner de l'ouvrage à leurs protégés. A cet effet ils ont fait tisser par quelques-uns de leurs pauvres, à qui ils avaient fourni les matières premières, deux pièces de toile. Malheureusement cette opération n'a pas répondu à l'attente qu'on en avait. La cherté des matières premières et le prix élevé des journées forcent la conférence à laisser de côté cette œuvre qui aurait pu lui causer un déficit considérable.

En somme, MM., la conférence St-Lambert a dis-

posé de grandes ressources, grâce aux dons nombreux que des personnes charitables lui ont envoyés (1). Aussi a-t-elle pu étendre les bienfaits de sa charité à tous les pauvres de la commune, à tel point, MM., que la mendicité est à peu près extirpée de cette paroisse.

Mais si nos zélés confrères ont su réaliser tant de bonnes œuvres, c'est en grande partie à l'illustre famille d'Arenberg qu'ils en sont redevables. Vous vous rappelez, MM., cette époque où le choléra sévissait si cruellement dans la commune d'Heverlé. A côté de ces scènes de désolation il est impossible de ne pas se représenter l'ardente charité dont Madame la duchesse et sa fille la princesse Louise donnèrent

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la conférence St-Lambert :

| RECETTES. | | DÉPENSES. | |
|---|---|---|---|
| Souscriptions : frs. | 774 00 | Pain : frs. | 87 00 |
| Dons particuliers : | 685 00 | Houille : | 345 00 |
| Sermon de charité : | 61 90 | Vêtements : | 128 65 |
| Quêtes aux séances : | 13 07 | Secours en argent : | |
| Placement de deux pièces de toile : | 161 00 | 1° à des fermiers pauvres : | 135 00 |
| Dons en nature, et objets pour le vestiaire, valeur : | 21 00 | 2° à des pauvres trop éloignés dans des hameaux : | 219 94 |
| | | Journées d'ouvrier pour filer la toile : | 142 12 |
| Total des recettes : | 1715 97 | Pommes de terre : | 167 55 |
| Total des dépenses : | 1381 46 | Frais d'installation : | 42 30 |
| | | Soupe : | 76 20 |
| En caisse : | 334 51 | Frais divers : | 37 70 |
| | | | 1381 46 |

alors la preuve. Elles allaient chaque jour, à l'hôpital qu'elles avaient fait construire, visiter les malades, s'arrêtant à chaque malheureux, ayant pour l'un une prière, pour l'autre une consolation, rendant à tous des soins comme la plus humble sœur hospitalière. C'est alors que la princesse Louise fit le vœu de doter la paroisse d'Heverlé d'un hospice permanent; et c'est en exécution de ce vœu que la maison d'Arenberg a fait ériger cet établissement de charité, inauguré il y a deux mois à peine et qui est comme le sceau mis par elle à la suite non interrompue de bienfaits qu'elle répand partout sur ses domaines. Elle y a établi une salle d'asile où deux cents enfants pauvres pourront être logés, nourris, soignés et instruits, à partir de l'âge de deux ans; une école de jeunes filles, ouverte à toutes les familles d'Heverlé, de Parc et même de Vieux-Heverlé. La direction en est confiée à des sœurs de St-Vincent de Paul. De plus trois d'entre elles seront constamment à la disposition des pauvres de la commune pour soigner les malades à domicile, et enfin, si quelque fléau vient encore promener ses ravages parmi les pauvres de ce village, l'hospice serait converti en hôpital.

Vous voyez, MM., de quel grand secours cette institution est pour la Société de St-Vincent de Paul; combien elle l'aide dans cette grande œuvre de moralisation des classes pauvres. Aussi nos confrères, pour exprimer leur profonde reconnaissance, ont-ils envoyé en leur nom et au nom de tous les malheureux qu'ils visitent, une adresse à cette famille que sa

charité non moins que sa fortune maintient si dignement au premier rang de l'échelle sociale.

Nous vous avons exposé, **MM.**, le bien que nous avons pu opérer pendant l'année qui vient de s'écouler; mais cependant notre tâche comme membres de la Société de St-Vincent de Paul n'est pas finie; il nous reste beaucoup à faire. Si des obstacles se présentent devant nous, redoublons de zèle, apportons dans toutes nos œuvres une plus grande charité pour le pauvre; tâchons, par la douceur et l'amour que nous lui témoignerons, de gagner sa confiance. Lorsque nous nous rendrons dans sa demeure, n'oublions pas que l'aumône matérielle n'est pas notre seul but, qu'elle n'est qu'un moyen de répandre avec fruit l'aumône spirituelle. Augmentons la valeur de ce faible bon de pain, en y ajoutant un conseil, une bonne pensée, une consolation.

D'un autre côté, **MM.**, ce n'est pas seulement à la visite des pauvres qu'il faut être assidu; la fréquentation des conférences doit être pour nous l'objet d'une sollicitude presqu'égale. La Société de St-Vincent de Paul n'a pas été instituée pour le pauvre seul; son but est plus large; elle veut, par la charité faite en commun, retenir chacun dans la bonne voie, lui faciliter par l'exemple de tous la pratique de notre sainte religion. L'association en outre nous rend plus forts. Que de sociétés ont trouvé, dans la négligence de quelques-uns de leurs membres, le principe d'une dissolution prochaine ! Profitons des exemples d'autrui, ayons devant les yeux les fatales conséquences

qui pourraient entraîner un résultat si déplorable!

Serrons donc nos rangs, MM., enrôlons sous la bannière de St-Vincent de Paul de nouveaux compagnons : Dieu qui nous a toujours protégés ne nous abandonnera pas.

—

## SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

### *Commission directrice* (2).

*Président,* A. J. Namèche, vice-recteur de l'Université.
*Vice-président,* E. Poullet, étudiant en droit.
*Secrétaire,* V. C. Martin, étudiant en droit.
*Membres*, C. Delcour, professeur; F. Nève, professeur; J. A. Van Steenkiste, étudiant en théologie; E. Miot, étudiant en philologie.

### *Membres actifs.*

G. A. Arendt, prof. ord. à la faculté de phil. et lettres.
F. N. J. G. Baguet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. E. A. De Jaer, prof. ord. à la fac. de droit.
C. Delcour, prof. ord. à la fac. de droit.
A. J. Docq, prof. extraord. à la fac. des sciences.
H. J. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. L. Gilbert, prof. extraord. à la fac. des sciences.
L. J. Hallard, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. Laforet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. Lefebve, prof. ord. à la fac. de théologie.

---

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 9 décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 24 octobre 1858.



F. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.
A. J. Namèche, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres et vice-recteur de l'Université.
Em. Nève, prof. ord. hon. et bibliothécaire de l'Université.
F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
A. L. Van Biervliet, prof. ord. à la fac. de médecine.
T. Lamy, prof. agr. à la fac. de théologie.
Ad. Liagre, étud. en théologie.
Ed. Poullet, étud. en droit.
G. Busschots, étud. en droit.
J. A. Van Steenkiste, étud. en théologie.
V. C. Martin, étud. en droit.
A. Stillemans, étud. en philologie.
E. Miot, étud. en philologie.
O. d'Hendecourt, doct. en philosophie.
U. Aelbrecht, étud. en droit.
A. J. B. Christiaens, étud. en philologie.

*Membres assistants.*

A. Dechamps, étud. en droit.
V. Englebin, étud. en philologie.
J. Chwit, étud. en théologie.
E. Reusens, étud. en théologie.
E. Van Brabandt, étud. en droit.

P. Wauters, étud. en sciences.
A. Bamps, étud. en droit.
A. Van Gameren, étud. en théologie.
L. Garot, étud. en sciences.
T. C. Hulpiau, étud. en philologie.
J. L. Furlong, étud. en théologie.
J. E. Caniaux, étud. en philologie.
J. T. Maldague, étud. en philologie.
P. Scheyven, étud. en droit.
F. Planchard, étud. en théologie.
J. Roger, étud. en droit.
L. Henri, étud. en théologie.
G. M. Verspyen, étud. en droit.
A. Surmont, étud. en droit.
G. Loneux, étud. en droit.
Ch. Moeller, cand. en phil. et lettres.
H. Lahousse, étud. en théologie.
A. Leroy, étud. en théologie.
C. Lelièvre, étud. en droit.
A. Loiseau, étud. en droit.
F. Rasmont, étud. en sciences.
A. Bertrand, étud. en droit.
T. Champion, étud. en droit.
J. Meyer, cand. en philos. et lettres.
N. Lucq, étud. en droit.
M. de Dieudonné, étud. en droit.
R. Vuichard, étud. en théologie.
B. Delaey, étud. en droit.
C. Roelandts, étud. en théologie.
J. Carver, étud. en théologie.

C. De Gruszecki, étud. en droit.
C. J. Lefort, étud. en philologie.
C. Van Elegem, étud. en médecine.
J. F. Vanden Broeck, étud. en philologie.
A. Pierarts, étud. en philosophie.
J. Myszkiewiez, étud. en théologie.
A. Visart, étud. en droit.
X. Lelièvre, étud. en droit.
A. Vandermoelen, étud. en théologie.
J. Cras, étud. en théologie.
F. Hollemans, étud. en théologie.
L. Borremans, étud. en théologie.
F. X. Stienlet, étud. en théologie.
E. O Donahoe, étud. en théologie.
F. Caels, étud. en théologie.
H. Theunissen, étud. en théologie.
H. Dhondt, étud. en droit.
Ch. Wauters, étud. en droit.
J. A. Zeegclaar, étud. en philologie.
J. Baudrey, étud. en sciences.
P. Willems, étud. en philologie.
L. Dallemagne, étud. en philosophie.
F. Pardo y Lavallo, étud. en droit.
J. Sottiau, étud. en philologie.
A. Legrand, étud. en sciences.
A. De Leyn, étud. en philosophie.
Em. Lucq, étud. en théologie.
A. De Prins, étud. en droit.
R. O Reilly, étud. en médecine.
D. Lejeune, étud. en droit.

G. Neut, étud. en droit.
M. Bonieski, étud. en sciences.
H. Peyrot, étud. en théologie.
A. De Gruszecki, étud. en droit.

*Membres honoraires.*

Mgr P. F. X. de Ram, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la Société.

S. G. Mgr J. B. Malou, évêque de Bruges, ancien membre actif.

S. G. Mgr Ch. Fillion, ancien directeur au séminaire du Mans, évêque de St.-Claude.

Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire-général hon. de Montauban.

A. Troisfontaines, doct. en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Liége.

A. Dechamps, ministre d'état, à Bruxelles.

P. De Decker, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

F. Chon, prof. d'histoire au collége de Lille.

Le comte L. de Mérode, à Bruxelles, ancien membre actif.

A. J. Henrotay, ancien prof. au séminaire de Liége, ancien membre actif.

L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, anc. membre actif.

A. Schmit, anc. membre actif, à Paris.

Le docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

L'abbé Ch. Breton, docteur en phil. et lettres de l'Université de Louvain, ancien membre actif, secrétaire de l'évêché à Rhodez.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, anc. membre actif.

E. Gérard, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, anc. membre actif.

A. de Clèves, bachelier en théologie, prof. de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance, anc. membre actif.

Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, prof. à l'Université de Liége, anc. membre actif.

J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St.-Trond.

G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, ancien prof. de philosophie au petit séminaire de St.-Trond.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie arménienne de St.-Lazare.

Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

E. Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Le baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.

M. Deprez, doct. en phil. et lettres, avocat à Mons, anc. membre actif.

A. D'Hanis, avocat à Anvers, ancien membre actif.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

J. C. Deloose, prof. de philos. au séminaire de St.-Nicolas, anc. membre actif.

G. Mottet, ancien membre actif, prof. au petit séminaire de Basse-Wavre.

H. Maret, docteur en théologie, chanoine hon. de Paris, prof. à la Sorbonne.

L'abbé Drioux, prof. d'histoire au séminaire de Langres.

C. De Coux, docteur en philosophie, anc. prof. de la faculté de phil. et lettres, à Paris.

F. Labis, docteur et prof. en théologie, à Tournai, anc. membre actif.

N. Keph, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt, anc. membre actif.

Th. Smekens, avocat à Anvers, ancien membre actif.

D. Demoor, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Gand, anc. membre actif.

Le chan. C. Carton, directeur de l'Institut des sourds et muets à Bruges, docteur en phil. et lettres, membre de l'Académie royale de Belgique, etc.

F. De Vos, prof. de rhétorique au collége de Grammont, anc. membre actif.

A. De Becker, avocat à Bruxelles, ancien membre actif.

E. Solvyns, avocat à Gand, anc. membre actif.

J. J. G. Duculot, docteur en philos. et lettres, principal du collége de Dinant, anc. membre actif.

B. Quinet, à Mons, anc. membre actif.
N. Cornet, à Cologne, anc. membre actif.
F. Tychon, docteur en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Bruges, anc. membre actif.
G. J. H. Verzyl, professeur au séminaire de Rolduc, anc. membre actif.
J. Poumay, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Huy, anc. membre actif.
J. J. Toussaint, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.
J. Berleur, cand. en phil. et lettres, anc. membre actif.
Fr. Degive, doct. en philos. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Mons, anc. membre actif.
V. De Laprade, membre de l'Académie française, prof. à la faculté des lettres de Lyon.
L'abbé de Valroger, chan. hon. de Bayeux, à Paris.
L'abbé Ed. Chassay, professeur à la Sorbonne.
X. Van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Heverlé, ancien membre actif.
D. M. Jehl, missionnaire à Santo-Thomas (Amérique), ancien membre de la Société.
P. A. Foccroulle, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, ancien membre actif.
Em. Halleux, à Stavelot, anc. membre actif.
F. D. Doyen, bachel. en théologie, anc. membre actif.
L. Lannoy, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Nivelles, anc. membre actif.

J. B. Laforet, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Bastogne, anc. membre actif.

N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne, anc. membre actif.

F. Mangin, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, anc. membre actif.

F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athenée royal de Tournai, anc. membre actif.

Em. De Becker, avocat à Louvain, membre du conseil provincial, anc. membre actif.

J. Nagels, avocat à Hasselt, anc. membre actif.

H. Jadot, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.

F. De Neubourg, bachelier en théologie, vicaire à Tournay, anc. membre actif.

C. Mullendorf, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Luxembourg, anc. membre actif.

A. Delvigne, prof. au petit séminaire de Malines, anc. membre actif.

L. Quoibach, doct. en phil. et lettres, anc. membre actif.

L. Van den Bossche, doct. en phil. et lettres, à Anvers, anc. membre actif.

J. C. A. J. Jacobs, avocat à Anvers, anc. membre actif.

J. Lesuisse, avocat à Dinant, anc. membre actif.

M. Jacobs, avocat à Louvain, anc. membre actif.

P. Staes, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

M. l'abbé Verbeke, ancien membre du congrès na-

tional, docteur en philosophie et lettres, curé à Meulebeke.

Le chanoine Bellefroid, prof. de rhétorique au petit séminaire de St.-Trond.

F. Cappelle, cand. en phil. et lettres, anc. membre actif.

F. Maton, licencié en théologie.

E. Lambrechts, professeur au petit séminaire de Malines, anc. membre actif.

A. Malengreau, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

L. Lambin, licencié en théologie, à Rome.

G. J. Van Heeswyck, docteur en phil. et lettres, professeur au petit séminaire de St.-Trond, anc. membre actif.

P. Van Biervliet, avocat à Gand, anc. membre actif.

C. Biart, avocat à Anvers, anc. membre actif.

F. Jadot, docteur en théologie, professeur au séminaire de Namur, anc. membre actif.

E. Delentrée, docteur en phil. et lettres, ancien membre actif.

F. Parizel, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Dinant, anc. membre actif.

L. C. de Monge, avocat à Dinant, anc. membre actif.

Ad. Camus, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Madrid.

Osw. Van den Berghe, docteur en phil. et lettres, membre effectif de l'Académie d'archéologie de Belgique, anc. membre actif.

H. Saintrain, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.

F. Van der Haeghen, homme de lettres, à Bruxelles.
L. T. Picard, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Bastogne, anc. membre actif.
E. Molle, doct. en phil. et lettres et en droit, avocat à Liége, anc. membre actif.
L. Crahay, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.
A. Solbreux, directeur des études au collége de Latombe.

---

## RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1857—1858, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE, PAR M. ED. POULLET, SECRÉTAIRE.

—

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Avant de reprendre le cours de nos travaux, qu'il me soit permis, au nom de votre commission directrice, de jeter, suivant l'usage consacré, sur l'année qui vient de s'écouler un regard rétrospectif; lien sensible de la solidarité qui nous unit à nos devanciers, en nous enrichissant de leur expérience, en nous faisant participer à ce qu'ils ont fait de bon ou de grand; mais aussi en nous obligeant à tendre, de tous nos efforts, à ne pas dégénérer de la position qu'ils ont faite à notre association.

Il suffit de considérer la marche de la Société dans les vingt-et-une années de son existence, pour se convaincre qu'elle a parfaitement compris son rôle. Toutes les branches des connaissances humaines ont

(1) La Commission directrice était composée de MM. A. J. Namèche, président; L. Crahay, vice-président; E. Poullet, secrétaire; C. Delcour, F. Nève, J. A. Van Steenkiste et T. Lamy.



été touchées ; et partout, et dans tous les genres, elle a su sceller ses productions de ce cachet de foi profonde, de moralité et de vues catholiques, qui doit être à jamais son signe distinctif. En récapitulant ce que nous avons fait dans l'année 1857-1858, nous marquerons notre place à nous dans ce passé de la Société et j'ose dire d'avance que nous pourrons en être satisfaits.

Et d'abord, jamais la situation extérieure de la Société n'a été aussi brillante, aussi prospère. Jamais les listes de ses membres n'ont été mieux remplies; témoignage frappant, ce me semble, de la sympathie qu'elle rencontre dans le monde scientifique. Pour ne citer que quelques faits, nous avons vu deux professeurs étrangers, M. Capustine, professeur à l'université de St-Pétersbourg, M. Camus, professeur à l'université de Madrid, venir étudier sur les lieux l'organisation de notre Société et ce dernier solliciter même un diplôme de membre honoraire. Nous avons vu cette année, insigne honneur que nous avions perdu depuis la mort de M. Ballanche et de Chateaubriand, un des nôtres élevé au fauteuil de l'Académie Française. Et il m'est permis de me prévaloir ici du nom de M. Victor de Laprade, lui qui nous répondait à notre adresse de félicitations : « Ce n'est pas seulement le noble amour des lettres, » c'est un lien d'un ordre plus élevé, c'est le sen- » timent chrétien qui nous unit ; aussi je ne puis » trouver nulle part une association plus complète et » plus douce... » adoptant ainsi franchement toutes

nos convictions, toutes nos sympathies. Enfin, quant au dernier volume de mémoires que nous avons publié, il a reçu l'accueil le plus honorable; mais, il faut le dire, pas un de ceux qui l'avaient devancé ne renfermait un ensemble de pièces aussi importantes et d'un intérêt aussi actuel.

Nous n'avons éprouvé d'autres revers que ceux qui se représentent inévitablement chaque année, et qu'il ne dépendrait pas de nous d'écarter. Je citerai ici, pour leur rendre un dernier hommage, les noms de deux hommes que la mort vient d'arracher de nos rangs : M. le marquis de Beauffort, dont le nom avait brillé dans la littérature catholique, M. Quatremère, membre de l'Académie des inscriptions, dont le vaste savoir égalait à peine le rare désintéressement. D'un autre côté la force des circonstances a éloigné de nous grand nombre de membres ; espérons qu'ils continueront, comme beaucoup de leurs devanciers, à ne pas oublier la Société où ils ont fait leurs premières armes ; espérons aussi que les lacunes dans nos listes seront bientôt comblées par de courageux et nombreux travailleurs.

Après ce court exposé de notre situation externe je me permettrai, Messieurs, de passer à l'analyse de nos travaux.

Dans les séances du 8 novembre, du 6 décembre et du 21 janvier, M. Martin nous a lu un travail à la fois politique, historique et religieux sur la république de Genève. Il divise son sujet en trois périodes, correspondant aux phases principales de

l'histoire de sa patrie : 1° Genève avant la réforme. 2° Genève après et pendant la réforme. 3° Genève à la restauration du catholicisme. Dans sa première partie, après avoir montré les origines obscures de la cité, les divers régimes qu'elle a subis dans l'antiquité et dans les premiers temps du moyen-âge, la naissance du christianisme à Genève, ses progrès et ses triomphes, l'auteur insiste sur l'union intime des deux ordres politique et religieux, pour y montrer le principal trait du caractère national de la république. Plus loin nous voyons l'organisation politique de Genève, les libertés qui dans la seconde partie du moyen-âge lui donnent ses princes-évêques. Nous admirons ces prélats poussant Genève dans la voie d'un progrès vrai et continu, dans les arts, les lettres, les sciences, l'industrie, le commerce et faisant les plus nobles efforts pour maintenir l'indépendance de la république, sans cesse menacée par les comtes-ducs de Savoie.

Dans la seconde partie, M. Martin nous fait assister à l'introduction violente du protestantisme à Genève, à son établissement définitif sous Calvin, à sa décadence depuis trois siècles, à sa marche fatale vers le rationalisme. Nous traversons ces révolutions intérieures qui causent des inégalités politiques odieuses et jusqu'alors inconnues, qui désolent Genève; et même dans cette triste période, nous ne pouvons nous empêcher de rendre hommage à la brillante pléiade de savants qui illustrent la république, sans que leur gloire pourtant puisse couvrir les fautes de leur patrie.

La troisième partie du travail, c'est la restauration catholique. Ici nous rencontrons la société de St.-François de Sales, l'influence des ministres résidents de France, l'occupation Française, les actes du congrès de Vienne, relatifs à l'annexion des communes Françaises et Sardes à la république; enfin M. Vuarin et les efforts de l'union protestante, pour arrêter les développements du catholicisme. M. Martin apprécie l'influence politique et religieuse et les résultats probables de la révolution radicale à laquelle M. Fasy a attaché son nom. Il termine en exposant l'état actuel de la république, la triste situation des doctrines protestantes, la puissante vitalité de la foi catholique, qui permet de concevoir les plus belles espérances pour l'avenir religieux et partant pour l'avenir politique de Genève.

La séance du 22 novembre a été remplie par une lecture de M. Busschots sur la dernière œuvre d'Edg. Quinet, *la Révolution religieuse au XIX^me siècle.* Après avoir signalé un trait caractéristique de tous les réformateurs modernes et de M. Quinet en particulier, la haine au principe religieux, et non pas seulement au principe catholique, l'auteur prend le livre de M. Quinet et le suit pas à pas réfutant chaque proposition à mesure qu'elle se présente.

Et d'abord il faut renverser le catholicisme par la loi du talion; il a abattu le paganisme par la force: abattons-le par la force.

Mais quoi? où était la violence dans ces trois longs siècles de persécution, qui signalent l'avénement de





la doctrine chrétienne ; comment M. Quinet passe-t-il sous silence la phase la plus brillante de notre histoire religieuse, la période des martyrs?

La foi catholique est la religion du despotisme, dit-il ; mais qu'il étudie ses préceptes, qu'il voie son histoire, qu'il ouvre la vie du Christ et de ses apôtres!

M. Quinet expose divers plans de combat dont l'auteur montre successivement l'insuffisance et le ridicule.

Enfin nous sommes au cœur de la question ; le principe général du livre a été proclamé : il faut tuer le catholicisme. M. Quinet a prouvé, il le croit, que le christianisme a grandi par la force, et que par conséquent il n'est que juste de le combattre par la force. Il a dû reconnaître l'impuissance de la révolution française dans son œuvre de destruction ; il se demande alors nettement, comment renverser le papisme? Le moyen le plus légal, la discussion, l'éducation anti-chrétienne, il faut le repousser : il n'est pas possible d'opposer ici théorie à théorie, car la seule et véritable éducation d'un peuple c'est sa religion. Oter au pape le patrimoine de St-Pierre? mais ce serait tuer le prince sans atteindre le pasteur, et du reste ce ne pourrait être qu'un état provisoire. On pourrait peut-être essayer d'opposer philosophie à philosophie? mais le peuple ne peut vivre dans ces hautes régions, il en revient bien vite à ses superstitions les plus grossières. Cependant, comme M. Quinet n'a pas à son service la force brutale, il doit se contenter d'appeler tous les drapeaux, toutes les sectes

contre l'Église catholique. L'auteur arrête ici M. Quinet : que fera-t-il quand il aura renversé la chaire de St-Pierre et anéanti sa doctrine; quand il aura détruit ce qui existe, il faudra bien qu'il édifie. Que nous donnera-t-il en place de nos illusions, de nos espérances, de notre Dieu? — Mais ici l'audace de tous les novateurs s'arrête devant ce gouffre qu'ils ont creusé eux-mêmes et qu'ils sont impuissants à combler. M. Busschots termine par une réfutation générale du système de M. Quinet, quant à l'abolition du dogme et au règne de la raison individuelle; il le montre cherchant à se soustraire aux conséquences de son propre système, en voulant remplacer la religion déchue par l'unitarisme. Enfin, après avoir mis son adversaire en présence des critiques de M. Jules Simon, il conclut à l'impuissance de tous les réformateurs modernes, en général, de rien établir de durable.

Le 6 décembre nous avons entendu la deuxième partie du travail de M. Martin dont le compte-rendu précède. M. Stillemans a terminé la séance par la lecture d'une pièce de vers intitulée : *Combats et triomphes du Christ.* L'auteur, dans une suite de tableaux, peint les principales luttes de l'Église et les victoires qu'elle a remportées. C'est d'abord le Christ lui-même aux prises avec les sectes juives ; ce sont alors les combats des chrétiens contre la tyrannie et la philosophie païenne, contre les hérésies et contre l'incrédulité moderne. C'est enfin la lutte du principe catholique contre le rationalisme contemporain,

qui, moins brutal dans sa marche, tend lui aussi pourtant à la ruine de l'ordre révélé.

Le 20 décembre, M. le professeur Lefebvre évoquait à nos yeux une des grandes figures de notre Université, Jean Sturmius (1). Pour caractériser la période à laquelle appartient cet homme célèbre, M. Lefebvre donne un court tableau de la situation de l'*Alma Mater* à la fin du 16e siècle, puis il entame la biographie. Jean Sturmius naquit à Malines en 1559 d'une famille inconnue dont il fut peut-être le seul homme remarquable. Il se signala de bonne heure. A peine avait-il terminé sa philosophie au fameux collége du Lys, qu'il fut appelé à enseigner lui-même la dialectique et la métaphysique. Ces nouvelles occupations ne purent l'absorber au point de lui faire négliger ses études favorites : aussi dès 1591, il fut proclamé licencié en médecine. Esprit affamé de savoir, Sturmius ne peut contenter encore cette fiévreuse activité qui le caractérise; professeur, il va s'asseoir aux bancs de l'école de mathématiques, et après un an d'études, il peut remplacer dans sa chaire Adrianus Romanus qui quitte Louvain.

Après un court aperçu, que donne l'auteur de l'historique de la chaire de mathématiques à notre Université, nous retrouvons Sturmius en 1593, au moment où il va être proclamé docteur en médecine ; à cette promotion si brillante, et par les cinq noms

---

(1) Ce travail a été publié dans l'Annuaire de l'Université catholique de 1858, Analectes, pp. 277-97.



déjà célèbres qui briguaient le doctorat et par le long intervalle qui séparait cette promotion de celle qui l'avait immédiatement précédée quinze années auparavant. Se dérobant bientôt aux bruyants honneurs qu'on lui prodiguait, Sturmius se consacra pleinement à l'enseignement des mathématiques. En 1603 il retourna comme régent à cette pédagogie du Lys où il s'était formé; deux ans après, entrant dans les liens du mariage, il la quitta de nouveau pour se conformer aux règlements universitaires. Son union ne fut que de courte durée; en 1619 sa femme meurt; le professeur se fait recevoir dans l'état ecclésiastique, et la même année il revêt la pourpre rectorale. A 75 ans nous voyons Sturmius entreprendre encore un nouvel enseignement; il entre dans une chaire de médecine, et pendant 15 ans jusqu'au moment de sa mort, plein d'ardeur, il travaille, « sans » s'accorder même ce court repos que les hommes se » donnent parfois au soir de leurs années, comme » une sorte de halte entre la vie et la mort. » M. le professeur Lefebvre termine sa lecture par une bibliographie générale de Sturmius, et par quelques citations de ses œuvres poétiques; car Sturmius faisait marcher de front la poésie et les sciences positives.

Le 10 janvier, M. le Vice-Recteur nous donnait lecture d'un fragment de son Histoire Nationale, l'histoire de Liége depuis Notger jusqu'à Wason (1). Not-

(1) Histoire nationale, tome V$^{me}$, p. 834 et suivv.

ger était un prélat prudent et hardi à la fois qui peut être considéré comme le véritable fondateur de la puissance temporelle de l'église de Liége. Auteur de sages et difficiles réformes et « grand homme » dans un petit état » on put dire de lui, *que Liége devait à Dieu Notger, à Notger tout le reste.* A Notger succède Balderic de Looz dont le règne est rempli par ses démêlés avec les comtes de Louvain. Puis viennent Walbode, austère et saint prélat issu de la maison de Flandre, puis Durand, plébéien aussi remarquable par son humilité profonde que par son vaste savoir. M. le Vice-Recteur s'arrête peu aux règnes de Reginard et de son neveu Nithard peu remarquables par leurs relations politiques, intéressants seulement par quelques réformes intérieures. — Vient alors la belle figure de ce Wason, qui déjà une fois avait su refuser la crosse épiscopale, mais qui devait enfin être appelé par son savoir et ses vertus à la haute position que ni sa modestie ni sa naissance plébéienne ne lui présageaient. Il peut se faire connaître dans l'affreuse famine qui au commencement de son règne désole ses états et la Belgique entière. Nous l'admirons fier et inébranlable dans ses démêlés avec l'empereur Henri III, et aussi ferme à soutenir les droits de l'Église contre les empiétements du pouvoir temporel, que fidèle à ses suzerains quand le devoir féodal parle, malgré les dangers les plus pressants pour lui et pour son peuple. C'est à lui que l'empire doit peut-être la longue conservation de la Lotharingie, que Henri Ier, roi de France,

voulait envahir. C'est lui qui rétablit le calme et la sûreté dans ses états de Liége, en réprimant la féodalité. Enfin, après avoir fait preuve de la plus haute sagesse et de la plus prudente modération, il meurt en 1048, méritant qu'on inscrive sur sa tombe : *Le monde périra avant de voir surgir un autre Wason !*

Le 17 janvier, c'était au tour de M. Solbreux à nous entretenir du symbolisme chrétien, considéré dans les stalles de l'église de Ste.-Gertrude. La première partie de ce travail, qui sert d'introduction, est un ensemble de considérations sur le symbolisme en général; c'est sur les vues de Dieu dans la création qu'il repose : il brille à chaque pas dans l'univers, et partout on le trouve dans la religion et les institutions de tous les peuples. Mais c'est surtout chez la nation Juive qu'il a jeté un vif éclat : là, la religion, les faits historiques, l'existence même de la nation, ne sont qu'une immense figure de la loi nouvelle. L'Église chrétienne, elle aussi a aimé le symbolisme : le Christ, ses Apôtres, les Pères de l'Église l'affectionnent, et la liturgie catholique ne vit que par lui. Aux beaux siècles de la foi, l'art chrétien spiritualisa la matière; l'église ogivale était un immense livre ouvert où le peuple pouvait lire les dogmes de sa foi, la règle de ses actions et l'histoire chrétienne du monde. Dans la seconde partie, après avoir indiqué la place que tiennent les stalles dans l'ensemble figuratif d'une église chrétienne, M. Solbreux fait ressortir l'idée générale des stalles de Ste.-Gertrude qui offrent

un tableau résumé de la religion et de son histoire dans tous les siècles.

Il appuie sur la disposition raisonnée des bas-reliefs et des statuettes; en avant corps, les docteurs de l'église latine que nous devons prendre pour guides quand nous voulons pénétrer dans le sanctuaire de la religion, et au-dessous d'eux en relief, la création et les autres événements, point de départ de la religion et de l'histoire du genre humain. Mais il est dans ces stalles un fait que l'artiste ne laisse jamais perdre de vue; c'est l'avénement du Christ, le réparateur de l'humanité et le fondateur de l'Église. Toutes les splendeurs de l'ornementation flamboyante sont employées à représenter cette partie capitale de l'œuvre; et le reste n'a d'importance qu'autant qu'il se rapporte à cet événement, soit pour l'annoncer, soit pour en indiquer les résultats. Comme il était impossible de relater en quelques tableaux les faits qui ont changé la face de l'univers, l'artiste a dû faire un choix; il s'est arrêté à l'histoire de Ste-Gertrude et à celle de St-Augustin qui concernent spécialement l'église qu'il voulait embellir de ses créations; comme aussi à l'histoire de la Ste-Vierge qui n'y pouvait être oubliée. Après l'examen détaillé de diverses figurines et scènes, l'auteur termine son travail, par quelques réflexions sur l'utilité du symbolisme pour les artistes comme pour les archéologues. Sans lui il n'est pas possible de comprendre ces monuments chrétiens que nous a légués la piété de nos ancêtres; sans lui il n'est pas possible de créer un monument vraiment chrétien.

Dans la séance du 14 janvier, M. Miot nous a donné lecture d'un travail intitulé : *le Catholicisme et l'État.* Exposer les saines et vraies notions qui sont les plus sûrs garants du pouvoir et de la liberté, montrer que le catholicisme, loin d'ébranler les trônes et d'asservir l'indépendance des peuples, comme le prêchent les apôtres de la dissolution religieuse et sociale, est le seul fondement d'un état solide, durable et prospère, tel est l'objet de cette étude. Elle comprend deux parties : dans la première l'auteur recherche les éléments constitutifs d'un état, expose succinctement la théorie du pouvoir dans son origine, sa nature, ses qualités essentielles et décrit la sphère de la véritable liberté. La seconde a plus d'étendue : M. Miot montre, dans l'histoire comme dans l'enseignement de l'Église depuis les livres saints et les Pères jusqu'à nos apologistes modernes, l'influence du catholicisme pour établir, consolider et équilibrer entre eux ces éléments de force et de justice, de liberté et de soumission que certains politiques semblent trouver contradictoires, tandis que beaucoup d'autres recherchent en vain, en dehors de nos saintes croyances, le lien qui les unit. La religion qui a dit aux hommes « Aimez Dieu par dessus » toutes choses et votre prochain comme vous-même, » là est le premier et le plus grand des commande- » ments » cette religion seule possède le secret de cette liaison.

M. Lamy a rempli la séance du 14 mars en nous lisant un fragment du travail qu'il a publié dans la

Revue catholique sur les écrits de M. Renan (1). M. Lamy examine les écrits de cet auteur et en apprécie, d'une manière générale, le caractère anti-religieux. Il soumet à la critique la singulière opinion de M. Renan sur le nom de Sem, sur le caractère des sémites et sur leur monothéisme. Il termine enfin par l'examen et la discussion des opinions de M. Renan, sur les livres saints, sur Moïse, sur l'origine de la parole et la confusion des langues.

Le 2 mai, M. H. Collaes nous entretenait de Anna Byns et de ses refrains. Quelques considérations générales sur l'intérêt de l'étude de la littérature Néerlandaise, et des œuvres d'Anna Byns en particulier, précèdent la biographie raisonnée de cette femme poëte. Tout en donnant sa bibliographie et en discutant l'opinion qui attribue ses ouvrages à Encharius, l'auteur insiste sur les principales circonstances qui entourèrent l'apparition des vers d'Anna Byns, à la fin de la période de Van Maerlandt; quand, sous l'influence de la maison de Bourgogne, le Français s'était si fortement développé aux dépens de notre langue nationale; quand les chambres de rhétorique exerçaient partout leur propagande rationaliste. M. Collaes examine ce que les anciens pensaient de Anna Byns; il rend compte de l'objet, du but, de la nature de ses écrits, fait ressortir leur mérite poéti-

(1) Revue catholique, tom. I, VI[e] série, livraisons de juin, juillet et août 1858, tiré à part sous ce titre, *M. Renan, la Révélation et les langues Sémitiques.* Louvain, Fonteyn 1858, pp. 40 in-8.



que, et place enfin cet écrivain en parallèle avec Marnix de Ste-Aldegonde, contre qui elle dirigea surtout ses traits. La fin du travail est une analyse de la forme des écrits d'Anna Byns, appuyée de quelques citations, de la mise en lumière de quelques défauts et d'un résumé historique des temps qui suivirent les vers d'Anna Byns, au point de vue de la destinée de la langue Néerlandaise.

Le 16 mars, M. Octave d'Hendecourt venait nous lire sa dissertation sur les travaux d'Asinius Pollion (1). Son étude comprend trois parties complètement distinctes; mais il ne nous a donné communication que de la première, la seule dont nous donnerons par conséquent l'analyse.

Dans cette partie, purement historique, M. d'Hendecourt suit son héros à travers l'histoire de sa patrie si agitée, depuis sa naissance jusqu'à sa mort : à Athènes où il étudie les lettres; en Macédonie où il fait ses premières armes; à Rome où il ose parler contre Caton; dans les guerres civiles où il se range du parti de César contre Pompée. Il est mêlé à la malheureuse campagne de Curion, lieutenant de César, en Afrique, et peu après nous le voyons à Pharsale, à côté du triomphateur. Tribun du peuple à Rome, il se signale par son énergie. En 706 Pollion suit César en Afrique, puis en Espagne. César lui

(1) Dissertation de M. d'Hendecourt pour le doctorat. Étude sur la carrière politique et littéraire d'Asinius Pollion. Louvain, Vanlinthout et Cie, 1858, pp. 108 in-8.



donne cette province et meurt assassiné. Après quelques détails sur l'administration d'Asinius dans les Espagnes, M. d'Hendecourt nous explique les hésitations du gouverneur entre les partis qui se divisaient la république. Sans but arrêté il se dirige vers la Gaule, et là un mouvement de son armée le porte dans les bras d'Antoine et de Lépide. Depuis, nous voyons Pollion suivre Antoine dans toutes ses guerres; après avoir gouverné la Gaule Cisalpine, il est chargé de négocier avec Octave, au nom d'Antoine, lors du fameux partage de l'empire. Il vainct les Parthéniens et obtient les honneurs du triomphe; enfin, à 36 ans, quand il pouvait nourrir les plus belles espérances, il renonce aux honneurs. C'est qu'Antoine recommençait une guerre qui semblait à Pollion injuste et déraisonnable : il l'abandonna, mais sans vouloir se joindre à Octave, et se livra tout entier à la culture des lettres et de cette éloquence qu'il savait faire servir à la défense des malheureux et des opprimés. Un portrait moral de Pollion et quelques remarques sur sa descendance terminent cette partie de la dissertation soumise à la Société.

Les séances du 3 et du 13 juin ont été remplies par la discussion d'une thèse de M. Crahay sur la légitimité du prêt à intérêt. Il ne sera pas inutile d'en donner, contre l'usage peut-être, une courte analyse. M. Crahay envisage la question au point de vue de l'économie politique, de la religion et du droit naturel; passant en revue les législations de Moïse, de Rome, de Grèce, l'Evangile, les constitutions impé-

riales, il est à même de conclure que le principe du prêt à intérêt peut sans inconvénients être admis dans nos sociétés modernes.

Abordant ensuite le fond de la question, l'auteur base la légitimité de l'intérêt sur des principes de droit positif et d'économie politique. Il considère l'intérêt comme une juste indemnité des sacrifices que s'est imposés le prêteur pour acquérir son capital. Il y retrouve toujours une compensation du gain dont s'est privé le prêteur et des pertes qu'il a subies en faisant le prêt. Enfin l'argent est pour l'emprunteur une source d'utilité, une puissance d'acheter à laquelle il est légitime que le prêteur ne reste pas étranger. Messieurs les professeurs Baguet, Lefebvre, Delcour, Lamy, Messieurs Van Gameren, Van Steenkiste, Scheyven, Martin ont présenté diverses objections tirées du droit naturel et des lois canoniques. Enfin M. le professeur Delcour a en quelque sorte conclu sur la question, en faisant remarquer que, si le prêt à intérêt au moyen-âge était illicite, c'est que toujours il se présentait avec le caractère de prêt usuraire, tandis que dans les sociétés modernes ce qui le justifie, c'est qu'il doit généralement être considéré comme prêt commercial.

Enfin, dans la séance du 27 juin, la dernière de notre année scolaire, M. Ulmar Aelbrecht nous a communiqué une étude sur l'abdication de Charles Quint et sa retraite au monastère de Yuste. Passant en revue les différents mobiles que l'on a prêtés au grand empereur, dans cet acte si extraordi-

naire de sa vie, M. Aelbrecht attribue cette résolution à l'affaiblissement de la santé de Charles, qui ne lui permettait plus de s'occuper des affaires publiques. Il explique la préférence accordée par l'empereur au monastère de Yuste, et nous donne un narré des derniers mois de son règne. Nous rencontrons d'abord la grande réunion des Chevaliers de la Toison d'or, où Charles transfère à son fils Philippe la dignité de chef de l'ordre, puis l'abdication de la souveraineté des Pays-Bas, l'abandon des couronnes de Castille, d'Aragon, de Sicile, du comté de Bourgogne, enfin la séance solennelle où en 1556 Charles Quint congédie sa maison. L'empereur s'embarque à Lonburg, petit village voisin de Flessingue, et se rend au château de Jarandilla, domaine du comte d'Oropeza où il passe l'hiver, en attendant que les constructions qu'il a fait faire à Yuste soient achevées. A Jarandilla, il reçoit encore les grands d'Espagne qui viennent lui offrir leurs derniers hommages; il négocie avec Jean III de Portugal, pour qu'il permette à l'infante dona Maria, fille d'Éléonore d'Espagne, de quitter Lisbonne; avec le prétendant à la Navarre qui n'avait pas cessé de réclamer ce royaume, depuis sa réunion à la couronne d'Espagne. Le 3 février 1557, Charles prend congé de ses derniers serviteurs; il quitte Jarandilla et se retire à Yuste où, dans le silence du cloître, il ne sut abandonner encore tout-à-fait le maniement des affaires publiques.

Voilà donc ce que nous avons fait, Messieurs; et

si, par suite de circonstances fortuites, le nombre de nos réunions a été forcément plus restreint cette année, nous pouvons cependant dire que nous avons compensé par leur importance, leur variété et leur actualité le petit nombre des sujets traités parmi nous.

Maintenant, il sera juste encore, Messieurs, de reporter un regard de reconnaissance sur les fondateurs de notre Société littéraire. C'était une belle idée à eux que celle de fournir aux élèves de l'ancienne *Alma Mater* un champ de nobles et utiles distractions à leurs études universitaires, un moyen de communiquer les résultats de leurs pensers et de leurs travaux, de les soumettre à l'appréciation et à la critique de leurs condisciples et de leurs maîtres, et de se préparer par ces labeurs communs à mieux combattre plus tard pour la défense des vrais principes.

Ils avaient bien compris ces hommes dévoués, et au courant des vrais besoins de la jeunesse, le danger qui attend les premiers essais d'une plume novice, les critiques amères, injustes, intéressées qui glacent d'un coup un jeune cœur bouillant d'enthousiasme, les jalousies, les conseils perfides et trompeurs, les écarts inévitables, hélas ! et bien compréhensibles d'une plume confiante, mais inexpérimentée, écarts que le monde n'oublie ni ne pardonne, et qui peuvent souvent briser une carrière, au moment où elle s'ouvre sous les plus heureux auspices! Remercions donc nos fondateurs de nous avoir donné le moyen

de faire nos premières armes en famille, sous des yeux prudents et sages, toujours prêts à calmer une intempestive ardeur, à remettre dans la droite voie une intelligence qui s'égare, à encourager une craintive modestie, sous les yeux d'une critique bienveillante et modérée, qui ne corrige que parce qu'elle s'intéresse!

Et que l'on ne dise pas que ceci n'est peut-être pour beaucoup d'entre nous que d'un médiocre intérêt. Dans ces temps de lutte et d'agitation d'idées, où la foi, les mœurs et les saines doctrines sont attaquées partout, sur tous les terrains et avec les armes les plus diverses, quand on voit tout mis en question jusqu'à la bonne foi des personnes et des institutions, aussi bien que la vérité de leurs croyances ou l'opportunité de leurs formes, les lettres n'ont plus alors pour but principal d'être le délassement d'un esprit cultivé, ce ne sont plus seulement ces liens vivants et sensibles qui unissent le passé au présent, qui nous initient aux pensers et aux connaissances de nos devanciers, qui font vivre dans nos esprits les grands faits, les grands sentiments, les grands hommes de tous les siècles; non, les lettres aujourd'hui aux mains de tout homme d'étude sont une arme de l'emploi de laquelle il pourra avoir à rendre compte, une arme qui, pour la défense de la foi et de la société, doit remplacer en ses mains l'épée des chevaliers!

Jamais la pensée humaine n'a été plus puissante dans sa personnalité, jamais son élan n'a été plus universel. Vous qui avez reçu un nom vénéré de vos

ancêtres, vous qui brûlez de la noble ambition de transmettre un nom à vos descendants, la carrière vous est ouverte, et le devoir vous y appelle. Considérez l'empire que la parole et la plume ont fondé à la pensée, prenez y conscience de vos moyens d'action, et cherchez y votre place. Plus d'obstacles pour les manifestations de l'esprit humain : l'imprimerie et les chemins de fer, l'esprit d'association et de concurrence commerciale qui s'empare de la librairie, l'extension incroyable de l'instruction publique qui, en formant des masses de lecteurs nouveaux, fournit aussi de nouveaux écrivains, la liberté de la presse, cette conquête des temps modernes si féconde en grands bienfaits et en terribles abus, tout conspire à rendre invincible et générale la puissance sociale du génie littéraire sous quelque forme qu'il se manifeste.

Et si nous portons nos regards sur ce mouvement intellectuel et scientifique du XIX^e^ siècle, nous verrons tout d'abord se dessiner à nos yeux deux principes opposés l'un à l'autre qui se disputent le règne des esprits, avec un acharnement digne de la cause qui les divise.

D'un côté, nous verrons l'esprit de foi inspirer cette science qui fonde les gouvernements, les mœurs, les sociétés sur Dieu et sur les principes de la morale évangélique, qui donne au monde le dévouement raisonné, le missionnaire, la sœur de charité, qui forme les administrateurs fermes et sages, et qui soutient la véritable liberté; de l'autre, l'esprit

d'erreur et de licence dictant ces pages matérialistes qui appellent le règne de la raison individuelle, la foi du plaisir, qui sèment partout l'égoïsme, l'agitation, la misère par le vice, et préparent la révolution et la tyrannie.

Les camps sont nettement tranchés; plus n'est permis à personne de rester en arrière; tous contribuent au grand mouvement, sinon par leur activité personnelle, du moins en faisant nombre et par une certaine force d'inertie. Peut-être M. Quinet, quand il appelle tous les drapeaux contre l'Église catholique, n'a-t-il fait que constater un fait qui se produit patent à tous les yeux dans le XIXe siècle, fait qui étend partout ses influences, mais surtout dans le monde littéraire que nous envisageons ici.

Quels que soient les idées, les théories, les désirs que se partagent la foule des novateurs, tous s'entendent au moins, ne fût-ce qu'en ce seul point, dans leur haine contre leur grande ennemie. Ils luttent avec la conscience de la force de l'Église et, armés de leurs brillantes fantasmagories, ils entraînent sur leurs traces les types les plus divers d'individus et d'associations; et ces esprits frivoles, que le clinquant des grands mots entraîne, qui acceptent sans examen la première théorie qui miroite, et ces ambitions dévergondées, que la marche rationnelle des choses ne saurait satisfaire et qui ne veulent pour piédestal que des ruines, et ces talents orgueilleux qui hors du premier rang se croient toujours méconnus, à qui toute comparaison est odieuse, et qui,

plutôt que de suivre la voie battue par leurs devanciers, étayent leurs noms des plus fantasques utopies. Puis vient cette timide et déplorable phalange d'esprits faibles et craintifs qui, trop lâches pour confesser cette vérité qu'ils portent dans leur cœur, mettent leur gloire et, avant tout, leur sûreté, à proclamer bien haut des principes imposés, que souvent ils ne comprennent pas, et dont ils sont loin de voir les désastreuses conséquences !

Polie, lettrée, astucieuse, érudite, l'erreur a su tout envahir; pas une branche des connaissances humaines où elle ne soit établie, prête à la défense, plus prête encore à l'attaque. Partout elle a su habilement tirer parti de cette tendance à l'extraordinaire et au nouveau, de ce penchant à l'opposition, singulier caractère de la nature humaine.

L'histoire a changé d'aspect. Nos ancêtres la connaissaient comme liant les pères aux enfants, instruisant les âges futurs de l'expérience de tous les siècles. Pour tant d'écrivains modernes qu'est-elle autre chose qu'un étai pour des systèmes sociaux faits à priori ? Dès-lors sans pudeur on tronque les faits les mieux connus, on fausse les caractères les mieux dessinés.

La philosophie, souvent, il est vrai, sous des semblants de bienveillance pour les idées chrétiennes, intronise le plaisir et l'intérêt, proclame l'indépendance de la raison individuelle et de la conscience ; et les masses, dans leur bon sens pratique, en déduisent la négation de toute autre morale que de celle du désir.

Le roman, expression de la littérature populaire et universelle, s'attaque à tout sans respect; il bat en brèche la science, la justice, la morale, la famille, la royauté; plus dangereux parce qu'il est plus perfide, grâce à son irrésistible attrait pour des masses frivoles et avides de distractions faciles, il glisse partout son poison désorganisateur des sociétés. La presse lui prête ses ailes; puis elle sème à son tour les plus désolantes théories, dont le roman n'était du reste que la mise en pratique.

Mais ce sont surtout les sciences sociales qui sont atteintes. Le mal matérialiste les étreint. Faisant de la science contre la foi, publicistes et économistes cherchent de nouvelles solutions à la grave question des destinées humaines, base de tout l'ordre moral et social. Partant de principes nécessairement faux, puisqu'ils rejettent le seul fondement qu'offre ici la raison éclairée, d'accord avec la révélation, le sens intime avec les lumières même du paganisme, leur marche dans la doctrine n'est qu'une course rapide et logique, de chute en chute, jusqu'à l'abime toujours menaçant au XIX^e^ siècle du socialisme et de ses diverses formes. Pour leurs systèmes, toutes nos destinées se réduisent à la vie d'ici-bas, toutes nos préoccupations doivent tendre vers ce progrès matériel, si étendu, si magnifique, gloire de notre XIX^e^ siècle. En vain dès-lors veulent-ils résoudre la thèse brûlante des inégalités sociales, en vain proclament-ils le droit absolu de tous à tout, dans l'ordre des jouissances matérielles, l'iniquité de la répar-

tition inégale des privations et des souffrances, l'abus criant de toute distinction sociale; partout où les réformateurs veulent aborder la pratique, ils se heurtent aux plus flagrantes impossibilités; et, tandis que l'esprit chrétien trouvait une solution facile dans ces trois mots de charité, de renoncement et de vie future, ils bâtissent eux système sur système, vaguent d'erreur en erreur, enfin, à bout de théories et de voiles, ils en viennent à s'écrier par la bouche de leurs représentants les plus cyniques, mais peut-être aussi les plus logiques, haine au capital! haine à la famille! haine à la propriété, toute propriété est le vol!

Cette science anti-chrétienne, en fait, où en est-elle venue, sinon à décourager et à démoraliser les masses. Le peuple, voyant battre en brèche toutes ces croyances profondes qui faisaient sa consolation et son espérance, s'habitue à ne se soucier plus de pensées supérieures. Sans cesse ballotté de rêves et des plus brillantes promesses à une sombre réalité, il ose à peine lever les yeux au-dessus de la sphère étroite de ses labeurs; sans foi désormais dans cet avenir qui l'a si fréquemment trompé, sa résignation autrefois rechauffée à l'attente d'une vie meilleure, compensation de ses peines, l'abandonne, et la haine aux riches, à l'autorité, à la société qu'il accuse de l'avoir déshérité, la haine et le désespoir se disputent son cœur.

D'autre part, la société se trouve attaquée dans sa base la plus fondamentale, le pouvoir; quand on

daigne encore l'admettre comme une nécessité sociale, au moins on le détache de ses bases supérieures et immuables ; il devient un fait purement humain, sujet à toutes les variations des caprices des multitudes; et en effet ce n'est que logique : si je suis souverain, et souverain ne relevant absolument que de moi-même, qui peut trouver mauvais que je renverse aujourd'hui ce que j'ai édifié hier, si ce que j'ai édifié hier n'est plus en harmonie avec mes aspirations actuelles? De là ce droit sacré de l'insurrection, thèse favorite de nos révolutionnaires, thèse encore bien bénigne quand nous considérons cette autre utopie pour qui tout pouvoir est un mal social, une usurpation sur les droits de l'homme qu'il faut s'empresser de renverser. Toute idée morale autre que celle de l'intérêt individuel étant de fait écartée, l'obéissance civile n'est plus un devoir de conscience, le pouvoir repose sur la force brutale, faible espérance pour l'avenir des sociétés, qui ne peuvent en attendre que licence ou tyrannie!

Errant ainsi sur toutes les grandes questions qui intéressent au plus haut point notre avenir même matériel, la grande idée qui semble pousser l'économie anti-chrétienne est de prêcher le nouveau à tout prix; partout elle voudrait rompre avec cette société ancienne que la morale du Christ a mis dix-huit siècles à édifier ; elle voue haine à mort à tout ce qui dans l'ordre social rappelle son action civilisatrice ; elle veut porter la main à tout, renverser tout, sans savoir même si ce qu'elle veut élever résistera à

l'épreuve de la pratique. Des sommités scientifiques, le théâtre, le roman, la presse quotidienne portent ces idées à l'examen et aux désirs des masses qu'elles trompent et qu'elles égarent; et le mal s'étend avec la rapidité propre à la marche des idées dans nos temps modernes.

Pour nous, Messieurs, dès maintenant ne semble-t-il pas que notre place soit bien marquée? Sous prétexte que la vérité est immuable et saura se défendre elle-même, nous ne nous retirerons pas de la lutte, nous endormant dans une funeste mollesse. Nous aussi, nous le dirons bien avec la foi, la vérité ne périra pas, tôt ou tard on lui rendra forcément hommage; mais qui nous défendra de ces bouleversements qui pourraient nous engloutir, sans renverser la prophétie, si nous ne nous défendons pas nous-mêmes !

La société semble menacée tout entière; le socialisme dompté et contenu par une main énergique courbe le front, mais pour se relever peut-être plus haineux et plus terrible. Ce n'est pas le moment de livrer l'avenir de notre civilisation et de nos institutions au bon sens des masses égarées; la vérité et la société attendent plus de leurs défenseurs que la passive résistance aux suggestions de l'erreur. Confiants dans l'action suprême et dirigeante de la Providence, ils doivent néanmoins en appeler à leurs propres forces. A eux la parole et la plume; leur marche est toute tracée! — qu'ils fassent prompte et éclatante justice du grand argument du progrès matérialiste : non! le

catholicisme n'a pas fini son temps; non! il n'est pas un anachronisme dans la civilisation moderne; non! la science chrétienne n'a pas dit son dernier mot et n'est pas en arrière des vues du XIX[e] siècle!

Il faut montrer, et montrer surtout par la pratique, que la foi catholique n'est pas un étouffoir pour le génie et l'inspiration; que, pour avoir des bases inébranlables et un criterium toujours assuré, la science, d'accord avec la foi, n'est que plus ferme et plus sûre dans sa marche. Il faut marcher en avant sur tous les terrains à la fois; et sur le terrain des sciences naturelles, où les observations ne seront certes pas moins profondes, les découvertes moins fréquentes et moins utiles, le progrès matériel moins magnifique, parce que, s'élevant un peu au-dessus de la sphère terre à terre où elles gravitent, on saura les vivifier au souffle des concepts supérieurs de morale, d'ordre immuable et de destinées éternelles; et sur le terrain des sciences historiques et linguistiques où il y a tant à rectifier, tant à trouver encore; et sur le terrain de la philosophie et des sciences abstraites, où il faut rendre à la raison humaine sa véritable place, à la morale ses vrais fondements.

Plus loin, il faut aborder de front ces grandes questions économiques dont la solution semble tenir de si près à l'avenir de notre civilisation; ici aussi il y aura à poser des principes et à oser les défendre. Il y aura à rendre à l'homme sa véritable destinée, à rendre au pouvoir et à l'état leur véritable mission, à établir l'impossibilité de résoudre le grand pro-

blème de l'aisance des masses, en développant abusivement et au détriment de ses plus nobles facultés le côté purement inférieur de la nature humaine, à montrer dans une sage subordination du progrès matériel au progrès intellectuel, mais surtout au progrès moral, le vrai moyen de faire jouer à la société le rôle que la Providence lui a assigné pour le bien des individus.

Puis descendant encore plus sur le terrain de la pratique, pourquoi ne marcherait-on pas sur les traces de ces hommes clairvoyants et hardis qui ont osé opposer le roman au roman lui-même? Son influence est un fait patent trop d'accord avec la frivolité de notre époque, avec le matérialisme intellectuel si répandu, qui n'aspire qu'aux distractions faciles. C'est en lui peut-être, aidé de la presse, que réside la plus grande puissance d'action morale du XIXe siècle. Et que l'on ne dise pas que le roman n'a pour séductions que des attraits indignes d'hommes sérieux et de chrétiens; le cardinal Wiseman, le père Breschiani, Veuillot, de Pontmartin, Conscience et tant d'autres ont su montrer, par le succès de leurs ouvrages, qu'il n'est pas nécessaire pour intéresser dans ce genre, pour lasser et défier la plume des traducteurs, de s'adresser aux mauvaises passions des hommes et des multitudes.

N'oublions pas que, s'il faut des savants spiritualistes et chrétiens pour protester à la postérité contre les erreurs modernes, s'il faut pousser ces sciences, seules bases de tout progrès à venir, il faut cepen-

dant ne pas rester en arrière sur le terrain de la pratique, ne pas laisser les masses peu lettrées à la merci des apôtres de l'erreur. Qu'il y ait donc aussi une phalange intrépide et infatigable de polémistes et de romanciers chrétiens! à elle une large part dans la lutte, à elle aussi une part dans la victoire.

Mais je m'arrête, Messieurs, nous le comprenons aisément, rien de cela n'est encore dans notre rôle. La Société littéraire, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, doit être non un camp, mais un arsenal. Trop tôt, si Dieu le permet, nous serons lancés dans la vie positive; hâtons-nous de tirer le meilleur parti possible des moments de calme, je dirai d'heureuse insouciance des besoins matériels qui nous restent encore. A nous non de combattre, mais de préparer nos armes. Épurons notre style et notre langage au creuset de la critique et de la discussion, formons notre goût à l'étude des grands maîtres, approfondissons les leçons qui nous sont données, attachons-nous à gagner cette érudition sans laquelle ni orateur ni polémiste ne sont rien. Fortifions avant tout nos convictions aux convictions des hommes dévoués qui nous honorent de leur patronage, aux convictions de nos devanciers dans cette société. Tant de noms chers à l'église, aux lettres, à la science, à notre jeune Belgique montrent que nous pouvons y trouver de bien nobles modèles.

N'oublions pas que tout se tient dans le monde des idées comme dans celui des faits, et que le seul moyen pour les doctrines, comme pour les hommes,

de vivre dans l'avenir, est de jeter de profondes racines dans le passé; non pas dans ce passé, bien beau il est vrai, mais qui n'est plus compatible avec le siècle, et auquel la mauvaise foi seule peut accuser nos institutions de vouloir remonter; mais dans ce passé immuable de vérités éternelles et primitives, seul fondement de toute science catholique.

Alors remplis d'espérance et de foi, nous pourrons, quand il sera temps, entrer dans l'arène; dans quelque carrière que se portent nos pas, champions d'un progrès solide qui ne se contente pas d'entasser des ruines, mais qui remplace ce qu'il ne peut éviter de réformer, champions de notre Dieu, de nos libertés et de nos institutions nationales, de notre civilisation, nous nous retrouverons au chemin de l'honneur et du devoir! Alors, avec le sentiment du devoir accompli, nous pourrons dans les moments de crise reporter un regard en arrière, pour nous retremper au souvenir de notre jeunesse, de nos pacifiques tournois, des enseignements de notre Université catholique, et nous saurons reprendre notre tâche avec une nouvelle vigueur.

---

## SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*).

---

*Eerevoorzitter.*

Hoog Eerw. P. F. X. de Ram, Rector Magnificus.

*Gewoone werkende Leden.*

Zeer Eerw. J. David, hoogleeraer, *Bestendige voorzitter.*
E. Dart, professor, *Ondervoorzitter.*
H. Collaes, student, *eerste Sekretaris.*
A. Deprins, id. *tweede Sekretaris.*
J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool, *Penningmeester.*
F. Kops, student, *Bibliothekaris.*
Eerw. L. W. Schuermans, onderpastoor op het Groot-Beggynhof, *Raed.*
J. Hoebanx, student, *Raed.*
J. A. J. Quirini, hoogleeraer.
P. Boutens, student.
V. Ceulemans, id.
L. Vanlook, id.
G. Busschots, id.
Em. van Brabant, id.

Ph. Fassaert, id.
M. Loneux, id.
L. vande Sande, id.
E. Collaes, id.
Em. Bamps, id.
E. Wittman, id.
L. Ruiters, id.
D. van Aerschodt, id.
E. Vermeulen, id.

*Werkende Buitenleden.*

De Heeren :
Eerw. Baert, kapellaen, te Venloo.
* (1) Eerw. K. J. Boogaerts, ss. can. lic., sekretaris van het bisdom te Luik.
Bols, vader, onderwyzer, te Werchter.
Eerw. J. W. Brouwers, prof., te Roermond.
Buedts, onderwyzer, te Wakkerzeel.
Eerw. H. Creten, onderpastoor, te Haelen.
Eerw. Debo, prof. aen het kollegie, te Brugge.
* Dr L. Delgeur, te Antwerpen.
Eerw. C. B. Deridder, onderpastoor, te Brussel.
L. Dewulf, onder-comm. van justicie, te Mechelen.
Eerw. Everst, prof., te Rolduc.
Gerridts, onderwyzer, te Tervueren.
Dr P. Heiderscheidt, prof. te Luik.
J. F. Heremans, prof. aen het athenæum, te Gent.

---

(1) * beteekent : *Oud werkend-lid.*

Jacobs, onderwyzer, te Wespelaer.

* W. Knibbeler, te Luik.

* Eerw. Ed. Luytgaerens, bestierder van het kollegie, te Assche.

* Dr J. Nolet de Brauwere van Steeland, te Brussel.

J. L. Peeters, prof., voorzitter van het Genootschap *Utile Dulci* te St-Truijen.

Raeymakers, onderwyzer, te Keerbergen.

Roekens, hoofdonderwyzer aen de middelbare school, te Maeseyck.

Eerw. F. X. Savelberg, direktor van het kollegie, te Venloo.

Eerw. J. P. Smidts, prof., te Rolduc.

Eerw. M. Smiets, prof., te Roermond.

J. F. A. Sneyers, te St-Truijen.

Eerw. J. Stercx, prof. aen het St-Lodewyks-gesticht te Brussel.

Stevens, onderwyzer, te Herent.

Stroobant, notaris, te St.-Pieters-Leeuw.

Van den Bosch, onderwyzer, te Holsbeek.

* L. van der Molen, med. doct., te Stabroeck.

P. J. van Doren, archivist, te Mechelen.

Eerw. C. G. van Gompel, onderpastoor, te Brussel.

Van Leemputte, onderwyzer, te Wezemael.

* Emm. van Straelen, te Cappellen.

Th. A. Weyland, prof. aen het kollegie, te Venloo.

*Eer-Leden.*

Zeer Eerw. A. J. Namèche, theol. doct., onderrektor.

Eerw. C. Caers, onderpastoor in St-Jacobs.
B[on] de Dieudonné van Corbeek-over-Loo.
De Heer Landeloos, volksvertegenwoordiger.
Zeer Eerw. vanden Broeck, s. theol. doct. en prof.

### *Briefwisselende-Leden.*

De Heeren :
G. Adriaens, opsteller van « de Tyd », te Brussel.
J. A. Alberdingk-Thijm, te Amsterdam.
* A. Angz. Angillis, letterkundige, te Rumbeke.
P. Baelden, professor, te Kortryk.
H. Bauduin, bestuerder van het militaire hospitael, te Brussel.
Eerw. F. W. Beyers, rector der latynsche school, te Gemert (Noord-Braband).
F. Blieck, notaris, te Iseghem.
Ph. Blommaert, jur. doct., te Gent.
* L. Bollinckx, med. doct., te Melsele.
F. Boone, letterkundige, te Gent.
* D[r] M. Boosten, te Maestricht.
J. H. Bormans, prof. aen de hoogeschool, te Luik.
* F. Borrewater, med. doct., te Merxem.
Eerw. C. Broere, prof. aen het seminarium, te Warmond.
* Eerw. Brys, prof. van wysbegeerte, te St-Nikolaes.
Caers, advokaet, te Turnhout.
Eerw. C. Carton, direct. van het gesticht der Doofstommen, te Brugge.
* J. Clercx, advokaet, te Venloo.

* C. Clercx, vrederegter, te Overpelt.
P. Colins, regter, te Antwerpen.
H. Conscience, distrikt-commissaris, te Kortryk.
* Eerw. H. Cossaert, onderpastoor, te Brussel.
Mevrouw Courtmans, letterkundige, te Maldeghem.
Eerw. H. Cracco, professor, te Kortryk.
Eerw. H. Davidts, pastoor, te Droogenbosch.
J. M. Dautzenberg, letterkundige, te Brussel.
De Coussemaker, voorzitter van het vlaemsch komiteit van Frankryk, te Duinkerke.
P. De Decker, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
Eerw. J. B. Degrove, pastoor, te Haelen.
Eerw. de Haerne, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
* Eerw. Deconinck, onderpastoor, te Brussel.
B^on^ J. De Saint Genois, letterkundige, te Gent.
Eerw. H. De Ridder, onderpastoor, te Merxem.
Diels, koopman, te Turnhout.
F. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.
Eerw. F. Devoght, prof. in het klein seminarie, te Mechelen.
* A. De Vos, advokaet, te Audenaerde.
Delvaux, notaris, te Thienen.
* L. Demets, prof., te Antwerpen.
J. De Jonghe, te Brussel.
J. De Jonghe, leeraer, te Lier.
J. De Geyter, letterkundige, te Antwerpen.
Eerw. H. Dooms, pastoor te St-Pieters-Kapelle, by Enghien.
F. Durlet, kunstenaer, te Antwerpen.
Eerw. H. Duvillers, pastoor, te Woubrechtegem.

* L. Dupuis, te Mechelen.
Ecrevisse, vrederegter, te Eecloo.
P. Genard, letterkundige, te Antwerpen.
L. Gerrits, letterkundige, ibid.
Eerw. G. Gezelle, professor in het klein seminarie, te Rousselaere.
* Dr E. Grandgaignage, te Antwerpen.
P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te s'Hage.
J. Heylen, med. doct., te Herenthals.
* J. F. G. Hoefnagels, med. doct., te Antwerpen.
* Al. Hoefnagels, advokaet, te Turnhout.
Eerw. A. Hoofs, professor, te Neer-Wavere.
* Eerw. J. B. Hoofs, te Brussel.
Eerw. J. Janné, diocesane schoolopziener, te Luik.
Fr. J. Jansen, letterkundige, te Arnhem.
Kops, hoofdonderwyzer, te Mechelen.
* Eerw. A. Kempeneers, ss. can. doct., weleer prof. te Luik.
Dr D. Keph, prof., te Hasselt.
Ph. Kervyn de Volkaersbeke, letterkundige, te Gent.
* Dr P. L. Kleynen, te Maestricht.
* Eerw. J. B. Lauwers, s. theol. doctor, groot-vikaris, te Mechelen.
* Eerw. L. Lauwers, onderpastoor, te Brussel.
* Eerw. N. Lequeux, te Enghien.
* Ig. Loyens, te Turnhout.
* Flor. Lysen, koopman, te Antwerpen.
Mathyssens, med. doct., te Antwerpen.
J. Matthyssen, kunstschilder, te Esschen.
* Eerw. D. Meersseman, prof., te Brugge.

* Eerw. A. Mertens, te Assche.

A. Mertens, bibliothekaris der stad, te Antwerpen.

* E. Messiaen, regter, te Yperen.

Eerw. W. Michiels, onderpastoor, te Brussel.

* Eerw. J. P. Nuyts, s. theol. lic., prof., te Brussel.

* A. Opdebeeck, advokaet, te Lier.

Eerw. H. J. Peeters, director van het kollegie, te Aerschot.

Eerw. L. Peeters, prof. in het klein seminarie, te St-Truijen.

Eerw. Ph. J. Peeters, idem, ibid.

Pelsers, director der Normaelschool, te St-Truijen.

Eerw. H. Pierre, prof., te Hoogstraeten.

J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool, te Brussel.

* Eerw. P. J. Renders, ss. can. bac., te Brussel.

Renier, letterkundige, te Deerlyk.

P. Rens, voorzitter der maetschappy *De tael is gansch het volk*, te Gent.

W. Rogghé, letterkundige, te Gent.

* H. Rolly, notaris-kandidaet, te Alveringhem.

Eerw. H. Rubens, oud-prof. der wysbegeerte, pastoor, te Luik.

* L. Roersch, prof. aen het athenæum, te Brugge.

Sanders, hoofdonderwyzer, te Turnhout.

Eerw. H. P. Schrijen, kan. der kathed. van Luik, director van het klein seminarie van St-Truijen.

C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.

* C. A. Serrure, advokaet, te Gent.

C. Serweytens, voorz. der maetschappy van tooneel- en letterkunde *Kunstliefde*, te Brugge.

Smidsmans, onderwyzer, te Thienen.
F. A. Snellaert, med. doct., te Gent.
* F. R. Snieders, med. doct., te Turnhout.
A. Snieders, jun. letterkundige, te Antwerpen.
E. Splichal, letterkundige, te Turnhout.
* K. J. Stallaert, prof. aen het athenæum, te Brussel.
Sweron, med. doct., te Haecht.
K. Swolfs, letterkundige, te Antwerpen.
Mevrouw Vanackere, letterkundige, te Dixmude.
* K. van Beeck, jur. doct., te Esschen.
J. van Beers, prof. in de Normaelschool, te Lier.
L. van Caloen de Gourcy, burgemeester, te Lophem.
Eerw. H. van den Nest, priester, te Antwerpen.
Eerw. J. Vandeputte, pastoor, te Boesinghe.
P. van der Burgt, prof. in het seminarie van Warmond.
M. Vandervoort, letterkundige, te Schaerbeek.
Van Doosselaere, letterkundige, te Gent.
P. van Duyse, stads-archivarius, te Gent.
* Dr M. van Groeneveldt, prof., te Oldenzaal.
Eerw. H. van Hees, onderpastoor, te Tongeren.
* E. F. van Huele, te Brugge.
* F. van Humbeek, te Wolverthem.
L. Vankerkhoven, letterkundige, te Antwerpen.
* P. J. van Meerbeeck, med. doct., te Antwerpen.
* W. van Ostaeyen, jur. doct., prov. raed, te Antwerpen.
* J. van Pelt, med. doct., te Esschen.
L. van Ryswyck, letterkundige, te Antwerpen.
J. van Ryswyck, letterkundige, ibid.
* F. van Spilbeek, advokaet, ibid.

E. van Swygenhoven, med. doct., te Brussel.
W. van West, letterkundige, te St-Truijen.
* P. Verduyn, advokaet, te Berg-op-Zoom.
J. F. C. Verspreeuwen, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.
Eerw. H. Visschers, pastoor van St-Andreas, te Antwerpen.
Dr J. J. F. Wap, letterkundige, te Utrecht.

—

**VERSLAG VAN DEN TOESTAND EN DE WERKZAEMHEDEN VAN HET TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAER 1857—1858, GEDAEN IN DE VERGADERING VAN 14 VAN SLAGTMAEND 1858, DOOR H. COLLAES, SEKRETARIS DES GENOOTSCHAPS.**

---

MYNE HEEREN,

De 22ste jaergang van het Genootschap welke nu afgeloopen is, was een der ernstigste en der werkdadigste waer wy kunnen op roemen: doch vooraleer nader van onze bezigheden te spreken, zullen wy, volgens eene oude en loffelyke gewoonte, het doel des Genootschaps herinneren, en ons een oogenblik ophouden met de middelen welke wy om dat doel te bereiken, kunnen aenwenden, op nieuw voor te stellen.

De letterkunde, om wier beoefening wy ons vereenigen, heeft haer doel in zich zelve niet, en is aen de algemeene en bestendige wetten van het ware en het goede onderworpen. Zy moet door de dienst van het schoone de geesten opwekken tot het vervullen hunner verhevenste plichten.

Onnoodig acht ik het, MM. HH., u de banden die

den mensch aen het goede en aen het ware verknochten hier te herinneren; maer ook de letterkunde verdient al onze zorg, als byzonder geschikt om gemoed en wil te leiden en te helpen.

Doch kennis der tael is een noodzakelyk vereischte tot letteroefening. De waerde dier ondergeschikte wetenschap is des te grooter, omdat zy de hoofdwetenschap immer ter zyde staet, en haer als 't ware de hand leent in het werk van uitdrukking en verspreiding.

Het eenigste middel tot bevordering der taelkunde waer ik op dit oogenblik melding van wil maken, is de eenheid van uitspraek, waeraen wy door het enkel samenkomen van bewooners uit alle de gewesten der Nederlanden natuerlyker wyze veel bybrengen, doch welke meer betracht diende te worden dan zy thans in België is; want zy moet de onderlinge verbinding der vlaemschsprekende Belgen voltooijen en de vordering van tael en letteroefening voorbereiden.

Nu laten wy zien wat het Genootschap gedurende het afgeloopen schooljaer gedaen heeft met het oog op dat verheven doel.

De boekery van het Genootschap welke uit eene aenzienlyke reeks van wel in staet zynde boekwerken bestaet, is nagezien, geschikt en gecatalogeerd geworden. Het immer toenemend getal der uitleeningen geeft getuigenis van eenen ernstigen studielust onder de leden, en zal het Genootschap al meer en meer aenzetten om de boekery steeds en met zorg te verbeteren en te vergrooten. Deze nuttige bevlytiging

zal niet nalaten groote voordeelen aen het Genootschap toe te brengen.

Wy bedanken van harte onze buitenleden die door het inzenden hunner nieuw uitgegevene werken het genootschap aenmoedigen en met de jongere litteratuer bekend maken.

Het getal der gewoone werkende leden was dit jaer grooter dan te voren, en de yver van allen geeft grond om op aenhoudenden vooruitgang te rekenen. De lysten van buitenleden worden met groote omzigtigheid vermeerderd. Daer werden geene briefwisselende leden en slechts drie buiten-werkende-leden benoemd, zynde de HH. L. Dewulf van Mechelen, C.-B. Deridder, onderpastoor te Brussel en C.-G. van Gompel, in dezelfde bediening aldaer.

De zittingen van het Genootschap hadden op den geregelden tyd plaets, en waren buitengewoon belangryk, zoo als de volgende optelling der voorgelezene stukken het zal bewyzen.

Wy zullen dezelve in de tydvolgorde opnoemen, met onderscheiding van de dicht- en de prozastukken en van de inzendingen der buitenleden.

Den 15 van slagtmaend hield het Genootschap de gewoone jaerlyksche groote zitting, welke de Hoog Eerw. Heer Rector magnificus weder met zyne tegenwoordigheid en zyn voorzitterschap vereerde. By deze herinnering, achten wy het voor ons eene pligt, Zyn Eerw. onze openhartige dankbetuigingen te herhalen, voor de aenmoedigende blyken van hooge genegenheid die Zyne Hoog Eerw. aen ons Genootschap goedgunstiglyk verleent.

De Zeer Eerw. Heer, Hoogleeraer David, bestendige voorzitter des Genootschaps, opende deze zitting met de lezing van eene verhandeling, alsdan voor het eerst het licht ziende, *Over tyd en plaets by de oude regtspleging*. Het Genootschap juichte met allen eerbied dit nieuw gewrocht eener geliefkoosde pen toe, en erkende tevens daerdoor de diensten welke hy sedert meer dan twintig jaer aen ons Genootschap bewyst en, hopen wy, nog lang zal bewyzen.

Vervolgens gaf de 1ste secretaris verslag over den staet en de werkzaemheden des Genootschaps gedurende den vorigen jaergang, gelyk hy thans doet voor het sedert afgeloopen schooljaer.

Den 8 van slagtmaend las ons de H. Dart het 4de en laetste deel zyner *Aenteekeningen over het Kaertspel* voor. De schryver vervolgde hierin de geschiedenis der vormveranderingen door de kaerten ondergaen, met de voorstelling van die welke de staetsomwentelingen in Vrankryk, gedurende de laetste honderd jaren, veroorzaekten; en eindigt met dezer beteekenis, reden en werking uit te leggen, waermede dan dit merkwaerdig en uitgebreid opstel van onzen geleerden ondervoorzitter voltrokken werd.

Den 4 van hooimaend las ons de zelfde Heer eenige regels voor over *de rymelaers der jaerboekjes en muzen-albums*, waerin hy met zyne bekende geestigheid de verwaendheid en de onbeduidendheid van eenige naemlooze papierknoeijers aen den dag legde en geeselde.

In de zitting van den 29 van slagtmaend las de H. E. Grandgaignage ons eene studie over den *Oorsprong der stad Antwerpen en de legende die er betrekking toe heeft*. Dit nieuw werk van dezen reeds voordeelig bekenden schryver is een der merkwaerdigste welke dit jaer ingeleverd werden, niet alleen om zyne zuivere tael en gebloemden styl; maer ook om des opstellers vermogende inbeeldingskracht en byzondere geleerdheid. Ik durf niet wagen hetzelve te ontleden; noch legende noch eruditie zyn voor ontleding vatbaer.

In de zitting van den 13 van wintermaend las de H. F. Kops, over eene der merkwaerdigste instellingen van middeleeuwsch Belgie eene ernstige studie, welke hy vervolgde in zitting van den 30 van bloeimaend. Het was de *Geschiedenis van het koninklyk genootschap van den ouden edelen Kruisboog te Mechelen*. Eerst weidt de schryver uit over de bediedenis der gilden in de oude tyden, en doet aldus de belangrykheid erkennen der gilde welke de oudste der stad Mechelen was. Vervolgens verhaelt hy hare geschiedenis, van het eerste tydstip af waerop zy is kunnen bespeurd worden, en volgt de genooten op feesten en in oorlogen, hunne uitmuntende rol steeds verlichtende.

De H. J. Van Linthout las ons in de zitting van den 7 van sprokkelmaend het eerste stuk voor van eene staetshuishoudkundige studie *Over het geld*, waerin hy zyne behendigheid van schryven en zyne byzondere kennissen toonde. Na een voorwoord over

het nut en de noodzakelykheid van alle soorten van vraegpunten, ook wetenschappelyke, in het vlaemsch te behandelen, doet de schryver zien hoe het geld in de menschelyke maetschappy loop heeft gekregen, en hoe de behoefte er van aengroeide naermate de beschaving voortging. Vervolgens ontwikkelt hy den aert van het geld, en haelt de wetten op welke deszelfs gebruik en waerde regelen en bepalen. Daerna onderzoekt hy welke metalen in de verschillende landen van Europa ooit tot geld gebruikt werden, en oppert het vraegstuk of het goud dan het zilver beter gepast is tot de wisseling. De beantwoording van dit vraegpunt zal het onderwerp eener volgende lezing uitmaken.

Den 7 van lentemaend las de H. J. Hoebanx ons het eerste deel van eene studie over *De drukpers*, welke hy voortzette en voleindigde in de zitting van den 30 van bloeimaend, daer nog byvoegende de mondelyke verdediging zyner grondstellingen. De drukpers kan of mag volgens hem geenszins aen de algemeene zedelyke wet onttrokken worden, dewyl zy door hare krachtige werking op de gemoederen een buitengewoon hulpmiddel is tot de volksbeschaving, doch tevens een geducht werktuig worden kan tot volksbederving. Hieruit, zoo wel als uit de samenstelling der maetschappy, volgt dat het voor haer een regt en eene plicht is, de uitdrukking der gedachten, voor zooveel haer bestaen en haer welzyn het vereischt, te regelen en ook te beteugelen; maer onder de middelen daertoe aenwendbaer verdient het

*repressief* stelsel verre den voorkeur op het *preventief*, volgens de meening van den verdediger. — Het ware ons moeijelyk, en hier onnoodig, de redenen waermede de H. Hoebanx deze stellingen verdedigde, aen te halen. Genoeg zy te herinneren hoe hy gelukte dezelve te ontwikkelen en staende te houden tegen de opwerpingen zyner medegenooten.

Geen kleinen dienst bewees hy aen het Genootschap door dit allernuttigst oefeningsmiddel van aenval en verdediging, sedert eenige jaren verzuimd, weder te hernieuwen. Het Genootschap zal niet nalaten er de vruchten van te plukken, onder welke wy rekenen de opscherping des geestes, de gemeenwording met de nederduitsche kunsttermen, en de zuivering der uitspraek, zoo zeer te wenschen in Belgie.

De Eerw. H. Schuermans droeg dit jaer eene belangryke verhandeling voor over *De vlaemsche Bybelvertalingen*, welke hy stukswyze las in de zittingen van den 21 van lentemaend, 9 van bloeimaend, 27 van zomermaend en 4 van hooimaend. Dit wel gekozen onderwerp behandelde hy met veel geleerdheid, en deelde het op de wenschelykste wyze meê, in echt en zuiver vlaemsch. De voorrede van dit werk rolt over de wedyvering welke altyd bestaen heeft tusschen de katholyke volkeren om den Bybel, het boek der boeken, in hunne talen over te brengen, waerby wy Vlamingen en Nederlanders met hoogmoed kunnen herinneren dat de Delftsche Bybel reeds van 1477 dagteekent, en ook dat reeds in de XIII eeuw Maerlant's Rymbybel het licht zag, ofschoon dit

kostbaer werk niet eigentlyk voor eene vertaling der H. Schriftuer mag gehouden worden; maer eerder eene Historie des Bybels dient genoemd te worden, ingerigt naer de zeer bekende *Historia scholastica* van Petrus Trecensis, aliàs *Comestor*. Dan handelt de Eerw. Heer opvolgelyk van de eerste en ongedrukte overzettingen, van den Bybel van Delft, van dien van Keulen en van dien van Leuven. By elke dezer vertalingen houdt de schryver zich op, om hare beschryving te maken en hare uitgevers, hare herdrukken en hare waerde te doen kennen. Het meest breidt hy zich uit over deze laetste, de vermaerde vertaling van Van Winghe en hare 50 zoo heele als halve herdrukken. Hierop zal nog een overzigt volgen van de protestantsche en jansenistische vlaemsche teksten, waerna wy meenen dat ook de gedeeltelyke overzettingen hare plaets zullen vinden.

In de zitting van den 9 van bloeimaend las de H. A. Angz. Angillis ons eene West-Vlaendersche legende voor van *Kaptein Noë*, welke om hare duidelykheid en eenvoudigheid eene zeer kunstige nabootsing der oude volkssagen mag geheeten worden.

Dien zelfden dag hoorden wy van den H. L. Van de Sande, *iets over het epos en de epische versmaet in onze tael*. De nieuwere tyd, zegt de schryver, zonder de groote volmaektheid der nederduitsche leerdichten daerdoor te ontkennen, vergt iets anders, en het is de voorstelling der feiten onzer voorvaderen alleen, welke den verlangden indruk kan maken. Maer de ontwikkeling van het heldendicht, dat sedert Maer-

lant omtrent geheel verwaerloosd is, wordt verhinderd door de onbekwaemheid der tot nu gebruikte versmaten, waer de schryver eene zeer kunstige kritiek van maekt, en onzen hexameter met dien van Homerus en dien van Virgilius vergelykende, wordt hy er toe gebragt eenige wyzigingen aen den onzen voor te stellen. Deze zoo afgetrokken stof behandelde hy met veel gemak en in zuivere tael.

In de zitting van den 16 van bloeimaend las de H. E. Collaes een stuk getiteld : *Stichting, grootheid en verval der stad Tyr,* waerin hy zich toelegde op eene kunstmatige voorstelling.

Uw verslaggever voldeed aen zyne leesbeurten met eene *studie over het gebruik der woorden*, twee hoofdstukken van een *tafereel uit de XVIII eeuw,* en eene *levensschets van Frederik von Schiller,* den grooten duitschen dichter en geschiedschryver.

Tot de poëzy overgaende, ontmoeten wy voor eerst de vier stukjes die de H. Ph. Fassaert voorlas in de zitting van den 10 van lauwmaend. Zy dragen de opschriften : *Nieuwjaerswensch, myne Zangster, De balling, De eerste vacantie-dag.* Deze voorlezingen deden in haren opsteller een waer dichterlyk talent erkennen.

De H. L. Van Loock las den 21 van sprokkelmaend eene berymde *legende van Karel den Goede*, en gaf eene nieuwe proef van eene bekwaemheid welke wy voorleden jaer reeds met vreugde ontwaerden.

De H. E. Van Brabant deelde ons in de zitting van

den 21 van lentemaend een stuk mede, getiteld : *De lente eens krygsgevangenen*, welk onderwerp hy met zeer veel gevoel behandelde.

De verdiensten dezer weinige stukken schynen ons te bewyzen dat de leden van het Genootschap de poëzy niet langer eene oneigenaerdige rol willen laten spelen.

Meerder buitenleden dan vroeger namen deel aen onze werkzaemheden; nogtans vernieuwen wy hier nog eens den algemeenen wensch van ons door hun voorbeeld en door hunne medewerking te zien helpen. Ook is het noch van eene ernstige overtuiging, noch van een bedachtzamen geest goede denkwyzen te laten varen of eenige moeite te ontzien. — Des te hooger schatten wy dus de daed van hen die het Genootschap niet vergaten.

In de zitting van den 8 van slagtmaend ontvingen wy eene verhandeling over *het leeren lezen*, door den H. Stevens, onderwyzer te Herent, van wiens kunstlievende werkdadigheid zy ten overvloede getuigenis doet.

In de zitting van den 24 van lauwmaend lazen wy een dichtstuk van den H. Dewulf van Mechelen. Het is getiteld : *De schouwburg van Mechelen of het Gebed, de vreugde en de smart*, welk tweede opschrift de verdeeling van het stuk aenduidt, en om welken te verstaen men moet opmerken dat de schouwburg dier stad tusschen de St-Pieters-kerk en een thans nieuw gebouwd gasthuis staet. Deze toevalligheid geeft den dichter aenleiding tot zeer merkwaerdige bespiege-

lingen welke aen het kontrast eene byzondere kracht ontleenen.

In de zitting van den 7 van lentemaend lazen wy een dichtstuk voor van den naemloozen schryver dien wy voorleden jaer met lof onthaelden, en die nu met F. B. teekent. Het heeft voor onderwerp *de vlaemsche beweging en hare voortgang*, en bouwt met veel poëzy op zeer schoone gronden.

Den 16 van bloeimaend lazen wy de eerste helft van een leerdicht van den H. A. De P.... van Leuven, voor. Zyn titel is *Droefheid en smart*. Het bewyst in den schryver eene grondige kennis van Bilderdijks dichtwerken, en verdient lof om de bekwaemheid waer het treffende blyken van draegt. In dit deel bezingt de dichter de smarten die den mensch als eigen zyn en hunnen oorsprong, den val onzer voorouders : het ryk der zonde op deze aerde doet hem tranen weenen; want het is God niet die den mensch verliet, maer de mensch die God verliet, en zelfs kleeft hy met boosaerdigheid aen de zonde zyner zinnen. By dit zien overmeestert de droefheid den dichter. Het tweede deel zal rollen over het wedervinden der vreugde en des heils.

De zelfde schryver zond ons een stuk in den zelfden aert, getiteld : *De onsterfelykheid der ziel*, hetwelk wy, in de zitting van den 27 van hooimaend, tot even groot genoegen onzer medegenooten voorlazen.

Den 27 van zomermaend deelden wy een dichtstuk mede van den Eerw. Heer Debo, leeraer in het St-Lo-

dewyks gesticht te Brugge, een yverige Vlaming en een bekwame oefenaer der dichtkunst. Dit treurdicht, getiteld : *Niet weenen, of gedachten van een' broeder op het graf zyner jongste zuster,* is met gevoel geschreven, en toont eene zeer pryzenswaerdige studie der tael en der letterkunde. « Hy wil hier bidden en niet weenen » hier, by het kruisje onder 't welk het zuster-lyk begraven is, en waerover de twygen van den wilg treurig nederbuigen. Daer herinnert hy zich de smartelyke dood der overledene in de lente voorgevallen, en hare begrafenis, waerby de lykgezangen als « troostende gebeden » hem verligtten. Na verloop van zes jaren, is hy nog gelukkig op dit graf te knielen en zich zyne zestienjarige zuster te herinneren. De traen die hem daer ontvalt is niet voor haer, maer voor hem. « Hadde zy den breeden weg bewandeld, die uitleidt op het zielsverderf voor haer, dan zou hy tranen weenen. » Doch neen, zy was deugdzaem, godvreezend en medelydend. Dus verheugt u over haer : zy zingt het blyde hemellied, en bidt voor vader en voor moeder : « doch zuster! o vergeet ook niet uwe drie gezusters noch uw' broeder. »

In de zitting van den 13 van zomermaend lazen wy een episch verhael getiteld : *Bid voor hen*, ingezonden door den H. G. H. van Contich, een werk dat schoone hoedanigheden vertoont en dat nog meer belooft.

Eenige buiten-werkende leden die eene goede gewoonte aengenomen hadden van ons met hunne lettervruchten te vereeren, zyn dit jaer achtergebleven.

Welke de oorzaek daer ook van geweest zy, was zulks voor ons toch eene ware teleurstelling.

Deze vry lange opnoeming van ernstige kunstproeven is zeker niet zonder eenige waerde voor de vlaemsche letterkunde, en voor zooveel meenen wy het onze te hebben bygebragt tot bevordering der vlaemsche zaek. Doch laten wy ons hier nog vragen waerom Vlamingen, die zich even zoo gemakkelyk, en soms nog beter, ten minste over wetenschappelyke onderwerpen, in het fransch uitdrukken, er aen houden de vlaemsche tael te bewaren? Zeker heeft elk uwer, MM. HH., daer reeds op geantwoord; doch het is ons een waer genot, by het aenhalen uwer verdienstelyke oefeningen, de godsdienstige, de staet- geschied- en taelkundige waerde der vlaemsche tael te herinneren. Zy ja bevordert de vaderlandsliefde die heilig is, door eene grootere aengekleefdheid aen de plaets waer wy ze leerden, en aen het volk dat ze met ons spreekt. Zy werkt mede tot de beschaving, als het middel zynde om kennis te maken met onze schryvers. Zy, als onze moederspraek, leidt ons door den zekersten en den gemakkelyksten weg tot de volkomen kennis eener tael, en welke zeer geschikt is voor alle wetenschappen. Zy is de tael van het volk, onder hetwelk wy last hebben de liefde des vaderlands, de wetenschappen en de kennis der plichten te verspreiden. Zy zal onze landgenooten, als wy hun het fransch kunnen doen missen, van de fransche tael verwyderen, welke soms enkel het voertuig schynt te wezen van vyandigheid tegen godsdienst en vaderlandsliefde. 7

Voor die tael is het, MM. HH., dat gy werkt. Uw werk zelf loont u; want gy, even als alle Vlamingen, hebt het grootste belang in hare herbloeijing. Welaen dan, werkt moedig voort aen de edele taek die gy op u genomen hebt. Eens zal zy onder het toejuichen aller dietsche stammen voltrokken worden, niet wel is waer door wenschen, maer door persoonlyke werkdadigheid. Laet dus uwe klagten, gy die der nalatigsten zyt. Maer wacht u tevens van door hol en onbescheiden geroep tegenwerking te verwekken, die slechts schaden kan aen die zaek welke gy wilt verdedigen, aen dat vaderland 't geen gy wilt dienen. Onze wettige wenschen (waeronder wy vooreerst eene vertaling van het officiëel gedeelte van het staetsblad tellen) mogen en moeten op bekwamen tyd geuit worden, en ja met al de kracht van eene ware overtuiging, steunende op gegronde redenen; doch ware het niet raedzaem dien yver voor het vlaemsch, voorloopig naer de taelstudie nog wat te rigten?—Werken wy met bedaerdheid, met moed, en naer redelyke overtuiging, elk zich zelf inspannende, en zonder om te zien naer hen die achterbleven : zoo doende zullen wy zeker met tyd en vlyt de vlaemsche tael nog eenen nieuwen luister zien verspreiden.

---

## LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR L'UNIVERSITÉ, PENDANT L'ANNÉE 1858.

### *Bacheliers en théologie* (1).

1 Leroy, Auguste Jean Baptiste, de Macon, prêtre du diocèse de Tournai; 12 juillet.
2 Huberland, Jules Jean Joseph, de Jumet, prêtre du même diocèse; id.
3 Falkemberg, Pierre Joseph, de Geest-Saint-Jean, prêtre de l'archevêché de Malines; id.

### *Bacheliers en droit canon.*

1 Moulart, Ferdinand Joseph, de Saint-Sauveur, prêtre du diocèse de Tournai; 12 juillet.
2 Bogaerts, Albert Denis, de Lierre, prêtre de l'archevêché de Malines; id.
3 Roelants, Louis Guillaume, de Louvain, prêtre du même diocèse; id.

### *Licenciés en théologie.*

1 Reusens, Edmond Henri Joseph, de Wyneghem, prêtre de l'archevêché de Malines; 12 juillet.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez les *Annuaires* de 1840, p. 120 et 125, de 1842, p. 94, et de 1858, p. 159-177.

2 Liagre, Adolphe Joseph, de Tournai, prêtre de ce diocèse; id.

*Docteurs en médecine* (1).

1 Gouffé, Jules, de Paris; 26 février.
2 Rompel, Gérard Nicolas, de Leeuwarden (Pays-Bas); 6 juillet.
3 Madden, Pierre, de Longhlyn (Irlande); 7 juillet.
4 Van Gils, Albert Joseph, de Tilburg (Pays-Bas); 8 juillet.

*Docteurs en chirurgie et en accouchements.*

1 Rompel, Gérard Nicolas, de Leeuwarden (Pays-Bas); 6 juillet.
2 Madden, Pierre, de Longhlyn (Irlande); 8 juillet.

*Candidat en droit* (2).

1 Sleven, Thomas, de New-York, *avec grande distinction;* 29 décembre.

---

(1) Les grades académiques de candidat et de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements sont conférés conformément au règlement du 13 février 1837. Voyez l'*Annuaire* de 1840, p. 129 et ci-dessous.

(2) Voir ci-dessous le règlement pour l'obtention des grades en droit.



*Épreuve préparatoire au doctorat en sciences politiques et administratives.*

1 Gruszecki, Constantin, de Varsovie; 26 octobre.

*Docteurs en philosophie et lettres* (1).

1 Saintrain, Henri Joseph, de La-Plante, prêtre du diocèse de Namur, *avec distinction;* 23 mars.
2 d'Hendecourt, Octave Joseph Corneille, de Bruxelles ; 7 juillet. — La dissertation inaugurale se rapporte à la vie et aux écrits d'Asinius Pollion, 107 pagg. in-8°.

*Candidat en sciences naturelles.*

1 Boniecki, Michel, de Zydow (Pologne); 24 mars.

---

(1) Voir ci-dessous les règlements pour l'obtention des grades de candidat et de docteur en philosophie et lettres et en sciences.

## LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR LES JURYS D'EXAMEN, PENDANT L'ANNÉE 1858 (1).

### *Candidats en droit.*

1 Moressée, Eugène Joseph, de Spa; 8 avril.
2 Gailly, Jules, de St-Symphorien; id.
3 Vanwaesberghe, Alfred Polydore, d'Ypres; id.
4 Dewulf, Paul Auguste, de Bruges, *avec distinction;* 9 avril.
5 Van de Maele, François Joseph, de Flobecq; id.
6 Dhont, Hector Hippolyte Auguste Ghislain, de Bruges, *avec distinction;* id.
7 de Monge, François, de Petigny; id.
8 Istas, Ferdinand, de Neerlanden; 10 avril.
9 de Robiano, Albert Lutger Joseph, de Rumillies; id.
10 Declippele, Wilfrid, de Grammont; 16 juillet.
11 Roger, Jules Pierre Théodore, d'Ostende, *avec la plus grande distinction;* id.

(1) Extrait des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*. Il est à remarquer que la loi du 1 mai 1857 a supprimé la *grande distinction*.



12 Loix, Amédée Julien Joseph, de Wodecq; 17 juillet.

13 Poullet, Edmond Yves Joseph Marie, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* id.

14 Lauwers, Constant Marie Joseph Ghislain, de Thourout, *avec la plus grande distinction ;* id.

15 Deprins, Alphonse Egide Pierre, de Louvain, *avec distinction;* id.

16 de Troostemberg, Lucien Marie Auguste, de Louvain; 19 juillet.

17 Broers, François, de Malines; id.

18 Doucet, Auguste Henri, de Leuze (Namur), *avec la plus grande distinction;* id.

19 Swartebroeckx, Henri Joseph Édouard, de Tirlemont, *avec distinction;* id.

20 Vandamme, Gustave Jean, d'Audenarde, *avec distinction;* 20 juillet.

21 Aelbrecht, Ulmar Philomène, de Louvain, *avec distinction ;* id.

22 Lagae, Jules Isidore, de Courtrai; 22 juillet.

23 Hippert, Marie Émile, d'Arlon, *avec distinction;* id.

24 Lequime, Ernest Charles, de Bruxelles, *avec distinction;* id.

25 Reynaert, Auguste Ghislain, d'Anseghem; 23 juillet.

26 Boulvin, Henri Léopold, de Gilly; id.

27 Segers, Louis, d'Anvers, *avec distinction;* id.

28 Beckers, Urbain Jean Baptiste, de Louvain, *avec distinction;* id.

29 Van den Driessche, Gustave Jean Baptiste, d'Aerseele; 24 juillet.

30 Loiseau, Auguste Victor, de Gosselies, *avec la plus grande distinction ;* id.
31 Du Bus, François Edmond, de Tournai; id.
32 Biart, Édouard Charles, d'Anvers; id.
33 Van den Wyngaert, Henri, d'Anvers, *avec distinction ;* 26 juillet.
34 Slegers, Alphonse Joseph Arnold, de Tongres; id.
35 Sarton, Félix, de Bruxelles, *avec distinction ;* id.
36 Delsaux, Adolphe Henri Joseph, d'Évrehailles; id.
37 Tops, Mathieu Edmond Marie, de Louvain; id.
38 Hermans, Charles Edmond, de Diest; 29 juillet.
39 Kempeneer, Jean Baptiste, de Malines, *avec distinction ;* 30 juillet.
40 Antoine, Alphonse Justin Marie Ghislain, de Namur, *avec distinction ;* id.
41 Dierckx, Auguste Joseph Marie Antoine, de Turnhout, *avec distinction ;* id.
42 Caeymaex, Jean Léonard Amand, de Lichtaert ; 31 juillet.
43 Moons, Florent Jules Ambroise Marie, d'Anvers; id.
44 Bareel, Julien Auguste Joseph, de Bruxelles ; 2 août.
45 Van Ackere, Constant, de Belleghem, *avec distinction ;* 6 août.
46 Biot, Hyacinthe Joseph, de Rochefort; 7 août.
47 de Hody, Ludovic Charles Émile, de Bruxelles; id.
48 Coucke, Jules Marie Emmanuel Joseph, de Courtrai; id.
49 Loneux, Modeste, d'Herenthals; 18 août.

*Docteurs en droit* (1er examen).

1 Vinckenbosch, Henri Julien Hubert, de Hasselt; 8 avril.
2 Ciamberlani, Vincent Félix Marie, de Munster; id.
3 Visart, Amédée Charles Louis, de Ste-Croix lez-Bruges; 17 juillet.
4 Boni, Pierre Ferdinand, de Beeringen, *avec distinction;* id.
5 Van Brabant, Jean Victorien, de Cruyshautem; id.
6 Mombaerts, Michel, de Louvain; id.
7 Scheyven, Pierre Thomas Corneille Marie, de Ruremonde, *avec distinction;* 19 juillet.
8 Bareel, Charles Ferdinand Godefroid, de Bruxelles; id.
9 Dhont, Charles François Marie, d'Audenarde; id.
10 Meyers, Hubert Marie François, de Ruremonde, *avec distinction ;* id.
11 Belloy, Jean François, d'Anvers; 20 juillet.
12 Van Stratum, Olivier Alphonse, d'Anvers, *avec distinction;* id.
13 Lamotte, Gustave, de Beaumont; id.
14 François, Jean Jules Emmanuel, de Bruxelles, 22 juillet.
15 de le Hoye, Léon Émile Ghislain, de Nivelles; id.
16 Flament, Louis Joseph, de Tournai; id.
17 Moerincx, François, d'Anvers; id.
18 Schockel, Théodore Louis, d'Anvers, *avec distinction ;* 23 juillet.
19 Aerts, Émile Marie Théodore, de Lierre, *avec distinction;* id.

20 Vermeulen, Constant Ernest, de Malines; id.
21 Mercier, Louis Félicien Hubert, de Braine-l'Alleud; id.
22 Van Cutsem, Louis Nicolas Marie Laurent, d'Anvers; 24 juillet.
23 Lelièvre, Xavier Marie, de Namur, *avec la plus grande distinction;* id.
24 De Cock, Théodore Pierre François, d'Anvers, *avec distinction;* 26 juillet.
25 Minnaert, Émile, de Deftinge; id.
26 Verspeyen, Guillaume Marie, de Gand, *avec distinction;* 27 juillet.
27 Willemaers, Hector Henri, de Bruxelles, *avec distinction;* 31 juillet.
28 Grenier, Gustave Eugène, d'Anvers, *avec distinction;* 2 août.
29 Willems, Édouard Jean Marie, de Hasselt; 3 août.
30 Ackermans, Philippe Antoine Félix, de Louvain, 13 septembre.
31 Legein, Edmond Alphonse Adolphe, de Roulers, *avec distinction;* 15 septembre.

*Docteurs en droit* (2d examen).

1 Molle, Émile Joseph, de Tournai; 10 avril.
2 Hubert, Louis Joseph Adolphe, d'Izel, *avec distinction;* 12 avril.
3 Van Nyen, Louis François Florent, d'Anvers, id.
4 Dauw, Léon, de Louvain; 13 avril.
5 Dierckx, Henri Joseph Marie Jacques, de Turnhout, *avec distinction;* 13 avril.

6 Crahay, Louis, de Maestricht, *avec la plus grande distinction*; 12 août.
7 Beeckman, Émile François Marie, d'Andenarde; id.
8 Goetsbloets, Ernest Joseph, de Hasselt, *avec distinction*; 13 août.
9 Boudart, Victorien Philippe, de Houdeng-Aimeries, *avec distinction*; id.
10 Van Hoorde, Louis Jean Joseph, de Bruxelles; 14 août.
11 Radelet, Léon Joseph, de Tirlemont; id.
12 Lagasse, Jules Louis Joseph, de Wavre, *avec distinction*; id.
13 Mussely, Joseph Bernard Gustave, de Courtrai, *avec distinction*; id.
14 T'Serstevens, Théodore, d'Assche, *avec distinction*; 16 août.
15 Regnard, Jules Joseph Henri, de Dinant, *avec distinction*; id.
16 Desclée, Jules Louis, de Tournai; 17 août.
17 Claes, Louis Marie, de Louvain, *avec distinction*; id.
18 Verriest, Adolphe Prosper, de Deerlyk; id.
19 Lefevre, Désiré Joseph, de Carnières, *avec distinction*; 19 août.
20 Van Aelbrouck, Charles François, de Sotteghem; 20 août.

*Docteurs en sciences politiques et administratives.*

1 Biart, Constantin Ferdinand, d'Anvers, *avec distinction*; 17 avril.
2 de Bavay, Gustave Paul, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction;* 10 août.
3 De Lantsheere, Théophile Charles André, d'Assche, *avec distinction;* id.
4 de Selliers de Moranville, Charles Philippe Alfred Léonard, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction ;* id.

*Candidats notaires.*

1 Van Heeke, Victor Théophile Léon, de Bruges; 20 avril.
2 Lequoin, Léon, d'Ollignies; id.
3 Ceulemans, François Joseph, d'Anvers, *avec distinction;* 21 avril.
4 Goemaere, Maurice, de Thielt; 22 avril.
5 Moonens, Charles Louis Eugène, de Woluwe-St.-Pierre; id.
6 Smets, Caliste Marie Joseph, de Boortmeerbeek; 24 avril.
7 Mohimont, Léopold Joseph, de Namur; 26 avril.
8 Malfeson, Charles Henri Constant, de Gand; 28 avril.
9 Ghion, Antoine Joseph, de Tourinne-St-Lambert; 29 avril.
10 Tielemans, Charles François, de Leefdael; id.

11 Van Ormelingen, Marie Jean Louis, de Tongres; 5 mai.
12 Deckers, Henri Antoine, de Wommelghem; 24 août.
13 Peeters, Charles Adolphe, de Malines; id.
14 Collin, Henri François Ignace, de Laroche; 25 août.
15 Thys, Auguste Pierre Joseph, d'Anvers, *avec distinction*; id.
16 Van Assche, Pierre Désiré, de Baesrode; 26 août.
17 Delgeur, Constant, de St-Trond, *avec distinction*; id.
18 Bamps, Marie Ferdinand, de Beeringen; id.
19 Lesseliers, Constantin François, de Beveren (Waes); 28 août.
20 Vermylen, Edmond Jules Auguste, de Malines; 30 août.
21 Loicq, Gustave Jean Charles, de Nethen; 31 août.
22 Van Praet, Gustave Eugène, de Moll; 1 septembre.
23 Paret, Isidore Théodore, de Vlamertinghe; 2 septembre.
24 Bossuyt, Émile Alexandre, de Meulebeke; 8 septembre.
25 Geerts, François Marie, de St.-Nicolas; 9 septembre.

*Candidats en médecine.*

1 Gratia, Nicolas, de Perlé; 8 avril.
2 Maton, Henri Joseph, de Tongre-Nôtre-Dame; 9 avril.

3 Theyskens, Léopold Philippe Joseph, de Testelt; id.

4 Carton, Gustave Adolphe, de Winghene; 10 avril.

5 Dutoit, Henri Adolphe, de Haele; 12 avril.

6 Loncin, Jean Antoine, de Werchter; id.

7 Lequindré, Victor, de Molembaix, *avec distinction*; 13 avril.

8 Fritsen, Evrard Henri, d'Aarle; 16 juillet.

9 Robert, Laurent, de Tintigny; id.

10 Van den Fonteyne, Julien, de Bassevelde; 19 juillet.

11 Schobbens, Théotime Alexandre Antoine, de Berchem (Anvers), *avec la plus grande distinction*; id.

12 Heinen, Jacques, de Weiswampach, *avec distinction*; 20 juillet.

13 Lebrun, Pierre Désiré, de Renlies; id.

14 Warlomont, Augustin Théodore, de Poperinghe, *avec distinction*; 23 juillet.

15 Aerts, Edmond Henri Joseph, de Lierre; 24 juillet.

16 Chavée, Émile Joseph Léopold, de Leuze (Namur), *avec distinction*; id.

17 Alexandre, Florent Cléophas, de Marche-en-Famenne, *avec distinction*; 26 juillet.

18 Hendrix, Gérard, de Léau; 30 juillet.

19 De Smeth, Jean Baptiste, de Tervueren; 4 août.

20 Vandekeere, Henri, de Thielt; 9 septembre.

21 Leroy, Deogratias, de Vesin; 10 septembre.

22 Ingelbien, Daniel Joseph, de Louvain; 12 septembre.

23 Janssens, Joseph, de Louvain; 13 septembre.

24 Sproelants, Edmond, de St-Trond ; 15 septembre.
25 Scoupermant, Vital, de Merbes-Ste-Marie ; 16 septembre.
26 Van Wambeke, Liévin, de Gand ; id.
27 Van Aertselaer, Frédéric Henri, de Hoogstraten ; 21 septembre.

*Docteurs en médecine* (1er examen).

1 Pepin, Jean Baptiste, de Macon ; 8 avril.
2 Mariage, Louis Joseph, de Templeuve, *avec distinction ;* id.
3 De Hondt, Auguste Joseph Marie, de Bruges ; id.
4 Lesseliers, Edmond Édouard, de Beveren (Waes), *avec distinction ;* 9 avril.
5 Vanderdonck, Jean Henri Jacques Hubert, de Maeseyck, *avec distinction ;* id.
6 De Behault, Marie Philippe César Auguste, de Thildonck ; id.
7 Lambert, Olivier, de Spy, *avec distinction ;* 10 avril.
8 Gillain, Louis Joseph, de Marbais ; id.
9 Deneubourg, Pierre Joseph, d'Erquelinnes ; 28 avril.
10 Planquart, Florentin Joseph, d'Estaimpuis ; 29 avril.
11 Godtsseels, Pierre Joseph, de Zoerleparwys, *avec distinction ;* id.
12 Vanderkieft, Bernard Albert, d'Utrecht ; 17 juillet.
13 Boulvin, Alfred Félix, de Gilly ; 11 août.
14 Wouters, Charles, de Louvain, *avec distinction ;* id.

15 Van Hoof, Louis Barnabé, de Hoogstraten; 12 août.
16 Lambotte, Émile Nicolas, de Louvain; id.
17 Carleer, Victor Joseph, de Louvain, *avec distinction;* id.
18 De Craene, Louis Étienne, de Courtrai, *avec distinction;* 13 août.
19 De Belie, Alexandre Marie, de Zele; id.
20 Fouquemberg, Casimir Jules, de Huissignies, *avec distinction;* id.
21 Dutreux, Pierre Henri Émile, de Luxembourg; 14 août.
22 Maertens, Jean François, de Lichtervelde, *avec distinction;* 16 août.
23 Van Winckel, Henri, de Louvain, *avec distinction;* id.
24 Genard, Rufin Joseph, de Gilly, *avec distinction;* 24 août.
25 Bruyr, Vincent, de Berzée; 28 août.
26 Bourdoux, Édouard, de Bettincourt; id.
27 Moons, Jean Baptiste Joseph François de Paule, d'Anvers; 30 août.
28 Bomal, Léopold Victor, de Grez-Doiceau; id.
29 Van Hove, Henri Pierre, d'Iseghem; 3 septembre.
30 Loosveldt, Jean Henri, de Thielt, *avec distinction;* 6 septembre.

*Docteurs en médecine* (2e examen).

1 Leclercq, Joseph Hubert, de Louvain; 12 avril.

2 Bruaux, Adolphe Joseph, de Hanzinne; id.
3 Sobry, Yvon Gabriel, de Sweveghem; 16 juillet.
4 Reusens, Constantin François, de Wyneghem, *avec distinction;* id.
5 Kenis, Guillaume, de Westwezel, *avec distinction;* 19 juillet.
6 Slegers, Pierre Mathias Léopold, de Tongres; id.
7 De Reine, Jean Baptiste Joseph, de Macon; id.
8 Caluwaerts, Pierre François, de Corbeék-Loo; 20 juillet.
9 Servranckx, Charles Louis Philippe, de Louvain; id.
10 Vouets, Télesphore François, de Wavre; id.
11 Stie, Alexandre Pierre, de Louvain, *avec distinction;* 22 juillet.
12 Bosteels, Louis, de Buggenhout; id.
13 Goossens, Charles François, de Perck; id.
14 Vanderkieft, Bernard Albert, d'Utrecht; 23 juillet.
15 Carnière, Antoine, de Trazegnies; 30 juillet.
16 Valcke, Alphonse Joseph Alexandre, de Bruges; 9 septembre.
17 François, Antoine Joseph, de Tirlemont; 10 septembre.
18 Lambert, Olivier, de Spy; id.

*Docteurs en médecine* (3e examen).

1 Becquevort, Prosper, d'Hedenge; 13 avril.
2 Leclercq, Joseph Hubert, de Louvain; 14 avril.
3 Bruaux, Adolphe Joseph, de Hanzinne; id.

4 Sobry, Yvon Gabriel, de Sweveghem; 23 juillet.
5 Reusens, Constantin François, de Wyneghem, *avec la plus grande distinction ;* id.
6 Kenis, Guillaume, de Westwezel, *avec la plus grande distinction ;* 24 juillet.
7 Slegers, Pierre Mathias Léopold, de Tongres; id.
8 De Reine, Jean Baptiste Joseph, de Macon; 26 juillet.
9 Servranckx, Charles Louis Philippe, de Louvain ; id.
10 Caluwaerts, Pierre François, de Corbeék-Loo; 27 juillet.
11 Vouets, Télesphore François, de Wavre, *avec distinction;* id.
12 Stie, Alexandre Pierre, de Louvain, *avec distinction;* 28 juillet.
13 Bosteels, Louis, de Buggenhout; id.
14 Goossens, Charles François, de Perck; 29 juillet.
15 Vanderkieft, Bernard Albert, d'Utrecht; id.
16 Carnière, Antoine, de Trazegnies; 6 août.

*Candidats en philosophie et lettres.*

1 de Bagenrieux, Auguste Charles Victor, de Mons; 7 avril.
2 Van der Meersch, Victor Auguste, d'Audenarde; id.
3 Le Jeune, Désiré Jean Marie Ghislain, d'Eecloo; 8 avril.
4 Soupart, Édouard, de Gosselies; id.

5 de Bagenrieux, Fernand, de Mons; 9 avril.
6 Dumonchaux, Ursmar Louis Joseph, de Tournai; 17 juillet.
7 Ernst, Victor François Marie, de Montzen, *avec distinction ;* id.
8 Hubert, Louis Auguste Eugène, de Louvain; id.
9 Delaey, Benoît Charles, de Hooghlede, *avec distinction ;* 19 juillet.
10 d'Alcantara, Stephane Marie Justin Florimond Sanche, de Gand, *avec distinction ;* id.
11 Jonckheere, Camille Henri, de Courtrai; id.
12 Jacminot, Joseph Désiré Eugène, de Habay-la-Vieille; 20 juillet.
13 Van Vreckem, Charles, de Meerbeék, *avec distinction ;* id.
14 Sottiau, Jules Xavier, de Mons; id.
15 de Ribaucourt, Adolphe Christyn, de Perck; id.
16 Verdeyen, Henri Corneille, de Louvain; 22 juillet.
17 Van Outryve d'Idewalle, Charles Julien Bernard Eugène, de Bruges; id.
18 Maldague, Théophile Joseph, de Monceau, *avec distinction;* id.
19 Quoidbach, Pierre Louis Joseph Théophile, de La Minerie; id.
20 Iweins, Adolphe Paul Joseph, d'Ypres, *avec distinction ;* 23 juillet.
21 Busschots, Gustave Jean Julien, d'Anvers; id.
22 Willems, Pierre Gaspard Hubert, de Maestricht, *avec la plus grande distinction;* 24 juillet.
23 Goetsbloets, Constant Élie Marie Louis, de Hasselt; id.

24 Englebin, Valentin Joseph, d'Ecaussines-d'Enghien, *avec la plus grande distinction* ; id.
25 Wauters, Charles Constant, d'Anvers, *avec distinction* ; 26 juillet.
26 Zeegelaar, Jean Antoine, de Maestricht ; id.
27 Miot, Edmond, de Beaumont, *avec distinction* ; id.
28 de Dieudonné, Maximilien Jean Alphonse Marie Ghislain, de Louvain.
29 Misson, Paul, de Bruxelles ; id.
30 Solbreux, Alexandre, de Cuesmes ; id.
31 De Brouwer, Guillaume Émile Édouard Marie, d'Ostende, *avec distinction* ; 28 juillet.
32 De Ridder, Frédéric Henri, de Nieuport; 29 juillet.
33 Denis, Gustave Désiré Alfred, de St-Josse-ten-Noode ; 30 juillet.
34 Ruyters, Louis Frédéric Marie Jean, de Maestricht ; id.
35 Aelbrecht, Gaëtan, de Louvain, *avec distinction* ; id.
36 De Liedekerke, Pierre Albert Marie Arthur, de Bruxelles ; id.
37 Soenens, Hector Louis Julien, de Courtrai ; 31 juillet.
38 Hennau, Jules Remi, de Wavre ; id.
39 Lucq, Louis Nestor, de Froid-Chapelle ; id.
40 Caniaux, Joseph Eugène, de Pussemange, *avec distinction* ; id.
41 Lauwereyssens, Léopold, de Steenhuyze-Wynhuyze, *avec distinction* ; 2 août.

42 Feyens, Jean Baptiste, d'Anvers, *avec la plus grande distinction ;* id.
43 Ernst, Léopold Jean Gérard Alexandre, de Bruxelles, 3 août.
44 Stillemans, Antoine, de St-Nicolas, *avec distinction ;* id.
45 Flameng, Léon Alexandre, de Boussu; id.
46 Bamps, Anatole Marie Antoine, de St-Trond; 5 août.
47 Limpens, Honoré Firmin, de Westrem, *avec distinction ;* id.
48 Pouillon, Jean Baptiste, de Namur; 10 août.
49 Lelièvre, Charles Léopold, de Merbes-le-Château; id.

*Docteurs en philosophie et lettres.*

1 Picard, Théophile Léopold, de Septfontaines; 9 avril.
2 Grandgaignage, Edmond Joseph Philippe Marie, d'Anvers; 6 août.
3 Brauch, Auguste Julien, de Louvain, *avec distinction ;* 7 août.

*Candidats en sciences naturelles.*

1 Luyckx, Hippolyte Louis, de Broechem; 8 avril.
2 Lessinnes, Edmond Pierre, de Binche; id.
3 Schramme, Joseph Édouard, de Bruges, *avec distinction ;* 9 avril.

4 Dupont, Pierre Auguste, d'Herenthals; id.
5 Peel, Auguste Léopold Bernard, de Courtrai; id.
6 Raucq, Émile Paul, de Louvain, *avec distinction;* 14 avril.
7 Dumont, Jules, de Dour; 15 avril.
8 Ferauge, Jules Ferdinand, de Sivry; id.
9 Quintin, Frédéric Gustave Joseph, de Houtaing; 16 juillet.
10 Degroote, Paul Victor Gustave, de Dixmude; id.
11 Kops, Michel Edmond Florimond, de Malines; id.
12 Demulder, Marcellin, de Velsique-Ruddershove; id.
13 Henrard, Étienne, de Wormeldange; 17 juillet.
14 Cox, Jules Charles Auguste, de Diest; id.
15 Schramme, Charles Auguste, de Bruges, *avec distinction;* id.
16 Henry, Léon François, d'Audenarde; id.
17 Van den Schrieck, Jean Édouard, d'Herent; 19 juillet.
18 Van Diest, Martin Frédéric, de Cortryck-Dutzel; id.
19 Wandels, Edmond Alfred Benoît, de Lede, *avec distinction;* id.
20 Decock, François Edmond, de Puers, *avec distinction;* id.
21 Hermans, Théophile, de Zele; 20 juillet.
22 Schellen, Eugène Joseph, de Fauvillers; id.
23 Berger, Théophile, d'Orp-le-Grand; id.
24 Haas, Charles Joseph, de Hever; id.

25 Winant, Georges, de Louvain; 22 juillet.
26 Vandevelde, Désiré Joseph, de Lessines; id.
27 Grade, Émile Benoît, de Philippeville; id.
28 Raucq, Eugène Vivin, de Louvain; 23 juillet.
29 Wittmann, Jules, de Malines; id.
30 Van Bezien, Joseph Philippe, de Saint-Denis-Westrem; id.
31 Nelis, Charles Paul Jean Marie, d'Anvers; id.
32 Van Arenberg, Alexandre Louis Félix Jacques Anatole, de Louvain; 24 juillet.
33 Gilliaux, Émile, de Philippeville; id.
34 Tilleux, Auguste Constant, de Courtrai; id.
35 Labarre, Pierre Joseph, de Rolleghem; id.
36 Deraedt, Justin, d'Iseghem, *avec distinction;* 26 juillet.
37 Van Baelen, Adolphe, de Louvain; id.
38 Timmermans, Jean Baptiste, de Gammerage, *avec distinction;* 27 juillet.
39 Winant, Jean Charles Léopold Marie, de Louvain; id.
40 Amand, Jean Joseph, de Harzé, *avec distinction;* id.
41 Louwers, Charles Joseph, de Sougnez, *avec distinction;* id.
42 Geens, Louis, de Neerlinden; 28 juillet.
43 Cambron, François, de Moulbaix; id.
44 Garot, Léopold Joseph, de Grand-Hallet, *avec distinction;* id.
45 Gregorius, Eugène Jean Pierre Fidèle, de Tongres; id.

46 Segers, Corneille Égide, d'Anvers; 29 juillet.
47 Vankerckhove, Joseph Henri Arnold, de Louvain, *avec distinction;* id.
48 Coppée, Jules François, de Tongrinne; 30 juillet.
49 Fierens, Lucien Napoléon, de Beirvelde; id.
50 Félix, Ghislain, de Braine-l'Alleud; id.
51 Demerbe, Xavier, de Villers-Potterie; 31 juillet.
52 Van de Voorde, Charles Louis, de Lootenhulle; id.
53 Van Elegem, Camille, de Flobecq; id.
54 De Cooman, Auguste Jean François, de Ninove; 2 août.
55 Carlier, Édouard, de Louvain; id.
56 Wolters, Henri Charles, de Venloo; 3 août.
57 Van Aerschodt, Dominique, d'Eeckeren; id.
58 De Cooman, Prosper Jean Félix, de Ninove; 4 août.
59 Van Hoorde, Paul Marie Joseph, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
60 De Bie, Charles Augustin, de Westmalle; id.
61 Henrard, Alfred André Hubert, de Lanaken; 5 août.
62 Ectors, Pierre, d'Herent, *avec distinction;* id.
63 Clercx, Pierre Éloi Bernard, de Hoesselt; id.
64 De Preter, Florimond, de Putte; 13 août.
65 Van Geel, Lambert Paulin Désiré, de Malines; 14 août.
66 De Mûelenaere, Conrad, de Coolscamp; 16 août.
67 Van Steenberge, Charles, de Grootenberg; 17 août.
68 Slegers, Joseph, de Tellin; 18 août.
69 Kaisin, Charles Alexandre, de Floreffe; id.

70 Fassaert, Philippe Théodore, de Hulst; id.
71 Borré, Sylvain, de Putte; 23 août.
72 De Geest, Sébastien, de Laerne; 7 septembre.
73 Collin, Édouard Jean François Ignace, de Laroche; 8 septembre.
74 De Vloo, Charles Louis, de Reninghe; id.
75 Pierart, Léopold, de Thy-le-Baudouin; 9 septembre.
76 Hermans, Louis, de Louvain; 11 septembre.
77 Ghyssens, Maximilien Émile, de Hasselt, *avec distinction;* 13 septembre.
78 Goffin, Alphonse Lambert, de Louvain; 14 septembre.
79 Baudine, Nicolas, de Tubize; 15 septembre.
80 Vurke, Édouard Charles Marie, de Bruges; id.
81 Thyskens, Jean Aloyse, de Testelt; id.
82 Sommereyns, Joseph, d'Auderghem; 16 septembre.
83 De Vyver, Eugène Victor, de Vracene; id.
84 De Longueville, Émile, de Tourinne-St.-Lambert; id.
85 Meers, Jules, de Maestricht; id.

*Candidats en sciences physiques et mathématiques.*

1 Even, Michel, de Roderhaulsen; 10 août.
2 de Liedekerke, Charles Honoré, de Pailhe; id.

*Docteur en sciences naturelles.*

1 Carleer, Léon Henri Marie, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 6 août.

*Candidat en pharmacie.*

1 Duwaerts, Joseph Albert, de Diest; 6 août.

*Pharmaciens.*

1 Loncke, Théodule François Xavier, d'Ypres; 19 avril.

2 Mathot, François Théodore, de Liége; 14 août.

---

## LAURÉATS DU CONCOURS UNIVERSITAIRE (1).

### 1844—1845.

1 **Boghe**, Guillaume, de Bierbeek, *premier en médecine* (matières spéciales).

### 1845—1846.

2 **Andries**, François Eugène, de Malines, *premier en sciences physiques et mathématiques*.

### 1847—1848.

3 **Van den Abeele**, François, de Bruges, *premier en médecine* (matières générales).

### 1854—1855.

4 **Van den Bossche**, Louis Hubert, d'Anvers, *premier en philosophie*.

5 **Arendt**, François Eugène Auguste Marie, de Louvain, *premier en sciences physiques et mathématiques*.

### 1855—1856.

6 **Van Bierfliet**, Paul Jacques Louis, de Courtrai, *premier en droit moderne*.

### 1857—1858.

7 **Brauch**, Auguste Julien, de Louvain, *mentionné honorablement en philosophie* (section d'histoire).

---

(1) Voyez la loi de 1835 et celle de 1849 sur l'enseignement supérieur. La forme et l'objet de ce concours sont déterminés par l'arrêté royal du 13 octobre 1841.



## STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

| ANNÉE | Bacheliers en théologie | Bacheliers en droit canon | Licenciés en théologie | Licenciés en droit canon | Docteurs en théologie | Docteurs en droit canon | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1836 | 7 | » | » | » | » | » | 7 |
| 1837 | 10 | 2 | 2 | » | » | » | 14 |
| 1838 | 8 | 4 | 4 | 1 | » | » | 17 |
| 1839 | 4 | 1 | 1 | 1 | » | » | 7 |
| 1840 | 1 | » | 1 | » | » | » | 2 |
| 1841 | 7 | 2 | » | » | » | 1 | 10 |
| 1842 | 6 | 1 | 1 | 3 | » | » | 11 |
| 1843 | 4 | 2 | » | 1 | » | » | 7 |
| 1844 | 3 | » | 2 | » | » | » | 5 |
| 1845 | 5 | 1 | » | 2 | » | » | 8 |
| 1846 | 8 | » | 2 | 1 | » | » | 11 |
| 1847 | 6 | » | 3 | » | 1 | 1 | 11 |
| 1848 | 4 | 3 | » | » | » | 1 | 8 |
| 1849 | 9 | 1 | 3 | » | 1 | » | 14 |
| 1850 | 3 | » | 2 | » | » | » | 5 |
| 1851 | 7 | 1 | 3 | » | 1 | » | 12 |
| 1852 | 4 | 1 | » | 1 | » | » | 6 |
| 1853 | 4 | 2 | 2 | » | » | 1 | 9 |
| 1854 | 5 | 3 | 1 | » | » | » | 9 |
| 1855 | 3 | 2 | 2 | » | » | » | 7 |
| 1856 | 9 | 1 | 4 | 3 | » | » | 17 |
| 1857 | 6 | » | 2 | 1 | 1 | » | 10 |
| 1858 | 3 | 3 | 2 | » | » | » | 8 |
| TOTAUX | 126 | 30 | 37 | 14 | 4 | 4 | 215 |

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

| ANNÉE | Droit | Médecine | Philos. et Lettres | Sciences | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| 1836 | 15 | 6 | 38 | 12 | 71 |
| 1837 | 11 | 33 | 39 | 13 | 96 |
| 1838 | 28 | 58 | 78 | 8 | 172 |
| 1839 | 31 | 24 | 59 | 19 | 133 |
| 1840 | 42 | 46 | 63 | 24 | 175 |
| 1841 | 24 | 41 | 59 | 19 | 143 |
| 1842 | 24 | 60 | 74 | 22 | 180 |
| 1843 | 32 | 50 | 84 | 22 | 188 |
| 1844 | 48 | 75 | 80 | 23 | 226 |
| 1845 | 61 | 52 | 66 | 25 | 204 |
| 1846 | 41 | 72 | 77 | 20 | 210 |
| 1847 | 54 | 66 | 76 | 37 | 233 |
| 1848 | 50 | 53 | 84 | 14 | 201 |
| 1849 | 26 | 61 | 81 | 18 | 186 |
| 1850 | 54 | 38 | 99 | 25 | 216 |
| 1851 | 81 | 61 | 68 | 54 | 264 |
| 1852 | 88 | 75 | 58 | 39 | 260 |
| 1853 | 96 | 70 | 67 | 28 | 261 |
| 1854 | 92 | 62 | 62 | 29 | 245 |
| 1855 | 78 | 70 | 67 | 28 | 243 |
| 1856 | 93 | 103 | 108 | 36 | 340 |
| 1857 | 104 | 85 | 58 (2) | 54 | 301 |
| 1858 | 129 | 93 | 52 | 89 | 363 |
| TOTAUX | 1302 | 1354 | 1597 | 658 | 4911 |

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

(2) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

## STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

| ANNÉE | Manière satisfaisante | Distinction | Grande distinction (2) | La plus grande distinction | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| 1836 | 54 | 10 | 5 | 2 | 71 |
| 1837 | 62 | 17 | 15 | 2 | 96 |
| 1838 | 112 | 28 | 20 | 12 | 172 |
| 1839 | 93 | 25 | 12 | 3 | 133 |
| 1840 | 108 | 35 | 22 | 10 | 175 |
| 1841 | 92 | 27 | 18 | 6 | 143 |
| 1842 | 114 | 30 | 30 | 6 | 180 |
| 1843 | 121 | 38 | 23 | 6 | 188 |
| 1844 | 129 | 58 | 26 | 13 | 226 |
| 1845 | 120 | 31 | 32 | 21 | 204 |
| 1846 | 116 | 37 | 47 | 10 | 210 |
| 1847 | 151 | 55 | 20 | 7 | 233 |
| 1848 | 129 | 46 | 16 | 10 | 201 |
| 1849 | 135 | 27 | 19 | 5 | 186 |
| 1850 | 141 | 48 | 20 | 7 | 216 |
| 1851 | 162 | 62 | 34 | 6 | 264 |
| 1852 | 156 | 66 | 33 | 5 | 260 |
| 1853 | 157 | 63 | 33 | 8 | 261 |
| 1854 | 154 | 62 | 21 | 8 | 245 |
| 1855 | 145 | 57 | 28 | 13 | 243 |
| 1856 | 227 | 73 | 29 | 11 | 340 |
| 1857 | 187 | 89 | 7 | 18 | 301 |
| 1858 | 253 | 94 | » | 16 | 363 |
| TOTAUX | 3118 | 1078 | 510 | 205 | 4911 |

(1) V. ci-contre p. 137, note 1er, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

(2) Il est à remarquer que le grade *de grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1857—58.

| ANNÉE ACADÉMIQUE | Humanités | Philos. et Scien. 1re a. | Sciences, 2me année | Philos. 2me année | Médecine | Droit | Théologie | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1834-35* | » | 65 | » | » | » | » | 21 | 86 |
| 1835-36 | » | 97 | 26 | 28 | 46 | 37 | 27 | 261 |
| 1836-37 | » | 95 | 36 | 42 | 70 | 79 | 40 | 362 |
| 1837-38 | » | 101 | 60 | 63 | 78 | 89 | 52 | 443 |
| 1838-39 | 125 | 105 | 82 | 62 | 64 | 102 | 50 | 590 |
| 1839-40 | 154 | 136 | 89 | 59 | 62 | 100 | 44 | 644 |
| 1840-41 | 163 | 129 | 95 | 84 | 79 | 101 | 40 | 691 |
| 1841-42 | 165 | 155 | 92 | 88 | 84 | 111 | 50 | 745 |
| 1842-43 | 170 | 153 | 81 | 84 | 73 | 137 | 46 | 744 |
| 1843-44 | 161 | 136 | 85 | 99 | 77 | 163 | 55 | 776 |
| 1844-45 | 154 | 137 | 89 | 94 | 81 | 170 | 52 | 777 |
| 1845-46 | 159 | 133 | 94 | 97 | 88 | 176 | 62 | 809 |
| 1846-47 | 161 | 121 | 101 | 89 | 92 | 168 | 60 | 792 |
| 1847-48 | 160 | 111 | 83 | 80 | 99 | 150 | 54 | 737 |
| 1848-49 | 159 | 130 | 75 | 66 | 75 | 139 | 61 | 705 |
| 1849-50 | 162 | 128 | 90 | 74 | 95 | 161 | 64 | 774 |
| 1850-51 | » | 64 | 95 | 86 | 112 | 202 | 56 | 615 |
| 1851-52 | » | 62 | 73 | 81 | 142 | 231 | 58 | 647 |
| 1852-53 | » | 68 | 57 | 93 | 134 | 222 | 55 | 629 |
| 1853-54 | » | 143 | 65 | » | 126 | 214 | 54 | 602 |
| 1854-55 | » | 144 | 49 | » | 150 | 204 | 53 | 600 |
| 1855-56 | » | 194 | 67 | » | 144 | 169 | 57 | 631 |
| 1856-57 | » | 186 | 96 | » | 145 | 200 | 66 | 693 |
| 1857-58 | » | 105 | 167 | » | 155 | 220 | 75 | 722 |
| TOTAUX | 1893 | 2898 | 1847 | 1369 | 2271 | 3545 | 1252 | 15075 |

(*) Pendant cette année on s'est borné aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850.

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

| *Années.* | *Deux premiers mois.* | *Total de l'année.* |
|---|---|---|
| 1834—35 | 86 | 86 |
| 1835—36 | 261 | 261 |
| 1836—37 | 350 | 350 |
| 1837—38 | 416 | 416 |
| 1838—39 | 451 | 465 |
| 1839—40 | 468 | 490 |
| 1840—41 | 503 | 528 |
| 1841—42 | 550 | 580 |
| 1842—43 | 555 | 574 |
| 1843—44 | 602 | 615 |
| 1844—45 | 613 | 625 |
| 1845—46 | 617 | 650 |
| 1846—47 | 605 | 631 |
| 1847—48 | 562 | 577 |
| 1848—49 | 538 | 546 |
| 1849—50 | 552 | 612 |
| 1850—51 | 556 | 615 |
| 1851—52 | 574 | 647 |
| 1852—53 | 576 | 629 |
| 1853—54 | 562 | 602 |
| 1854—55 | 541 | 600 |
| 1855—56 | 584 | 631 |
| 1856—57 | 648 | 693 |
| 1857—58 | 694 | 722 |
| 1858—59 | 717 | » |

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-contre p. 139.

## INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1858—59 (1).

| | |
|---|---|
| Philosophie et lettres . . . . . . . . . . | 87 |
| Sciences . . . . . . . . . . . . . . . | 152 |
| Médecine . . . . . . . . . . . . . . . | 187 |
| Droit. . . . . . . . . . . . . . . . . | 210 |
| Théologie . . . . . . . . . . . . . . . | 81 |
| | 717 |

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique 1858-59, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les Tableaux p. 139 et 140 donnent le chiffre total de chaque année académique.

## NÉCROLOGE.

*Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur.* II Macch. XII, 46.

| | |
|---|---|
| 31 décembre 1857. | *Bosmans*, Pierre Edmond, étudiant en médecine, né à Louvain le 21 mars 1829, y décédé. |
| 3 janvier 1858. | *De Broux*, Louis, étudiant en notariat, né à Court-Saint-Étienne, le 25 août 1837, y décédé. |
| 27 août. | *de Luesemans*, Octave, étudiant en philosophie, né à Tirlemont le 30 mars 1838, décédé à Louvain. |
| 2 novembre. | *Bailly*, Frédéric François Désiré, étudiant en sciences, né à Tongres le 10 juin [illegible]38, y décédé. |
| 24 octobre. | *Ceusters*, Pierre Joseph Constantin, étudiant en théologie, né à Eeckeren le 5 mai 1833, décédé à Louvain. |
| 25 octobre. | VAN OYEN, Jean Henri, prof. ord. de physique et d'astronomie, né à Helden le 8 septembre 1816, y décédé. Voyez dans les *Analectes* les discours prononcés à ses obsèques. |

# DEUXIÈME PARTIE.

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

# Titre I.

*De l'inscription et du recensement.*

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription et 5 francs pour le recensement ou renouvellement de l'inscription. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une Faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le Jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.





ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le Règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

# Titre II.

*Des autorités académiques.*

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

*Le premier lundi*, Faculté des Sciences ;

*Le mardi*, Faculté de Philosophie et Lettres ;

*Le mercredi*, Faculté de Médecine ;

*Le jeudi*, Faculté de Droit ;

*Le vendredi*, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

# Titre III.

*De la discipline académique en général.*

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices

de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

## Titre IV.

### *Des peines académiques.*

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions ;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;
4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'etudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

## Titre V.

*Des moyens d'encouragement.*

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par les succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par

les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

# Titre VI.

*De la distribution et des rétributions des cours.*

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.





**Art. 33 (1).**

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

*Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine :* l'Introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

*Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit :* l'Introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

*Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine :* Exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique,

---

(1) Plusieurs dispositions de cet article ont été modifiées pour être mises en rapport avec la loi du 1 mai 1857. Voir le programme annuel des cours.

la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

*Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres :* la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande (1).

*Cours facultatifs de la Faculté des Sciences :* l'Introduction aux mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (2).

Les rétributions pour les cours ordinaires et ex-

---

(1) En ce qui concerne les élèves de l'Institut philologique, voir le règlement pour l'organisation de cet Institut, du 15 octobre 1844 et du 30 octobre 1846.

(2) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Candidature en Sciences naturelles, 270 francs.

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 270 francs.

Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.

Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.

Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.

Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

traordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

*Première année :* L'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (2).

*Deuxième année :* la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

*Troisième année :* la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

*Première année :* l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du droit romain,

---

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 200 francs.

Premier examen de docteur, 200 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur, 200 francs. Dans ces rétributions ne sont pas compris les frais pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.



le Droit naturel ou la Philosophie du droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

*Deuxième année :* les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

*Troisième année :* la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

*Notariat :* le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (2).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre le cours de Droit naturel, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours de Droit naturel.

(2) Cet article à été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 150 francs.

Examen de candidat notaire, 240 francs.

à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des

rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

# Titre VII.

*De la fréquentation des cours.*

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur

peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au prémier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM,

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

---

## RÈGLEMENT POUR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

---

### Art. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

### Art. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

### Art. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

### Art. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches, les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

---

de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du 22 mai 1837.*

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

*Fait à Louvain le* 18 *avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

## RÈGLEMENT POUR L'OBTENTION DES GRADES DANS LA FACULTÉ DES SCIENCES.

---

ART. 1. Les sciences se divisent en deux sections : la section des sciences naturelles et celle des sciences physiques et mathématiques.

ART. 2. Il y a pour chaque section deux grades, celui de candidat et celui de docteur.

ART. 3. Nul n'est admis à l'examen de candidat, s'il n'a subi, à l'Université, une épreuve préparatoire sur la logique, la psychologie et la philosophie morale.

ART. 4. Nul n'est admis à l'examen de docteur, s'il n'a été reçu candidat dans la même section.

ART. 5. Pour obtenir l'un ou l'autre grade, l'aspirant subira deux examens, l'un par écrit, l'autre oral.

Les examens seront annoncés, au moins trois jours à l'avance, par affiche *ad Valcas academicas* et par un avis inséré aux frais du récipiendaire dans le journal qui aura été désigné.

ART. 6. L'examen par écrit précède l'examen oral. La lecture des réponses écrites se fait immédiatement avant l'examen oral.

ART. 7. Il est accordé au moins trois heures pour faire l'examen par écrit.

Un professeur surveille les récipiendaires pendant leur travail.

ART. 8. L'examen oral est public. Il dure, après la

lecture des réponses écrites, une heure pour la candidature en sciences naturelles, une heure et demie pour la candidature en sciences physiques et mathématiques, et deux heures pour le doctorat de l'une ou de l'autre section.

Les professeurs de la Faculté se partagent les matières sur lesquelles le récipiendaire doit être interrogé.

ART. 9. La Faculté prononce l'admission, l'ajournement ou le rejet.

ART. 10. Les certificats et les diplômes portent que les examens ont été subis *sufficienter, cum laude, magnâ cum laude, summâ cum laude.*

ART. 11. L'examen de candidat en sciences naturelles comprend les éléments de chimie inorganique et organique, la physique expérimentale, la zoologie, la botanique et la physiologie des plantes, la minéralogie.

ART. 12. L'examen de candidat en sciences physiques et mathématiques comprend la haute algèbre, la géométrie analytique, la géométrie descriptive, le calcul différentiel et le calcul intégral jusqu'aux quadratures inclusivement, la physique expérimentale, les éléments de chimie inorganique et la minéralogie.

ART. 13. L'examen de docteur en sciences naturelles comprend :

1° Un examen approfondi sur la chimie organique, si le récipiendaire se destine aux sciences physiologiques, et sur la chimie inorganique, s'il se destine aux sciences géologiques.

2° Un examen approfondi sur l'une des trois catégories suivantes, au choix du récipiendaire :

*a*) L'anatomie et la physiologie comparées ;

*b*) L'anatomie et la physiologie végétales, la géographie des plantes et les familles naturelles ;

*c*) La minéralogie et la géologie.

3° Un examen sur l'astronomie physique.

Le récipiendaire subit un examen ordinaire sur les deux catégories du n° 2 qui ne font point l'objet de l'examen approfondi.

Le diplôme mentionne les matières qui ont fait l'objet de l'examen approfondi. Le récipiendaire peut, s'il le désire, subir un examen approfondi sur l'une ou l'autre des matières pour lesquelles il n'est exigé qu'un examen ordinaire ; il en est fait mention dans le diplôme.

ART. 14. L'examen de docteur en sciences physiques et mathématiques comprend :

1° Un examen approfondi sur l'analyse ;

2° Un examen approfondi sur l'une des matières suivantes, au choix du récipiendaire :

*a*) La physique mathématique ;

*b*) L'astronomie ;

*c*) Le calcul des probabilités ;

*d*) La mécanique analytique et céleste.

Le récipiendaire subit un examen ordinaire sur les matières du n° 2 qui ne font point l'objet de l'examen approfondi.

Le diplôme indique les matières qui ont fait l'objet de l'examen approfondi.

ART. 15. Le récipiendaire qui aura satisfait aux examens requis pour le doctorat défendra publiquement une série de quatorze propositions ou thèses qu'il fera imprimer à ses frais et qui seront affichées *ad Valvas academicas*, au moins trois jours avant la défense. Il fera précéder ces thèses d'une dissertation inaugurale.

ART. 16. Les thèses et la dissertation seront, avant l'impression, soumises à l'approbation du Recteur et de la Faculté. La Faculté déterminera le nombre d'exemplaires à fournir par le récipiendaire.

ART. 17. Les candidats reçoivent un certificat, les docteurs un diplôme.

Les diplômes sont signés par le Recteur, les professeurs de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

ART. 18. La promotion solennelle au grade de docteur est faite par le Recteur Magnifique.

ART. 19. Il est versé dans la caisse de l'Université la somme de 50 francs pour les frais d'examen de candidat, et la même somme pour les frais d'examen de docteur.

ART. 20. L'élève ajourné ne pourra être admis à un nouvel examen que deux mois au plus tôt après le premier. L'élève rejeté ne pourra subir un nouvel examen qu'à l'époque fixée par la Faculté.

ART. 21. Le récipiendaire ajourné ne paie plus aucuns frais d'examen ; le récipiendaire rejeté est tenu de payer la moitié des frais.

ART. 22. Les élèves de l'Université qui auront obtenu le grade de docteur devant le jury d'examen

pourront avoir un diplôme de ce grade en satisfaisant aux articles 15 et 16 du présent règlement. L'obtention de ce diplôme n'entraîne aucuns frais.

Art. 23. Celui qui veut obtenir le grade de candidat doit adresser au Recteur Magnifique une demande indiquant ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile. Il joindra à sa demande son certificat d'inscription à l'Université, et un certificat constatant qu'il a subi l'épreuve préparatoire prescrite par l'art. 3.

La demande sera soumise à l'avis de la Faculté. Si l'avis est favorable, le Recteur en informera l'élève et lui fera connaître les jours et heures fixés pour les examens.

Pour obtenir le grade de docteur, l'élève devra remplir les mêmes formalités. Il produira, en outre, le certificat requis par l'art. 4.

*Fait et arrêté à Louvain, conformément à l'avis de la Faculté des Sciences, le* 8 *mars* 1858.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

## RÈGLEMENT POUR L'OBTENTION DES GRADES DANS LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

ART. 1. Il y a pour la philosophie deux grades, celui de candidat et celui de docteur.

ART. 2. Nul n'est admis à l'examen de candidat préparatoire au droit, s'il n'a suivi les cours de l'Université pendant une année. Nul n'est admis à l'examen de candidat préparatoire au doctorat en philosophie, s'il n'a suivi les cours pendant une année et demie. Nul n'est admis à l'examen de docteur, s'il n'a été reçu candidat.

ART. 3. Pour obtenir l'un ou l'autre grade, l'aspirant subira deux examens, l'un par écrit, l'autre oral.

Les examens seront annoncés, au moins trois jours à l'avance, par affiche *ad Valvas academicas* et par un avis inséré aux frais du récipiendaire dans le journal qui aura été désigné.

ART. 4. L'examen par écrit précède l'examen oral. La lecture des réponses écrites se fait immédiatement avant l'examen oral.

ART. 5. Il est accordé au moins six heures pour faire l'examen par écrit.

Un professeur surveille les récipiendaires pendant leur travail.

ART. 6. L'examen oral est public. Il dure une

heure et demie pour la candidature préparatoire au droit ; il dure deux heures pour la candidature préparatoire au doctorat ainsi que pour le doctorat.

ART. 7. La Faculté prononce l'admission, l'ajournement ou le rejet.

ART. 8. Les certificats et les diplômes portent que les examens ont été subis *sufficienter*, *cum laude*, *magnâ cum laude*, *summâ cum laude*.

ART. 9. L'examen de candidat préparatoire au droit comprend la littérature latine, l'histoire de la littérature française, l'histoire politique de l'antiquité, l'histoire politique du moyen-âge, l'histoire politique de la Belgique, les antiquités romaines, la logique, la psychologie et la philosophie morale.

L'examen de candidat préparatoire au doctorat comprend, en outre, la littérature grecque.

ART. 10. L'examen de docteur comprend la littérature latine, la littérature grecque, l'histoire de la littérature grecque et latine, les antiquités grecques, la métaphysique générale et spéciale, l'histoire de la philosophie ancienne et moderne.

ART. 11. Le récipiendaire qui aura satisfait aux examens requis pour le doctorat défendra publiquement une série de quatorze propositions ou thèses qu'il fera imprimer à ses frais et qui seront affichées *ad Valvas academicas*, au moins trois jours avant la défense. Il fera précéder ces thèses d'une dissertation inaugurale.

ART. 12. Les thèses et la dissertation seront, avant l'impression, soumises à l'approbation du Rec-

teur et de la Faculté. La Faculté déterminera le nombre d'exemplaires à fournir par le récipiendaire.

ART. 13. Les candidats reçoivent un certificat, les docteurs un diplôme.

Les diplômes sont signés par le Recteur, les professeurs de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

ART. 14. La promotion solennelle au grade de docteur est faite par le Recteur Magnifique.

ART. 15. Il est versé dans la caisse de l'Université la somme de 50 francs pour les frais d'examen de candidat, et la même somme pour les frais d'examen de docteur.

ART. 16. L'élève ajourné ne pourra être admis à un nouvel examen que deux mois au plus tôt après le premier. L'élève rejeté ne pourra subir un nouvel examen qu'à l'époque fixée par la Faculté.

ART. 17. Le récipiendaire ajourné ne paie plus aucuns frais d'examen; le récipiendaire rejeté est tenu de payer la moitié des frais.

ART. 18. Les élèves ajournés ou rejetés au deuxième examen pourront répéter l'épreuve une troisième fois; s'ils sont rejetés de nouveau, ils ne pourront plus être admis à un autre examen pour le même grade.

ART. 19. Les élèves de l'Université qui auront obtenu le grade de docteur devant le jury d'examen pourront avoir un diplôme de ce grade en satisfaisant aux articles 11 et 12 du présent règlement. L'obtention de ce diplôme n'entraîne aucuns frais.

ART. 20. Celui qui veut obtenir le grade de can-

didat doit adresser au Recteur Magnifique une demande indiquant ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile. Il joindra à sa demande son certificat d'inscription à l'Université.

La demande sera soumise à l'avis de la Faculté. Si l'avis est favorable, le Recteur en informera l'élève et lui fera connaître les jours et heures fixés pour les examens.

Pour obtenir le grade de docteur, l'élève devra remplir les mêmes formalités. Il produira, en outre, le certificat requis par l'art. 2.

*Fait et arrêté à Louvain, conformément à l'avis de la Faculté de philosophie et lettres, le* 8 *mars* 1858.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

## RÈGLEMENT POUR L'OBTENTION DES GRADES DANS LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

ART. 1. Il y a pour la médecine deux grades, celui de candidat et celui de docteur.

ART. 2. Nul n'est admis aux examens de candidat, si déjà il n'a reçu le titre de candidat en sciences et s'il ne prouve qu'il a deux années d'études.

ART. 3. Nul n'est admis à l'examen de docteur, s'il n'a été reçu candidat et s'il ne prouve que depuis lors il a fréquenté , pendant deux ans, les cours de clinique interne et externe et des accouchements.

ART. 4. Pour obtenir l'un ou l'autre grade, l'aspirant subira deux examens, l'un par écrit et l'autre oral. Les examens sont annoncés au moins trois jours d'avance par une affiche *ad Valvas academicas* et par un avis inséré, aux frais du récipiendaire, dans le journal qui aura été désigné.

ART. 5. L'examen par écrit précède l'examen oral. La lecture des réponses par écrit se fait immédiatement avant l'examen oral.

ART. 6. Jamais et sous aucun prétexte on ne pourra examiner oralement deux candidats à la fois.

ART. 7. Il est accordé au moins trois heures pour faire l'examen par écrit; il peut avoir lieu à la fois entre plusieurs récipiendaires; un professeur les surveillera durant leur travail.

Art. 8. L'examen oral est public ; il durera une heure et demie ; cinq professeurs au moins seront présents et se partageront les matières sur lesquelles l'aspirant doit être examiné.

Art. 9. La Faculté prononce la réception, l'ajournement ou le rejet.

Art. 10. Les degrés de mérite dans la réception sont, suivant que le candidat aura plus ou moins satisfait, *sufficienter*, *cum laude*, *magnâ cum laude*, *summâ cum laude*.

Art. 11. Les examens pour l'obtention du grade de candidat comprennent l'anatomie et les démonstrations anatomiques, la physiologie, les éléments de l'anatomie et de la physiologie comparées, l'hygiène, la pathologie générale et l'histoire naturelle des médicaments.

Art. 12. Les examens pour l'obtention du grade de docteur comprennent la pathologie interne, la pathologie externe, la thérapeutique générale, l'art de formuler et la théorie des accouchements. En outre le candidat fera un rapport par écrit sur un sujet donné de médecine légale.

Art. 13. Le récipiendaire qui aura satisfait aux examens requis pour le doctorat défendra publiquement, en latin ou en français à son choix, une série de quatorze propositions ou thèses qu'il fera imprimer à ses frais, et qui seront affichées *ad Valvas academicas*, au moins trois jours d'avance. Il sera libre au récipiendaire de faire précéder ses thèses d'une dissertation inaugurale.

ART. 14. Les thèses et la dissertation seront, avant l'impression, soumises à l'approbation du Recteur et de la Faculté, qui déterminera le nombre d'exemplaires à fournir par le récipiendaire.

ART. 15. Les aspirants qui auront satisfait aux examens pour le grade de candidat recevront un certificat signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

ART. 16. Les candidats qui auront satisfait aux examens pour le grade de docteur recevront un diplôme signé par le Recteur, par les Professeurs de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

ART. 17. La promotion solennelle au grade de docteur sera faite par le Recteur Magnifique.

ART. 18. Il sera versé dans la caisse de l'Université, pour les frais d'examen de candidat la somme de 80 frs. et pour ceux de docteur 180 francs. En outre il sera payé aux appariteurs 5 francs par les candidats et 10 frs. par les docteurs.

ART. 19. Les docteurs en médecine, qui voudraient obtenir le grade de docteur en chirurgie et en accouchements, devront subir un examen spécial sur chacune de ces branches de l'art de guérir. Les frais pour chacun de ces examens seront de 50 francs.

ART. 20. Si la majorité des examinateurs vote pour l'ajournement, l'élève devra subir un nouvel examen, mais il ne pourra le faire que deux mois au plus tôt après le premier.

ART. 21. Si la majorité des examinateurs vote pour le rejet, l'aspirant devra subir un nouvel examen, dont l'époque sera fixée par la Faculté.

Le récipiendaire qui aura été ajourné ne paiera plus aucuns frais d'examen; celui qui aura été rejeté sera tenu de payer la moitié des frais.

**Art. 22.** Les élèves ajournés ou rejetés au deuxième examen pourront répéter une troisième fois l'épreuve, mais, s'ils sont refusés de nouveau, ils ne pourront plus être admis à aucun autre examen dans le même genre d'études.

**Art. 23.** Les élèves de l'Université qui auront obtenu le grade de docteur au jury pourront avoir un diplôme de ce grade en satisfaisant aux articles 13 et 14 du présent Règlement. L'obtention de ce diplôme n'entraînera aucuns frais.

**Art. 24.** *Règles à suivre pour faire la demande des grades.*

1. Celui qui veut obtenir le grade de candidat en médecine doit adresser au Recteur Magnifique une demande indiquant ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile.

2. A sa demande seront joints 1° son diplôme de candidat en sciences; 2° son certificat d'inscription à l'Université et 3° les certificats desquels il conste qu'il a deux années d'études médicales.

3. La pétition de l'aspirant sera adressée *pour avis et considération* à la Faculté de médecine. Si l'avis est favorable, le Recteur annoncera à l'élève qu'il est admis à subir les examens et lui fera connaître les jour et heure auxquels ils auront lieu.

4. Pour la demande du grade de docteur, l'élève remplira les mêmes formalités. A la pétition (§. 1)

il ajoutera 1° son certificat de candidat en médecine et 2° les certificats desquels il conste que le pétitionnaire a suivi avec exactitude et succès au moins pendant deux ans les cours de clinique interne et externe et des accouchements.

*Fait et arrêté à Louvain, conformément à l'avis de la Faculté de médecine, le 13 février 1837.*

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

## JURAMENTUM PRÆSTANDUM AB IIS QUI GRADU DOCTORIS IN FACULTATE MEDICA INSIGNIUNTUR.

Ego N. N. testor DEUM OMNIPOTENTEM me in curandis ægris diætam aliaque remedia, quantum ingenii viribus assequar, ex Artis regulis ad ægrotantium salutem et commodum commendaturum, nec prece nec pretio aliâve de causâ pharmacum noxium cuiquam propinaturum, nec gravidæ abortum procuraturum; audita vel visa inter curandum silentio suppressurum; in disquisitione forensi ad Judicem fideliter relaturum quid actum quid repertum sit, et de indole mali ex animi sententiâ religiose pronunciaturum; eos, qui quartâ die morbo acuto decumbunt, moniturum ut rebus suis spiritualibus et temporalibus mature provideant; in his denique omnibus quæ ad Artis exercitium pertinent, pietati, honestati et conscientiæ operam daturum.

EGO idem sancte promitto me, ad quemcumque statum devenero, curaturum, quantum in me erit, honorem et prosperitatem UNIVERSITATIS CATHOLICÆ.

Hæc spondeo, voveo ac juro. SIC ME DEUS ADJUVET ET HÆC SANCTA DEI EVANGELIA.

## RÈGLEMENT POUR L'OBTENTION DES GRADES DANS LA FACULTÉ DE DROIT.

---

ART. 1. Il y a pour le droit deux grades, celui de candidat et celui de docteur. Il y a de plus un grade de docteur en sciences politiques et administratives.

ART. 2. Nul n'est admis à l'examen de candidat en droit, s'il n'a reçu le grade de candidat en philosophie et lettres.

ART. 3. Nul n'est admis à l'examen de docteur en droit, s'il n'a été reçu candidat.

ART. 4. Nul n'est admis au grade de docteur en sciences politiques et administratives, s'il n'a été reçu candidat en droit ou s'il n'a subi devant la Faculté une épreuve préparatoire.

L'épreuve préparatoire comprend le droit naturel, l'encyclopédie du droit et l'histoire politique moderne.

Pour être admis à subir l'épreuve préparatoire, le récipiendaire doit justifier :

1° Qu'il est candidat en philosophie et lettres, ou (lorsque le récipiendaire se trouve dans une position exceptionnelle dont l'appréciation sera faite par la Faculté) qu'il a régulièrement terminé les humanités, et qu'il a suivi avec succès les cours de logique et de philosophie morale.

2° Qu'il a suivi avec régularité et succès les cours

d'introduction historique au droit civil et des principes généraux du code civil.

ART. 5. Pour obtenir l'un ou l'autre grade ou le certificat relatif à l'épreuve préparatoire au doctorat en sciences politiques et administratives, l'aspirant subira deux examens, l'un par écrit et l'autre oral.

Les examens seront annoncés au moins trois jours d'avance par affiche *ad Valvas academicas* et par un avis inséré, aux frais du récipiendaire, dans le journal qui aura été désigné.

ART. 6. L'examen par écrit précède l'examen oral. La lecture des réponses écrites se fait immédiatement avant l'examen oral.

ART. 7. Jamais et sous aucun prétexte on ne pourra examiner oralement deux récipiendaires à la fois.

ART. 8. Il est accordé au moins trois heures pour faire l'examen par écrit ; il peut avoir lieu pour plusieurs récipiendaires à la fois. Un professeur surveille les récipiendaires pendant leur travail.

ART. 9. L'examen oral est public ; il dure une heure. Cinq professeurs au moins assistent à l'examen et se partagent les matières sur lesquelles l'aspirant doit répondre.

ART. 10. La Faculté prononce l'admission, l'ajournement ou le rejet.

ART. 11. Les certificats et diplômes portent que les examens ont été subis *sufficienter*, *cum laude*, *magnâ cum laude*, *summâ cum laude*.

ART. 12. L'examen de candidat en droit comprend l'histoire et les institutes du droit romain, l'encyclo-

pédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, l'exposé des principes généraux du code civil, le droit naturel et l'histoire politique moderne.

ART. 13. L'examen de docteur en droit comprend les pandectes, le droit civil approfondi, le droit criminel, le droit public, le droit commercial, la procédure civile et l'économie politique.

ART. 14. L'examen de docteur en sciences politiques et administratives comprend le droit public, le droit administratif et l'économie politique.

ART. 15. Le récipiendaire qui aura satisfait aux examens requis pour le doctorat défendra publiquement une série de quatorze propositions ou thèses qu'il fera imprimer à ses frais, et qui seront affichées *ad Valvas academicas*, au moins trois jours d'avance. Il sera libre au récipiendaire de faire précéder ses thèses d'une dissertation inaugurale.

ART. 16. Les thèses et la dissertation seront, avant l'impression, soumises à l'approbation du Recteur et de la Faculté. La Faculté déterminera le nombre d'exemplaires à fournir par le récipiendaire.

ART. 17. Les candidats reçoivent un certificat, les docteurs un diplôme. Les certificats et diplômes sont signés par le Recteur, les Professeurs de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

ART. 18. La promotion solennelle au grade de docteur est faite par le Recteur Magnifique.

ART. 19. Il est versé dans la caisse de l'Université, pour les frais d'examen de candidat, la somme de 100 francs, pour les frais d'examen de docteur en

droit, celle de 200 francs, et pour ceux de docteur en sciences politiques et administratives, la somme de 100 francs.

Les frais d'examen de l'épreuve préparatoire au grade de docteur en sciences politiques et administratives sont fixés à la somme de 50 francs.

ART. 20. Si la majorité des examinateurs vote pour l'ajournement, l'élève ajourné ne pourra être admis à un nouvel examen que deux mois au plus tôt après le premier.

Si la majorité des examinateurs vote pour le rejet, l'élève ne pourra subir un nouvel examen qu'à l'époque fixée par la Faculté.

ART. 21. Le récipiendaire ajourné ne paye plus aucun frais d'examen; le récipiendaire rejeté est tenu de payer la moitié des frais.

ART. 22. Les élèves ajournés ou rejetés au deuxième examen pourront répéter l'épreuve une troisième fois; s'ils sont rejetés de nouveau, ils ne pourront plus être admis à un autre examen pour le même grade.

ART. 23. Les élèves de l'Université qui auront obtenu le grade de docteur devant le jury d'examen pourront avoir un diplôme de ce grade en satisfaisant aux articles 15 et 16 du présent règlement. L'obtention de ce diplôme n'entraînera aucun frais.

ART. 24. Celui qui veut obtenir le grade de candidat doit adresser au Recteur Magnifique une demande indiquant ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile.

Il joindra à sa demande : 1° son certificat d'inscription à l'Université; 2° son certificat de candidat en philosophie et lettres; 3° des certificats constatant qu'il a fréquenté à l'Université, pendant une année au moins, les cours de droit.

La demande sera soumise à l'avis de la Faculté. Si l'avis est favorable, le Recteur en informera l'élève et lui fera connaître les jours et heures fixés pour les examens.

Pour obtenir le grade de docteur, l'élève devra remplir les mêmes formalités. Il produira en outre, pour le grade de docteur en droit, le certificat requis par l'art. 3, et, pour le grade de docteur en sciences politiques et administratives, celui qui est requis par l'art. 4 du présent règlement.

*Fait et arrêté à Louvain, conformément à l'avis de la Faculté de droit, le* 8 *février* 1858.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

## LISTE CHRONOLOGIQUE DES RÈGLEMENTS PUBLIÉS DANS LES ANNUAIRES.

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ*; 6 juin 1835.
2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico*; 15 mars 1836.
3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico*; 4 mai 1837.
4. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*
5. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine*; 13 février 1837.
6. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*
7. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 janvier 1836.
8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836.
9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836.
10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836.
11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836.
12. *Statuts de la Société littéraire*; 8 déc. 1839.





13. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.*

17. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849.

18. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Fac. de droit;* 8 février 1858.

19. *Idem, dans la Fac. de philosophie et lettres;* 8 mars 1858.

20. *Idem, dans la Fac. des sciences;* 8 mars 1858.

---

# APPENDICE

---

## ANALECTES

POUR SERVIR

## A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

# DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 5 NOVEMBRE 1858 PAR P. F. X. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ EN L'ÉGLISE PRIMAIRE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE MONSIEUR JEAN HENRI VAN OYEN, PROFESSEUR ORDINAIRE DE PHYSIQUE ET D'ASTRONOMIE A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

MESSIEURS,

Une perte nouvelle et d'autant plus douloureuse qu'elle était inattendue est venue se joindre aux pertes anciennes que nous avons faites dans la Faculté des sciences.

C'est déjà pour la cinquième fois que cette Faculté porte avec nous le deuil de quelqu'un de ses membres, et que la mort, variant ses coups et ses ravages, frappe tantôt les plus jeunes tantôt ceux qui sont plus avancés en âge.

Un jeune professeur de mathématiques, plein d'avenir et de forces, nous fut enlevé au début de sa carrière (1). Celui qui avait formé M. Andries et qui comptait sur lui pour l'aider dans ses travaux et pour continuer son enseignement, M. Pagani se trouva réduit, par l'état de sa santé, à chercher un repos

devenu nécessaire : sa vie scientifique, autrefois si active et si brillante, se consuma sous l'influence délétère d'une maladie qui le mena au tombeau (2).

Si je dois vous parler de la mort d'un autre professeur de la Faculté des sciences, si je dois nommer celui qui par son enseignement et par les fonctions de vice-recteur de l'Université nous a rendu avec dévouement et avec amour les services les plus éminents, alors, Messieurs, en prononçant le nom éternellement cher de mon bien-aimé Waterkeyn, mon cœur se déchire et sent renaître toute la douleur que me causa cette perte déjà ancienne, mais toujours nouvelle pour moi (3).

Une année à peine s'était écoulée qu'à côté de sa tombe une autre tombe s'ouvrit pour recevoir la dépouille mortelle d'un professeur de physique dont le nom restera ineffaçable dans les annales de la science comme dans le souvenir de ses collègues (4).

Lorsque le vénérable professeur Crahay vit approcher sa fin avec cette foi vive qui caractérise l'homme de bien, et qu'alors encore il se préoccupait des intérêts de l'enseignement, plus d'une fois il m'entretint de la consolation que lui faisait éprouver la pensée de laisser après lui un élève qu'il avait contribué à former et qui était devenu son ami et son collègue.

Aussi les derniers vœux de M. Crahay furent-ils remplis, lorsque M. Van Oyen lui succéda dans la chaire de physique et d'astronomie. Mais lui, jeune encore, jouissant d'une constitution pleine de sève et de force, et à qui le Ciel avait donné en partage

les qualités les plus éminentes du cœur et de l'esprit, — lui, hélas ! n'était pas destiné à survivre longtemps à son prédécesseur ! La mort armée de ses rigueurs se hâta de venir briser impitoyablement toutes ces forces, tout cet avenir, toutes nos espérances.

Messieurs, c'est bien en présence d'une perte pareille, — c'est bien à l'occasion de la mort de M. Van Oyen que nous devons dire avec l'Écriture sainte que toutes les prévoyances humaines sont incertaines et trompeuses (5).

O mon Dieu ! les jours de l'homme qui paraît destiné à fournir une belle et longue carrière ne sont donc en réalité qu'un néant devant vous (6) ! Celui que nous regardions jadis comme quelque chose de puissant et de vigoureux, comme un être devant atteindre toute la plénitude de l'existence, est visité à son tour par l'ange de la mort (7). M. Van Oyen n'est encore qu'à la moitié de ses jours, et déjà les portes du tombeau se ferment sur lui, le fil de sa vie est coupé, comme le tisserand coupe le fil de sa toile ; une belle et forte intelligence s'éteint, quand elle commençait seulement à jeter son plus vif éclat (8) ; un noble cœur cesse de battre, lorsque toutes les sympathies grandissaient autour de lui et formaient, pour ainsi dire, un concert d'hommage et d'admiration.

M. le professeur Van Oyen n'est plus ! Cette perte prématurée est douloureuse ; elle est grande pour l'Université tout entière. Elle est bien grande et bien douloureuse aussi pour les pieux et respectables pa-

rents qui pleurent sans pouvoir se consoler, parce que leur fils unique, l'objet de leur sollicitude et de leur bonheur, n'est plus (9).

Pour eux comme pour nous, nous venons de demander à l'Auteur suprême de la vie et de la mort des consolations plus efficaces que celles de la terre. En les demandant, nous avons déposé au pied des autels le tribut de notre soumission à la sainte et miséricordieuse volonté de Dieu qui nous défend de nous attrister au-delà des bornes et d'une manière stérile, comme font ceux qui répudient les promesses et les espérances éternelles, et dont le cœur ne se laisse pas rafraîchir par la rosée de la douce et céleste vertu de la résignation (10).

M. JEAN HENRI VAN OYEN n'a pas eu le bonheur de vivre longtemps; mais en peu d'années il a rempli la course d'une longue vie, et déjà, n'en doutons point, il reçoit au Ciel la récompense d'une vertu consommée (11).

Il naquit à Helden, le 8 septembre 1816. Ses premières études, commencées à Weert, se terminèrent au petit-séminaire de Rolduc. Il fut au nombre des premiers élèves de cet établissement, dont l'ouverture eut lieu le 17 octobre 1831 et où Mgr Van Bommel, ce regrettable et toujours bien-aimé prélat, avait su imprimer une si heureuse et si forte direction à toutes les branches de l'enseignement. Le jeune Van Oyen ne cessa de s'y distinguer par les plus brillants succès qu'il obtint dans toutes les classes.

Après avoir terminé ses humanités à Rolduc, il

y suivit pendant deux années le cours de philosophie préparatoire à l'étude de la théologie. Dès lors sa vocation à l'état ecclésiastique, auquel la plus tendre piété et la plus sérieuse application le prédestinaient dès sa première jeunesse, était arrêtée irrévocablement.

Dans ce cours de philosophie l'enseignement des sciences occupait une place importante. Un ancien élève de M. le professeur Crahay à l'athénée de Maestricht, M. Erens, aujourd'hui curé à Neder-Weert, était alors chargé de faire à Rolduc le cours de physique. M. Van Oyen s'appliqua avec une ardeur extraordinaire à l'étude de cette branche et, avec une passion non moins ardente et en quelque sorte irrésistible parce qu'elle était innée, il poursuivit l'étude des mathématiques et des sciences naturelles. Il était impossible que dès lors même l'affection éclairée de ses maîtres et de son digne supérieur, M. le chanoine Schryen, ne pressentît pas ce que le jeune étudiant deviendrait un jour et quel lustre cette spécialité naissante donnerait au petit-séminaire de Rolduc.

Mgr Van Bommel, guidé par ce tact sûr avec lequel il appréciait la valeur et la capacité de ceux qu'il destinait à l'enseignement, consentit à ce que M. Van Oyen restât à Rolduc pour continuer à s'y livrer à l'étude des sciences et pour faire un cours de mathématiques.

Associé maintenant à son premier maître, M. Erens, il dépassa les espérances qu'on avait placées en lui.

En 1839 il enseignait déjà la physique et faisait remarquer dans cet enseignement, comme dans celui de certaines autres branches accessoires dont il était chargé, cette lucidité, cette précision et cette élévation de vues qui forment la qualité dominante d'un esprit supérieur se développant par un travail assidu et poursuivant sans relâche le but de ses études de prédilection.

Voilà donc le jeune professeur dévoué de corps et d'âme à sa vocation scientifique. Cependant il était loin de perdre de vue son autre vocation à l'état ecclésiastique. Esprit d'élite et infatigable, il mena de front les études requises pour les suivre l'une et l'autre. Il reçut la prêtrise à Liége le 6 mars 1841. Le modeste savant se montra le plus humble et le plus fervent des prêtres. La grandeur et la sainteté du sacerdoce se représentaient sans cesse à son esprit, et sans cesse il pensait à Celui dont il avait été fait le ministre par l'imposition des mains de son évêque.

Sa vie sacerdotale a été ornée de toutes les vertus, comme sa vie scientifique a été pleine de travaux et de succès. Devenu prêtre, il sentit son ardeur pour l'étude s'accroître de toute l'élévation des fonctions du sacerdoce.

Lorsque les traités diplomatiques séparèrent de la Belgique une partie du Limbourg et que Mgr l'évêque de Liége fut obligé de transférer son petit-séminaire de Rolduc à Saint-Trond, M. Van Oyen, quoique appartenant par son origine au territoire cédé, aima de conserver sa qualité de Belge; réunissant au sen-

timent du patriotisme celui de la reconnaissance, il préféra suivre à Saint-Trond ceux qui avaient dirigé ses premiers pas dans l'étude des lettres et qui maintenant étaient devenus ses collègues et ses amis.

Généralement le jeune professeur était considéré comme un collaborateur nécessaire pour faire fructifier et grandir une transplantation exigée impérieusement par les circonstances politiques. Il devança même de presque toute une année ses collègues, et fut chargé de diriger à Saint-Trond les travaux d'organisation intérieure du nouvel établissement. La surveillance qu'il y exerça et les soins que d'autres partagèrent avec lui firent avancer rapidement la construction de ces magnifiques bâtiments dans lesquels Mgr Van Bommel eut bientôt la consolation de présider lui-même à l'ouverture solennelle de ce nouveau séminaire diocésain que l'on peut regarder comme un des glorieux monuments de son épiscopat.

Dans l'entretemps, à une besogne en quelque sorte matérielle succéda une occupation beaucoup plus conforme aux goûts de M. Van Oyen. La prévoyante sollicitude de son évêque pour toutes les branches de l'enseignement lui conseilla de se rendre à Louvain. Pendant tout un semestre le professeur se fit étudiant et fréquenta tous les cours de la Faculté des sciences. Le but principal de son séjour à l'Université était de s'exercer aux manipulations chimiques et de se perfectionner dans le maniement et dans la construction des instruments de physique. Semblable à l'oiseau timide qui, par la force de ses pro-

pres ailes, s'est élevé d'abord à une hauteur prodigieuse, il descendit et vint se reposer sur les bancs de l'école pour reprendre ensuite un essor plus rapide et plus vigoureux.

De retour à St-Trond, il y continua l'enseignement des mathématiques supérieures et de la physique. Il se chargea aussi de l'enseignement élémentaire des sciences naturelles.

Ce fut alors que l'attention des savants commença à se fixer sur lui et que sa réputation se répandit en dehors du séminaire où son ingénieuse activité était parvenue à créer toutes les collections indispensables à l'enseignement des sciences.

Il y organisa un cabinet de physique des plus remarquables. Près de son cabinet il avait établi un atelier dans lequel il passait ses heures de récréation en confectionnant lui-même les instruments que les ressources du séminaire ne permettaient pas d'acquérir. Dans ce travail, il s'adjoignit un horloger dont il guida la main, et, le faisant avancer en quelque sorte pas à pas, il finit par le transformer en mécanicien accompli.

Un laboratoire de chimie, un cabinet d'histoire naturelle et de minéralogie, un observatoire météorologique et un petit jardin botanique avec des serres furent encore établis par ses soins et sous sa direction.

Ses études météorologiques l'avaient mis en rapport avec un savant qui jouit d'une réputation européenne et qui a puissamment contribué au progrès

des sciences dans notre pays. C'est à la demande de M. Quetelet que M. Van Oyen commença à St-Trond ses observations météorologiques, faites de 1848 à 1852 et dont les résumés ont été publiés dans différents volumes des *Mémoires de l'Académie* (12). Les Bulletins de la même compagnie mentionnent ses observations sur les phénomènes périodiques des plantes (13). Lorsque d'autres occupations l'eurent forcé à renoncer à ce genre de travaux, plus d'une fois l'honorable secrétaire perpétuel de l'Académie exprima publiquement le regret d'être privé du concours d'un observateur aussi habile et aussi consciencieux.

Un imprimé formant 10 pages in-4° nous montre comment M. Van Oyen entendait l'enseignement des sciences naturelles au séminaire de St-Trond. Ce programme, méthodique et largement conçu, s'exécutait régulièrement dans le terme de deux ans et n'était en aucune manière une de ces réclames vulgaires qui en imposent au public (14).

St-Trond pouvait se glorifier de posséder une véritable spécialité et d'avoir ouvert la carrière à un physicien appelé à une haute destinée scientifique.

Le prélat dont je ne prononce jamais le nom sans respect et dont la moindre parole m'est restée présente à la mémoire, — Mgr Van Bommel me disait un jour : « Cher ami, voilà mon Van Oyen ; cette » perle de mon petit-séminaire, vous viendrez me » l'enlever tôt ou tard pour en doter notre Univer- » sité ; mais soit, vous savez que je ne recule de-

» vant aucun sacrifice, lorsqu'il s'agit de notre *Alma*
» *Mater.* »

Le révérendissime successeur de ce prélat, Mgr de Montpellier, s'empressa d'exécuter généreusement ce qui était une espèce de disposition suprême de son prédécesseur, en nous accordant M. Van Oyen pour remplir la chaire de minéralogie et de géologie devenue vacante, par le décès du titulaire, vers le commencement de l'année académique 1854-1855.

M. Van Oyen était donc à nous et tous nos cœurs étaient à lui.

Les nobles traits de sa figure provoquaient l'affection et la confiance. Dans son regard, toujours modeste, se manifestait je ne sais quel reflet des hautes qualités de son esprit et de son cœur. Toujours content, toujours bienveillant et généreux, il marquait toutes ses relations sociales par une admirable bonté de caractère. Sa spirituelle conversation charmait toujours sans blesser jamais. Humble et modeste devant Dieu comme devant les hommes, il ne se prévalut jamais des dons que le Ciel lui avait prodigués. Son mérite, ses talents, son activité, chacun aimait à les reconnaître et à les environner d'hommages.

Dévoué à l'établissement qui venait de l'adopter avec bonheur, M. Van Oyen était à Louvain ce qu'il fut à St-Trond, un professeur aussi distingué que plein de zèle, l'ami de ses collègues et de ses élèves.

Vers le milieu de l'année académique 1855-1856, lorsque M. Crahay fut forcé par la maladie de suspendre ses leçons, M. Van Oyen se chargea de con-

tinuer le cours de physique sans vouloir laisser en souffrance les leçons de minéralogie et de géologie. Qu'il me soit permis de rappeler à ce sujet un trait de son désintéressement : avoir rendu service à l'Université et à un collègue souffrant fut la seule récompense qu'il ambitionna; il n'en voulut point d'autre.

La chaire de professeur ordinaire de physique et d'astronomie était à peine vacante, que déjà chacun avait désigné celui qui était le plus digne de l'occuper. Dieu merci, pour réparer une perte, l'Université, dans cette circonstance comme dans d'autres, eut le bonheur de trouver des ressources dans son propre sein et parmi ses propres enfants.

M. Van Oyen fit ses nouveaux cours avec une supériorité incontestable. Avant de penser à lui-même, il pensait aux intérêts de la science et de ses élèves. Ayant pour principe que le maître se doit avant tout et dans tout à ses disciples, il semblait négliger trop les moyens qui établissent la réputation d'un professeur au dehors, dans le monde savant.

Mais si la santé et la vie ne lui eussent si promptement fait défaut, que de travaux n'aurait-il pas mis au jour, que de publications n'eût-il pas faites? Son nom serait venu se placer à côté des noms des physiciens les plus célèbres de notre époque.

Je ne puis parler de ses travaux qu'en reproduisant quelques renseignements qui m'ont été communiqués par ceux qui sont au courant de la science (15).

M. Van Oyen avait réuni des études très-approfon-

dies sur la théorie de la lumière, dans une suite de leçons dont une partie seulement a été faite devant quelques élèves choisis. Parmi ses recueils de notes il en est un qui renferme des éclaircissements sur plusieurs points épineux de l'optique et une explication claire et complète de certains phénomènes fort complexes. Un de ses collègues, qu'il avait entretenu longuement à ce sujet, lui exprima à plusieurs reprises le désir de voir publier ces recherches.

Son habileté expérimentale était vraiment extraordinaire. Les difficultés d'expérimentation, qui arrêtent même des savants de premier rang, semblaient ne pas exister pour lui. On l'a vu monter en quelques minutes et les faire manœuvrer des appareils d'optique destinés à produire des phénomènes de diffraction et d'interférences, phénomènes très-délicats, dit-on, et que très-peu de physiciens ne parviennent à obtenir nettement qu'avec de longues précautions et des tâtonnements interminables.

Il avait imaginé un appareil destiné à manifester aux yeux les vibrations des molécules d'air dans la production du son et dans la composition des ondes sonores. Cet appareil construit par ses soins se trouve à notre cabinet de physique qui s'est enrichi d'un grand nombre d'instruments nouveaux pendant sa direction.

Il ne m'appartient pas d'entrer dans plus de détails sur les travaux et les découvertes scientifiques d'un professeur qui avait à peine atteint la moitié de sa carrière et qui cependant, de l'aveu des hommes les

plus compétents, avait déjà fait beaucoup pour le progrès de la science (16).

Après la dernière session du jury d'examen, à la fin du mois d'août, il se rendit à Helden pour y jouir de quelques jours de repos au foyer paternel, dans le sein de sa famille.

Dans le courant du mois de septembre commença à se développer un mal qui affectait sourdement une santé autrefois si brillante et si pleine de vigueur.

Quelques jours avant l'ouverture des cours, il m'écrivit, de ce lit dont il ne devait plus se relever, qu'il regrettait qu'une *faiblesse extrême* ne lui permît pas de revenir immédiatement à Louvain pour assister à la messe du Saint-Esprit, mais que bien sûrement il serait de retour *pour recommencer ses leçons le lundi 11 octobre.*

La forme de cette lettre, expression suprême en quelque sorte de son affection pour l'Université et témoignage en même temps de son dévouement aux devoirs du professorat, m'inspira je ne sais quel triste pressentiment. Une écriture autrefois si ferme et maintenant si profondément altérée se présentait à mon esprit comme un présage de mauvais augure.

Bientôt l'état de M. Van Oyen devint pour nous un objet d'inquiétudes et de vives préoccupations.

La reprise des cours m'empêcha de me rendre auprès de M. Van Oyen; mais un autre, dont la visite dut être plus fructueuse que la mienne, alla lui porter l'expression de tous les sentiments d'intérêt que sa santé nous inspirait. Cette visite faite

par un des amis intimes du malade, par un membre de notre Faculté de médecine, avait l'avantage de réunir aux douces consolations de l'amitié les conseils éclairés de l'art.

Je manquerais à mon devoir, surtout je manquerais à ce que mon cœur réclame, si j'oubliais ici de rendre, en mon nom et au nom de l'Université, un témoignage public de reconnaissance à M. le professeur Ferdinand Lefebvre. Malgré ses occupations, malgré la distance qui nous sépare d'une localité avec laquelle les communications sont peu faciles encore, il s'empressa d'accourir auprès du malade et de lui prodiguer ses soins et ses conseils.

A la veille d'un événement fâcheux on aime ou, pour mieux dire, on doit aimer à se faire certaine illusion qui soutient l'espérance, lorsqu'on a confié à Dieu ses peines et ses craintes et qu'on a placé en lui l'espoir de conserver ce qui nous est cher et ce qu'on redoute de perdre.

Hélas! notre illusion durait encore au moment où arriva la fatale nouvelle que M. Van Oyen avait cessé de vivre.

De bonne heure, au début pour ainsi dire de la maladie, il avait demandé à être administré. Il avait reçu les derniers sacrements d'une manière qui toucha tous les assistants et qui annonçait la plus parfaite résignation à la volonté de Dieu. Il ne se plaignait d'aucun mal, il supportait son état avec une admirable patience. Des symptômes favorables s'étaient un instant déclarés, mais une crise nou-

velle survint, et M. Van Oyen rendit son âme à son Créateur dans une tranquillité digne de l'innocence de sa vie. Il mourut le 25 octobre à 5 1/2 heures du matin, à l'âge de 42 ans.

O MARIE, Vierge sainte et sans tache, votre nom, — le nom de la Vierge immaculée et mère toute-puissante de notre seigneur JÉSUS-CHRIST, — est le dernier nom, le dernier mot que la voix mourante de votre serviteur ait prononcé. Il avait placé en vous une ineffable confiance; il savait qu'on ne vous invoque jamais en vain, — vous la mère de Celui qui est la résurrection et la vie. Nous espérons donc, O MARIE, que votre serviteur, grâce à votre intercession, voit déjà à découvert et possède, dans le sein de Dieu, la plénitude de la vérité qu'il avait recherchée sur la terre; oui, nous espérons que déjà il jouit au Ciel de la vie des élus environnés des splendeurs de la science divine et de l'éclat de la lumière éternelle.

# NOTES.

(1) Voyez dans l'Annuaire de 1849 p. 140, la *Notice sur M. François Eugène Andries, par M. le professeur Martens.*

(2) Voyez dans l'Annuaire de 1857 p. 203, la *Notice sur la vie et les travaux de M. le professeur Pagani, par M. le professeur Gilbert.*

(3) Voyez *Discours prononcé à la Salle des Promotions le* 25 *octobre* 1854 *par P. F. X. de Ram, recteur de l'Université cath. de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église primaire de St-Pierre pour le repos de l'âme de M. Henri Barthélemi Waterkeyn, prof. ord. à la Fac. des sciences et vice-recteur de l'Université;* Louvain 1854 pagg. 32 in-8°, et les Annuaires de 1855 p. 181 et de 1856 p. 219.

(4) Voyez *Discours prononcé à la Salle des Promotions le* 25 *octobre* 1855 *par P. F. X. de Ram, recteur de l'Université cath. de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église primaire de St-Pierre pour le repos de l'âme de M. Jacques Guillaume Crahay, professeur ordinaire de physique et d'astronomie à la Faculté des Sciences;* Louvain 1855 pagg. 26 in-8°, et l'Annuaire de 1856 p. 201.

(5) Cogitationes enim mortalium timidæ, et incertæ providentiæ nostræ. *Sap. IX.* 14.

(6) Nihil enim sunt dies mei. Quid est homo, quia magnificas eum?... Visitas eum diluculo, et subito probas illum. *Job. VII.* 16 *et seqq.*

(7) Ecce nunc in pulvere dormiam; et si mane me quæsieris non subsistam. *Ibid.* 21.

(8) Ego dixi : In dimidio dierum meorum vadam ad

portas inferi; quæsivi residuum annorum meorum... Generatio mea ablata est et convoluta est a me quasi tabernaculum pastorum; præcisa est veluti a texente vita mea; dum adhuc ordirer, succidit me; de mane usque ad vesperam finies me. *Isa. XXXVIII.* 10 *et* 12.

(9) Vox in excelso audita est lamentationis, luctus et fletus.... plorantis filios suos et nolentis consolari super eis, quia non sunt. *Jerem. XXXI.* 15.

(10) Nolumus autem vos ignorare fratres de dormientibus, ut non contristemini sicut et cæteri qui spem non habent. Si enim credimus, quod Jesus mortuus est et resurrexit; ita et Deus eos, qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo.... Itaque consolamini invicem in verbis istis. *I ad Thess. IV.* 12 *et seqq.*

(11) Consummatus in brevi explevit tempora multa : placita enim erat Deo anima illius; propter hoc properavit educere illum de medio iniquitatum. *Sap. IV.* 13 *et* 14.

(12) Voyez les tom. XXIII, XXV, XXVI, XXVII et XXVIII; et ci-dessous la note 16.

(13) Tom. XVIII part. I p. 144, 229 et 264.

(14) Rien ne peut mieux faire connaître comment M. Van Oyen envisageait l'enseignement des sciences naturelles, que la reproduction de ce programme qui est d'ailleurs un document qui appartient à l'histoire de sa vie et de ses études.

« SCIENCES NATURELLES.

PHYSIQUE. — *Introduction.* Sciences physiques en général. — But et objet de la physique proprement dite. —

**Observation. Expérience. Instruments. Loi et théorie physiques. — Propriétés générales des corps.**

***Mécanique.*** **Repos; mouvement; forces. — Mesure des forces. — Quantité de mouvement. — Détermination de la résultante des forces appliquées à un point et à un système de points. Moments.—Équilibre et mouvement. Mouvement uniforme. — Formules du mouvement uniformément accéléré ou retardé. — Mouvement curviligne. — Forces centrales. Loi du mouvement central. — Rotation. — Mouvement sur des lignes courbes données. — Choc des corps. Formules. Communication du mouvement. Applications.**

***Pesanteur.*** **Poids; direction de la pesanteur. — Lois de la chute des corps. — Machine d'Atwood. Plan incliné. — Corps lancés de bas en haut. Impulsion oblique à la direction de la pesanteur. Pendule. Lois des oscillations du pendule. Intensité de la pesanteur. Application aux horloges. — Rotation de la terre. Son influence sur la pesanteur. — Gravitation universelle. Système planétaire. Lois de Keppler. — Centre de gravité. Équilibre stable et instantané. Équilibre dans les machines simples. Levier; balance; conditions d'une bonne balance. Poulie. Tour. Roues dentées. Plan incliné. Vis. Coin. — Vitesses virtuelles. Notions sur les machines composées. Obstacles qu'on rencontre dans les machines. Effet utile.**

***Forces moléculaires.*** **Cohésion et répulsion moléculaire. Constitution des corps. Solidité, liquidité et forme gazeuse. — Chaleur considérée comme force moléculaire; ses rapports avec la force répulsive; son influence sur l'état des corps. — Propriétés des corps solides qui dépendent des forces moléculaires. Ténacité. Dureté. Ductilité. Élasticité. — Cristallisation. — Frottement.**

***Liquides.*** **Fluidité. Degré de fluidité. Viscosité. Peu de compressibilité des liquides. Transmission égale en tous**

sens des pressions exercées sur les liquides. — Conditions d'équilibre d'une masse liquide à l'abri de toute force extérieure. Application à la forme de la terre. Équilibre des liquides à la surface de la terre. Niveau. — Surface des liquides dans les vases. Pressions exercées par les liquides sur les parois des vases. — Vases communicants. Instruments à niveler. — Corps plongés et flottants. Équilibre des corps flottants appliqué à la navigation. — Densité des corps. Moyens de la déterminer. Aréomètres. — Liquides en mouvement. Théorème de Toricelli. Moyens d'obtenir une vitesse constante d'écoulement. Constitution de la veine liquide. Quantité de liquide fourni dans un temps donné. — Eaux jaillissantes. — Tuyaux additionnels. — Canaux, rivières. — Réaction des fluides en mouvement. — Bélier hydraulique. — Choc et résistance des fluides. — Vitesse constante d'un corps en mouvement dans un milieu. Applications.

Phénomènes dépendants des forces moléculaires. Capillarité. Endosmose. Affinité entre les liquides et les solides. Phénomènes qui en dépendent.

*Fluides aëriformes.* Notions sur la chaleur. Dilatation. Thermomètres. — Compressibilité et force élastique des gaz. Loi de Mariotte. Manomètre. — Machine pneumatique. Machine à compression. — Pesanteur et densité des gaz. — Équilibre des gaz. Pressions atmosphériques. Baromètre. Mesures des hauteurs par le baromètre. — Corps flottants dans l'atmosphère. Aérostats. — Machines dont le jeu est fondé sur les propriétés de l'air : pompes, soufflets, siphon, fontaines, etc. Mélange des gaz. — Absorption des gaz par les liquides et les solides. Mouvement des corps gazeux.

*Acoustique.* Mouvement vibratoire. Propagation des ondes. Interférence. Réflexion. — Son, qualité du son musical; hauteur, intensité, timbre. — Mode de propagation

du son dans l'air. Propagation du son par les corps solides et liquides. — Sons réfléchis. Échos. — Production du son. Cordes élastiques. Verges rigides. Membranes tendues. Plaques élastiques. Production du son par les vibrations des fluides élastiques. — Évaluation numérique des sons. Sons harmoniques. Échelle musicale. Tempérament. — Instruments de musique. Organe vocal. — Sensation du son. Organe de l'ouïe.

*Chaleur.* Calorique. Température. — Dilatation par la chaleur. Thermomètres. Pyromètres. — Mesure de la dilatation des corps solides. Pendules à compensation. Thermomètre métallique. Dilatation des liquides. Maximum de densité de l'eau. Dilatation des gaz. — Conductibilité de la chaleur. Corps bons conducteurs et mauvais conducteurs. Applications. — Rayonnement de la chaleur. Influence de l'état et de la nature des surfaces dans le rayonnement, l'absorption et la réflexion du calorique. Explication de quelques phénomènes. — Équilibre mobile de température. — Loi du refroidissement des corps. Transparence des corps pour la chaleur. Corps diathermanes et athermanes. — Diathermansie.

*Changement d'état des corps.* Calorique latent et calorique libre. Congélation des lacs et des rivières. — Froid produit par la fusion et par l'évaporation. — Mélanges frigorifiques.

*Vapeurs.* Formation des vapeurs. — Force élastique des vapeurs en contact et non en contact avec le liquide générateur. Espace saturé de vapeur. — Tension de la vapeur d'eau à différentes températures. — Densité des vapeurs. — Liquéfaction des vapeurs et des gaz. — Mélange des vapeurs et des gaz. — Évaporation et ébullition. — Ébullition à différentes pressions et à différentes températures. Digesteur de Papin. — Retour de vapeurs à l'état liquide. — État sphéroïdal de l'eau. — Machines à vapeur. Machine

atmosphérique. Machine à double effet. Machines à haute pression. — Détente. — Explosions. Application à l'industrie. Bateaux à vapeur. Locomotives. — Histoire des machines à vapeur.

*Capacité des corps pour la chaleur*. Calorimètre. Mélanges. Refroidissement. Chaleur spécifique des gaz. Chauffage à l'eau chaude et à la vapeur.

*Sources de la chaleur*. Compression. Frottement. Choc. Électricité. — Soleil. Vie. — Combinaisons chimiques. Combustions. Conditions requises. Combustions spontanées. Produits de la combustion. Moyens d'activer et de ralentir la combustion. Bougies, quinquets, feu ouvert, poële. Cheminées. Moyens d'éteindre le feu.

*Électricité*. Phénomènes fondamentaux. Corps conducteurs et non conducteurs. Fluides électriques et état naturel des corps. — Loi des forces électriques. Balance de Coulomb. Attractions et répulsions. Pertes par l'air et les supports. Distribution de l'électricité dans les conducteurs isolés. — Électricité par influence. — Machines électriques. — Électromètre. — Électricité dissimulée. Condensateurs. Bouteille de Leyde. Batteries électriques. Électrophore. — Effets physiologiques, physiques et chimiques produits par les décharges électriques. — Lumière électrique. Vitesse de l'électricité.

*Courants électriques*. Pile électrique. Théorie de la pile. — Effets physiologiques, physiques et chimiques de la pile. — Électrolysie. — Théorie chimique de la pile. — Galvanoplastie. — Piles sèches. — Courants thermo-électriques.

*Magnétisme*. Action des aimants sur les corps magnétiques. Action des aimants sur les aimants. — Aimants artificiels. Procédés d'aimantation. — Action magnétique de la terre. Boussole. Déclinaison et inclinaison de l'aiguille magnétique. Variations régulières et irrégulières. — Aurore boréale.

*Électro-magnétisme.* Action des courants sur les courants; des courants sur l'aiguille magnétique; des aimants sur les courants. Multiplicateur. — Courants d'induction. Aimantation par les courants. — Télégraphes électriques. — Théorie du magnétisme.

*Optique.* Transmission, vitesse, intensité de la lumière. — Ombre, pénombre.

*Catoptrique.* Réflexion de la lumière. — Miroirs plans. — Miroirs sphériques. Position et grandeur de l'image. — Miroirs cylindriques et coniques.

*Dioptrique.* Lois générales de la réfraction de la lumière. — Indice de réfraction. — Réflexion totale. — Lentilles. — Position et grandeur des images données par les lentilles.

*Couleurs.* Décomposition de la lumière blanche. Propriétés particulières des rayons diversement colorés. Teintes composées. Couleurs des corps. — Dispersion. Achromatisme.

*Vision et instruments d'optique.* Structure de l'œil. Marche des rayons lumineux dans l'œil. Conditions requises pour la vue distincte. — Grandeur, éloignement, forme, position, mouvement et couleur des objets. — Perspective. — Illusions d'optique. — Couleurs accidentelles. — Défauts de la vue. Moyens d'y remédier. — Instruments d'optique. — Action chimique de la lumière et des rayons diversement colorés. — Photographie.

Double réfraction. — Polarisation. — Interférences de la lumière. Anneaux colorés. Diffraction. — Systèmes sur la nature de la lumière. Remarques générales sur les fluides impondérables. Rapports entre les phénomènes de la chaleur de la lumière, de l'électricité et du magnétisme.

CHIMIE. — *Chimie inorganique.* Objet de la chimie. — Cohésion et affinité. — Éléments. Mélanges, solutions, combinaisons chimiques. — Nomenclature. Lois des com-

binaisons chimiques. Équivalents chimiques. Théorie atomique. Formules. — Réactifs. Analyse chimique. — Ébullition. Distillation. Précipitation. Filtration. — Cristallisation. — Corps simples non métalliques. Leurs combinaisons avec l'oxigène. Combinaisons binaires sans oxigène. — Combustion. Éclairage, etc. — Métaux. Propriétés. Alliages. Oxides métalliques, chlorures, sulfures, etc. Hydrates. Sels. Caractères des sels. Revue des principaux métaux, leur extraction, leurs alliages et leurs combinaisons avec les corps non métalliques. Usage et applications techniques.

*Chimie organique.* Substances organiques. Analyse organique. — Principaux acides organiques. Sels. — Substances neutres. Fécules; extraction. Gommes. Sucres; raffinerie. Corps gras fixes; savons, bougies. Huiles essentielles. Résines, vernis. Caoutchouc. Substances colorantes; blanchissage, teinture, impression des étoffes. Matières gélatineuses, etc. Tannage. — Bases organiques. — Décompositions des substances organiques. Fermentation alcoolique. Ferment. Vin. Bierre. Eau de vie. Alcool. Éther. Fermentation acide. Putréfaction.

ASTRONOMIE. — *Introduction.* — Objet. Utilité. Méthode. Sciences accessoires.

*Sphère céleste.* — Mouvement apparent diurne. — Cercles. — Détermination de la position des astres. — Orientation.

*La terre comme corps céleste.* — Forme. Aplatissement. Dimensions exactes. — Longitude et latitude. Leur détermination. — Globes et cartes. — Diverses projections.

*Parallaxe.* Détermination de la parallaxe. Distance et volume des corps célestes.

*Mouvements de la terre.* Rotation. Raisons pour lesquelles il faut l'admettre. — Mouvement apparent du soleil. Écliptique. Mouvement réel de la terre. Preuves. Détermination

de l'orbite de la terre. — Parallélisme de l'axe. Saisons. — Précession des équinoxes. Zodiaque. — Mesure du temps. Temps sidéral : temps vrai : temps moyen. Équation du temps.

*Planètes.* — Orbites. Diamètres et volumes. — Mouvement apparent. — Apparences et phases.

*Satellites.* — Lune. Orbite. Diamètre et volume. — Révolution synodique et périodique. Phases. — Rotation. Libration. — Ligne des nœuds. Son mouvement. Révolution des nœuds. — Satellites de Jupiter, de Saturne et d'Uranus. Anneau de Saturne. Phases.

*Éclipses.* — Causes. Lois de leur retour. Éclipses des Satellites de Jupiter. Vitesse de la lumière. — Occultations. Passages.

*Nature physique des astres.* — Soleil. Lumière. Taches. Rotation. Nature des taches. — Lune. Taches. Leur nature. Surface de la lune. Influences de la lune. — Constitution physique des planètes. — Étoiles filantes. Aérolithes. — Lumière zodiacale.

*Comètes.* — Orbites cométaires. Comètes à trajectoire déterminée. — Conjectures. Influences des comètes.

*Étoiles fixes.* — Constellations. Catalogues. Sphères et cartes. — Limite inférieure de l'éloignement des étoiles. Distances déterminées. — Étoiles variables. — Étoiles multiples. Mouvements. — Mouvement propre des étoiles. — Voie lactée. — Amas d'étoiles. — Nébuleuses. — Théories sur la constitution de l'univers et sur notre système planétaire.

*Causes physiques qui influencent l'observation.* — Aberration. — Réfraction, crépuscule. — Scintillation.

*Systèmes astronomiques.*

*Gravitation universelle.* — Lois de Keppler. Masse et densité des planètes. — Perturbations. — Marées.

*Calendrier.*

*Histoire de l'Astronomie.*

MÉTÉOROLOGIE. — *Introduction.* Objet de la météorologie. — Observations météorologiques. Complication des phénomènes et influences multiples. — Variations accidentelles et variations dues à des causes constantes. Méthode pour séparer celles-ci. Moyennes. Interpolations. Représentations graphiques. — Classification des phénomènes atmosphériques.

*Atmosphère.* Composition chimique de l'air. Substances répandues accidentellement dans l'atmosphère. — Propriétés physiques de l'air. Densité aux diverses hauteurs. — Hauteur de l'atmosphère.

*Température.* Source de la température de l'atmosphère et des couches extérieures du globe. — Moyens d'observation. — Marche diurne de la température. Maximum et minimum. Cause de cette marche. — Moyennes. — Marche de la température dans le cours de l'année. Époque du maximum et du minimum. Causes des variations annuelles. — Saisons. — Température des espaces célestes.

*Hydrométéores.* Variation de l'humidité de l'air. Hygromètres; Psychromètre. Quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère; humidité de l'atmosphère. — Point de rosée. — Précipitation des vapeurs. Rosée et gelée blanche; phénomènes; conditions de leur formation; théorie. — Phénomènes qui s'y rapportent. Brouillard, sa formation. Nuages, formation et suspension des nuages. — Pluie; serein. Verglas. Neige. Grésil. — Quantité de pluie tombée. Moyennes.

*Pression atmosphérique.* Élasticité et pesanteur de l'air. — Baromètre. Mode et corrections des observations barométriques. Variations diurnes des pressions atmosphériques. Heures tropiques. Amplitude des oscillations diurnes

moyennes aux différentes latitudes. — Hauteurs moyennes. Variation de la pression atmosphérique pendant l'année. — Oscillations irrégulières. — Causes des oscillations barométriques en général. — Cause de la variation diurne et de ses phases. — Cause de la marche du baromètre pendant le cours de l'année.

*Courants aériens.* Rose des vents. Vitesse du vent ; anémomètre. — Direction moyenne. — Causes générales des vents. — Brises de mer et vents de terre. — Vents alisés. Moussons. — Vents particuliers et périodiques dans quelques endroits du globe. Vents des latitudes moyennes. Vents dominants de l'Europe. Influence des vents alisés dans les latitudes moyennes. — Loi de la rotation des vents. Vents variables de nos contrées. — Propriétés physiques de quelques vents. Vents chauds; vents froids. Leur origine. — Tempête. Ouragans. Trombes.

*Phénomènes électriques.* Causes de l'électricité atmosphérique. Formation des orages. — Éclair. Tonnerre. — Effets de la foudre. Choc en retour. Paratonnerre. — Feux de saint-Elme. — Orages aux tropiques, aux latitudes moyennes. Causes des orages. — Grêle. Grosseur et forme des grêlons. Origine de la grêle.

*Phénomènes optiques.* Transparence de l'atmosphère. Couleur bleue de l'air. Crépuscule et Aurore. — Rayons crépusculaires.— Scintillation des étoiles.— Mirage.— Couronnes. Anthélies. — Halos et Parhélies. — Arc-en-ciel.

*Phénomènes particuliers.* Brouillard sec. Pluies de diverses substances.

*Causes et connexion des phénomènes météorologiques.* Influences cosmiques. Action du soleil comme source de chaleur. Discussion des influences attribuées à la lune. L'atmosphère n'est pas dans la dépendance des étoiles ni des planètes. — Connexion et influences naturelles de la

température des vents et des hydrométéores. Application à nos contrées. Liaison du baromètre et du thermomètre. — Influence des vents sur le baromètre. Liaison entre le baromètre et les précipitations aqueuses. Le baromètre pendant les orages, pendant le temps pluvieux et pendant les tempêtes. — Les oscillations barométriques comme pronostics du temps dans nos contrées. — Valeur des pronostics du temps tirés de l'aspect du soleil et de la lune, du ciel et des nuages; des vents, de l'hygrométrie; des plantes et des animaux.

*Climatologie.* État et phénomènes de l'atmosphère qui caractérisent les climats. — Climats astronomiques. Climats météorologiques; causes qui déterminent et modifient ces derniers. — Climats littoraux et climats continentaux. — Lignes isothermes, isochimènes et isothères. — L'Europe comparée à l'Amérique et à l'Asie. Causes des différences. — Pôles du froid. — Influences de l'altitude. Limites de la végétation et des neiges perpétuelles à diverses latitudes. — Influence du climat sur le règne végétal et animal. Phénomènes périodiques du règne animal et végétal comme moyen de détermination des climats.

GÉOLOGIE. — *Introduction.* Objet de la Géologie. Ses rapports avec les autres sciences naturelles. Division.

*Géographie physique.* La terre comme planète. Sa forme. Sa densité. — Océans. Mers. Golfes. Détroits. Lacs. — Continents. Iles. Isthmes. Caps. — Fond et niveau des mers. Falaises, plages. — Courants marins. — Sources. Eaux courantes. Cascades. Bassins hydrographiques. Montagnes. Chaînes. Plateaux. Vallées. Plaines. — Gouffres. Cavernes. — Température du globe. Accroissement de la température avec la profondeur.

Modification de la surface du globe par des forces encore agissantes. Rescifs madréporiques. — Végétation, tourbiè-

res. — Action de l'air sur les rochers. — Ouragans et trombes. — Éboulements. — Glaciers. Moraines. — Action érosive des eaux courantes. Atterrissements. — Action des mers. Inondations et irruptions. Côtes abruptes et falaises. Flots de fond. Dunes. — Tremblement de terre. Exemples. — Effets des tremblements de terre. — Volcans. Principaux volcans. Phénomènes volcaniques. Produits volcaniques. Formation de montagnes. — Volcans sous-marins. — Cône et cratère de soulèvement; cône d'éruption. Disposition cratériforme de quelques localités et de plusieurs îles. — Volcans boueux. Moffettes. Sources thermales. — Liaison des phénomènes volcaniques et des tremblements de terre. — Formation de volcans et d'îles volcaniques. — Soulèvements de sol. — Théorie des volcans et des tremblements de terre.

*Géognosie.* Moyens d'étudier l'écorce du globe. — Roches. — Fossiles. Leur importance en géologie. Roches stratifiées. Différentes stratifications. Failles. Filons. Dykes. — Roches non stratifiées. Roches métamorphiques. — Dérangement des couches. Classification des terrains. Revue des terrains; fossiles qu'ils renferment. Principales matières utiles aux arts et à l'industrie. Les principaux terrains dans leurs rapports avec l'agriculture.

*Géogénie.* Remarques générales sur les théories géologiques. Théories avant Werner. Neptuniens. Plutoniens. Théorie aujourd'hui le plus généralement admise. Formation et modification de l'écorce de la terre d'après cette théorie. Êtres organiques. Systèmes de soulèvement. — Les principaux systèmes géologiques dans leurs rapports avec la Genèse.

BOTANIQUE. — Végétaux en général. Rapports des animaux, des végétaux et des minéraux.

*Anatomie végétale.* Organes élémentaires. Cellules. Vais-

seaux. Modifications et métamorphoses. — Organes composés. Épiderme. Stomates. Lenticelles. Poils. Glandes. — Tige et ses parties dans les grandes classes du règne végétal. — Feuilles; structure, forme, nervation et contour. — Phyllotaxie. — Bourgeons. — Organes transformés. Vrilles. Piquants. Aiguillons. — Inflorescence. Bractées. Fleur en général; parties de la fleur; modifications diverses. Fruits. Graine. — Métamorphoses, soudures et absences.

*Physiologie végétale.* Nutrition des végétaux en général. Absorption. Circulation de la sève. — Respiration. L'air et la lumière dans leurs rapports avec cette fonction. — Exhalaison. — Nutrition proprement dite. — Excrétions. — Produits spéciaux. — Accroissement du tissu cellulaire; des tiges et des racines. — Fleuraison. Développement et maturation des graines. — Germination. Premier accroissement. — Durée des végétaux. Maladies. Mort.

*Applications à l'agriculture.* Influences de la lumière, de la chaleur, de la composition et de l'humidité de l'air sur la végétation. — Acclimatation des plantes. — Abris. Serres. — Influences du sol. Composition du sol. Amendements. Engrais. Labour. Choix des plantes d'après le sol. — Assolements. — Semailles. — Plantations. — Boutures, marcottes, greffes.

*Classification des plantes.* Mode, moyens et base de classification. Système, méthode. — Revue des principales familles du règne végétal. Utilité et agrément des espèces les plus remarquables.

Distribution géographique des végétaux.

ZOOLOGIE. — *Introduction.* — Objet de l'histoire naturelle. Ses rapports avec les autres sciences naturelles. — Principe de classification, méthode. — Différences entre les êtres organiques et les êtres inorganiques. — Animaux et végétaux. Différence dans leur organisme.

*Notions d'anatomie et de physiologie.* — Description des organes. Appareil digestif, respiratoire et circulatoire. — Squelette. Muscles. — Organes des sens. — Système nerveux. — Fonctions de nutrition : digestion, absorption, circulation, respiration, sécrétions, nutrition proprement dite. — Chaleur animale. — Fonctions de relation : mouvement, sensations. Voix. — Propriétés vitales; vie.

Conformation particulière du corps humain. Avantages de cette constitution. — Variétés de l'espèce humaine. Caractères distinctifs. Distribution géographique des races principales. Unité de l'espèce humaine.

*Zoologie descriptive.* — Mode d'organisation des animaux en général. — Classification méthodique des animaux. Caractères zoologiques des classes et des ordres. Mœurs et organisation particulière des principaux genres et des espèces les plus connues. Leurs rapports avec l'homme. — Distribution géographique des animaux. »

(15) Ces renseignements sont dus à l'obligeance de MM. les professeurs Docq et Gilbert.

(16) M. le professeur Gilbert m'a encore fourni la note suivante sur les travaux scientifiques de M. Van Oyen.

« Le travail le plus important qu'ait accompli M. Van Oyen consiste dans la part qu'il prit, depuis l'année 1848 jusqu'en 1853, au système d'observations météorologiques et d'observations des phénomènes périodiques, que le savant directeur de l'observatoire de Bruxelles venait d'organiser sur toute la surface de la Belgique. M. Van Oyen fut un des premiers physiciens qui concoururent à ces observations : les résultats de ses travaux sont consignés dans les *Mémoires de l'Académie,* pour les années 1849, 50, 51, 52, 53, 54 et 55.

» Tous les jours de l'année, pendant cet intervalle de

6 ans, la pression atmosphérique était observée quatre fois, à 9 heures du matin, à midi, à 3 heures et à 9 heures du soir; la température quatre fois, aux mêmes heures; les plus grandes variations de température et de pression étaient notées avec soin, et de cet ensemble d'observations M. Van Oyen déduisait par le calcul la température et la pression moyennes, par jour, par mois, par année; les variations moyennes pendant la durée du jour; en un mot, tous les éléments propres à révéler un jour les lois mystérieuses de ces phénomènes périodiques. En outre, il observait trois fois par jour l'état du ciel, la direction du vent par les nuages, tandis qu'un anémomètre, qu'il avait *construit* (1) lui-même et ingénieusement disposé, enregistrait d'une manière continue la direction du vent ainsi que son intensité, dans les couches inférieures de l'atmosphère : les résultats étaient ensuite recueillis et réduits en nombres, pour figurer dans le registre d'observations. Enfin, M. Van Oyen notait également la quantité d'eau tombée.

» Lorsqu'on réfléchit sur l'étendue de ce travail et sur l'exactitude qu'un observateur du mérite de Van Oyen devait y apporter, on comprend le regret qu'éprouva M. Quetelet en perdant ce collaborateur intelligent.

» Là ne se bornaient pas ses recherches : on trouve encore dans les *Bulletins de l'Académie* des observations détachées, communiquées au moment du phénomène plus ou moins remarquable qui les avait provoquées : telle est la note que M. Quetelet lut le 6 mars 1849 à l'Académie et qui renferme, avec les éléments exacts d'une grande perturba-

---

(1) Je ne crois pas exacte l'affirmation que M. Van Oyen eût inventé lui-même son anémomètre : c'était, je pense, l'anémomètre d'Osler, mais il a pu y apporter quelques modifications.



tion atmosphérique survenue vers cette époque, des réflexions très-judicieuses au sujet de ce phénomène météorologique.

» En dehors de ces observations, le jeune professeur s'occupait de l'enseignement étendu dont il était chargé à Saint-Trond, et de l'embellissement du cabinet de physique : il acquit ainsi, en s'efforçant de suppléer par son adresse aux instruments qui lui manquaient, une grande habileté d'expérimentateur. On voit encore, au cabinet du séminaire de Saint-Trond, plusieurs instruments et en particulier un *appareil cosmographique*, qui témoignent à la fois de la sagacité de son esprit et de l'adresse de ses mains : il devint, en peu de temps, d'une force remarquable dans l'art du tourneur.

» A Louvain, M. Van Oyen imagina de même plusieurs appareils; l'un d'entr'eux était destiné à manifester aux yeux les vibrations des molécules d'air dans la propagation du son, et à faire saisir directement la composition des ondes sonores. Un autre consistait dans une disposition très-ingénieuse et très-simple pour produire le phénomène des réseaux; M. Jaspar de Liége en exécuta quelques exemplaires.

» Pendant la dernière année de son enseignement, il se livra avec ardeur à l'étude des phénomènes lumineux et de la théorie des ondulations.

» Dans une série de leçons dont une partie seulement furent développées devant quelques élèves, il réussit à expliquer d'une manière à la fois simple et géométrique tous les phénomènes de diffraction et d'interférences, distinguant nettement la méthode d'observation de Fresnel de celle de Fraünhofer, et montrant que la théorie expliquait très-bien les résultats obtenus par ces deux observateurs. Ces leçons, qu'il fut engagé à publier dans l'intérêt de

l'enseignement, étaient accompagnées d'expériences; il avait acquis une habileté incroyable dans la production de ces phénomènes délicats, que peu de physiciens parviennent à observer convenablement, surtout dans des leçons publiques.

» Enfin, comme corollaire de ses études sur la théorie des ondes lumineuses, il avait conçu le plan d'une expérience au moyen de laquelle il espérait manifester à la fois l'existence des vibrations de l'éther et le mouvement de translation de la terre; mais la mort ne lui permit pas de réaliser son idée. »

---

## DISCOURS PRONONCÉ A LA MÊME CÉRÉMONIE FUNÈBRE DU 5 NOVEMBRE 1858, PAR M. LE PROFESSEUR VAN BENEDEN, DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES.

---

MESSIEURS,

Comme vient de nous le dire notre honorable Recteur, la Faculté des sciences de l'Université catholique est bien éprouvée! Les deuils se succèdent avec une effrayante rapidité. A peine avons-nous perdu Pagani, Crahay et Waterkeyn, qu'un digne successeur va les rejoindre dans la tombe. En quatre années quatre deuils! c'est trop!

Ne murmurons pas, Dieu le veut.

Dix jours se sont écoulés depuis que nous avons appris cette fatale nouvelle! La stupéfaction est aussi grande qu'au premier moment. — J'espère que, pendant le récit des principaux traits de la vie de celui que nous venons de perdre, l'émotion n'étouffera pas ma voix.

C'est une pénible tâche que m'impose aujourd'hui ma qualité temporaire de doyen; elle est d'autant plus douloureuse que le coup porte sur un collègue vénéré de tous et dont j'étais fier d'être l'ami.

Né à Helden, le 8 septembre 1816, de parents respectables et vénérés, Jean Henri Van Oyen aimait à

nous raconter ses charmantes promenades d'enfance à travers les vastes plages sablonneuses du Limbourg hollandais. Son père, qui exerce la médecine, et dont tous les instants sont partagés entre le soulagement des pauvres et les soins de son intérieur, est le chef d'une de ces honorables familles patriarchales, dans lesquelles la vertu et la foi se transmettent d'âge en âge, comme le plus précieux et le plus noble des héritages.

Quel rude coup pour ses tendres parents et ses sœurs si dévouées! Perdre au bout de quelques jours un fils et un frère, la gloire de la famille, est un de ces coups qui ébranlent les forces humaines et les briseraient, si on n'avait toute confiance en Dieu.

Jusqu'à l'âge de 13 ans, le jeune Van Oyen avait trouvé dans le sein de sa famille les doux conseils d'une mère pour former le cœur, et les tendres encouragements d'un père pour développer l'esprit.

Van Oyen commença ses humanités à Weert, puis obtint de son père de les continuer au petit-séminaire de Rolduc (1).

C'était en 1831. Ce petit-séminaire, dont il est inutile de faire l'éloge ici, venait d'être ouvert. A peine y eut-il mis les pieds, que son bon caractère, ses manières distinguées et sa belle intelligence, joints à une modestie réelle, lui conquirent l'estime de ses professeurs et l'affection de ses condisciples.

---

(1) Un savant professeur du séminaire de Saint-Trond, M. Van Heeswyk, a eu l'obligeance de nous fournir des renseignements détaillés sur le séjour de Van Oyen à Rolduc et à Saint-Trond.



L'intelligente activité du jeune homme s'annonça, dès ses premières années, par une extrême curiosité et par un vif désir de s'instruire. — Un de nos plus savants confrères, qui était son condisciple à Weert, se souvient encore de tout le bonheur de Van Oyen, à la vue des métamorphoses des chenilles en papillons.

Le goût des sciences d'observation était déjà très-développé en lui, et, non content d'épier les secrets de ces mystérieuses évolutions, il cherchait à compléter ses observations par la lecture d'ouvrages d'histoire naturelle. — Il possédait les *Métamorphoses naturelles* de Goedaert, un des livres les plus curieux du dix-septième siècle, et on comprend l'effet que devait produire sur sa jeune intelligence le tableau si séduisant des manifestations de la vie, suivi des merveilleux phénomènes qui les accompagnent. Ce sont les petites créatures, dit Goedaert, qui présentent les plus grandes merveilles. Les pierres fines et précieuses, ne sont-elles pas plus belles et plus brillantes que les quartiers de rochers sortis des flancs des montagnes! Saïnt Augustin, ajoute-t-il, n'a pas craint de comparer une simple mouche au soleil, et de la mettre même au-dessus de cet astre, tant à cause de la délicatesse de son organisation que par la beauté de ses formes et les merveilles de son industrie.

Mais, si le jeune Henri fit preuve dès son début d'une aptitude rare pour tous les genres de travaux, c'était principalement vers l'étude des mathémati-

ques que ses goûts le portèrent ensuite. — Il eut le bonheur d'être encouragé par ses professeurs, et surtout par le digne chef de l'établissement, M. le chanoine Schryen, à cultiver spécialement ces heureuses dispositions, et ces MM. s'étaient si peu trompés sur la valeur de leur élève, qu'ils virent bientôt en lui non-seulement un digne collègue, mais presqu'un maître.

Tout en se livrant avec ardeur à l'étude des sciences, le jeune Van Oyen donna de bonne heure des signes non équivoques de vocation à l'état ecclésiastique. Il s'y prépara longuement par la prière et par la pratique des plus belles vertus, et, comme nous l'écrit l'honorable collègue dont nous avons parlé plus haut, sa piété n'avait rien d'austère ni d'affecté; elle était solide et sincère.

Six ans après son entrée au collége, ainsi à l'âge de 19 ans, on avait déjà honoré Van Oyen d'un poste de confiance, et il fut attaché comme professeur au séminaire de Rolduc.

Il poussa très-loin l'enseignement des mathématiques et des sciences naturelles. Ses élèves étaient épris d'admiration quand il leur exposait ses vues larges et élevées en *astronomie* comme en *géologie*.

L'homme était à la hauteur du savant; sa gravité naturelle imposait le respect à ses élèves et son bon cœur gagnait leur affection et leur confiance. Pendant que ses anciens maîtres s'applaudissaient d'avoir trouvé dans leur nouveau collègue un professeur intelligent et instruit, ils ne s'estimaient pas moins

heureux de posséder, dans sa personne, le meilleur des collègues.

C'est encore le portrait fidèle de Van Oyen, vingt ans plus tard, à Louvain !

Lorsqu'à la suite du traité des 24 articles, le petit-séminaire de Rolduc fut transféré à Saint-Trond, le professeur Van Oyen reçut pour mission de diriger les travaux d'organisation intérieure du nouvel établissement.

Il commence par soigner d'une manière spéciale tout ce qui concerne l'enseignement des mathématiques et des sciences.

De concert avec M. le directeur Schryen, il fait construire un cabinet d'histoire naturelle; bientôt après il forme un charmant cabinet de physique comprenant tous les instruments nécessaires à l'enseignement, un laboratoire de chimie, puis un autre de physique, et, enfin, un atelier où Van Oyen passait ses heures de récréation à la confection de nouveaux instruments.

Abandonnant ensuite les instruments pour s'occuper de ces autres instruments vivants qu'on appelle fleurs et qui sortent si parfaites des mains du Créateur, il sème, il greffe et il plante, avec un tact si parfait de jardinier consommé, que les botanistes les plus renommés viennent admirer ses produits en sollicitant la faveur de les publier.

Et pour que le séminaire n'eût rien à envier à d'autres établissements, à côté de la plus belle culture en pleine terre, voilà bientôt une cage de verre qui

s'étend comme par enchantement et qui va abriter pendant le froid de l'hiver les plus charmantes productions du règne végétal.

C'est dans ces moments que Van Oyen déploie toutes les ressources de son génie ; il s'est formé d'abord à la théorie ; ici il se forme à la pratique ; avec une rare habileté il travaille le fer comme l'acier, et, si quelque difficulté l'arrête, il ne craint pas d'aller visiter les ateliers et de dérober au vol les divers procédés, dont les ouvriers eux-mêmes ne connaissent pas toujours l'importance.

Il a construit lui-même plusieurs instruments remarquables ; entr'autres un polariscope de Nuremberg, en cuivre et en ébène, qui montre l'extrême habileté du savant professeur.

Il se trouve aussi à Saint-Trond un *anémomètre* qu'il a imaginé lui-même, et que l'on distingue autant par la simplicité de sa construction que par la précision et son mécanisme. Outre la direction du vent, ce bel instrument en marque encore l'intensité.

Nous pouvons citer encore une machine *cosmographique*, construite sous sa direction, et que tous les visiteurs du séminaire admirent à juste titre.

Au milieu de tous ces travaux Van Oyen était loin d'avoir négligé ses études de théologie ; il se prépara lentement à recevoir les saints ordres à Liége et y fut ordonné prêtre le 6 mars 1841.

C'est vers cette époque, qu'obéissant aux vœux de M. le directeur, il se rendit comme élève à Louvain ; mais, autant par goût que par crainte d'importuner,

il se plaisait à être confondu au milieu des autres élèves, ayant du reste la conscience qu'il pouvait se suffire à lui-même. C'est ainsi qu'il a passé l'hiver de 1842—43 parmi nous.

Une science que Van Oyen a cultivé pendant quelque temps avec une certaine prédilection et dont nous n'avons pas parlé encore, c'est la météorologie, science qui vient à peine de naître et dans l'étude de laquelle il pouvait, par conséquent, déployer à son aise les facultés éminentes dont il était doué. Les résultats de ses observations sont consignés dans les mémoires de l'Académie des sciences de Belgique, et le secrétaire perpétuel de ce corps savant, qui cultive cette branche avec tant de succès, avait conçu une si haute opinion de l'auteur de ces travaux, qu'il les trouvait suffisants pour faire ouvrir à Van Oyen les portes de l'Académie.

Cet homme supérieur, qui passait volontiers du sujet le plus grave au délassement le moins sérieux, avait de ces transitions brusques dans ses études comme dans la conversation. C'était sa tournure d'esprit. Aussi, comme il aimait beaucoup la jeunesse, il lui arrivait quelquefois de donner le matin gravement ses leçons et, le soir, une représentation de physique amusante, pendant laquelle il ne dédaignait pas même la fantasmagorie, couronnant quelquefois la fête par un feu d'artifice dont il avait secrètement préparé lui-même toutes les pièces.

En un mot, Van Oyen a réussi par d'opiniâtres efforts à organiser à Saint-Trond tout l'enseignement

des sciences naturelles, à y réunir de riches collections, à confectionner lui-même les instruments les plus délicats, à y enseigner avec succès et à éclairer d'un jour nouveau quelques points très-importants de la physique et de la météorologie.

Dans le courant de 1854, le professeur Van Oyen fut associé à nos travaux. — Il venait remplacer notre digne confrère Waterkeyn. Tout le monde se rappelle encore le grand et heureux effet que produisit sur tout le corps académique cette excellente nomination.

Voici Van Oyen sur un nouveau terrain. Il n'a jamais enseigné d'une manière spéciale ni la minéralogie ni la géologie; mais, dès sa première leçon, les élèves devinent, avec leur tact habituel, leur nouveau professeur. Tout est pour eux clair et simple, et cette étude, que beaucoup considèrent comme aride et ingrate, est cultivée avec le même goût que les autres branches.

Six mois plus tard, les élèves se présentent à l'épreuve académique, et les récipiendaires étonnent les examinateurs autant par la netteté de leurs réponses que le professeur par la profonde simplicité de ses questions. — Dumont, que sa famille, le pays et la science n'avaient pas perdu encore, et qui avait consacré trente années de sa vie à cette étude, avouait, avec toute son ingénuité, qu'on ne pouvait pas unir plus de science à plus de clarté.

Pendant deux ans il reste chargé de ces cours. En 1856, à la même époque, frappé à peu près du

même mal, Crahay va rejoindre Waterkeyn, et le professeur de géologie et de minéralogie, entrant dans la chaire de Crahay, reprend avec éclat l'enseignement de la physique, qui avait toujours été sa branche de prédilection.

On comprend cette prédilection de notre savant confrère. Le minéralogiste procède aux analyses, le géologue voyage le marteau à la main; mais le professeur de physique tient en quelque sorte à ses pieds la matière domptée sous forme d'instruments.

La belle intelligence de notre bon collègue le faisait planer au-dessus des faits et sa pensée servait toujours de phare à la main habile de l'expérimentateur. Nous avons tous été témoins de l'adresse qu'il déployait dans toutes les expériences, et les instruments les plus délicats comme les plus revêches, pour les autres, il lui suffisait souvent de les toucher du bout des doigts pour les voir obéir avec une admirable souplesse.

Nous citerons pour preuve de ce que nous venons de dire, qu'il avait déduit de l'hypothèse des ondulations lumineuses cette conséquence : que le mouvement de la terre dans son orbite doit amener une variation, peut-être appréciable, dans la durée apparente des vibrations de l'éther, produite par une étoile donnée, suivant *que la terre s'approche de cette étoile ou s'en éloigne*. Les expériences, très-délicates sans doute, au moyen desquelles il espérait constater un fait de cette nature, étaient déjà en germe dans son intelligence, mais il ne lui a pas été donné de les réaliser.

Chargé des cours de physique et d'astronomie, on comprend toute l'activité qu'il a déployée dans cette nouvelle position.— Tout en enseignant les éléments il peut donner libre cours à ses vues larges et simples. Vous tous, Messieurs, qui avez eu le bonheur de suivre pour la dernière fois son cours, vous n'oublierez pas, j'en suis sûr, ni l'ordre, ni la clarté, ni la précision qui régnait dans chacune de ses leçons.

Chargé ensuite du cours d'astronomie physique, il explique les phénomènes célestes avec une égale lucidité, et les élèves sortent émerveillés autant de la grandeur du sujet que de la simplicité de l'exposition.

Non content de donner ses cours avec le plus grand zèle et de mettre une heure et demie à chaque leçon, notre digne confrère consacrait encore ses après-midi à des répétitions, ne croyant jamais avoir fait assez pour ses chers élèves.

Fatigué par cet excès de travail, et miné par un élément morbide qui attaquait sa forte constitution, mais dont il n'avait jamais révélé l'existence à ses confrères, Van Oyen marchait à grands pas vers la tombe, quand tous nous croyions qu'il allait nous revenir.

Notre confrère était habitué à voir la nature obéir et céder à sa volonté et il ne voulait pas être malade ! En faisant cet aveu il se serait cru vaincu.— Il est vrai, il souffrait peu, mais il ne pouvait pas ne pas s'apercevoir qu'il était sous la menace d'une

maladie grave. Nous avons passé au mois d'août dernier quelques heures ensemble à Ostende; l'air de la mer lui faisait tant de bien! Il le sentait. Mais il n'avait plus que quatre semaines devant lui et tous les jours de chacune de ces semaines il les croyait dus à sa famille.

Van Oyen avait dans la forme quelque chose de poli et de distingué qui s'alliait chez lui à la simplicité. Son caractère présentait un heureux mélange de bonté et d'énergie, de fermeté et de douceur. — Sa franchise lui conciliait l'estime de tous; ses collègues l'aimaient pour son esprit de conciliation; on le recherchait pour le charme de sa conversation.

Si l'on considère que notre confrère devait en quelque sorte à lui même toutes ses connaissances, on concevra mieux jusqu'où il se serait élevé s'il avait pu parcourir toute sa carrière.

On ne peut pas dire qu'il était dominé par de sombres pressentiments. — Il quitta à la fin du mois d'août son agréable habitation, son jardin et ses fleurs, annonçant un très-prochain retour. — Il allait respirer l'air natal, donner de la joie à sa mère et à son père, qu'il avait le bonheur de posséder encore; égayer ses chères sœurs en rafraîchissant leurs souvenirs d'enfance; il voulait revoir le soleil d'automne éclairer les vastes plages du Limbourg, pour revenir à nous plus frais et remis de ses fatigues.

Ce vœu de notre ami ne fut point accompli. A peine rentré chez lui, la fatigue augmente, ses forces s'épuisent, de sinistres symptômes surgissent. — Il ne croit

pas encore à son mal et déploie une vigueur de volonté rare. Mais hélas! à l'approche de l'ouverture des cours son état de faiblesse l'oblige à garder le lit et trois semaines plus tard, le 25 octobre, à 5 et 1/2 heures du matin, Dieu l'appelle à lui.

On entend de tous côtés ce cri de détresse : *Van Oyen n'est plus!* Comment! ce cher fils, qui cause la première peine à ses parents en mourant, cet ami qui n'a vécu que pour le bien, ce jeune savant si plein d'avenir, si riche d'espérances, ne serait plus? Je sens une voix intérieure qui me dit : impossible! Van Oyen y est encore! Mais il est là haut! Il prie pour nous! Nous le rejoindrons! Il nous a montré le chemin!

---

## DISCOURS PRONONCÉ A LA MÊME CÉRÉMONIE FUNÈBRE DU 5 NOVEMBRE 1858 AU NOM DE SES CONDISCIPLES, PAR M. EUGÈNE HUBERT, ÉTUDIANT EN SCIENCES, ANCIEN ÉLÈVE DU PETIT SÉMINAIRE DE ST-TROND.

Messieurs,

Il est des natures d'élite sur lesquelles le Ciel semble se plaire à répandre toutes ses faveurs; des hommes au cœur doux et aimant, ayant le don de conquérir les affections de tous; des hommes qu'il suffit de voir pour se sentir porté vers eux et qu'il suffit d'avoir connus pour les aimer toujours! Tel était celui dont nous pleurons la perte prématurée. Partout où la Providence voulut tracer la route et guider les pas de M. Van Oyen, il se fit des amis et lorsque, pour répondre à la haute confiance de l'épiscopat il lui fallut quitter St-Trond où si longtemps il avait rempli la double mission de l'apostolat et de l'enseignement, une profonde tristesse vint s'emparer de toutes les âmes et s'épandre sur tous les visages. Aujourd'hui qu'une cérémonie plus douloureuse encore et plus lugubre nous réunit, vos regrets unanimes témoignent assez qu'à l'Université comme au Petit-Séminaire, M. Van Oyen s'était fait autant d'amis dévoués qu'il avait de collègues et d'élèves.

Si dans ce deuil général il en est qui ont, pour ainsi dire, droit à une plus grande part d'affliction, n'est-ce pas nous, Messieurs, nous qu'il éclairait de ses lumières, nous qu'il fortifiait de son exemple, nous pour qui il a tout sacrifié jusqu'à la santé et la vie? Aussi qui de nous ne se rappellera toujours son zèle sans bornes, son inaltérable patience, son dévouement à toute épreuve? La branche qu'il professait est ardue de sa nature, mais il mettait tant d'ordre dans l'exposé des faits, tant d'exactitude et de précision dans ses expériences, tant de clarté et de rigueur dans ses raisonnements, il procédait si logiquement du simple au composé, du connu à l'inconnu qu'il était toujours compris et que les difficultés semblaient avoir disparu pour ses auditeurs comme pour lui-même. C'est qu'avant de nous faire entrer dans le sentier escarpé de la science, il avait soin de le parcourir chaque jour avant nous et pour nous; c'est que sa main amie enlevait ou masquait si bien les épines et les ronces, qu'il ne nous restait pour ainsi dire plus que des fleurs et des fruits à cueillir. M. Van Oyen n'aimait pas la science seulement pour lui-même, il semblait l'aimer surtout pour nous et il s'attachait avec une sollicitude toute paternelle à nous la rendre attrayante. Il déployait dans le professorat toutes les ressources de sa belle intelligence, il y apportait de plus toutes les qualités de son cœur généreux, bienveillant, dévoué et, par un retour qui ne manque jamais, nous lui rendions attachement pour attache-

ment, et nous le considérions plutôt comme un ami que comme un maître. Aussi était-ce avec un secret effroi que, depuis quelque temps déjà, nous remarquions que ses forces allaient s'affaiblissant; mais il continuait son enseignement avec tant de zèle, tant d'exactitude, tant de sérénité que nous étions loin de croire qu'il dût succomber sitôt, noble victime de son dévouement! O mort! fallait-il le frapper à la fleur de l'âge, fallait-il le ravir sitôt à notre vive affection? Ce que tu ne peux du moins nous enlever, c'est le pieux souvenir que nous lui conserverons; car toujours son image chérie aura son autel dans nos cœurs et son nom y sera toujours accompagné d'un élan de reconnaissance, d'une larme, d'une prière!

Une pensée toute chrétienne doit d'ailleurs ôter à nos regrets une partie de leur amertume : c'est que l'événement qui cause notre deuil a ouvert les portes du ciel à celui que nous pleurons, c'est que Dieu en l'appelant à lui a voulu hâter la récompense due à ses vertus et, s'il nous est permis de pleurer sa mort, qu'il nous soit doux, même dans nos larmes, d'applaudir à son triomphe. Oui! M. Van Oyen a ceint déjà cette couronne du juste que le temps ne peut ni altérer ni flétrir, et dans sa félicité, sans bornes comme sans fin, il intercède là haut pour ceux qu'il a tant aimés et qui lui conservent sur la terre une reconnaissance et des regrets éternels!

---

# DE JOANNIS DRIEDONIS VITA MERITISQUE ORATIO, QUAM MORE MAJORUM HABUIT PHILIBERTUS VAN DEN BROECK, S. THEOLOGIÆ DOCTOR ET PROFESSOR, DUM DIE 12 JULII 1858 SOLEMNIS FIEBAT AD GRADUS ACADEMICOS IN THEOLOGIA PROMOTIO.

---

*Illustrissime Romanæ Ecclesiæ Præsul meritissime atque Magnifice hujus nostræ Academiæ Rector providissime, prudentissime;*

*S. Facultatis Theologicæ Decane et Magistri, aliorumque Ordinum Præfecti et Professores, viri eximii, doctissimi, vigilantissimi;*

*Sacris civilibusque, quicumque adestis, in hac civitate Præpositi, viri plurimum venerandi, spectatissimi;*

*Dilectissimi academici cives, doctissimi pro meritis sacra laurea mox decorandi, Auditores omnes humanissimi, honoratissimi.*

Quanquam certum est infelicissimis sæculi XVI initiis, et collapsam jacuisse ecclesiasticam disciplinam, et quamplurimos ex omni genere graduque Ecclesiæ filios, morum vitiis fuisse deditos : calumniantur tamen illi atque in Christum injuriosi sunt, qui Ecclesiam universam letalibus hisce plagis absumptam ideoque et extinctam blasphement, aut certe ineptum attentant qui ex corruptis Christia-

norum moribus pseudo-reformatricem Lutheri aliorumque hæresim honestare annitantur.

Non quidem propositum nobis est, neque ab illorum illata injuria Christum theologice vindicandi, neque horum posteriorum adnisum, quantum sit illegitimus, demonstrandi : hoc solum assumimus, ut, dum unum, non undequaque, sed ex nostra dumtaxat illius temporis Universitate, contemplabimur virum qui omnium dotum virtutumque genere vixerit conspicuus, ab hoc, veluti ab exemplo ex multis uno, iteratim comprobemus, et adversariorum illud assertum pleno, ut dicam, capite adversus historicam oppugnare veritatem, et in media istius temporis conflagratione Deum non penitus repulisse populum suum, sed etiamnum multos secundum electionem gratiæ sibi reliquisse viros, in quibus Ecclesiæ splendor constanter eluxit (1).

Scilicet quum illud ante aliquot annos in Ruardo Tappero jam fuimus conati (2), hoc nunc identidem facere tentabimus in alio ejusdem temporis Academiæ nostræ theologo et publico doctore, in Joanne Driedone, cujus nempe Tapperus discipulus, tanquam patris filius, perfectam in se referebat imaginem, quique etiam ipse, « vir sane multijugæ eru- » ditionis et pietatis, humanitatis ac modestiæ » singularis (3), » disciplinæ quidem reformationem totis prosequebatur viribus, eò tamen rebellione contendendi voluntatem quam maxime detestabatur. Contra enim ipse continuo inclamabat : « Imitandus » est S. Bernardus, qui etiam suo sæculo videbat

» Romanum Clerum magna ex parte vanum, ambi-
» tiosum moribusque corruptum; sed non ideo præ-
» termisit docere veritatem contra sui sæculi hære-
» ticos qui contemnebant Apostolicam Sedem :
» etenim, etiam in pravis Pontificibus odienda est
» vita, sed semper in ipsis honoranda est Petri
» cathedra, doctrina Evangelii, clavis et potestas a
» Christo data (4). »

*Driedo*, non nomen, sed cognomen est theologi, cujus hic præcipua fata meritaque vitæ paucis sumus narraturi. Nomen quod ei a patre ex nativitate inditum fuit, erat *Joannes Neys* (5); sed, quod tunc apud Lovanienses solebat fieri et in Driedone factum testantur auctores (6), a *Darisdonck*, quod ejus loci natalis vocabulum est, Driedo vocatus, sub hoc nomine multam in Ecclesia laudem obtinuit (7).

Itaque in illius nominis vico, qui Campiniæ apud Brabantos veteri Turnholtano municipio subest, sæculo XV ad finem vergente, natus Joannes Driedo, post prima, ut videtur, humaniorum litterarum in Prioratu Corsendoncano (8) accepta rudimenta, «suæ gentis industriam, ut Aubertus Miræus ait (9), quam agricolationi impendunt, primum ad litterarum, philosophiæ ac dein theologiæ studium apud Lovanienses traduxit. Hoc autem tam felicissimo conatu effecit, ut anno 1499 primus in scholis Artium e pædagogio Falconis fuerit promotus (10). »

Mox apparet (11) præceptoris domestici munus obivisse apud Illm Dnum Carolum Croijum, Tornacensem deinde episcopum; haud diu tamen post voca-

tus, ut philosophiam, quam in Falconis collegio tam abunde imbiberat, ipse in eodem ad alios dispertiret (12).

Interea, etsi adolescentem, virili tamen gravitate ac rerum gerendarum prudentia claruisse, vel ex hoc solo luculentissime colligendum, quod piissimus presbyter *Henricus de Houterle* (13), qui anno supra millesimum quingentesimum vitam hanc in meliorem mutavit, in ipso suo testamento quo collegium sui nominis in honorem Jesu fundavit, Driedonem nostrum, tunc S. Theologiæ Baccalaureum, selegerit ut Collegii negotiis præesset moderandis (14). Non ergo est quod miremur, si prudentissimus et vigilantissimus Collegii Houterlæi moderator dignus deinde repertus sit qui bis ad rectoralem purpuram promoveretur.

Dum Driedo philosophicis scientiis profitendis necnon collegii negotiis curandis animum laboresque totus impendebat, anno 1509 ad Concilium Universitatis ex Facultate Artium, et, anno insequenti, ad collegiale Capitulum S. Petri Turnholti admittitur (16).

Verum maximis utcumque in Artibus et Scientiis evolvendis frueretur deliciis, « admonitus tamen ab
» Adriano, qui deinde Papa ejusdem nominis VI
» universam Ecclesiam gubernavit, ut in hisce rebus
» ne quid nimis : paulullum, inquit, tunc retraxi
» animum quod intellexerim, tales quidem has esse
» artes quas usque ad tempus discere oporteat, sed
» ridiculum penitus, velle immorari illis quibus uti

» oportet tanquam S. Theologiæ famulis atque an-
» cillis (17). »

Ergo studiorum hucusque actorum Driedo prope pœnitens, animum viresque ad theologiam convertit, cujus etiam magistralem pileum, vix dum erat pastor ad S. Jacobum Lovanii institutus (18), die scilicet 17 augusti anni 1512, de manibus ejusdem sui præceptoris Adriani suscepit (19).

Porro quamquam pascendis pastorali suæ curæ commissis animabus summopere teneretur, nec tamen intermisit ut etiam aliis viam salutis edocendis et verbis et scriptis (20) continuo prodesset. Qua in re quum tantam proderet vim atque fidei scientiam propalaret ut *divini verbi arca* (21) meruerit appellari, anno 1520 ad Theologiam in Universitatis cathedra profitendam evocatur, simul canonicatum adeptus apud S. Petrum Lovanii, secundæ statim, deinde primæ fundationis altaris S. Andreæ (22).

Duplici huic officio, et pastorali et magistrali, exequendo, quorum unum moribus regendis, alterum mentibus instruendis magis accommodatum est, Driedo ad mortem strenue institit; hæc enim eumdem usque laborantem atque Luthero, libertati Christianæ insultanti, jugulum petentem, die 4 augusti anno 1535, invenit, « summo sui apud pios omnes et
» eruditos desiderio relicto, quod tamen, ut Auber-
» tus Miræus habet, edita in vulgus monumenta miti-
» gare et solent et possunt. » Sepultus est Lovanii in sua, cui præfuit, ecclesia S. Jacobi, ante altare venerabilis Sacramenti (23).

Scripta monumenta, cuncta theologica, quæ Driedo reliquit, hoc ordine, curante et comprobante Ruardo Tappero prælo impressa, referuntur (24).

Primum Libri quatuor, qui et optimam theologiæ methodum et prima hujus ipsius necessaria fundamenta subministrare dicendi sunt (25). In iis enim Sacræ Scripturæ quæ veræ sunt statuuntur, quæ falsæ et apocryphæ refutantur; dein regulæ traduntur Scripturas legendi easque intelligendi : quas regulas Concilium Tridentinum fecit deinde suas (26); ac tandem statuitur, esse nonnulla admittenda dogmata quæ, extra canonem Scripturæ constituta, non nisi per traditionem satis cognosci queunt.

Secundo sequitur *Liber de captivitate et redemptione generis humani*, in quo, ut nemo nec latius nec planius, ea tradit et exponit quæ spectant tum ad peccatum, maxime originale hujusque sequelas, tum ad redemptionem per Christi mortem vicariam et ejusdem fructus in omnes dispertiendos : cur etiam et qua ratione fiat ut Christi merita in alios redemptionem reapse operentur, in alios non item.

Tertio loco veniunt duo libri, quorum alter inscribitur *De concordia liberi arbitrii et prædestinationis divinæ*, secundus *De gratia et libero arbitrio*.

In illo priore catholicum dogma de vero et activo hominis etiam lapsi arbitrio vindicat adversus eos, qui, ut ipse tradit, « propter divinam prædestinationem, reprobationem, indurationem, excæcationem » et id genus alia quæ in scripturis legimus, arbitrantur, nullum esse hominis arbitrium, et subla-

» tam esse voluntatem, et hominum opera non pro-
» desse ad salutem; sed omnia pendere ex sola
» voluntate Dei aut prædestinantis aut reproban-
» tis (27). »

In libro posteriore idem illud hominis arbitrium simul cum Dei gratia concorditer operari propugnaturus, verbis utitur ejusmodi ut Concilio Tridentino, veritatem hanc postea definienti, prædictasse videatur. « Ita Dei gratia est defendenda, inquit, ut non
» negetur hominis arbitrium; ita rursus liberum ar-
» bitrium statuendum est, ut non tollatur Dei gratia :
» Quisquis igitur Dei gratiam et liberum arbitrium
» recte intelligit, is in opere bono neutrum ab altero
» separat (28). »

Tandem quartum opus, in cujus medio et fine nonnulla desunt quæ absolvere auctor per vitam longiorem non potuit (29), pro scopo habet, quod ex ipsa inscriptione patet, aperire et declarare quænam sit vere christiana seu evangelica libertas. « Fuerunt
» enim, Driedo ait, qui hoc tumultuante sæculo su-
» per hac re conturbaverunt totum Ecclesiæ statum,
» arbitrantes unumquemque christianum, per spi-
» ritum libertatis sibi donatum, esse in foro con-
» scientiæ liberum ab omni superioris obedientia
» super his quæ non præcipiuntur in sacrosancto
» Evangelio, ab omni item vinculo legis humanæ, et
» ab omni obligatione voti de jejuniis, de cælibatu,
» de ciborum delectu, hæcque omnia divinæ legi
» superaddita repugnare libertati christianæ (30). »

Hæc sunt Driedonis opera, quæ quidem ex pole-

mico patet scopo suscepta, sed quoad rem tamen abunde dogmatica esse, nemo qui legerit non fateri debebit. Et sane, etiamsi theologus noster non aliud fecisset umquam, quam ut summa hæc christianæ fidei mysteria eruditissime confirmaret, et doctissime — quod ex omnium consensu perfecisse constat — ita enuclearet, ut ne in ullo non tantum a fide publica non aberraret (31), sed potius in multis abditam propalaret (32), multam profecto vel ex hoc solo meruisset laudem. Verum si legens attenderis ad pacatum modestumque animum scriptoris, « quem docte et sine affectu disputare » testatur ipse Erasmus (33); si etiam advertas, quantum allaborasse ipse se dicit ut in docendis scribendisque, et congruum servaret ordinem (34), et claritatem proferret dicendorum (35), « ut ex communioribus, ait, et » nobis notioribus fiat adscensus ad ignotiora seu » difficiliora, atque hæc eadem quæ mihi videor in» telligere, sic tradam, sic eloquar, et tam plano » stylo depromam ut et alios ea faciam intelligere; » si porro inter legendum videris, quam feliciter hæc omnia ad quæ tendebat sit reapse assecutus : hæc, inquam, illaque si prosequi atque ob oculos, necessaria etiam brevitate, proferre per tempus hic liceret, haberem quidem unde plena manu laudarem Professorem absolutum et perfectum; verumtamen si his solis immorarer, Driedonem nostrum non laudasse sed calumniatum me vererer. Absit enim ut virum, doctorem, professorem laudem, in christianum vero, sacerdotem et pastorem vix præconia non

haberem! Absit ut Driedonem mediis quidem dicam recte et aptissime usum, scopum vero assecutum, quasi tacendo negarem! Nequaquam, sed Driedonem ipsum sequar, et qui sua studia cuncta in Deum suamque et aliorum salutem referebat æternam, hunc etiam in Domino gloriatum, hunc linguis hominum et angelorum loquentem omnique scientia instructum, non tamen velut æs sonans aut cymbalum tinniens fuisse dumtaxat, sed triplicem, in Deum, proximum et seipsum, vere habuisse charitatem, hunc non cucurisse tantum, sed et bravium assecutum, proclamabo (36).

Et re quidem vera, nihil verius quam quod Aubertus Miræus (37) in Driedonem scribit, videlicet, « pie-
» tatis, cujus erat amans, vestigia apparere in ejus
» scriptis eximia » : frequens enim inter scribendum in hujusmodi, quorum hoc sit exemplum, erumpit affectus. Locutus nempe de Christi vicaria morte in cruce : « O bone Jesu, eructat, tua cruce tuaque pas-
» sione spiritum meum ita consignare, tuisque vulne-
» ribus cor meum ita sauciare, animamque meam tuo
» sanguine ita inebriare digneris, ut quocumque me
» vertam, semper te crucifixum videns, ipse cruci-
» figam carnem meam cum suis vitiis et concupis-
» centiis; et quidquid cogitavero, appareat mihi tuo
» sanguine rubricatum, ut sacrosancti baptismatis
» unda ablutus, tuoque sanguine innovatus, per-
» maneam semper particeps fructuum passionis tuæ,
» et sic totus in te pergam ut cum Propheta valeam
» veraciter dicere : In æternum non obliviscar justi-

» ficationes tuas, quia in ipsis vivificasti me (38). »

Vultis etiam ut aliquo exemplo demonstrem, Doctorem nostrum omnia sua studia omnesque labores ex vera et christiana charitate in æternam direxisse salutem animarum? Testimonium dabo quod omnia comprehendat, illud nempe quo ipse Driedo declarat, qua ratione factum sit ut studia philosophica in theologica statuerit mutanda.

« In juvenili ætate, sic de seipso Driedo testatus » est, dum post susceptum in Artibus magisterium, » philosophicis studiis insudarem, omnem Academicam et Peripateticam philosophiam, tam naturalem quam moralem, iterum atque iterum investigabam. Mathematicis etiam artibus, de cœlorum » velocitatibus, de siderum accessibus et recessibus, » de multiplicibus planetarum cursibus, de veris et » mediis eorum motibus, de statione et directione » ac retrogradatione ipsorum, de concentricis et » excentricis circulis atque epyciliis, strenuam dedi » operam, neque quiescere poterat animus donec » intelligeret quod investigabat, delectatus solius » veritatis cognitione. Sed omnem talem laborem » meum, omne studium, omnem operam atque diligentiam non eò conferebam quò debebam, ut » aliis (scilicet) prodessem et christianis moribus » assuescerem, proficeremque de die in diem in charitate Domini Nostri Jesu. Et ideo arefactum erat » cor meum et ossa mea sicut cremium erant exsiccata, hoc est, destituta adipe et pinguedine consolationis cœlestis gratiæ, quia obliviscebar co-

» medere panem meum, qui est panis vivus, verus,
» cœlestis alimoniæ cibus, pro quo manducabam ci-
» nerem terrenæ sapientiæ quæ non poterat animæ
» meæ cœlestem dare vitam; et potum meum cum
» fletu miscebam, dum quidquid temporalis conso-
» lationis habebam, fuerat fletui commistum in hac
» lachrymarum valle, in quam dejecti sumus omnes
» a facie iræ indignationis Divinæ. Putabam rursus
» in studiis meis nihil esse periculi, si non gloriam
» vanam, si non favorem humanum, si denique non
» temporale commodum constituerem mihi sudoris
» mei finem; videbarque mihi attigisse scopum si
» res ipsas intelligerem ad fruendum earumdem re-
» rum veritatibus, quibus nihil jucundius, nihil
» gratius videbatur. Super quibus dum observandis-
» simus meus in theologicis studiis præceptor Adria-
» nus, postea illius nominis Pontifex Sextus, qui
» me in filium eruditionis susceperat et Præsidens
» mihi pileum magisterii in theologia imposuit, me
» interdum admonuisset ut in hisce rebus ne quid
» nimis, paululum retraxi animum nimis tum in
» rebus philosophicis studiosum, eo quod intellexe-
» rim tales esse philosophiæ Artes, quas quidem ad
» tempus discere oporteat, sed ridiculum esse, pe-
» nitus velle immorari illis quibus uti oportet tan-
» quam sacræ theologiæ famulis atque ancillis. Nam
» etsi quædam in verbis philosophorum sit veritas
» et virtus et moralis quædam vita, sed non talis
» quæ nos a peccatis potest facere liberos, non talis
» quæ ad vitam æternam potest perducere: earum

» scientia non est cognitio veritatis juxta pietatem
» in spem vitæ æternæ, de qua veritate loquutus
» est Christus : Si manseritis in verbo meo, cognos-
» cetis veritatem, et veritas liberabit vos (39). »

Hæc Driedonis verba si cui fortassis videantur hic longius allata, non tamen vobis, dilecti atque novelli in Academia nostra milites mox decorandi : vobis enim, qui nihil magis exoptatis quam ut illustrium nostrorum in hac palæstra procerum vestigia imitemini, quique etiam ipsi athletæ invicti, et, — quis enim sciat ? — duces estis aliquando futuri, vobis, inquam, non nisi gratissimum esse potest ea, utcumque longa, audiisse, quæ Driedonem nostrum præ ceteris laudandum coronant.

Quapropter tanti tamque perfecti nostri ducis, Driedonis tam docti vereque pii vestigia dum sequimur, etiam et maxime, dilectissimi, satagendum nobis est ne umquam e mente elabi sinamus, non in sola ex nostris studiis acquisita sistendum esse veritate, sed hac, veluti medio dumtaxat, utendum, quo et nosmetipsos et nobiscum quotquot poterimus omnes, ad æternam solamque beatificam veritatem apprehendendum, Deo per gratiam cooperante, promoveamur.

## ANNOTATIONES.

(1) Epist. ad Rom. cap. XI.

(2) Est illa oratio prælo impressa in *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, an. 1854.

(3) Ut legitur in ejus epitaphio, quod quamvis hodie tritum et ad alium in S. Jacobi locum amotum, sic sonasse auctores testantur :

VENERABILIS VIR
D. JOANNES DRIEDO, A TURNHOUT,
DUM VIXIT, HUJUS ECCLESIÆ PASTOR,
D. PETRI LOVANIENSIS CANONICUS,
ARTIUM ET S. THEOLOGIÆ
PROFESSOR CELEBERRIMUS,
QUI HÆRESES CONTRA CATHOLICAM FIDEM
INGRASSANTES
MULTIS DOCTISSIMIS LIBRIS A SE SCRIPTIS
ET EDITIS PROFLIGAVIT.
VIR SANE MULTIJUGÆ ERUDITIONIS ET PIETATIS,
HUMANITATIS AC MODESTIÆ SINGULARIS,
OBIIT, ATQUE HIC SEPULTUS EST
A NATIVITATE DOMINI MDXXXV
IV MENSIS AUGUSTI.
ORATE PRO EO.

(4) *De dogm. var. et script. apocr.* lib. IV, part. 3, cap. 3.

(5) *Beschryvinge der stad en vryheyd van Turnhout*, door M. L. Van Gorkom J. U. L.; tot Mechelen by P. J. Vander Elst 1709. — *Catalogus omnium Primorum Univ. Lovan.*, qui Mechliniæ an. 1824 editus est cura L. J. Bax et P. F. X. de Ram, p. 19. — Val. Andreas, *Fasti Acad.* p. 100.

(6) *Beschryvinge* etc. l. c. — *Catalogus omnium Primorum* l. c.

(7) Vulgo neque Driedo, neque Neys, sed *Dridoens* vocari solitum docet Foppens, *Biblioth. Belg.* tom. II, p. 630.

(8) Prima literarum rudimenta in eo Prioratu accepisse Driedonem ex testimonio dicimus alicujus nostri amici, qui, quum sit cum Driedone cooppidanus, a nobis consultus, hoc nobis rescripsit. Ex loci traditione etiam eumdem testari putaverim, Driedonem, postquam Lovanii primus in artibus et philosophia esset proclamatus, in agro etiamnum ericeo, qui situs est in vicinia illius Prioratus et prope domum, quæ tunc temporis a Driedonis parentibus, nunc autem a quodam *Jac. Vandenhout* inhabitatur, fuisse solemniter omnique ejus temporis pompa receptum : qui ager deinceps ex hac occasione appellari cœpit : *Primusheyken.*

(9) Miræus, *Elogia Belgica,* p. 24. Antv. 1619.

(10) Miræus, ibid.

(11) Hoc munus obivisse et ipse Driedo testatur in epistola dedicatoria quam in fronte libri *De captiv. et redempt. gen. hum.* ad eumdem Carolum Croyum destinavit, et testis etiam est Joannes Hoybergius, S. T. B. F., Prior Corsendoncanus, in *Annotationibus* quas fecit in opusculum Joannes Latomi, cui titulus est : *Corsendonca,* pag. 48 : Quum tamen quo tempore hoc munere sit functus nullibi indicetur, commodius id locare visum est statim a tempore quo primus promotus fuit anno 1499, ideo præsertim quod Driedo ipse l. c. dicat, se ut præceptorem domesticum adstitisse Carolo Croyo, a prima hujus adolescentia.

(12) Foppens, *Biblioth. Belg.* l. c.

(13) Sic hujus pii sacerdotis Hoogstratani nomen scribit Valerius Andreas, *Fasti Acad.* XVI. *De collegiis,* num. VI, p. 302; Van Gorkom tamen, *Beschryvinge* etc., scribit : *Hauterlée.*

(14) Val. Andreas l. c. — Præses hujus collegii institutus est 29 decembris an. 1511. Cfr. *Beschryvinge* etc.

(15) Scilicet annis 1518 et 1533. Cfr. Val. Andreæ *Fasti Acad.*, in serie Rectorum semestrium p. 42, et *Catalogus omnium Primorum* l. c.

(16) Val. Andreas, *Fasti Acad.* p. 100. *Catalog. omn. Primorum* l. c.

(17) *Ad lectorem,* initio Tract. *De capt. et redempt. gen. hum.*

(18) Scilicet pastor ad S[ti] Jacobi institutus fuit mense junio ejusdem anni 1512. Cfr. *Catal. omn. Prim.* l. c.

(19) *Ad lectorem,* initio *Tract. De capt. et redempt. gen. hum.*

(20) Ex verbis Possevini, lib. II, *Biblioth. select.* cap. XXVIII, dum de Driedone dicit : « Observandum, » quidquid de temporibus ad illustrandas S. Scripturæ » obscuritates, ex vario temporum numero, diversaque an- » norum supputatione, *proprio libro digessit, quem postea » libro tertio* de divinis Scripturis inseruit, » etc., colligo, hos libros Driedonis non hoc ordine nec tempore quo prælo impressi fuerunt anno 1533, fuisse conscriptos, sed singulatim. Verum quando conscripta sunt? Hoc latet; sed quia anno 1512 Doctor Theologiæ creatus et anno 1520 Professor sit institutus, inter hoc spatium illos libros conscriptos putamus; et, quia aliquis titulus esse debuit ob quem ad theologicam cathedram fuerit eo tempore vocatus, eum in

scriptis hujusmodi libris non incommode inveniendum arbitramur.

(21) Nic. Vernulæus, *Academia Lovaniens.*, Lov. 1667, p. 148.

(22) *Catalogus omnium Primorum* l. c.

(23) Miræus, *Biblioth. Eccles.*, part. II, cap. 43; Foppens, *Biblioth. Belg.*

(24) In tenore privilegii cæsarei, quod impressis libris præfigitur.

(25) Ibid. *Omnibus theologiæ studiosis salutem*, quod Ruardo Tappero tribuendum.

(26) P. Speelman in opusculo : *La Vierge immaculée*, *patronne de la Belgique*, 1e partie, pag. 118 ita loquitur : « Driedo, dont les règles d'herméneutique eurent l'insigne » honneur d'être adoptées par le Concile de Trente dans ses » décisions sur la Vulgate. »

(27) Lib. *De concordia liberi arbitrii et prædestinationis divinæ*, cap. I.

(28) Præfatio *Ad lectorem*, in lib. *De concord. lib. arb. et prædest. div.* — In annot. 22 quæ sequitur orationem quam olim de Ruardo Tappero habuimus, memoravimus, jam ante Molinam, teste Ruardo, in hac Universitate et maxime a Driedone doctam fuisse sententiam de mutua hac liberi arbitrii et gratiæ concordia, quæ deinceps celebris est facta sub nomine *Molinismi*.

(29) In præfatione *Ad lectorem* huic libro ab editore Ruardo præfixa.

(30) *De libertate Christiana*, lib. I, cap. I.

(31) Unus est error, isque mere historicus, et sane pro Driedonis tempore, quando ars critica non multum adhuc erat promota, maxime venialis, qui Driedoni appingitur a Possevino in *Biblioth. selecta,* lib. II, cap. XXVIII : « Joannes » Driedo, inquit Possevinus, qui scripsit ad Joannem Lusi- » taniæ regem de Scripturis ecclesiasticis, et isagogicos » quatuor libros edidit eruditos et valde laudandos. Ac ta- » men in hoc auctore observandum, quidquid de tempori- » bus ad illustrandas S. Scripturæ obscuritates, ex vario » temporum numero, diversaque annorum supputatione, » proprio libro digessit, quem postea libro tertio de divinis » Scripturis inseruit, hunc non esse sequendum. Impegit » enim vir (alioquin doctissimus) in eosdem errores, in » quos et reliqui multi (ut diximus) impegerunt, decepti » titulis Berosi Chaldæi, Metasthenis Persæ, Manethonis » Ægypti, Philonis Judæi, Xenophontis Græci, Fabii Pic- » toris Catonisque Romanorum : qui libri (quemadmodum » priore libro monstratum est) spurii sunt atque illegi- » timi. Itaque tantum abest ut cum hebraïca S. Scripturæ » veritate conveniant (id quod Driedo pro certo ponebat), » ut divina historiæ pugnantia doceant. »

(32) Exemplum sit id quod est de dogmate nuper, applaudente Ecclesia universa, a Pio PP. IX definito, de immaculato B. M. V. conceptu, quem Driedo, *De gratia et lib. arb.* lib. I, tract. 3, cap. 6, part. 3, pag. 105 et 106, edit. Lovan. 1566, his proponit verbis : « Proinde Virgo Maria, » cujus conceptionis diem Ecclesia celebrat, cui et Angelus » testimonium dedit quod esset gratia plena, inter mulieres » benedicta, pie creditur præservata esse ab omni malo, et » numquam fuisse sub maledictione, et in ipso creationis » momento fuisse sanctificata, non solum sicut Jeremias et » Baptista Joannes, in quibus post sanctificationem reman- » sit peccandi fomes, sed novo quodam sanctificationis

» modo, qui decebat matrem Dei, secundum quem et
» prorsus exclusus creditur fomes, ut accedente rationis
» usu non sentiret ullum desiderium ad illicitum contra
» legem mentis. Nec sic credens facit injuriam Salvatoris
» gratiæ : quia sicut per gratiam Salvatoris, absque meritis
» et ministerio hominis, sanctificatur baptismo flaminis
» Joannes in utero; ita pie creditur plus gratiæ esse colla-
» tum Mariæ, ut per ejusdem Salvatoris gratiam sanctifica-
» retur in ipso suæ creationis momento; ut ipsa quæ con-
» tereret serpentis caput, Deo peculiariter præservante,
» non poneretur umquam sub ejusdem serpentis potestate;
» cui et venerabilis Pater Augustinus tale dedit testimo-
» nium, præ ceteris etiam sanctificatis in utero peculiare:
» Cum de peccato, inquit, agitur, nullam prorsus de Maria
» habere volo quæstionem, etc. »

(33) *Epistolarum* lib. XII, Epist. 18 ad Godschalcum Rosemondum Univ. Lov. moderatorem. — Cfr. etiam finis præfationis ad lib. *De captiv. et redempt. gen. hum.*

(34) *De congruo hujus libri ordine ac divisione*, quod præfigitur ad lib. *De capt. et redempt. gen. hum.*

(35) In præfatione quam Driedo *Ad lectorem* præfixit initio libri *De capt. et redempt. gen. hum.*

(36) Epist. I ad Cor. capp. IX—XIII.

(37) *Biblioth. Ecclesiast.*, part. II, cap. 43.

(38) *De captiv. et redempt. gen. hum.*, tract. 3, cap. 2.

(39) In præfat. quam Driedo *ad Lectorem* præmisit libro *De captiv. et redempt. gen. humani.*

# AMBASSADE EXTRAORDINAIRE ENVOYÉE PAR JACQUES I, ROI D'ANGLETERRE, A L'ARCHIDUC ALBERT, POUR DEMANDER JUSTICE CONTRE LE PROF. ERYCIUS PUTEANUS; PAR M. GACHARD, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE (1).

---

Bayle, dans l'article qu'il a consacré à Erycius Puteanus, l'un des hommes les plus savants de la Belgique au XVII[e] siècle, et le successeur de Juste-Lipse dans la chaire que cet illustre professeur avait occupée avec tant de gloire à l'université de Louvain, parle d'une satire contre Jacques I, roi d'Angleterre, qui lui fut attribuée. Cette satire, qui portait pour titre : *Isaaci Casauboni Corona regia, id est, Panegyrici cujusdam vere aurei, quem Jacobo I, Magnæ Britanniæ regi, fidei defensori, delinearat, fragmenta ab Euphormione inter schedas inventa*, etc., fit beaucoup de bruit à l'époque où elle parut; on n'en sera point étonné : le règne de Henri VIII, l'origine et le célibat de la reine Élisabeth, et surtout la naissance et les actions de Jacques, y étaient attaqués dans des discours empreints d'autant de fiel que de malice. Bayle rapporte, d'après un autre

(1) Extr. des Bulletins de l'Académie, tom. VI p. 138.—Voyez les Analectes de 1839 p. 272 et de 1852 p. 319.



critique (1), que le roi de la Grande-Bretagne, s'y voyant dépeint avec des couleurs si noires, obtint de ses alliés que l'on fît une recherche exacte de l'auteur pour le punir, et que, quelque soupçon étant tombé sur Erycius Puteanus, l'archiduc Albert fit informer contre lui.

Mais ce que ne disent ni Bayle, ni les autres biographes de Puteanus, c'est que Jacques I le désigna nominativement à l'archiduc comme l'auteur du libelle où il était déchiré d'une manière aussi sanglante, et qu'il envoya un ambassadeur extraordinaire à ce prince, pour demander justice contre le professeur de Louvain. La preuve de ces deux faits existe dans la lettre suivante, du roi à l'archiduc, que j'ai trouvée en *original* (non sans surprise) dans un volume de correspondances diplomatiques (2), au dépôt des affaires étrangères, à Paris :

« Monsieur mon frère et cousin, nous envoyons » vers vous le chevalier Benet, docteur en droit et » juge de la cour de nostre prérogative, et chance- » lier de la royne nostre très chère compagne, en » qualité de nostre ambassadeur, pour vous deman- » der justice contre la personne d'Iriceus Puteanus, » professeur en vostre université de Louvain, pour » le libelle diffamatoire qu'il a osé escrire et publier » contre nous, intitulé : *Isaaci Casauboni Corona*

---

(1) Bullart, *Académie des sciences et des arts, contenant les vies des hommes illustres*. Amsterdam 1682, ou Bruxelles, 1695, 2 vol. in-fol.

(2) Ce volume est intitulé *Pays-Bas*, 1601 *à* 1615.



» *regia*, par lequel il s'est efforcé malicieusement » et calomnieusement de flestrir l'honneur de nos» tre réputation. Qui estant une licence indigne et » intolérable à l'endroict d'un prince, nous nous » promettons qu'en cela, vous nous ferez avoir telle » raison qu'il appartient, non seulement pour le » respect de nostre qualité et de la bonne amitié qui » est entre nos couronnes et vos provinces, mais » aussy mesmes pour l'amour de la justice qui est » due à tous : en quoy, comme vous nous donnerez » tesmoignage particulier de vostre bienveillance, » aussi vous obligerez réciproquement la nostre en» vers vous, et nous serons prests à vous en faire » paroistre les effects, quand l'occasion se présen» tera, ainsy que nous avons chargé nostre am» bassadeur de vous fayre plus particulièrement en» tendre de bouche, auquel nous vous prions de » donner audience gracieuse, et toute créance en ce » qu'il vous dira et proposera de nostre part. Ainsy » nous prions Dieu, monsieur mon frère et cousin, » de vous tenir en sa saincte et digne garde. De nos» tre palais de Westminster, le 20e de mars l'an 1616.

» *Vostre très affectionné cousin et frère*,

» JACQUES, R. »

La superscription : *A Monsieur mon frère et cousin l'archiduc Albert d'Autriche.*

Il fallait certainement que Jacques I attachât une grande importance à la découverte et à la punition du libelliste qui l'avait offensé, pour envoyer dans ce seul but un ambassadeur extraordinaire à Bruxelles. Au reste, l'innocence d'Erycius Puteanus fut reconnue, heureusement pour lui, car le roi Jacques n'était pas homme à lui pardonner, et ce monarque vindicatif l'aurait poursuivi avec le même acharnement qu'il montra contre Vorstius, professeur à l'université de Leyde, que les états-généraux se virent obligés d'éloigner de sa chaire, uniquement parce qu'il était arminien, et que cette secte était en horreur à Sa Majesté Britannique.

---

## QUELQUES RECHERCHES SUR LA CARRIÈRE DE GUY MORILLON, SECRÉTAIRE DE CHARLES-QUINT, PAR M. LE PROF. FÉLIX NÈVE (1).

La famille des Morillon, originaire de la Bourgogne, eut le privilége de donner à la Belgique trois noms qui figurent avec honneur dans l'histoire du XVI[e] siècle : Guy Morillon, et ses deux fils, Maximilien et Antoine, ont bien mérité de l'État et de l'Église par les services qu'ils rendirent aux sciences et aux lettres, par leur intervention dans des affaires importantes de leur temps.

C'est ce qu'a fait ressortir dernièrement M. Edward Van Even dans un rapport plein d'intérêt sur le *Mausolée de la famille Morillon à Louvain :* en se livrant à des études archéologiques sur un triptyque de Michel Coxie, de Malines, provenant d'un ancien tombeau de la collégiale de Saint-Pierre et conservé aujourd'hui à l'Hôtel de ville de Louvain, il a non seulement reconnu les personnages du nom de Morillon peints sur les volets de ce tableau (dont le panneau principal représente, dit-on, l'Ascension du Sauveur), mais encore esquissé la biographie des principaux membres de cette famille (2).

---

(1) Extrait du *Messager des sciences historiques et des arts de Belgique*, année 1858, 2[e] livraison.

(2) Voir le Rapport dans le *Messager des Sciences historiques de*



De riches et abondants matériaux serviront un jour à faire l'histoire des deux fils si distingués de Guy Morillon, de l'aîné, Maximilien, vicaire-général de Malines et ensuite évêque de Tournai, ainsi que de son frère Antoine, littérateur et archéologue. Mais il n'en est pas de même pour la personne de leur père : quoique sa carrière publique coïncide avec le règne de Charles-Quint, on est loin de posséder actuellement des renseignements précis sur les époques saillantes de cette carrière, du genre de ceux que l'on a conservés sur le compte de plusieurs de ses contemporains, hommes d'affaires, hommes de loi, ambassadeurs et diplomates. Guy Morillon, mort en 1548 à Louvain, a laissé dans son siècle la réputation d'un homme recommandable par ses vertus, digne des fonctions de secrétaire qu'il remplit auprès de l'empereur Charles-Quint, et en même temps d'un esprit cultivé, versé dans les belles-lettres : mais est-on autorisé à le considérer comme un helléniste habile, qui aurait été le premier professeur de grec au collége des Trois-Langues, à Louvain? Nous ne saurions souscrire sur ce dernier point à l'assertion de M. Edw. Van Even dans le rapport instructif que

---

*Belgique*, année 1857, 3e livraison, pp. 269 284 (avec un dessin gravé du tableau de Michel Coxie). — Malgré l'opinion reçue, on soutiendrait avec vraisemblance et peut-être avec succès, que le sujet du dit tableau est la Résurrection, puisque le Christ s'élève portant sa croix avec un étendard, en signe de son triomphe. C'est une question d'iconographie et d'archéologie chrétienne que nous ne faisons qu'énoncer en passant.



nous citions tout à l'heure. Le seul témoignage de Goropius Becanus sur lequel cette assertion est appuyée en définitive, est-il suffisant pour donner crédit à un fait nouveau, resté inconnu à nos anciens érudits qui se sont occupés de la célèbre institution de Busleiden? Nous ne le pensons pas. Afin de mettre le lecteur à même de comprendre les doutes que nous avons à ce sujet, nous allons produire des faits qui sont en désaccord avec l'affirmation de Goropius Becanus, des rapprochements de dates prouvant au moins qu'elle est fort contestable. Les investigations que nous dirigerons de ce côté ne seront pas tout-à-fait inutiles, nous l'espérons, pour éclaircir la carrière tout entière de Guy Morillon, la partie de sa vie qu'il donna à l'étude, et cette autre partie qui paraît être en tout cas la plus importante, son appel et son rôle à la cour du grand empereur.

Nous constaterons d'abord s'il y a dans les écrits du temps quelque présomption en faveur du titre d'helléniste et de professeur qu'on voudrait lui donner. Ensuite nous verrons si, d'après les témoignages conservés, il a pu se trouver en Belgique dans la période où l'on devrait placer son professorat. Tout ce que nous dirons des efforts que tenta Morillon pour la cause des lettres, concourra au but général de cette notice : on aura un exemple de plus des qualités de l'esprit requises par nos princes et nos ministres, au XVI$^{e}$ siècle, chez ceux qui devaient figurer avec honneur dans l'entourage du souverain et assister quelquefois à ses conseils.

## §. I.

Érasme estimait Guy Morillon; il lui écrivit plus d'une fois, quand celui-ci séjournait encore en Belgique et quand il résida en pays étranger; il s'entretint de lui bien souvent dans sa correspondance avec ses amis. Mais on ne lit nulle part qu'il l'ait considéré comme un des actifs promoteurs de la philologie ancienne, qu'il avait appris à connaître dans le Brabant, et qu'il se plaisait à recommander à l'attention des autres peuples : il ne parle ni de son habileté dans la langue grecque, ni de la charge qu'il aurait prise d'enseigner cette langue à Louvain.

De même, dans les autres écrivains et littérateurs latins de la première moitié du XVIe siècle, il n'est fait nulle mention de Guy Morillon à titre d'helléniste; tandis qu'ils ont eu à cœur de rappeler les noms de tous les humanistes qui, à la même époque, avaient contribué en quelque mesure à l'avancement de la philologie dans les Pays-Bas, ils n'ont point prononcé le nom de ce personnage sous ce rapport : c'est du moins ce qu'il nous est permis d'avancer, à l'heure qu'il est, au point où nous avons pu porter nos lectures. Ainsi Thierry Martens, croyons-nous, n'a pas eu occasion de citer Guy Morillon parmi les jeunes hommes qui se sont faits généreusement les correcteurs des épreuves grecques et latines dans son imprimerie (1), ou qui ont surveillé directement la

(1) Voir par exemple la *Biographie de Thierry Martens*, par le P. Van Iseghem (Alost, 1852).

publication de ses éditions grecques, copies pour la plupart des éditions de Venise. Adrien Barland, qui fut en position de suivre attentivement le mouvement littéraire des colléges de Louvain avant l'ouverture de celui de Busleiden, et qui put voir encore les premiers résultats de ce mouvement, paraît avoir gardé le même silence touchant l'homme instruit dont nous nous occupons. Enfin, ni Jean Varennius dans ses livres de grammaire, ni le célèbre Cleynaerts dans ses divers écrits, — tous les deux hellénistes formés à l'école de Rescius, — ne lui ont accordé une place particulière dans leurs souvenirs d'études et d'amitié qui les reportaient souvent parmi les humanistes de l'école de Louvain.

Pour faire de Guy Morillon un helléniste et un professeur de grec, on est donc réduit au passage de Goropius Becanus auquel nous faisions allusion ci-dessus (1), passage que J. Molanus a reproduit en abrégé dans son *Historia Lovaniensium*, encore inédite (2). Or, voici à quel propos Goropius Becanus a parlé de notre personnage. Dans la dédicace du livre IV de ses *Origines Antverpienses* au cardinal Granvelle (3), il vante le haut mérite d'Antoine Morillon, dont ce prélat avait encouragé les travaux d'érudition et les recherches archéologiques sur le sol de l'Italie, et il rapporte une partie du savoir que

(1) Article cité dans le *Messager*, p. 273 et 277.

(2) MS. de la Bibliothèque de Bourgogne, livre XII.

(3) Antverpiæ, typis Plantini, 1569, lib. IV (*Cronia*), p. 291.



le jeune antiquaire a montré, aux leçons, à l'exemple de son père, Guy, devenu célèbre par la variété et par l'étendue de ses connaissances littéraires; « c'est au point, ajoute-t-il, que l'école de Busleiden se félicite encore hautement de l'avoir eu pour premier professeur de langue grecque (1). »

Il s'agit maintenant de reconnaître, aussi exactement que le permet l'état actuel de notre histoire littéraire, si l'assertion de Goropius, si formelle qu'elle paraisse, est fondée au moins sur des indices probables, ou bien si elle n'est peut-être qu'une de ces méprises ou plutôt de ces hallucinations comme il y en a tant, et de plus étranges encore, dans sa fameuse compilation; on sait qu'il remonte le cours des âges mythologiques pour donner une magnifique introduction à son livre sur les origines d'Anvers.

On objectera, il est vrai, que Goropius, qui fut troisième, en 1539, à la promotion des maîtres ès-arts à Louvain (2), et qui étudia dans cette ville les lettres latines, grecques et hébraïques, eut tous les moyens d'être bien renseigné sur les hommes qui remplirent tout d'abord les chaires du collége de Busleiden, érigé vingt ans auparavant. On dira même qu'il a pu connaître à Louvain les deux fils de Guy Morillon,

(1) « Hic plurimum quidem doctrinæ eruditionisque patri suo debebat homini de varia multiplicique literarum cognitione ita nobili, ut Buslidianæ in Lovaniensi Academia scholæ plurimum sibi gratulentur se hunc primum habuisse græcæ linguæ professorem. »

(2) Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 649.



jeunes gens de son âge (1), achevant en même temps que lui leur cours d'études. On pourrait même alléguer que Goropius eut occasion de connaître Morillon en personne ou d'interroger ceux qui l'avaient connu, puisque dans le cours de ses voyages, après ses études de médecine, il fut attaché en qualité de médecin à Marie de Hongrie et à Eléonore, reine de France, dont Guy avait été le secrétaire (2).

Malgré les inductions que l'on tirerait de ces faits divers, il est assurément fort difficile d'ajouter foi au témoignage de Coropius touchant la position faite à Guy Morillon au collége des Trois-Langues. Quand Valère-André écrivit l'histoire de ce collége en 1614, un siècle environ après sa fondation, il avait encore sous les yeux tous les documents authentiques qui pouvaient servir à son dessein, et il n'avait aucun motif d'effacer le nom de Guy Morillon des annales littéraires de l'école si, en effet, ce nom y eût été inscrit d'ancienne date. Molanus, dira-t-on peut-être, a pu contrôler les traditions académiques, et cependant il a fait bon accueil dans son livre à l'assertion de Goropius. Mais, comme on le sait positivement (3), Valère-André eut connaissance du travail spécial de Molanus sur Louvain et son université : sans aucun

(1) Maximilien, l'aîné, était né à Louvain en 1517 ; Goropius vit le jour en juin 1518, à Hilvarenbeek, dans le Brabant septentrional.

(2) Foppens, *Bibl. belg.*, ibid.

(3) V. Andr. *Fasti academici* (éd. 1650), p. 284. — Foppens, *Bibl. belg.*, pp. 694-696.



doute, il eût mis à profit une donnée historique du genre de celle que nous examinons, du moment où il en eût constaté la valeur et l'authenticité.

Nos propres recherches sur l'origine et les commencements du collége des Trois-Langues, ne nous ont rien fait découvrir qui infirmât l'exposé de Valère-André sur la nomination et la succession des premiers professeurs de langue grecque (1). Dès qu'il s'agit de l'ouverture de ce collége en exécution des volontés de Jérôme Busleiden, Erasme demanda à Jean Lascaris d'envoyer à Louvain un de ses compatriotes pour remplir la chaire de grec; mais ses tentatives furent sans succès. Alors des humanistes de nos provinces, Jacques Ceratinus, Robertus Cæsar et d'autres, élevèrent des prétentions à cette chaire et invoquèrent à cet effet la protection d'Erasme : ce fut Rutger Rescius qui l'obtint et qui en prit possession du jour où les leçons de langues se donnèrent, en septembre 1518, dans un auditoire des PP. Augustins. C'est dans ce local provisoire qu'il inaugura son enseignement (*Auspicatus est professionem*) : ainsi le veut un texte formel, passage désormais classique dans les fastes de notre érudition nationale. Deux ans après, le 25 octobre 1520, c'est encore Rescius qui, comme professeur de grec, prend

(1) Voir le chapitre VII de notre *Mémoire historique et littéraire sur le collége des Trois-Langues à l'Université de Louvain*, pp. 200 et suiv. (*Mém. cour. par l'Acad. royale de Belg.*, t. XXVIII; Bruxelles, 1856; in-4°).



possession avec les professeurs de latin et d'hébreu du bâtiment affecté à l'institution de Busleiden. On ne saurait prouver que Rescius ait été privé un seul instant de la jouissance de sa charge jusqu'en 1545, année de sa mort, alors qu'il eut pour successeur Adrien Amerotius. Ainsi aurait-on grande peine à revendiquer pour Guy Morillon, l'honneur que lui attribue Goropius, d'avoir été le premier professeur de grec à l'école des Trois-Langues.

Mais comment rendrait-on raison du bruit recueilli par Goropius sur le professorat de Guy Morillon, si ce n'est pas une pure invention? Il n'y aurait, ce nous semble, d'autre moyen que de mettre notre personnage au nombre des jeunes gens instruits de la faculté des Arts et d'autres facultés, qui avaient donné, non sans succès, avant 1517, des leçons privées de grec dans des colléges et pédagogies de l'université. Comme il y en eut tant d'exemples à cette époque (1), nous inclinerions volontiers à croire que Morillon, à la fleur de l'âge, montra du zèle à Louvain pour la cause des « bonnes lettres », comme on disait alors : il était sûr de rencontrer de ce côté les sympathies d'Erasme, et, avant qu'il fût engagé dans une autre carrière, il a peut-être porté ses vues sur une des chaires de belles-lettres dont on réclamait de toutes parts l'érection. Qui sait même si Morillon ne songea pas à faire valoir ses droits à la leçon de grec, quand il la vit sollicitée par beaucoup de jeunes

(1) Voir au chapitre V de notre *Mémoire*, cité ci-dessus.

hommes à la fois? Quoi qu'il en soit, rien ne prouve qu'il occupa jamais une telle chaire au collége de Busleiden, et, encore une fois, s'il eut la prétention d'être helléniste, les nombreux écrivains de son temps ne disent pas un mot qui la justifie.

Maintenant, qu'on veuille rendre pleine justice à Guy Morillon et retrouver les titres qui lui ont donné rang parmi les hommes lettrés de la même époque; on doit mettre en ligne de compte ses travaux en partie inédits de littérature latine. Un ancien annaliste lui attribue des arguments ou sommaires, ainsi que des scholies sur les *Héroïdes* et sur l'*Ibis* d'Ovide, imprimés dans plusieurs éditions du texte de ces poëmes (1). Ces courtes annotations furent reproduites avec les observations d'autres érudits, dans une période où les imprimeurs s'emparaient sans grande délicatesse des travaux achevés aux frais d'autrui (2). On trouve du moins le nom de leur auteur sur le titre de quelques éditions des Héroïdes (3): *Guidonis Morilloni argumenta in Epistolas*.

---

(1) MS. de Molanus, lib. 9. — Art. cité du *Messager*, p. 273 : « Scripsit argumenta et scholia in epistolas Heroïdum et Ibin Ovidii edita Lugduni a Gryphio et Coloniæ a Gymnico. »

(2) Nous citerons d'abord une édition de Lyon : *Ovidii Heroidum libri L. A. Sabini responsiones, cum Guidonis Morilloni argumentis et scholiis* (Lugd., Sim. Vincentius, 1535, in-8°); puis celle de Paris, Simon Colinæus, 1545; ensuite plusieurs éditions de Bâle (1541, 1543, 1544), et une autre de Francfort 1563, in-8°). Voir Schweiger, *Handbuch der class. Bibliographie*, th. II, B. II; Leipzig, 1834, p. 634.

(3) Antv., Plantin, 1593; in-8°. — Francofurti, 1601, id.

Un témoignage plus formel encore est rendu sous le même rapport à Guy Morillon par Pierre Nannius, professeur de latin (1), qui paraît l'avoir connu en personne, probablement dans les dernières années de sa vie que celui-ci passa à Louvain, au retour de ses voyages. Dans les préliminaires du livre V^e^ de ses *Miscellanées* (2), consacré à des études sur Tite-Live, Nannius met Guy Morillon au-dessus de tous ceux qui se sont occupés de l'interprétation de cet historien, et il regrette que sa modestie l'ait empêché de publier ses commentaires, qui seraient d'une haute utilité et qui lui vaudraient une réputation légitime de science. On lira volontiers les termes dont se sert ici l'écrivain contemporain :

« Nemo omnium, quos vidi, diligentius versatus » est in Livio, quàm Guido Morillonus, nec majori » fide et fruge commentarios in hunc autorem con- » scripsit. Saepèque ob id illi autor fui, ut sua in » lucem ederet, magno enim id emolumento stu- » diosis omnibus et sibi gloriae futurum. Caeterùm » nondum persuadere potui, gloria enim nihil ca- » pitur, longa jam aetate omnium fere rerum satur, » praeterquam studii de omnibus bene merendi.... »

On apprend en cet endroit, par la bouche de Nannius, que Guy Morillon, qui avait entre les mains

---

(1) *Mémoire sur le collége des Trois-Langues*, ch. VI.

(2) *Συμμίκτων, sive Miscellaneorum decas una* (Lovanii, ex officina Servatii Sasseni, anno 1548, mense junio, in 8°). — Liber quintus. Ex Tito Livio historico, p. 140.



un commentaire sur Tite-Live, avait résisté à toutes les instances que celui-ci lui avait faites pour le livrer à l'impression. Le zélé philologue émet ensuite le vœu que cette œuvre ne soit pas perdue, et qu'elle soit mise au jour plus tard, sinon par l'auteur lui-même, du moins par ses doctes fils. En même temps, il rend à son ami cet autre témoignage, qu'il a recouru aux lumières des autres en toute honnêteté, avec l'intention de ne rien dissimuler dans son travail de ce qu'il leur devait. Nous citerons encore la suite du même passage de Nannius, si honorable pour la mémoire de notre personnage :

« Nunquàm autem existimat ille, satis sua elabo-
» rata esse, homo minime philautus, videturque
» mihi ex praecepto Horatii non nonum annum, sed
» posthumum (ut sic dicam) expectare. Nec dubito,
» si ipse in vita sua non evulgarit, quin filii ejus
» Juvenes doctissimi, sint evulgaturi. Is ad eas elu-
» cubrationes, non suo solum ingenio, sed omnium
» etiam amicorum uti volet, saltem in pauculis re-
» bus, idque non sine nomenclatura. Candidissimus
» enim est, et plagii summus detestator. Vidi ali-
» quando rescripta Budaei super quibusdam locis,
» in quibus meum quoque judicium consuluerat.
» Nonnulla igitur, quae tum cum illo meditatus
» sum, et quae posterius deprehendi, studiosorum
» oculis libenter offeram, unde spero nonnihil lucis
» in rebus obscurioribus nasciturum. »

Nannius publiait son volume de Mélanges philologiques au mois de juin 1548; Guy Morillon mourut

à Louvain le 9 octobre de la même année. Ainsi se réalisa la prévision de l'écrivain relativement au sort du commentaire sur Tite-Live, qui ne serait plus qu'une œuvre posthume. Il est douteux que ce commentaire ait jamais vu le jour; mais Nannius, comme il nous l'apprend lui-même, a mis à profit, dans ses notes détachées sur le texte de Tite-Live (1), les observations qu'il avait recueillies dans ses entretiens littéraires avec Morillon au sujet de cet auteur. Le désir d'être exact allait fort loin chez Morillon, puisqu'il soumit à Nannius les réponses qu'il avait reçues de G. Budé sur le sens de certains passages de l'historien latin.

Dans sa première jeunesse, Morillon s'était occupé de l'étude d'un autre historien de Rome, Suétone, le biographe des douze Césars. Une édition de Suétone, donnée en 1509 à Paris, chez Gourmont, porte son nom comme auteur de notes marginales accompagnant le texte (2). On la trouve mentionnée de la

---

(1) *Miscellanea*, lib. V, pp. 141-166. — Dans l'examen critique de quelques passages, Nannius consulta deux manuscrits de Tite-Live, conservés à Louvain, l'un au collége d'Arras, l'autre au collége de Busleiden.

(2) Guy Morillon est donné comme l'éditeur de ce volume (de 204 pages) dans le Supplément du *Celehrten-Lexicon* de Joecher (t. IV, col. 2123), d'après le bibliographe Goetze (*Biblioth. Dresd.*, t. II, p. 498). Schweiger le décrit beaucoup mieux, mais admet que deux tirages en furent faits, le premier sans date, et le second, avec la date de MDIX et le nom de Gourmont. V. *Handb. der class. Bibliographie* (Lateinische Schriftstellern), B. II, pp. 973-74.



manière suivante : *Suetonius Tranquillus de XII Cæsarum vitis, diligentiori studio a mendis prope omnibus per Guidonem Morillonum nuperrimè vindicatus, dispersis in marginibus adnotatiunculis* (Paris, Gourmont, 1509, petit in-8°). La brillante introduction d'Ange Politien sur Suétone fut réimprimée en tête du livre.

Ce n'est pas un véritable commentaire dont se chargea Morillon, en donnant ses soins à un auteur imprimé en France depuis peu d'années : cette tâche avait été remplie par des humanistes célèbres, dans des éditions d'Italie publiées à la fin du XV[e] siècle (1). La révision du texte sur un manuscrit de Paris a sans doute constitué le meilleur service rendu par le nouvel éditeur. Les notes détachées dues à Morillon étaient le fruit de ses premières lectures ; on ne peut leur attribuer grande importance. Un peu plus tard (2), Erasme travailla sur le texte de Suétone à la suite de J.-B. Egnatius, qui s'était chargé de sa révision pour les Juntes de Florence ; il ne s'est pas préoccupé des notes de Morillon. Il en est de même dans les travaux philologiques, qui virent le jour chez Plantin avant la fin du XVI[e] siècle : Théodore Pulmann et Laevinus Torrentius ont eu en vue de combler les lacunes laissées dans la critique de

(1) Antoine Sabellicus dans les éditions de Venise (1490 et 1493), et Philippe Beroaldus dans celle de Florence (1493).

(2) Voir la Préface de ses observations, datée d'Anvers, année 1517.

Suétone par les littérateurs d'Italie, Beroaldus et Sabellicus (1).

Dans sa belle édition de Suétone en deux tomes in-4°, Pierre Burmann a reproduit, au milieu des préfaces et préambules des principaux éditeurs, la préface dédicatoire mise par Guy Morillon en tête de l'édition de 1509 (2). Cette pièce adressée à un protecteur de notre personnage (Francisco de Campogirauldo) montre bien quel but modeste il se proposait en consacrant ses veilles à cette édition; il a voulu présenter à la jeunesse studieuse, dans un format portatif, un texte aussi correct que possible, et enrichi de courtes notes, inscrites à la marge. Il offre à son Mécène ce travail, si imparfait qu'il soit, comme un gage de son bon vouloir dans la carrière des lettres, où le bienfait d'autrui l'a fait entrer; il a choisi Suétone entre tous les bons auteurs, à cause du sujet capital qu'il traite et des qualités particulières de son style (3). La correction du livre de

(1) Curâ Th. Pulmanni, Antverpiæ, 1574, in-8°. — Cura Lævini Torrentii, Antverpiæ, 1591, in-4°. — Le commentaire de ce dernier a été reproduit en entier dans les éditions vantées de J. Grævius et de P. Burmann : Grævius a même pris la défense du savant évêque d'Anvers, contre l'accusation de plagiat.

(2) Tome II, Amsterdam, 1736, pp. 441-43.

(3) Dans un long passage de la dédicace que nous ne pouvons reproduire, G. Morillon s'exprime avec justesse et fermeté sur le haut intérêt des *Vies des Césars*, qu'il appelle un livre d'or. Pour le fond, ce livre est précieux comme peinture fidèle des mœurs; il transmet à la postérité de terribles exemples dans la fin effroyable des mauvais princes, et de sévères enseignements sur l'effet

Suétone, publié jusqu'alors dans un état défectueux, lui fut rendue plus facile par la collation qu'il put faire des textes imprimés avec un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor : après de longues hésitations sur le succès d'un tel labeur, il en tira parti, nous dit le jeune philologue, grâce à cette application opiniâtre qui triomphe presque toujours des obstacles.

Pour qu'on juge de la difficulté et du mérite de l'entreprise, nous citerons ici des extraits de la dédicace de Guy Morillon, datée de l'Université de Paris, le 17 août 1508 :

*G. Morilloni dedicatio ante Editionem Paris. MDIX.*
*Clarissimo viro Francisco de Campogirauldo, merita sacratissimarum legum laurea decorato, musisque politioribus ornatissimo Guido Morilonus S. P. D.*

« Iniquus sane otii mei distributor jure dici possim, nisi illius, Francisci diu mei, rationem habeam : cujus solo beneficio nobis contigit hoc in amoenulo gratoque ocio, in hoc, inquam, suavissimo literarum diversorio, molliter conquiescere; quo procul dubio neque dulcius quicquam, neque expetibilius in hac morbili vita, aut fingi, aut excogitari potest. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

---

funeste des désordres moraux. Quant au style, il est admirable, à cause de sa parfaite concision, de sa gravité constante et de la propriété des termes.

Ergo igitur ut possem aere me isto tuo, vel tantillum levare, aut saltem grati erga te animi facere argumentum, statim ex omni eruditorum albo, Suetonium Tranquillum, scriptorum nimirum candidissimum, tibi potissimum delegi, quod illius te lectione, prout doctissimum quemque, admodum delectari certè sciebam. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Verumenimverò hac una tantum in re, seu temporum iniquitate, seu calcographorum imperitia Tranquillo male cessit : tantis enim non dico mendis, sed monstris monstrabilibus scatebat, ut a nemine praeter a se ipso, vel Apolline (quod dicitur) conjectore in veram, id est suam lectionem reduceretur. Quare ego homuncio, et vir elementarius nimis infeliciter et temerario quodam ausu, puerilique audacia, hoc tam arduum viderer moliturus negocium, nisi in vetus quoddam, et ob id emendatum, incidissem exemplar, quod ab antiqua Sancti Victoris Bibliotheca, post multas tandem preces anxiè extraximus, auctore præsertim nostro Pylade, id est Jacobo de Curia Campano viro quidem literatissimo, liberalioribus Musis ornatissimo. Fuit nihilominus longe nobis gravius atque acerbius, quam vel his nostris humeris, vel a principio conceperamus : ita ut rei difficultate deterritus terga pene dederim. Vici tamen tandem laboris constantia magis quam viribus, studio magis quam arte, quum scilicet sit tam difficile, quod non assidua meditatio facillimum reddat.

» Curavimus ergo pro nostra virili Suetonium Tran-

quillum tersum emunctumque ad te mittere, et ut commodius gestaretur, in enchiridion transformare, dispersis pro juvenum facilitate in marginibus, tanquam stellulis, quibusdam annotatiunculis, quod si non planè tibi nostra satisfecerit diligentia, voluntas in laude erit, cum omnis (ut ait quidam) sit conatus in casu. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Suscipe ergo, suavissime patrone, qua soles humanitate, hunc Suetonii libellum, opinor, emendatissimum, nisi me lectionis insolentia fefellerit, et si modo hoc consequar, ut studiosos aliquantulum juvisse dicar, tibi acceptum referant.

» Vale, præsidium et dulce decus meum, Guidonemque tamen quo semel coepisti favore prosequere. » — Ex alma Parrhisiorum Academia, XVI Calendas septembris anno Virginis partus M. D. VIII.

Un humaniste de l'époque, ami de G. Morillon, Jacques de Curia, composa pour la même édition de Suétone quelques distiques, où il apostrophe l'historien latin et lui vante la généreuse hospitalité qu'il devra à la munificence d'un Mécène tel que François Bouchet, intendant du pays de Sens (*Senonensis Reipb. moderatori*); il lui fait valoir dans les termes suivants les services de son nouvel éditeur :

*Jam laceros compsit Guido Morilonus amictus,*
*Jam tua deformi corpora labe carent.*

Ici s'arrêtent les renseignements littéraires que nous avons pu découvrir touchant Guy Morillon : ce n'est pas sans motifs, dira-t-on, que quelques écri-

vains lui ont fait honneur d'une culture d'esprit peu ordinaire, et qu'on inscrivit de ce chef sur son tombeau un mot d'éloge qui s'ajoute bien aux louanges dues à ses vertus (1). Mais, évidemment, c'est à cause de ses études de langue et de philologie latine qu'il eut le renom d'un homme de goût, d'un érudit estimé. Cela suffit à sa gloire, en attendant que l'on prouve, contre toute probabilité, qu'il ait également brillé dans les études grecques.

## §. II.

La jeunesse de Guy Morillon s'était écoulée dans les études qui servaient alors de préparation à une carrière savante ou à des fonctions publiques. Jusque vers 1517, il songea peut-être à se vouer, comme tant d'humanistes de nos provinces, à l'enseignement des lettres; mais alors, selon toute apparence, il tourna son activité du côté des affaires. La correspondance d'Erasme nous donne sur sa personne, à partir de ce moment, quelques renseignements que l'on chercherait en vain ailleurs (2).

---

(1) « Viro pietate, literis et integritate vitæ conspicuo Guidoni Morillono, Carolo V imp. Cæs. Aug. a secretis, etc. » — *Rapport*, p. 272.

(2) Nous accepterons les dates de chaque lettre d'Érasme ou de Morillon, comme elles sont consignées dans la grande édition des œuvres complètes d'Érasme (Leyde, 1702); nous ne prétendons point cependant qu'il ne reste des doutes plausibles sur l'exactitude de plusieurs dates de cette édition, à la différence d'une année.

Que d'événements importants ou curieux se pressent dans notre histoire nationale pendant la seule année 1517! Charles quitte le sol de notre pays pour aller prendre possession du trône d'Espagne; des publicistes et financiers des conseils souverains de Belgique vont le suivre en ce pays. Le travail intellectuel qui s'est fait depuis le commencement du siècle dans nos villes et nos écoles va porter ses fruits; la cause des lettres est prise à cœur par de hauts dignitaires de l'Église et de l'État. Le précepteur de Charles-Quint favorise de loin par l'autorité de ses avis le nouvel essor des études; Jérôme Busleiden a confié ses plans généreux à des amis dévoués, avant de se mettre en route pour l'Espagne avec le chancelier Jean de Sauvaige. Erasme excite ou réveille le zèle des hommes qui, à la cour ou sur les bancs de l'université, ont mis la main à l'œuvre.

Sans doute, Guy Morillon avait eu connaissance de la célèbre publication de Morus, l'*Utopie*, qui sortit des presses de Martens au commencement de 1517; il plaisante agréablement, dans une lettre écrite de Bruxelles à Erasme (1), au sujet d'un théologien de sa connaissance, qu'il appelle doyen d'Uto-

(1) Guido Morillonus Erasmo. — Bruxellis, 18 febr. 1517. — *Epistol.* (Opp., t. III), col. 1591. « In summa, ex *Guidone* pragmaticus, id est, Theologus factus sum, nisi quod de ducatis mirum interim silentium : nihil forsan ad Utopiensem Vicarium hoc attinere putant... » S'agirait-il de quelque bénéfice sollicité pour Morillon ?



pie (*Utopiensem decanum*), et qui, pendant une absence, lui a conféré sa charge; on le salue, on le visite, on l'accable de lettres; mais l'argent ne vient pas! Peut-être, se demande-t-il, le peuple pense que les fonctions de vicaire en Utopie sont des fonctions gratuites. A ce prix, il se passerait de l'honneur qui reste bel et bien une charge.

Peu de mois après, le 5 juin 1517 (1), Morillon écrit à Erasme pour lui annoncer son mariage : « Helena suo obtigit Paridi (2). » Il l'assure dans la même lettre que le chancelier fait un accueil douteux à ses lettres; puis il lui donne le conseil de se rendre à Bruxelles pour voir cet homme d'état en personne avant son prochain départ. Or, à cette époque, Jean de Sauvaige, chancelier de Bourgogne, était sur le point de se rendre en Espagne. On sait qu'il partit au mois d'août, et que c'est à Bordeaux qu'il perdit un de ses compagnons de voyage, le conseiller J. Busleiden.

Ce dernier événement aussitôt connu dans les Pays-Bas, Érasme songea à la réalisation des vues de son ami en faveur des études, et il fut consulté dans la même intention par la famille du défunt. Le 2 no-

---

(1) *Epistol.*, col. 1607-8. — La femme de Morillon s'appelait Élisabeth de Mil ; elle mourut à Louvain, le 20 décembre 1552, et fut enterrée comme son mari à la collégiale de Saint-Pierre.

(2) Cette comparaison fut sans doute inspirée à Morillon par sa première lecture des épîtres d'Ovide, parmi lesquelles il y a une épître de Pâris à Hélène et une autre d'Hélène à Pâris : nous avons dit un mot plus haut de ses annotations sur les *Héroïdes*.



vembre 1517 (1), il s'entretenait avec Barbirius des moyens d'ouvrir sans tarder le collége institué par le testament de Busleiden, et nommait le juif converti Matthæus, d'origine espagnole, comme désigné d'avance pour la leçon d'hébreu : il déclarait ne pas savoir ce que Guy Morillon était devenu : « Guido Mo» rillonus ubi sit nescio, et tamen scire cupio quid » rerum gerat. »

On conjecturerait que Morillon avait passé de Brabant en Espagne, sinon à la suite du chancelier de Sauvaige et d'Antoine Sucquet, du moins avant la fin de l'année 1517. Au commencement de l'année suivante, Barbirius adressa à Érasme deux lettres, dont l'une était écrite, en son nom, de la main de Guy Morillon. En le remerciant, et en le priant de ne pas oublier ses amis au milieu des délices de l'Espagne, Érasme demande ironiquement des nouvelles du jeune Guy, qu'il appelle plus loin le compère de Barbirius (2), et s'étonne qu'il ait froid dans un pays si chaud. C'était alors l'époque où l'on discutait les titres de ceux qui s'étaient présentés pour les nouvelles chaires de l'institution de Busleiden : Érasme parle de Borsalus, désigné pour la chaire de latin, qui

---

(1) Lettre de Louvain. Ibid., col. 270.

(2) *Epist.*, col. 306 (Erasmus Barbirio), Louvain, 6 mars 1518. — « Sed quid ais? friget istic *Guido* juvenis in regione tam calida, Saltem adesset illi sua nympha, ne totus frigore pereat. » — Ibid., col. 307 : « Saluta meo nomine Guidonem Morillonem congerronem tuum. »

échut à Barlandus lors de l'ouverture du collége; mais il ne laisse point entendre qu'on avait des vues sur Morillon. Il ne serait pas aisé de transporter celui-ci de la Castille en Brabant au milieu de l'année 1518. N'avons-nous pas dit assez pour établir son *alibi?*

On a lieu de croire que Guy Morillon fut de quelque utilité à Érasme dans ses rapports avec la cour de Charles-Quint. Il était lui-même en relation avec le chancelier de Sauvaige, à qui Érasme dut sa nomination au rang de conseiller du roi (1). Mais, puisque le chancelier mourut en Espagne dans l'année 1518, il est probable que Morillon intervint auprès de lui pour obtenir cette faveur à Érasme. Celui-ci, en 1517, parlait de Jean de Sauvaige comme d'un homme très-instruit (*vir eruditissimus*), le considérait comme son patron et le donnait pour un protecteur des gens de lettres (2). Quand Morillon devint lui-même secrétaire de Charles élevé à l'Empire, il fit en sorte d'assurer à Érasme les avantages attachés à son titre de conseiller royal. C'est ce qui ressort de l'affirmation de Nannius dans le chapitre de ses *Miscellanea* où il traite des études de Morillon sur Tite-Live, comme nous l'avons rapporté plus haut (3) : « Ut qui inter

(1) On lit dans l'esquisse de sa propre vie tracée par Érasme dans les préliminaires du t. Ier de ses OEuvres : « Invitatus in aulam Caroli nunc Cæsaris, cui consiliarius factus est opera Joannis Sylvagii. » — Cons. Burigni, *Vie d'Érasme*, t. I, p. 221 et suiv., p. 227.

(2) Lettres du 2 novembre 1517. *Epist.*, col. 268 et 270.

(3) *Miscellaneorum decas una*, lib. V, p. 140.



» cæteros Erasmi fortunas illas primus et sustentavit » et auxit, impetrata ei a Carolo Imperatore Se- » natoria dignitate. » On aurait peine à douter du fait (1), quand on le voit confirmé par la position privilégiée de Morillon auprès de l'empereur, et par la reconnaissance qu'Érasme lui conserva, quoiqu'il n'ait pas eu chance peut-être de le revoir ni à Bâle ni à Fribourg.

En 1522, Erasme, qui était souffrant à Bâle, profita de l'obligeance de Guy Morillon pour informer P. Barbirius et ses autres amis de l'état précaire de sa santé (2); il l'appelait, dans cette lettre, « véritablement ami » (verè amicum). Il reste incertain si Morillon eut l'occasion de revoir Erasme, en passant par la Suisse et le midi de l'Allemagne.

C'est encore par Erasme que nous savons que Guy Morillon fit un très-long séjour en Espagne, de 1525 à 1531. Le secrétaire impérial avait écrit plusieurs fois d'Espagne, comme s'il allait bientôt regagner le Brabant : Erasme était désireux de savoir s'il y était revenu en effet (3). Morillon s'était toujours

---

(1) Foppens (*Bibl. belg.*, biographie d'Érasme, p. 232) s'exprime ainsi : « In aulam Caroli V Cæsaris adscitus titulo et salario Consiliarii, Guidone Morillonio eidem Cæsari a secretis potissimum agente. »

(2) Basileæ, an. 1522 (P. Barbirio), *Epist.*, col. 740. — Il est encore question de Morillon dans une lettre à Goclenius (13 oct. 1526. — *Epist.*, col. 822).

(3) Lettre de Bâle, 2 juillet 1525, à Maximilien Transsylvanus (*Epist.*, col. 876) : « Guido Morillonus jam semel atque iterum scribit » ex Hispania quasi mox repetiturus Brabantiam. Scire cupio an

prêté de bonne grâce à l'échange des correspondances d'Erasme avec des écrivains étrangers, habitant l'Espagne ou quelque partie de l'Empire. Ayant reçu en 1531 seulement une lettre d'Alphonse Vervesius, écrite au mois d'août 1530, Erasme se rendit compte d'un tel retard en considérant combien longue était la route de l'Espagne en Flandre, et ensuite de la Flandre jusqu'à Fribourg (1); il n'accusa pas la négligence de Morillon, à qui la lettre fut confiée; mais il rappela plaisamment, à cette occasion, avec quelle lenteur Morillon, dont le nom serait bien l'équivalent de temporiseur (*a morando*), a préparé son départ de l'Espagne annoncé depuis six ans : « Quanquam hic nihil incusandum arbitror *Morillo-* » *num*, licet *a morando* cognomen videatur sortitus, » et alioqui mirus *Callipides* (2), ut qui totos sex » annos adornans iter, vix tandem Hispaniam po- » tuerit relinquere. Sed longum est iter ab Hispaniis

» redierit... » — En 1526, Érasme charge Nicolaus Hispanus de ses salutations pour le même Morillon à qui il ne peut alors écrire (*Epist.*, col. 932).

(1) Lettre d'Érasme à Vervesius, Fribourg en Brisgau, 21 août 1531 (*Epist.*, col. 1413). — Alph. Vervesius, dit Ulmetanus, était un Bénédictin qu'Érasme tenait pour très-versé dans la philosophie chrétienne; il lui écrivit de Burgos en février 1527, pour l'engager à mettre au jour une apologie générale qui fermât la bouche à la masse de ses adversaires sans entrer dans aucune querelle particulière (*Epist.*, col. 1719).

(2) Ce nom de Callipide, acteur tragique du temps d'Agésilas, était devenu l'épithète d'un homme lent. Voir les *Adages* d'Érasme *Chiliad.*, I, *Cent.*, VI, *Prov.*, XLIII et ses lettres (pp. 357 et 878).

» in Flandriam, rursus è Flandria Friburgum, ut » felicitatis sit, si quæ huc vel sero perferantur. »

Guy Morillon remplit pendant de longues années les fonctions de secrétaire auprès de Charles-Quint : il est très-probable qu'il fit de fréquents voyages dans les états de l'empereur son maître, quoiqu'il ait résidé en Espagne pendant un terme de six années sans interruption, comme on l'a vu plus haut. Il eut aussi, nous dit-on, les fonctions de secrétaire auprès de la sœur aînée de l'empereur, Eléonore d'Autriche, qui avait passé sa jeunesse dans le Brabant, mais qui fut tour à tour reine de Portugal et de France.

Les livres qu'il nous a été donné de consulter ne nous ont pas fourni de plus amples renseignements sur la carrière publique de Morillon. Préoccupé surtout dans cette notice des faits d'histoire littéraire, non laissons de bien bon cœur à d'autres l'honneur de faire des recherches plus spéciales et plus fructueuses sur les faits d'histoire politique et diplomatique, auxquels le secrétaire impérial fut mêlé. Nous avons renoncé de même à porter nos investigations sur l'origine de la famille des Morillon, étrangère aux provinces belgiques, et sur les traces qu'on en trouverait dans l'histoire de l'ancienne Bourgogne.

Morillon rentra dans la vie privée avant son extrême vieillesse; c'est à Louvain, où ses fils achevaient leurs études, qu'il passa probablement ses dernières années. Il s'occupait encore d'études littéraires, au témoignage de Nannius, dans l'année

même où il mourut (1548). La haute fortune de son fils Maximilien lui permit d'ériger dans la principale église de Louvain le monument funèbre qui rappela pendant deux siècles la famille des Morillon, dont Guy était le chef. Les marbres du mausolée ont été, sauf l'inscription, dispersés en 1807; les portraits se sont seuls conservés avec le triptyque de Michel Coxie (1).

Sans doute, Morillon conserva à la cour un modeste emploi qui lui valait la confiance du prince et qui lui donnait connaissance des relations de la maison d'Espagne avec toutes les couronnes d'alors; mais il ne semble pas qu'il soit allé au-delà. On ne saurait lui attribuer le mérite qui revient à plusieurs de nos diplomates et de nos publicistes dans les grands événements de la jeunesse et du règne de Charles-Quint; évidemment, on ne peut lui assigner une place à côté des Scepperus et des Busbecq. Mais il nous représente bien cette classe de serviteurs utiles au prince et à l'État, qui sortait à cette époque des rangs de la petite noblesse ou de la bourgeoisie, et à laquelle l'instruction puisée dans nos écoles nationales frayait honorablement l'entrée de carrières fort recherchées. Les hommes du Midi n'étaient pas en droit, assurément, de traiter de barbares des Cisalpins de cette origine, qui apportaient à la pratique des affaires les lumières d'un esprit cultivé. La fierté et la probité castillanes purent s'émouvoir

(1) Notice citée de M. Edw. Van Even, pp. 271-72.

des habitudes de vénalité que des conseillers du jeune Roi importèrent en Espagne à l'époque de son avénement; on voudrait effacer de l'histoire les plaintes qui furent dirigées, à cause de la vente des charges et offices, contre les Sauvaige, les De Chièvre et bien d'autres (1). Guy Morillon fut à l'abri d'une tentation si funeste : s'il est permis de le séparer de la foule des maltotiers qui déshonorèrent le nom flamand en Castille, s'il est juste de le louer d'avoir servi son Roi avec désintéressement et loyauté, qu'on en fasse honneur aux lettres!

(1) Voir les pièces du temps analysées dans le *Bulletin de la Comm. royale d'histoire*, t. X, p. 7; t. XI, p. 125-128.

## BREF DE CLÉMENT XIV A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, EN DATE DU 5 AOUT 1769 (1).

Romæ, 5 augusti 1769.

*Dilecti*, *etc.* Vestrum gratulationis officium de collata Nobis divinitus pontificia dignitate per litteras observantiæ, pietatis, ac fidei in apostolicam hanc sedem plenissimas luculenter peractum nobis gratissimum, et quod ex animo fieri ac a vobis perspectum habeamus, et quod ad nostram muniendam imbecillitatem tam gravi ministerio plane imparem preces ad misericordiarum Patrem adjunxeritis, neque eas pro vestro in Nos singulari studio, quod vehementer petimus unquam intermissuri sitis. Illud porro humanitati ac pietati vestræ tribuimus, quod de Nobis tam ample benevoleque judicetis, ac libentissime excipimus vestra de Nobis vota atque auspicia, quæ ut rata sint a Dei Optimi Maximi benignitate dumtaxat est et postulandum et expectandum. Quod vero de nostra in optimas artes ac litteratos viros benevolentia atque amore sentitis, id ita verum esse existimate, ut in nullos majori animi nostri propensione feramur, quam qui ingenii sui conatus omnes ad sanctissimæ Religionis incolumitatem ac incre-

(1) Extr. de l'ouvrage du père Theiner : *Clementis XIV Pont. Max. Epistolæ et Brevia selectiora*, p. 23 de l'édit. de Brux. 1853 in-12.

mentum converterunt. Id vos cum egregie præstare, ac pristinam illam universitatis vestræ in benemerendo de ecclesia, ac de apostolica hac sede tueri gloriam intelligamus, perspicere facile potestis paternam nostram in vos caritatem parem esse ei, quam de meritis vestris habemus, existimationi, quam quidem maximam esse et amplissimam profitemur. Agite igitur, dilecti filii, morem hunc vestrum retinete, novisque semper laboribus, et laudem vestram, et nostram in vos benevolentiam amplificate. Nos sane, quantum in Nobis erit, expromendorum ejusdem in vos immolatissime fructuum opportunitati defuturi non sumus, neque inanem vestram de paterna nostra benignitate fiduciam unquam reddituri. Ac in hujus prolixi in vos animi pignus apostolicam benedictionem vobis, dilecti filii, ac celeberrimæ universitati vestræ peramanter impertimur. *Datum Romæ, etc.*, 5 *augusti* 1769, *pontificatus nostri anno primo.*

---

## STATUTA BIS QUOTANNIS IN PÆDAGOGIIS STUDIOSÆ JUVENTUTI PRÆLEGENDA (1).

---

Decanus et facultas artium liberalium academiæ Lovaniensis volentes juventutis suæ vitam, actiones et studia ad honestatis ipsius virtutisque normam et imprimis ad divini numinis cultum componere et dirigere ordinarunt quæ sequuntur, et inviolabiliter servanda præceperunt.

*De moribus scholarium.*

Nemo facultatis nostræ studiosus ulla loca quovis modo suspecta, aut in quibus excitari contentiones rixæque facile possunt, frequentet sub pœna expulsionis a pædagogio et suspensionis a gradibus studii nostri per annum, nec ulli fas ita deliquentem recipere.

Nemo ludos vetitos exerceat aut periculo quibusvis in locis se exponat, sub pœna publicæ punitionis.

Omnes vestibus honestis utantur pro conditionis suæ qualitate et temporis ratione, nec ullus arma gestare præsumat.

---

(1) Copié d'après un MS. qui ne porte point de date, mais dont l'écriture annonce la fin du XVI[e] ou le commencement du XVII[e] siècle. Ce document est un des plus curieux pour la connaissance de l'ancienne direction disciplinaire de l'université.



Nemo advenientes primum ad hanc academiam et studium nostrum ulla injuria contumeliave afficiat aut quidvis ab iis exigat, multo minus extorqueat, sub pœna etiam gravissimæ punitionis; singuli autem recenter adventantes inscribantur in eo pœdagogio in quo lectiones sunt audituri, solvantque asses septem, nisi pauperes fuerint.

*De mutatione pœdagogiorum.*

Si quis punitionis metu vel propter datas pœnas aut alia quavis de caussa ab uno pædagogio ad aliud transire præsumat, non liceat pædagogii alterius regenti et professoribus eum recipere nisi exhibita prioris pædagogii dimissione vel explicata tali caussa, quam major pars consiliariorum facultatis nostræ tanquam legitimam approbet.

*De lectionibus.*

Diebus dominicis fiat lectio catechistica ab hora septima matutina usque ad octavam. Aliis vero diebus non festis quatuor habeantur in pædagogiis nostris lectiones, duæ ante meridiem per professores primarios in logica et physica, duæ post meridiem per professores secundarios horis receptis et hactenus consuetis. Tempore autem metaphysicalium repetitionum, quæ secundo anno philosophici cursus et ultimo ejusdem trimestri fient, metaphysicorum professores primarii lectionem primam matutinam ad mediam horam extendent. Feriis tertiis et quintis

seu martis et jovis diebus vacationes erunt a studiis et lectionibus post meridiem usque ad horam quintam : iisdem vero diebus repetitiones quædam instituentur ad medium sextæ vespertinæ, nisi aliter pro tempore visum fuerit.

*De defectibus scholarium.*

Si quis logicæ vel physicæ studiosus abfuerit per tres menses ab universitate sine regentis et professorum suorum consensu, non admittatur eo anno ad physicam aut metaphysicam, nisi ob causam legitimam dispensatum cum eo fuerit.

*De solutionibus scholarium.*

Quatuor erunt solutionis faciendæ professoribus termini quotannis a studiosis nostris firmiter observandi. Primus initio januarii, secundus initio aprilis, tertius initio julii, quartus in fine septembris. Tenebuntur autem singuli intra tres primos prædictorum terminorum dies aut circiter professoribus suis pro elapso lectionum auditarum trimestri satisfacere.

Regentibus autem solutio pro mensæ expensis fiat anticipata ante singula trimestria, ut inde provisiones suis temporibus comparari possint. Et mandamus iisdem regentibus ne cum ullo dissimulent, sed solutionem differentes post mensem inchoati trimestris a convictu et scholis removeant.

*De actu determinantiæ.*

Omnes et singuli pædagogiorum nostrorum scho-

lares, etiam ii qui ad gradum licentiæ vel magisterii in artibus promoveri volunt, teneantur determinantiæ actum facere ante initium februarii sub mulcta a facultate constituta. Quod si eam et actum ipsum neglexerint qui logicæ auditores sunt, mandamus regentibus et professoribus, ne eos in scholis tolerent post dictum tempus aut coram iis doceant sub pœna sex florenorum.

Determinaturi promittent decano facultatis nostræ reverentiam et obedientiam in honestis et licitis, non determinabunt in actu perfecto seu formali nisi octo divites simul, in aliis imperfectis actibus sex dumtaxat divites, quibus tot pauperes poterunt adjungi quot visum facultati fuerit.

Jura a facultate pro actu determinantiæ constituta regentibus a divitibus solvantur.

*De actu baccalaureatus.*

Omnes et singuli pædagogiorum nostrorum physicæ studiosi, etiamsi ad magisterium vel licentiam in actibus non aspirent, tenentur se tentamini submittere pro actu baccalaureatus.

Inchoabitur autem tentamen istud statim post promotionem licentiatorum in artibus et usque ad divæ Luciæ festum continuabitur.

Quod si intra dictum tempus baccalaureatum adeptus quispiam non fuerit, solvat statim mulctam unius floreni Rhenensis; nec aliter scholas frequentare possit quam si de prædicta mulcta receptori facultatis persoluta fidem fecerit. Quod si etiam pos-

tea ultra festum purificationis neglexerit, mandamus regentibus et professoribus, ne eum in scholis et lectionibus audiendis deinceps patiantur sub pœna sex florenorum.

*De disputationibus.*

Disputationum exercitia quædam privata erunt intra scholas logicæ et physicæ in quatuor pædagogiis sub finem secundæ lectionis ante meridiem. In his proponendo vicissim et vicissim resolvendo quæstiones studiosi certabunt, aut alio modo qui a professoribus pro tempore utilior judicabitur; et hi controversias diriment et eorum judicio juventus stabit. Alia erunt disputationum exercitia ad quæ logici physicique simul convenient, uno e professoribus ejusdem pædagogii præsidente. In iis alternatim nunc logicus unus, nunc physicus theses philosophicas contra condiscipulos et quoscumque alios oppugnare volentes defendent, durabuntque ejusmodi disputationes per duas horas. Permittimus tamen ut ea exercitia seorsim in singulis scholis fiant, quando ita professoribus videbitur. Publicæ disputationes in schola artium fient duplices, et primæ quidem dominicis et festis diebus per octo vices statim a festo epiphaniæ seu regum, ab hora post meridiem prima usque ad tertiam, præsidebuntque suo ordine quatuor pædagogiorum physicæ professores primarii. Ad eas convenient omnes physicæ studiosi, quorum unus logicas positiones, alius physicas propugnabit.

Tertius vero per ordinem a professoribus designatus et qui prior baccalaureorum appellatur impugnabit. Sedebit hic in inferiori suggestu ante majorem, defendentes in scamno ante primam columnam constituto. Tum defendentes comparebunt in vestibus longis et honestis, cinctique, sed prior insuper caputio induetur. Idemque ubi designatum sibi tempus ad argumentandum impleverit evocabit de reliquis omnibus physicis quos volet, qui vicissim defendentes oppugnent. Porro defendentes tenebuntur positiones suas in tribus aliis pædagogiis exhibere, duobus ut minimum ante disputationem diebus, sub pœna ad arbitrium decani infligenda.

Alia erunt itidem in scholis artium disputationes singulis quadragesimæ hebdomadibus, excepta ultima, diebus lunæ et veneris, nisi festum inciderit. Illis intererunt omnium pædagogiorum physici eo numero, quem professores judicabunt constituentque. Distribuentur autem in certos ordines et aliorum pædagogiorum ordinibus oppositi positionem aliquam a propriis professoribus designatam propugnabunt vicissim et oppugnabunt, professore aliquo tertii pædagogii dubia et controversias dirimente. Producentur vero ab hora octava matutina usque ad nonam.

Tertiæ demum publicæ disputationes erunt quæ formales appellantur pro gradu baccalaureatus formalis obtinendo. In his qui ad licentiam in artibus aspirant, philosophiam aut partem ejus aliquam singuli contra quoscumque alios oppugnare volentes defendent, idque intra ultimum philosophici cursus trimestre.

Volumus autem pro numero pædagogiorum quatuor fieri solennes harum disputationum actus, in quorum singulis quatuor baccalaurei ex eodem pædagogio selecti totam philosophiam duobus diebus proprio professore præsidente contra quoslibet sustinebunt propugnabuntque. Et quidem primo die duabus horis ante et duabus post meridiem; altero vero duabus duntaxat ante meridiem.

Cæterum in aliis actibus non solemnibus non plures quam sex divites simul eumdem actum celebrabunt, solventque pro eo singuli, qui divites sunt, quod a facultate constitutum est.

### *De juribus receptori facultatis solvendis.*

Sex ordines studiosorum facultatis nostræ ad licentiam aspirantium constituimus, a quibus receptor noster diversa pro eodem actu jura recipiet.

Primus erit nobilium.

Secundus eorum qui in pædagogiis primæ sunt mensæ.

Tertius eorum qui secundæ sunt mensæ.

Quartus eorum qui tertiæ sunt mensæ.

Quintus Bursariorum.

Sextus pauperum.

Ad aliquem ex his ordinibus revocabuntur qui extra pædagogia degunt, habita conditionis eorum ratione, unde secundi ordinis esse censebuntur qui tantum pro victu persolvunt, quantum in primo pædagogiorum aut etiam amplius. Idem esto de cæteris

judicium. Bursarii vero censebuntur in eodem ordine, in quo reliqui qui eadem mensa cum illis utuntur, nisi in tertia mensa sedeant, de quibus sicut et de extraneis bursariis judicium regentibus committimus, ut despiciant an tantum jura bursariorum, an vero majora solvere debeant. Atque ex his omnibus, qui altioris sunt ordinis, solvent receptori nostro majora pro actu baccalaureatus et licentiæ in artibus jura, quam qui inferius sunt, juxta id quod facultas nostra decrevit aut deinceps decernet.

Volumus autem ut in ordine promotionis, si paritas eruditionis inter aliquos inveniatur, præferatur is qui altioris est ordinis, item is qui in pædagogio aliquo habitat ei qui extra, in favorem disciplinæ cui se submittit : id vero fiat extra sex primos et extra sex ultimos.

Porro receptor noster nulli baccalaureando aut licentiando ante tentamen dabit solutionis factæ signum nisi illi de ordine eorum per regentis chirographum certo constet, sub pœna floreni unius aurei.

Pari modo nemo ab officiariis pro ullo gradu ad tentamen admittetur, nisi illis de solutione facta per receptoris subscriptionem constiterit, sub pœna floreni unius rhenensis aurei a singulis officiariis qui contravenerint exigendi.

Prohibemus denique ne regentes ullum inter pauperes censeant scribantque, nisi ipse de paupertate sua fidem decano et deputatis ordinariis fecerit per literas senatus oppidi sui vel per parochum.

Quod si id fieri propter loci distantiam non possit,

examen decano et deputatis committimus. Quod si contingat ut pauperes, suscepto in facultate nostra gradu, ad pinguiorem fortunam conditionemve perveniant, manebunt ad jurium solutionem obligati.

*De dimissione metaphysicorum finito philosophico cursu.*

Finiantur philosophici cursus lectiones decima quinta septembris, eaque die metaphysici a scholis dimittantur facta prius professione fidei in ordine ad gradum licentiæ. Altera vero die præsentabuntur facultati, et promittenda promittent, quæ ibidem prelegentur, quibus si quis contravenerit, eo anno ad licentiam non admittatur. Comparebunt autem omnes in publica artium schola ea die in veste longa et cincti, conformabuntque se ordinationibus facultatis et promissis a se factis, usque ad licentiæ gradum sub mulcta consueta.

*Ordinationes venerandæ facultatis artium circa quosdam excessus suorum studiosorum.*

Declarant decanus et facultas artium, quod si aliquando contingat in pædagogiis fieri plurium juvenum conspirationes, et ex pædagogiis excursus contra superiorum auctoritatem et disciplinam, eorum cognitionem non ad regentes aut professores, sed ad se pertinere, ac proinde decanus et notarius primo de iis inquirent, tum ad facultatem referent ut de-

bita pœna constituatur. Mandant autem regentibus omnibus ut quamprimum ejusmodi delicta deprehenderint, ad decanum sine simulatione deferant, sub pœna ad arbitrium facultatis infligenda. Volumus etiam ut quicumque in ebrietate, quam in popinis contraxerint, deprehensi fuerint, punitione nunquam careant, si vero alibi, regentibus prudenter de ea judicaturis correctionem committimus. Ut autem hoc malum evitetur, præcipimus ne cui liceat se a vespertinis repetitionibus vacationum diebus absentare sub gravissima pœna arbitrio professorum infligenda. Item si qui post concessas vacationes tempestive ad pædagogium vesperi non redierint, assem unum pro singulis mediis horis, quibus non comparuerunt, persolvant, nisi domini regentes, examinatis absentiæ causis, prudenter dispensandum judicaverint.

---

# TRAVAUX FAITS A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN POUR L'ÉDITION ROMAINE DE LA BIBLE, A LA DEMANDE DE CHRISTOPHE PLANTIN, EN 1574.

On a pu lire dans les *Analectes* de 1858 la lettre de H. Gravius au cardinal Baronius et trois lettres de ce dernier à l'Université de Louvain. Ces pièces faisaient connaître en quelle estime on tenait à Rome les publications d'érudition ecclésiastique, dues au labeur des docteurs de l'Université, et en particulier le martyrologe d'Usuard et les œuvres de S. Augustin. Les mêmes docteurs n'étaient pas moins considérés pour leurs travaux d'exégèse, et l'on peut dire que la Bible de Louvain a été l'objet de l'étude la plus attentive de la part de ceux qui ont été chargés par le Saint-Siége de la correction de la Vulgate.

Nous trouvons dans une dissertation, qui a été lue à Rome le 7 juin 1858 à l'Académie pontificale Tibérine par le R. D. C. V. Barnabite, et qui a pour titre : *Des études faites à Rome et des moyens employés pour la correction de la Vulgate* (1), une lettre inédite de

(1) Cette dissertation a paru à Rome dans les *Analecta juris Pontificii*, XXVIII liv., sept. et octob. 1858. On avait déjà publié dans les n$^{os}$ précédents de cet excellent recueil un article instructif sur le même sujet, résumant les travaux du P. Ungarelli, et une savante dissertation du P. Vercellone sur divers manuscrits



Christophe Plantin au Pape Grégoire XIII. Cette lettre, qui montre tout le zèle que mettaient les savants belges à concourir aux efforts des souverains pontifes pour l'amélioration des textes sacrés, fait en même temps connaître les rapports constants de Plantin avec l'université, qui était réellement le centre du mouvement scientifique dans notre patrie.

La lettre de Plantin est datée d'Anvers 9 octobre 1574; elle se trouve dans les manuscrits du Vatican, que l'on désigne sous le nom de Fonds de la Reine Christine de Suède (nº 2023, fol. 273).

Dans cette pièce, Plantin raconte, nous dit le docte Barnabite auquel nous voulons laisser la parole, « qu'ayant été prié de publier une nouvelle édition de la Vulgate, il a écrit au Maître du sacré Palais pour savoir si la correction qui se faisait à Rome pourrait être prochainement publiée, et s'il pouvait en attendant satisfaire aux instances qui lui avaient été faites; on lui a répondu qu'il pouvait faire une nouvelle édition, attendu que, à cause de la gravité de l'affaire, Rome ne pourrait pas de si tôt terminer la correction désirée; puis il ajoute que cela lui a donné la pensée de venir en aide, autant qu'il était en lui, aux censeurs romains pour le succès d'une si difficile entreprise. Il a, à cet effet, recueilli dans les Bibliothèques belges environ 60 manuscrits de la Bible; avec l'aide de plusieurs hommes savants, il

---

du *Correctorium Bibliorum*, conservés au Vatican et dont l'un provient des Dominicains de Paris au XIII[e] siècle.



les a, non sans de grands frais, tous collationnés, et il vient maintenant offrir à Sa Sainteté, par les mains du cardinal Caraffa, le fruit de ses travaux, espérant qu'ils pourraient être de quelque utilité et faciliter en quelque manière les études ordonnées par le Saint-Père. »

« SSmo Domino Nostro Gregorio XIII Pontifici Summo perpetuam felicitatem.

» Cum initio ad artem typographicam animum appellerem.eamque exercendam susciperem, nihil prius, majus illustriusve proposui, quam ut studium, conatum, sumptum, curam et operam omnem in matris meæ Ecclesiæ Catholicæ, in qua natus, educatus, institutusque fui, obsequium et ministerium pro ingenii ac talenti mei tenuitate impenderem : atque ad eam rem etsi aliis in locis et urbibus commodiores mihi oblatas conditiones consequi poteram : tamen una hæc præ cæteris placuit Belgica regio, atque adeo hæc urbs Antverpiæ in qua sedem figerem, eo potissimum nomine, quod nullam in orbe terrarum ad eam quam instituebam artem majores habere commoditates existimarem. Nam præter facilem eo tempore conventum, et affluentem copiam variæ materiæ nostris officinis necessariæ, quæ ex variis provinciis comportabatur, ac etiam operarum, quæ ad omnes artes in hac provincia brevi tempore instrui et deligi possunt : illa cum primis mihi probabantur, quod hæc una provincia et respublica omnis in catholica religione colenda, tum egregie propter finitimas omnes florere videretur : quod regi cognomento

et re catholico pareret : denique quod florentissimam hanc Lovaniensem Academiam haberet, viris multis in omni disciplinarum genere doctissimis instructam, quorum consiliis, judiciis, studiis et laboribus ad publicam utilitatem frui juvarique possem. Et quamquam aliis rebus, propter quas hanc præcipue urbem et sedem optaveram, per tempestatum harum quibus nunc christiana respublica vexatur molestiam difficilius uti mihi licuerit : tamen hujus postremæ rationis, quam ego inter primas et præcipuas commoditates numeraveram, divino consilio et beneficio effectum est, ut numquam me pœnituerit. Quippe cum nullo tempore, nullo argumento, nulla officii parte a Lovaniensibus doctissimis viris ubi usus postulavit destitutus fuerim. Horum enim opera et industria cum multos alios tam ex ecclesiasticis, quam ex humanioribus disciplinis auctores correctissimos et scholiis, annotationibus, aliisque adjumentis et ornamentis instructos ad communem utilitatem excusi. Atque hanc curam, industriam sedulitatemque meam non modo a doctissimis quibusque et piissimis viris laudari et commendari intellexi, sed etiam illmorum cardinalium quos in ista sacra curia patronos habeo et observo litteris, atque Ben. Ariæ Montani catholicæ religionis cum primis studiosi testimonio cognovi, eorum antistitum ac doctorum collegio, quod ab ista S. Sede ad Vulgatæ hujus versionis lectionem sartam tectamque curandam institutum est, non vulgarem neque ingratum usum præbuisse, oblata non mediocri variarum lec-

tionum copia, quæ illi operi, quo concinnando sacrum istud collegium occupatur, aliquid conferre posset præter diligentem depunctionem, et numerorum adscribendorum curam, quam in omnibus nostris editionibus posuimus. Intelligebam autem rara hoc tempore Biblia latina venalia ex his correctionibus prostare, atque a R. P. Thoma Manrico S. Palatii vestri magistro per litteras monitus fueram, ut dum iste labor corrigendi vulgatam editionem Romæ absolveretur, qui propter rei gravitatem longior futurus esse videbatur : ipse interim eorum qui Bibliorum inopia laborabant, desiderio satisfacerem : id quod cum ego eo, quo erga sacras disciplinas afficior studio lubenter susciperem, in Sanctitatis Vestræ gratiam, oculos animumque conjeci, quem eo tempore primum in ista sacra Sede divino consilio atque beneficio constitutum illam vulgatæ versionis correctionem promovere velle intelligebam : protinusque ita cogitavi deberi a me mitti munusculum aliquod, quo nomen, quod sacrosanctæ Ecclesiæ ab infantia adscriptum singulorum Pontificum, qui mea ætate Petri naviculæ præfuerunt, temporibus professus fui, Sanctitati Vestræ commemorarem, ac referrem : atque uti principes et opulenti viri pretiosis donariis pastorem summum omnium in terris salutare solent ac debent, ita ego pro tenuitatis meæ ratione aliquid ex arte mea offerrem quo meum erga sanctam Ecclesiam studium et erga Sanctitatis Vestræ observantiam animum de integro testarer. Nihil vero pro tempore commodius a me

præstari posse existimavi, quam si ad istam correctionem Bibliorum eam exemplarium mss. copiam conferrem quæ maxima et selectissima ex hujus Belgii bibliothecis adornari a me potuisset. Idque commodissime quamquam meo magno sumptu, tamen sine bibliothecarum jactura mihi et cogitanti et cupienti ex animi sententia successit. Siquidem ex prælatorum ecclesiasticorum, abbatum et rectorum, quibus meum studium et consilium aperui, benigna permissione tantum promovi ut paucis mensibus mss. exemplaria ex iis quæ potissima habentur, numero sexaginta Lovanium comportanda curaverim, et eruditissimis theologicæ disciplinæ viris ultra triginta legenda et conferenda commendaverim, præsidentibus ei negotio inquisitoribus et aliis illius disciplinæ antesignanis, atque librorum etiam declaratis censoribus, quorum alios quidem ego catholicæ pietatis, et Romanæ Ecclesiæ communis matris caussa sponte currentes non raro muneribus litterariis ex mea officina missis; alios vero, quos pauperiores esse cognoscebam, pecuniola commoda ad laboris ferendi subsidium suppeditata identidem incitabam. Tandem vero continuata per totum fere triennium et conjuncta multorum opera et sedulitate, exemplar constitit omnium fere Belgicorum exemplariorum instar habens, quippe quod varias omnes lectiones et dispunctiones quæ alicujus momenti esse posse videbantur, continebat. Quod quidem ego meis prœlis aptandum exprimendumque curavi, ut Sanctitati Vestræ ad eos quos exposui doc-

tissimorum isti sacræ expurgationi deputatorum usus mitterem offerremque. Nunc itaque id quoniam præsens ipse (quod maxime optarem) per valetudinem et muneris publici, quo fungor, curam offerre non possum; per illmum dnum atque patronum meum cardinalem Caraffam Sanctitati Vestræ offero, meque ipsum sacrosanctæ Sedi semper, ut professus sum deditissimum : renovata ac repetita professione filium obedientissimum et famulum fidelissimum confirmo : quod si ad istam, quæ Romæ bibliis emendandis adhibetur, diligentiam posita in hoc exemplari a nobis industria aliquid utilitatis attulerit; abunde multum precii opere ipso christianorum usu mihi absolutum putabo, semperque conabor, ut quantum ipse facultate, ope, et opera consequi valeam totum in istud sacrum gazophylacium conferam. Sin vero id minus aptum minusque utile quam ipse cuperem existimatum fuerit, tamen et de pietate mea et de Sanctitatis Vestræ paterna benignitate confido, quamvis leve aliquando meum judicetur officium, studium tamen meum semper vobis, SSme Pater, esse probandum : cujus sacrosanctam dignitatem et amplitudinem præsenti semper et omnibus etiam hostibus nostris manifesto assistentiæ suæ numine prosperari et augeri vitamque ad munus istud sanctissimum exercendum longam et validam a Deo concedi et cupio et contentis precibus peto. Antverpiæ IX octobris 1574. Sanctitatis Vestræ, addictissimus filius et fidelissimus famulus *Christophorus Plantinus.* »

—

## DESCRIPTION DU MUSÉE ACADÉMIQUE AUX HALLES.

### SUITE (1).

---

*Num.* 100.

Buste en plâtre de S. E. le cardinal *Raphaël Fornari*, mort à Rome le 15 juin 1854 : le buste a été fait pendant qu'il était nonce du Saint-Siége en Belgique.

*Num.* 101 *et* 102.

Portraits de deux membres de la noble famille de *Marselaer*, dont le plus connu comme bienfaiteur de l'Université porte le nom de *Roger* (Voir sa pierre sépulcrale au Musée académique, nº 25, et la notice de Paquot).

Le portrait peint sur toile, qui porte le nº 101 représente un chevalier en cuirasse et justaucorps, avec les deux lettres A. M. qui peuvent se rapporter aussi bien à Adrien, à Antoine ou à Ægide Marselaer. Le tableau, peint sur bois qui porte le nº 102, représente un chevalier dans le même costume, et pourrait à certains égards être regardé comme le portrait du

---

(1) Voir la notice publiée dans les *Analectes* de l'*Annuaire* de 1853, p. 175.



même personnage. On a peint, dans un angle du tableau, le blason de la famille avec la devise : *Espoir conforte*. D'après une note de l'ancien possesseur de cette peinture que nous transcrivons : ANTONIUS DE MARSELAER ÆGIDII JOANNIS NEPOS ÆT. S. XXXVIII. Aº 1534, il représenterait Antoine de Marselaer, écuyer, capitaine des gardes du pape Adrien VI. Deux frères de la même famille furent honorés de la confiance de ce Pontife : l'un nommé Guillaume fut « chastelain et gouverneur d'Ostia et capitaine des galères du Pape ; » l'autre, du nom d'Adrien, fut chambellan du Pape Adrien VI, tant qu'il vécut. Ægidius de Marselaer, l'oncle des trois frères que nous venons de signaler, se distingua à la bataille de Nancy. V. BUTKENS, *Supp. aux trophées du Brabant*, II, 89, 93.

*Num.* 103.

Cadre contenant les signatures de S. M. Léopold I, Roi des Belges, de la Princesse Charlotte, de LL. AA. RR. le Duc de Brabant et le Comte de Flandre, lors de leur visite à la Bibliothèque, le 12 septembre 1852.

*Num.* 104.

Tableau allégorique, exécuté à l'occasion de la promotion du Baron *François de Sécus* en 1778. (V. sa notice dans l'*Annuaire* de 1857, p. 248). Le *primus* de cette année était élève du collége du Porc, et c'est ce qui a donné lieu à quelque décorateur in-

connu de représenter, d'une manière très-pittoresque, la nouvelle illustration obtenue par l'une des quatre pédagogies. « Le Porc couronné d'une couronne de Baron occupe le centre du tableau ; il est armé de ses défenses naturelles qui rappellent sans doute le *Porcus silvestris* qui a donné son nom au collége; les deux pieds de devant de l'animal portent sur le cadavre du *Faucon*, renversé sur le dos, *l'exanimis Falco*, comme on disait alors, et privé de sa couronne qui gît à quelque distance. Deux fleurs de *Lis*, dans leur forme héraldique, vont être foulées par les pieds de derrière de l'animal vainqueur. Devant lui le *Château* s'écroule, et on l'a figuré par une tour à deux étages qui penche vers sa ruine, et du sommet de laquelle une couronne de grande dimension vient de tomber. Enfin l'animal porte en gueule une banderolle sur laquelle on lit le chronogramme suivant :

NUM FORTIA QUÆQUE PEDIBUS CALCAVI. »

On a représenté dans le fond du tableau la tour du *Château* de la ville de Mons, patrie du *Primus*.

*Num.* 105.

Portrait de *François Van der Burch*, évêque de Gand, puis archevêque de Cambrai.

Fr. Van der Burch étudia le droit avec distinction à l'université et fut élu doyen des bacheliers en droit

ou Procurateur Fiscal. — Voyez FOPPENS, *Bibl. Belg.* 444 ; VALER. AND. *Fasti*, 214.

Ce portrait, qui porte le blason de l'archevêque de Cambrai, a été donné par M. le comte Van der Burch.

*Num.* 106.

Pièce de vers, imprimée sur satin, chez P. Auguste Denique en 1729, à Louvain, et ornée de peintures. Cette pièce est adressée par les élèves internes en philosophie du collége du Faucon : *Ornatissimo doctissimoque Domino Domino Philippo Van Billoen, Berthemiensi, in florentissimo pædagogio Falconis professori dignissimo recens electo.* Die VI julii M.D.CC.XXIX. La pièce se termine par ces trois chronogrammes :

INGENIORUM AQUILA DUX FALCONIS. — BILONIDÆ SURSUM FALCO VIRTUTE VOLABIT. — A SECUNDO UNIVERSITATIS PRIMOS EXPECTO.

Van Billoen avait été *second* dans la promotion de 1725. On le voit cité comme ayant porté le titre de *Dictator Universitatis.* En 1743 il prit le grade de docteur en droit. Voyez sa notice dans les *Analectes* de 1843 p. 150.

Ce tableau a été donné par M. Aug. Spreutel, cousin du professeur.

*Num.* 107.

Portrait de *Henri Rampen*, professeur de théologie, né en 1572. En 1615 il fut chargé de l'administration

du collége Sainte-Anne et en 1625 il passa au *Grand Collége* où il réussit, pendant plus de 15 ans, à attirer les meilleurs sujets de l'université pour la théologie. — On lit sur l'encadrement du tableau : D. HENRICUS RAMPEN HUENSIS S. T. D. HUJUS COLLEGII PER XIII ANNOS PRÆSES, SEPTEM PRÆBENDARUM ET ALIQUOT BURSARUM FUNDATOR : OBIIT DIE 4 MARTII 1641 ÆTATIS 70. — Voyez *Mémoires* de Paquot, éd. in-folio, II, p. 317 et les *Analectes* de 1839 p. 286 et 309.

*Num.* 108.

Portrait du chevalier *Van Elewyck*, membre du conseil souverain de Brabant, professeur de droit romain à l'ancienne Université de Louvain, né en 1741, mort en 1822. Ce portrait a été donné par M. le chevalier Xavier Van Elewyck, son petit-fils.

*Num.* 109.

Portrait de *P. Bernard Vanderlinden*, ancien professeur de philosophie à la pédagogie du Porc, membre du Congrès national en 1830 et grand-vicaire de l'archevêché de Malines, mort le 15 avril 1842. Voir sa biographie dans l'*Annuaire* de 1843.

*Num.* 110.

Tableau représentant les armes de *Pierre Wuyts* : une grappe de raisin à demi cachée sous les feuilles sur fond d'or. L'écusson est tenu par un ange ; on lit

au-dessous de l'écusson la devise *sub frondibus uvæ*, et au bas du tableau se trouvent ces mots : *D. Petrus Wuyts ex Tongerloo S. T. D. die* 8 *augusti* 1775. Pierre Wuyts, élève du collége du Porc, fut reconnu *Primus* à l'unanimité, le 19 octobre 1756, sur 122 concurrents. On peut voir son *curriculum vitæ* dans le *Catal. primorum* (Mechl. 1824, p. 53). D'après le MS. nº 70 de la Bibl. Acad. de Louvain, intitulé : *Promotiones in artibus* (p. 105), il fut Président du collége de Baius, avant d'être Président du collége de Standonck où il mourut le 16 mars 1788.

### *Num.* 111.

Portrait de *Charles d'Espinosa*, XII évêque d'Anvers, de l'ordre des Capucins, né à Termonde, mort en 1742. Ce prélat fit ses études en philosophie et en théologie à Louvain. — On lit au bas du tableau : *Rmus P. Carolus d'Espinosa episc. Antv.* — Voyez *Synopsis actorum ecclesiæ Antverpiensis*, p. 74 et *Synod. Belg.* tom. III, p. LV.

### *Num.* 112.

Portrait de l'abbé *Fontaine*, peint par Moïse Lambrechts. On lit sur le tableau :

« André Joseph Fontaine, né à Ellezelles le 17 février 1797; vicaire à Flobecq, 1821; curé à Ogy, 1825, curé à St.-Sauveur où il a bâti et dirigé un collége d'humanités, 1830 ; curé à Pont-à-Celles, où il a érigé aux frais de la cure la belle église gothique,

après avoir revendiqué les grands biens de cette église contre le domaine et la commune, 1839; Président administrateur du collége de Bay, en qualité de parent des fondateurs, 1834; demeurant à Louvain, où il a rétabli les droits et priviléges de sa famille, 1846. »

Le blason avec la devise : *Labor improbus omnia vincit* surmonte cette inscription.

M. Fontaine est mort à Louvain le 11 septembre 1858.

---

*Rectification à la notice insérée dans l'*Annuaire *de* 1853, *p.* 195.

Le n° 51, représente le portrait de *Jean Léonard Hasselius*, docteur et professeur en théologie, un des théologiens de Louvain qui assistèrent au concile de Trente. — Voyez le Mémoire cité, p. 32 et les *Analectes* de 1839, 283, 297.

# TABLE.

## PRÉLIMINAIRES.



## PREMIÈRE PARTIE.

## DEUXIÈME PARTIE.

## APPENDICE.

---

*Rectification pour la p. 13.*

Lin. 14 à la place du nom de feu M. Van Oyen, lisez *A. Docq, prof. ord.*

Lin. 21 et suiv., lisez :

«*L. Henry*, prof. extraord., docteur en sciences, la minéralogie et la géologie. Rue du Canal, n° 45. »

Les mêmes changements sont à faire dans le programme des cours, p. 29 et suiv.



